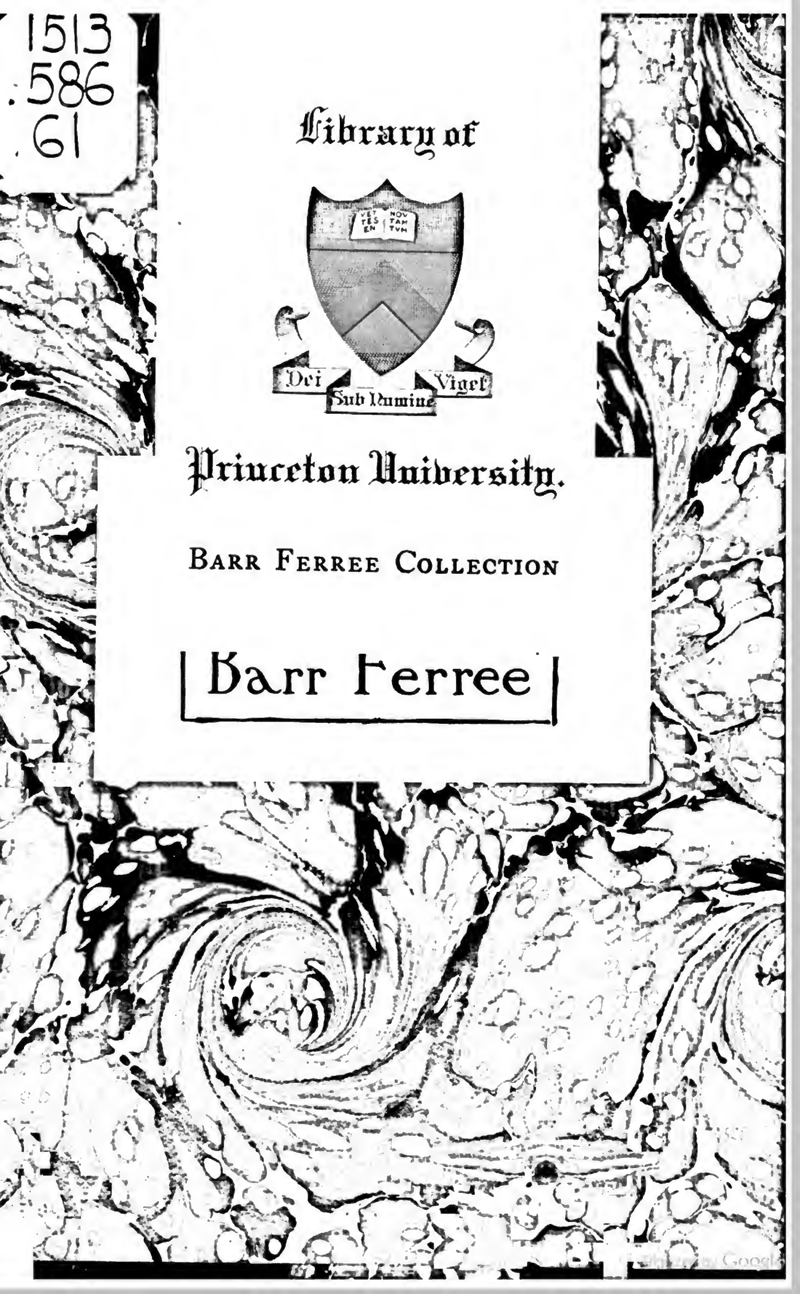
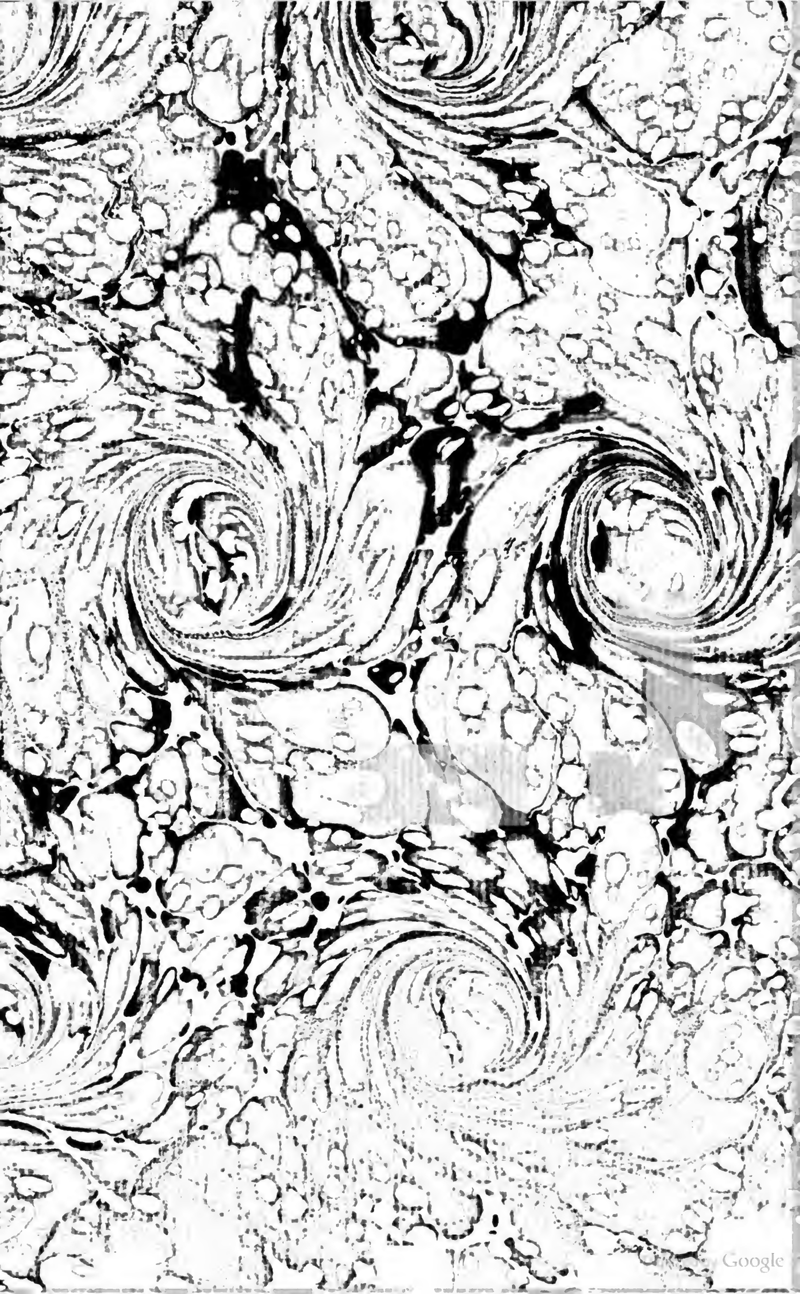
Quatre ans avec les barbares

Eugène Martin-Mamy


1513
.586
.61
Library of
VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
BARR FERREE COLLECTION
Barr Ferree



MARTIN-MAMY

QUATRE ANS AVEC LES BARBARES

Lille pendant l'Occupation allemande

Préface par M. Charles DELESALLE, Maire de Lille

PIÈCES OFFICIELLES — DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES



PARIS
LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, Boulevard Saint-Michel, 78

5e mille

QUATRE ANS

AVEC

LES BARBARES

DU MÊME AUTEUR

Païens d'aujourd'hui. Prix de l'Association des Critiques littéraires, 1909.

Marcelle Tinayre. Étude biographique, 1909 (E. Sansot et Cie, éd.)

Les Nouveaux Païens. 1913 (E. Sansot et Cie, éd.)

MARTIN-MAMY

QUATRE ANS
AVEC
LES BARBARES

Lille pendant l'Occupation allemande

Avec une préface de M. Charles DELESALLE
Maire de Lille, Chevalier de la Légion d'Honneur.

DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS ET LES PRINCIPAUX DOCUMENTS OFFICIELS



PARIS
LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, Boulevard Saint-Michel, 78

PRÉFACE

Par M. CHARLES DELESALLE

MAIRE DE LILLE

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Lille, le 30 novembre 1918

Mon cher Ami,

Je viens de lire le manuscrit de votre livre.

Des hommes de métier loueront comme il convient l'acuité de votre observation, le pittoresque amer de vos tableaux et la grâce incisive de votre style.

Pour moi, je ne peux que vous féliciter d'avoir facilité la tâche des historiens futurs en leur apportant librement votre témoignage. Les quatre années que vous avez passées avec nous n'auront pas été vaines : l'heure est venue de toucher le loyer de vos souffrances et la récompense de votre sacrifice.

Au moment où les patrouilles ennemies infestaient la région, annonçant l'arrivée de l'envahisseur, vous avez refusé d'abandonner votre poste. Et pendant quatre ans vous avez été le

témoin des exactions et des violences dont le récit provoquera dans tout le monde civilisé une légitime indignation. Vous avez vu, en dépit des proclamations mensongères, nos concitoyens violentés dans leurs personnes et opprimés dans leurs droits, leurs maisons pillées et leurs usines détruites.

Vous avez suivi les lamentables cortèges d'enfants et de vieillards déportés par les Boches. Et vous étiez là encore quand les bandits du Kaiser, déguisés en soldats, entraînaient nos femmes et les emmenaient en esclavage.

Rien ne vous a échappé des épisodes du grand drame que devaient marquer tant d'infamies. Il était nécessaire qu'un écrivain se fît l'annaliste de nos misères et de nos douleurs et dressât le bilan des hontes et des crimes. Le hasard a voulu que cet écrivain fût un homme de talent âpre et fort, déjà consacré par la faveur des lettrés.

C'est un acte de réparation que vous accomplissez en publiant votre livre. Vous faites justice des serments trahis et des engagements violés. Vous vengez les victimes d'un ennemi sans honneur, les femmes outragées, les patriotes fusillés et les enfants assassinés.

Au nom de mes concitoyens je vous en remercie avec une émotion profonde.

CHARLES DELESALLE.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

Si ce livre n'avait pas été écrit à Lille, dans une cité-martyre tout entière prisonnière, il pourrait être intitulé : « Carnet de route ».

Les pages qui suivent sont, en effet, de simples impressions notées au fur et à mesure des événements et le lecteur serait certainement déçu s'il y cherchait l'ornement de la littérature et les apprêts de l'art.

Témoin des vols, des pillages et des crimes allemands, je viens simplement apporter ma déposition à la barre et si j'ai pu, dans d'autres volumes, avoir la prétention, probablement injustifiée, de faire œuvre d'écrivain, je n'ai présentement qu'un dessein : celui d'accomplir un devoir de conscience.

M.-M.

A MA FEMME

A la courageuse et chère Compagne
des jours mauvais,
je dédie ces pages d'angoisse,
de vengeance et de vérité.

M.-M.

L'ÉPIGRAPHE ACCUSATRICE

Proclamation

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE LILLE

1° « **L'armée allemande ne fait la guerre qu'aux armées françaises, anglaises et belges, pas à la population qui ne prend pas part à la guerre. Elle garantit aux citoyens toutes leurs propriétés,** pourvu qu'on ne commette pas d'actes d'hostilité contre les troupes allemandes . . . .

. . . .

5° *J'espère que des relations correctes s'établiront entre la population et les soldats allemands. . . . .* »

Signé : WANSCHAFFE,
Généralmajor.

(Proclamation de l'autorité allemande affichée sur les murs de Lille aussitôt après l'entrée des troupes.)

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

NOTA

La plupart des photographies qui illustrent ce volume ont été prises pendant l'occupation allemande — souvent au péril de sa liberté — par M. Emile Hazebroucq, ingénieur, malgré les interdictions et les menaces de l'ennemi.



M. DELESALLE
Maire de Lille



M. FÉLIX TRÉPONT
Préfet du Nord en 1914



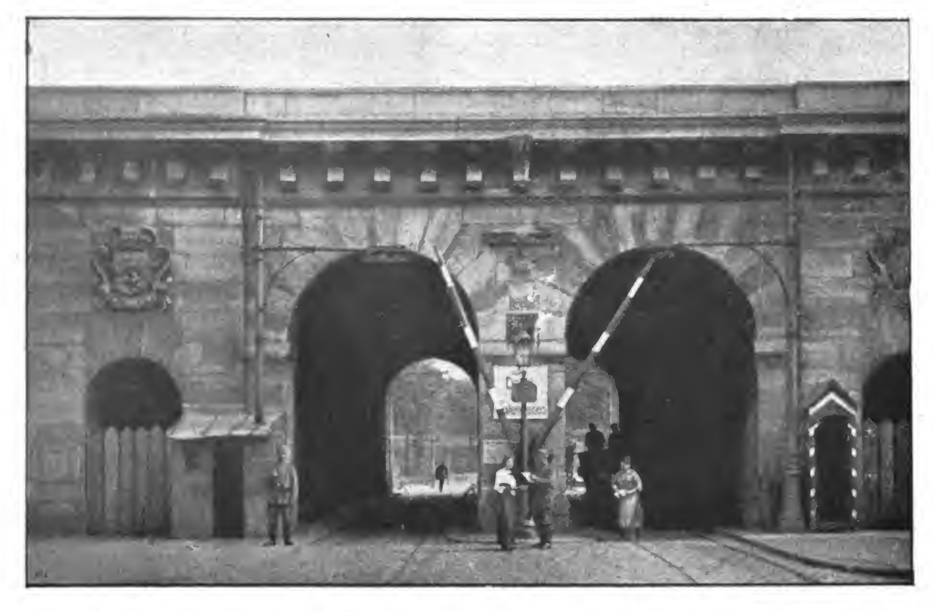
Mgr CHAROST
Evêque de Lille



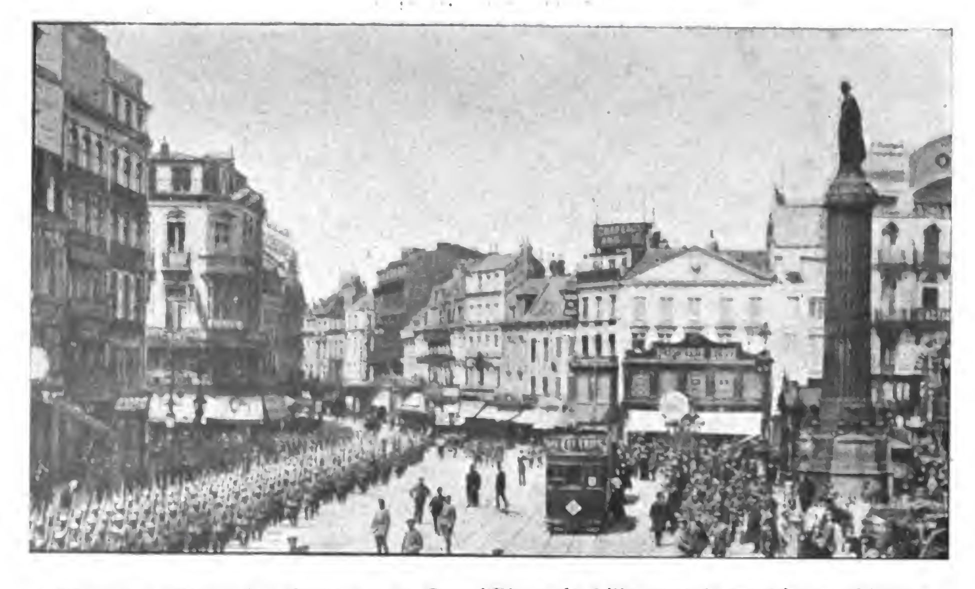
Intérieur d'une habitation rue du Vieux-Marché-aux-Moutons
(après le bombardement de 1914)



Rue de Paris à Lille, après le bombardement de 1914



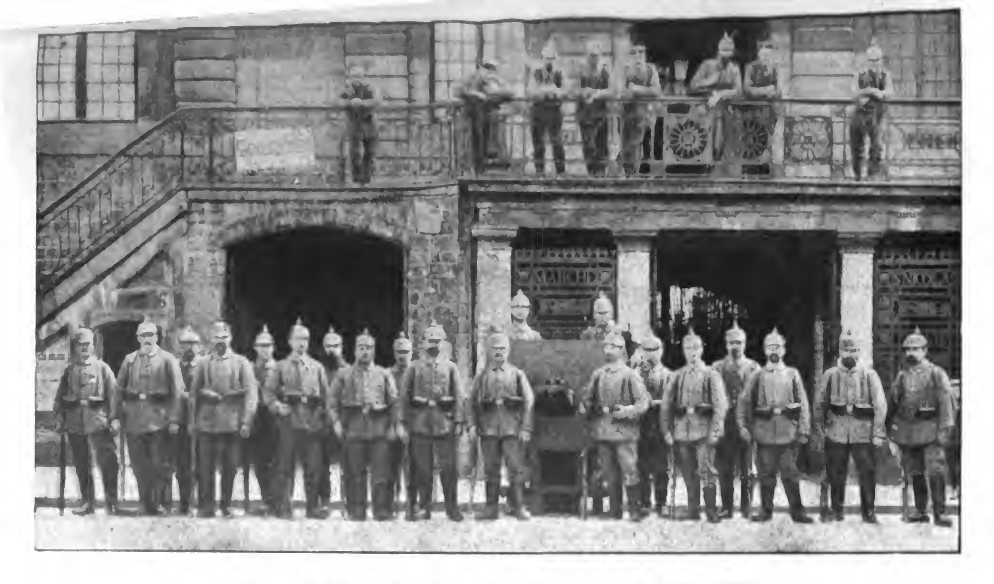
Porte de Douai par où les Allemands pénétrèrent dans la ville de Lille
Au premier plan, la sentinelle boche examine un laissez-passer



Régiment allemand arrivant sur la Grand'Place de Lille pour la parade quotidienne



L'endroit où les Allemands affichaient leur « sans-fil » quotidien et leurs fausses nouvelles
(Coin de la rue Nationale et de la rue de Pas)



Le poste allemand a la grand'garde sur la Grand'Place
Au centre, la mitrailleuse que l'autorité militaire avait fait installer au cœur même de la ville



La façade de la maison de commerce de la rue Neuve
ayant servi à un casino pour soldats allemands



Intérieur d'un Casino pour soldats installé dans une maison de commerce de la rue Neuve



Prisonniers français conduits à la Citadelle



L'intérieur de la Citadelle où étaient internés les otages de Lille



LILLE

CARTE D'IDENTITÉ

N° du certificat d'inscription 1314/C IV

Nom et prénoms Jacquet Eugène

Né le 2? Septembre 18??

Profession Courtier

Domicile Lille

SIGNALEMENT

(Personalbeschreibung)

Taille

Cheveux

Yeux

Nez

Barbe

Signes particuliers

Carte d'identité d'Eugène Jacquet

Citadelle de Lille 22 Septemb. 1915.

Ma bien chère femme,

Mes très chères enfants,

Au moment de partir pour le poteau d'exécution, j'embrasse tendrement une dernière et suprême fois votre image adorée. Mon dernier baiser déposé au fond de mon cœur est pour vous. Adieu!

Ici mon baiser

Vive la France!

E. Jacquet

Photo Piccolati

La dernière lettre écrite par Eugène Jacquet à sa femme avant l'exécution



Le coin de la Citadelle de Lille où furent fusillés
Léon Trulin, Eugène Jacquet et ses trois amis, Deconinck, Maertens et Verhulst
× L'endroit tragique où se plaçait le condamné



Monument élevé par les Allemands en l'honneur de leurs soldats morts,
au Cimetière du Sud à Lille



L'explosion des Dix-Huit Ponts
(Dépôt de munitions installé par les boches dans la ville de Lille)



EUGÈNE JACQUET



LÉON TRULIN

La tombe de Jacquet (à gauche)



Chute d'un aéroplane français près de Lille



Réquisition des matelas.
Les voleurs photographiés rue de Ratisbonne, à Lille



Photo Piccolati

Une parade devant le prince Ruprecht de Bavière (27 juillet 1916)



Le Kaiser place Courmontaigne à Lille

(+) +



Le Kaiser + et le roi de Bavière (+) sur la place de Lille


GOUVERNEMENT LILLE
NACHRICHTEN-OFFIZIER

Himmel
Rittmeister.

GEORGES MASQUELIER

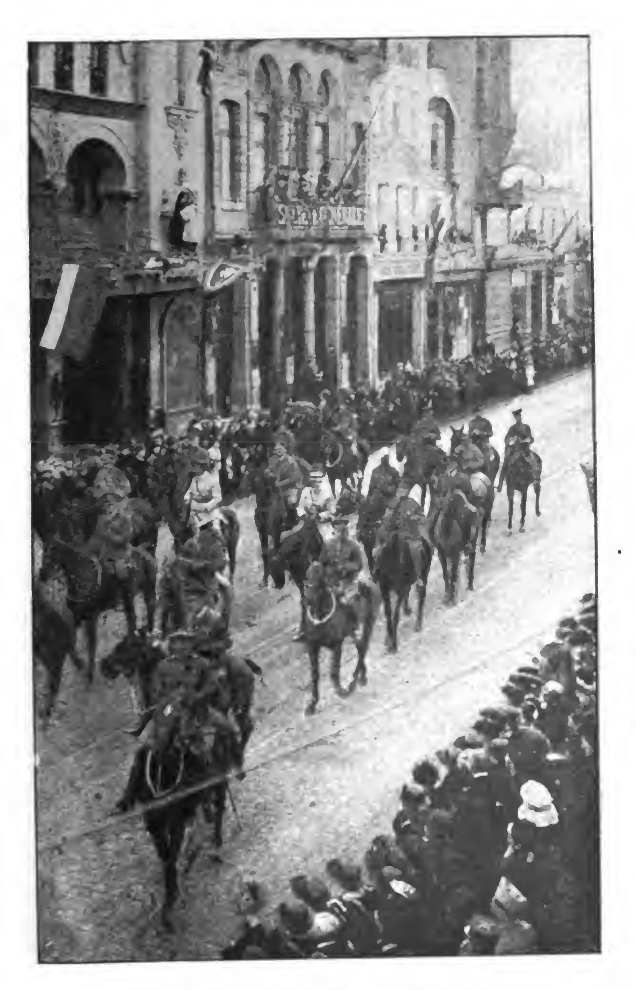
Photo Piccolati

Autorisation de photographier signée par le Bourreau de Lille le capitaine Himmel

Photo Piccolati

Dans une tranchée

Cadavres de soldats français tous dépouillés de leurs chaussures par les boches



Entrée du général Birdwood à Lille

Quatre ans avec les Barbares

LE BOMBARDEMENT ET LA PRISE DE LILLE

Le samedi 10 octobre, vers dix heures du matin, ce fut à Lille, dans toutes les rues du centre, une fuite éperdue d'hommes, de femmes et d'enfants.

— Ils sont là ! Les voilà ! Sur la Grand'Place ! Nous y allons. Deux uhlans à cheval sont là. L'un, un lieutenant je crois, a poussé sa bête sous le porche de la Grand-Garde, l'autre, la lance au poing, appelle un agent de police et s'adressant aux curieux qui s'approchent de lui : « Nous sommes bien sages... Nous sommes bien sages ! » Il rit ou plutôt s'efforce de rire. Son regard fouille les alentours. Ce uhlan n'a pas l'air d'être très rassuré.

Le lieutenant revient et fait un signe. L'homme le suit. Tous deux s'engouffrent dans la cour de l'hôtel de ville et, très correctement, demandent à parler au maire.

Visiblement, ces gens-là sont inquiets. L'échec de leur récent coup de main les a rendus circonspects. L'absence de troupes françaises ne les

rassure nullement, au contraire, et le fait d'avoir pu franchir la porte sans difficultés mêle de la crainte à leur étonnement.

— « Y a-t-il des troupes dans la ville? Pourrait-on loger 50 000 hommes? » Ils se contentent des réponses évasives qui leur sont faites et s'en retournent par où ils sont venus, en annonçant leur arrivée en force pour l'après-midi.

Le bruit s'est répandu en ville que leurs intentions sont pacifiques. Les curieux se sont massés depuis un moment sur la Grand'Place. Les femmes de mauvaise vie, dont Lille est infestée en tous temps et qui connaissent les inconvénients du chômage, tendent la main aux Allemands.

L'après-midi, un nouveau mouvement de panique, beaucoup plus grave, se reproduisit. Il était 2 heures. Sur la Grand'Place, des uhlans viennent d'apparaître suivis d'une cinquantaine de fantassins. Une fusillade crépite au coin de la rue Esquermoise. Ce sont nos chasseurs qui saluent l'ennemi. Deux uhlans tombent.

Après quelques mouvements hésitants, les autres se dirigent vers la mairie, s'emparent du maire et de plusieurs conseillers municipaux et les plaçant devant eux, se rendent à la Citadelle. Pendant ce temps, le préfet (1), mis au courant des événements, envoie un bataillon de chasseurs délivrer le maire (2). Mais celui-ci est envoyé en

(1) M. Félix Trépont.

(2) M. Charles Delesalle.

parlementaire auprès du commandant, tandis que les autres otages servent de boucliers. Bien entendu, le commandant promet au maire de ne pas tirer sur les Allemands qui prennent le parti de s'en aller, abandonnant là les otages à la fois stupéfaits et ravis.

Bientôt après, commença à travers les rues de Lille une véritable chasse à l'homme. Dans la rue de Béthune, où je me trouve, passe un uhlan à cheval. Le doigt sur la gâchette du fusil, il scrute du regard les moindres recoins. A peine a-t-il tourné dans la rue de la Vieille-Comédie que les nôtres arrivent. Rasant les murs, le buste penché en avant, prêts à tirer, ils vont lentement. On devine notre joie, la joie de ceux qui assistent à cette poursuite émouvante et qui, à l'abri des portes, cloués là par une curiosité invincible, crispent leurs doigts sur un imaginaire fusil.

En hâte, les magasiniers ferment leurs boutiques; les rares habitants, surpris dans la rue par les événements, courent, éperdus. Les soldats nous font signe de nous retirer. A l'extrémité de la rue de Béthune, une barricade dérisoire formée d'un tramway et de plusieurs charrettes défend l'accès de la place de la République. Comme on peut, on se faufile entre les brancards et les roues. La nuit tombe. De tous côtés, crépite la fusillade. Sur la place de la République, une vision m'attend, qui, victorieuse de toutes les autres, restera dans mes yeux jusqu'à la fin.

A ma droite, une compagnie de chasseurs à cheval, pied à terre, est massée devant la grille de la Préfecture. A ma gauche, des chasseurs à pied, immobiles, occupent la chaussée du boulevard de la Liberté. Au fond, presque indistincts, des soldats de la territoriale... Sur tout cela, un brouillard qui ouate les lignes, recule les hommes et les choses et accentue de mystère et de nuit les préparatifs du drame.

Devant la Préfecture, un commandant, un homme de haute taille, (j'ai su depuis que c'était le commandant de Pardieu) s'adresse à un gradé :

— Il y a 40 uhlans, acculés rue Patou. Allez-y avec vos hommes. Vous avez le commandement !

— A pied ou à cheval? questionne le gradé.

Le commandant de Pardieu se tourne vers les deux ou trois incorrigibles curieux qui se tiennent près de lui.

— A quelle distance se trouve la rue Patou?

— A 300 mètres, mon commandant.

— Vous irez à pied...

Le gradé salue et s'éloigne. Une minute après, une vingtaine des nôtres tournent à gauche, s'engagent dans le boulevard de la Liberté et disparaissent dans la nuit. L'abri où j'ai élu provisoirement domicile se trouve précisément situé entre la rue Patou et la Préfecture. La prudence la plus élémentaire commande de s'y

rendre avant que l'affaire n'ait commencé. Je m'y résous mais je n'ai pas fait trois pas dans la rue Jacquemar-Gielée qu'un formidable coup de tonnerre éclate dans le voisinage suivi d'un autre plus proche encore. Des débris de brique, des éclats de verre pleuvent autour de moi. Au coin de la rue Jean-sans-Peur, une porte vient de s'ouvrir. Quelqu'un s'engouffre dans le couloir. Une voix me crie : « Entrez, monsieur, entrez ! » J'entre. Deux femmes sont là, tremblantes. Au dehors, le silence, un silence qui après le fracas devient affreusement lourd... Je songe qu'à quelque cent mètres de là, je suis attendu. En rasant les murailles, au pas de course, je reprends ma route. Mais le canon ne s'est pas tu longtemps. Il tonne avec fureur et sans aucun doute vise la Préfecture car les obus tombent sans discontinuer sur ce quartier. Vingt pas me séparent à peine de ma porte. Une explosion plus effroyable que les autres me fait chanceler. J'ai su depuis que l'obus était tombé à 60 mètres. En quelques bonds, je suis à mon seuil. Une voix angoissée m'appelle. La porte se referme derrière moi. Le bombardement de Lille est commencé !



Le bombardement de Lille était-il commencé? Pas précisément. Ces premiers obus constituaient plutôt une mise en demeure et une tentative de chantage. Rendu de plus en plus

inquiet par l'accueil dépourvu de cordialité qui avait été réservé à ses éclaireurs, l'ennemi tâtait le terrain. Les effets du canon, pensait-il, allaient replacer Lille en face de la réalité et si la ville ne contenait qu'une faible garnison, elle ne tarderait pas à demander grâce. Les Allemands ignoraient que le commandant de la place, le commandant de Pardieu et sa petite garnison de 4 à 5 000 hommes avaient juré de mourir plutôt que de livrerla cité et que, non combattants, nous étions décidés à faire le sacrifice de nos biens et de nos existences, s'il nous était demandé.

— On défend une ville comme Lille avec une armée, pas autrement, déclara le général allemand, furieux d'avoir été arrêté si longtemps par quelques Français.

***

Quoi qu'il en soit, la nuit du samedi au dimanche fut calme, du moins en ville. Aux portes, ce fut une autre affaire. Embusqués derrière les murailles, dans les fossés, au revers des talus, nos soldats « descendaient » impitoyablement les boches dès qu'ils tentaient d'approcher. Les quatre canons de 75 que possédait la garnison allaient renforcer les Lebel aux endroit où l'on faiblissait. Les 60 à 80 000 Allemands qu entouraient la ville étaient ainsi tenus en échec par une poignée de héros.

Incapable de conquérir Lille par le courage, l'ennemi résolut alors de la réduire de loin, par le canon. Après avoir offert le choix au préfet du Nord, dans la matinée du dimanche, entre la reddition de la ville et l'envoi de 100 otages ou le bombardement, les Allemands résolurent d'agir avec énergie. Nous nous en aperçûmes.

A 9 h. 10 très exactement, le bombardement recommença avec beaucoup plus de violence que la veille et les habitants qui s'étaient hasardés à quitter leurs caves durent les réintégrer. A 10 heures, une accalmie se produisit. On en profita pour parcourir les quartiers environnants déjà très éprouvés.

A 3 heures, un aéroplane survole la ville. La grande hauteur à laquelle il évolue permet tous les rêves. N'est-ce pas le message envoyé aux Lillois par les Alliés? Jamais peut-être hommes n'observèrent les nuages avec une plus profonde anxiété... Hélas, la forme de l'appareil ne laisse bientôt plus aucun doute. C'est un Taube qui plane sur nous. Tous les espoirs qui montaient vers lui se changent en haines impuissantes. L'ennemi repère son tir. Nous aurons bientôt de ses nouvelles.

Vers 7 heures, comme nous finissions de dîner, un bruit terrible fit trembler nos vitres et ébranla les murailles. A présent, les coups se succédaient avec une rapidité croissante et ne se distinguaient plus les uns des autres. Il devenait évident que la ville était attaquée sur tous

les points à la fois et que les Allemands voulaient sa perte. Insensibles au droit des gens, oublieux des lois de la guerre, ils ne prenaient même pas la peine de prévenir et de rendre possible l'évacuation des femmes, des malades, des vieillards et des enfants. Soucieux de rester fidèles à eux-mêmes, ils entendaient demeurer des assassins jusqu'au bout.

Bientôt des rumeurs non encore entendues éveillent notre attention. Le tonnerre des bombes, le crachement des mitrailleuses, le claquement des Lebel auxquels l'oreille s'est habituée s'accompagnent d'autres bruits qui nous surprennent par leur nouveauté. Ce sont comme des explosions étouffées... Le ciel se teinte d'un rose qui, d'abord pâle, rougit d'instant en instant. Je consulte ma montre. Il est 1 heure du matin. Nous ouvrons une fenêtre. En bas, sur le trottoir qui, tous becs de gaz éteints, ressemblait tout à l'heure à un noir désert, des gens vont et viennent en courant dans la clarté. La plupart sont chargés de paquets. Des hommes traînent des voitures d'enfants, des petites charrettes sur lesquelles sont entassés des meubles, des matelas, les objets les plus hétéroclites. Des femmes affolées se heurtent aux groupes mouvants. Dans leurs bras pleurent des enfants. D'autres enfants suivent. Des cris, des appels se croisent. Une femme passe. Elle tient une cage dans chacune de ses mains. Une profonde angoisse nous étreint. Mûs par le même pres-

sentiment nous montons au grenier. Un cri jaillit de nos bouches : « La ville brûle ! La ville brûle ! » Et, en effet, contrastant avec l'obscurité dans laquelle était jusqu'ici plongée Lille, une immense lumière rougeâtre monte des quartiers embrasés. De plus en plus rapprochés, des bruits sourds se répondent, suivis de gerbes d'étincelles qui jaillissent vers le ciel comme de merveilleux bouquets d'étoiles filantes. Un obus incendiaire — car les Allemands se servent depuis le soir de bombes incendiaires — est tombé dans un dépôt de salpêtre et avec une rapidité prodigieuse, les flammes gagnent du terrain. Pour accentuer le tragique, voici qu'un fort vent s'est levé. Le remuement des feuilles accompagne le fracas de la canonnade, le ronflement sinistre de l'incendie, le crépitement des mitrailleuses, les coups secs de nos Lebel... Devant nous, derrière nous, à droite, à gauche, d'immenses brasiers s'allument. Spectacle prodigieux et qui eût enthousiasmé Néron. Nous le contemplons, l'âme déchirée d'indignation, de colère et d'horreur ; nous le contemplons, stupéfaits de ce que l'incendie et la mort puissent s'accompagner à ce point d'effroyable grandeur et de sinistre beauté.

A quelque cents mètres, les Lebel recommencent à éclater : « Les braves gens ! Les braves gens ! » Durant des heures, nous ne trouverons rien autre à dire. L'oreille tendue, on essaie de reconstituer la bataille et de vivre aux portes

tragiques, là où nos soldats tombent en héros.

Cette nouvelle existence avive singulièrement l'acuité des instincts. Tous les sens sont affinés et discernent des détails jusque-là inappréciables et on acquiert la faculté d'oublier sa vie pour vivre la vie des autres. Quand l'oreille perçoit le sifflement des balles allemandes dans la direction du Nouveau-Boulevard, on a la sensation d'être atteint soi-même par les projectiles et quand on devine la chute d'un des nôtres, on étend instinctivement les bras pour le soutenir.



C'est le lundi matin que le bombardement atteignit son maximum d'intensité. Jusqu'au soir, les obus et les bombes incendiaires s'abattirent sur la ville sans discontinuer. Nous comptâmes à certains moments — montre en main — 21 coups à la minute. Évidemment, la fureur de l'ennemi augmentait devant la magnifique résistance de nos 4 000 soldats.

C'est ici qu'il faut citer un des épisodes les plus beaux de la défense de Lille. A midi, tandis que la mitraille soufflait en rafale, un aéroplane piloté par le lieutenant Ménard vint atterrir tranquillement sur l'esplanade, tout près de la Citadelle. Il portait le brevet de lieutenant-colonel au commandant de Pardieu, lui annonçait que la cavalerie française était en route sur Lille et lui donnait l'ordre de tenir jusqu'au soir.

Guettant les progrès de l'incendie qui, sous l'influence du vent, s'étendait avec rapidité, écoutant la fusillade qui, hélas, devenait, de notre côté, de moins en moins nourrie, nous vécûmes, dès lors, des heures angoissantes, dans l'attente du miracle, de l'événement qui allait tout transformer, du son de *notre* canon, de l'arrivée de nos armées enfin. Il y a des mots qu'on entend toute sa vie sans jamais en apprécier le plein sens. Nous connûmes alors la valeur du vers qui, dans notre hymne national chante « le sol sacré de la Patrie ». « Sol sacré». Quel accouplement harmonieux ! C'était bien parce que notre sol était menacé et non parce que nos biens étaient en danger que nous sentions monter en nous le vertige du désespoir et l'ivresse de la vengeance.

La montre à la main, on attend. On attend (pourquoi ce besoin de précision?) comme si la ville était un navire et que, debouts sur le pont, nous attendions d'être engloutis. Puis, soudain, parce que la fusillade s'est éloignée, parce que le canon paraît se lasser, l'illusion nous reprend et l'espérance nous agite. Déjà, nous imaginons l'ennemi attaqué par les nôtres et Lille délivrée.

Hélas ! les heures en s'écoulant emportent une à une nos illusions. La rue est redevenue déserte. On se demande où se cachent les malheureux qui ce matin erraient à travers la ville.

De temps en temps, sublime imposture, on

voit réapparaître, dans le crépuscule rougeâtre, deux canons de 75 que les Français traînent de porte en porte afin de tromper l'ennemi. Puis, ce sont les goumiers qui, eux aussi, changent de place, accourent aux points menacés, se multipliant, devenant aux yeux de l'ennemi, saisi d'épouvante, une véritable multitude armée !... Ils passent sur le boulevard de la Liberté désert. Le pas de leurs chevaux s'entend de loin, croît puis décroît... Ils passent, impassibles, roides et mornes comme des statues, le doigt sur la gâchette du fusil... Autour d'eux, les obus s'écrasent, au-dessus d'eux, les obus sifflent. Partout, ce ne sont que murs qui s'écroulent, explosions qui font un bruit de tonnerre, crépitements des maisons qui brûlent... Ils passent... Un instant après, ce sont les territoriaux qui traversent le boulevard et se dirigent dans notre direction. Je sors sur le pas de la porte. Ils sont dix, noirs de poudre, les yeux creusés, traînant la jambe, éreintés, mais indomptables. Ah ! comme je voudrais les embrasser !

— Eh bien, ça va-t-il?

L'un deux s'arrête une minute, tandis que les autres détournent la tête.

— Plus de munitions pour leur répondre. Ils m'avaient fait prisonnier, mais j'avais encore une balle... Pan ! dans le ventre... A présent, on va les piquer à la fourchette !

Je l'interromps. Je répète : « Ça va-t-il?... »

Sans répondre, il presse le pas, rejoint ses

camarades. Un peu plus loin, un cafetier a osé entr'ouvrir sa boutique. Une femme s'avance vers celui qui commande la petite troupe et offre à boire. La plupart des hommes refusent. Quelques-uns acceptent puis, en courant, retournent vers la bataille, tristes et grands comme des héros désarmés.

***

L'incendie s'étend encore et de la nuit fait un demi-jour. Vers le ciel sanglant, montent les merveilleux feux d'artifice. De tous côtés, ce ne sont que chutes sourdes de murs qui s'écroulent parmi les brasiers. Les flammèches tracent dans les airs des sillages lumineux. Une odeur âcre saisit à la gorge. Les coups secs des Lebel deviennent de plus en plus rares, mais le crachement des mitrailleuses allemandes ne cesse plus et nous pensons aux braves qui se font hâcher. Depuis de longs instants déjà, notre 75 s'est tu et ses allées et venues ont cessé. Le canon allemand lui-même espace ses coups comme s'il jugeait son but pleinement atteint. Quant aux nôtres, n'ayant plus de balles, ils se battent à l'arme blanche. Chaque fois que l'ennemi se pousse vers les portes, il est obligé de reculer devant la pointe des baïonnettes françaises et ceux qui, à l'aube, purent regarder l'endroit tragique, détournèrent la tête pour ne plus voir l'amoncellement formidable des cadavres ennemis.

Debouts à la fenêtre, derrière les stores baissés, l'oreille tendue, brisés de fatigue et de douleur, nous ne savons même plus ce que nous attendons. Déjà il nous semble que la Patrie s'est éloignée et nous pensons à elle comme à une mère très tendre qui nous aurait été ravie... Soudain, venant de la Préfecture, un chant grave et fortement scandé nous est apporté par le vent et bientôt un pas pesant et qui appuie sur nos cœurs emplit la nuit. La vérité terrible nous écrase, la vérité que le lendemain précisera. Les renforts annoncés ne sont pas venus. Manquant de munitions, ce qui reste de nos 4 000 héros n'ont même plus le pouvoir de mourir. On leur avait dit de tenir jusqu'au soir. Ils ont tenu.

A 4 h. 35 seulement, les Allemands purent forcer la porte d'Arras et le commandant de Pardieu faisait hisser le drapeau blanc au clocher du Sacré-Cœur.

C'en est fait. L'armée allemande est rentrée dans Lille prise. Une douleur — la douleur que dut éprouver Don Diègue lorsqu'il fut souffleté par Don Saluste — nous secoue et ils furent nombreux les yeux qui pleurèrent et les poings qui se tendirent derrière les stores baissés.

A côté de moi, un être cher, qui a opposé au péril une âme d'acier, sanglote dans la nuit. Mes sanglots y répondent.

Encore, ne savions-nous pas tout! Le lendemain seulement, nous connûmes la grandeur du

crime. Non seulement, les Allemands avaient bombardé une ville sans permettre l'évacuation de la population non combattante, mais tandis que le drapeau blanc a été amené, tandis que leurs troupes sont massées sur la place de la Préfecture, que le préfet, M. Trépont et son secrétaire général M. Borromée accompagnent les officiers allemands chez le colonel de Pardieu, le bombardement continue toujours et, chose plus grave qui remplira d'indignation le monde civilisé, les boches jettent à l'intérieur des habi tations des grenades incendiaires.

Dehors, le chant rauque et rythmique se précise, s'enfle, monte parmi les lueurs de l'incendie. Les Boches, fiers de leur œuvre, expriment leur joie. Ces gens font évidemment ce qu'ils peuvent. Là où des Français seraient saisis de honte et de remords, les Allemands chantent. Jamais, peut-être, le Barbare ne se montra plus nu que ce jour-là !

Si les Allemands en avaient été capables, ils auraient pu du moins trouver dans la vision de nos ruines ample matière à un examen de conscience. Des quartiers entiers étaient anéantis par les flammes. Les rues de Paris, de Tournai, du Vieux-Marché aux Poulets, de Béthune, vingt autres n'existaient pour ainsi dire plus. La rue Faidherbe, belle artère moderne, qui conduisait à la gare, ne présente plus aux regards que quelques murailles noircies. Les curieux disent entre eux : « C'était telle rue. C'était telle place.»

Parfois, un mur s'écroule et un nuage de fumée obscurcit l'air. Ailleurs, l'incendie qu'on croyait éteint se rallume. Dans les quartiers ouvriers, le cœur se serre affreusement. Voici une suite de façades derrière lesquelles il n'y a plus rien. Sur le rebord des fenêtres des pots de fleurs sont restés posés. Aux carrefours, les malheureux, chassés par les flammes, ont déposé les humbles meubles qu'ils purent sauver et c'est une lamentable exposition de matelas, de tables, de berceaux sous la pluie, une pluie fine et froide qui tombe sans discontinuer.

Plus de deux mille maisons démolies, une centaine de morts tels sont les chiffres fournis par la statistique. Il faut y ajouter un certain nombre de victimes qu'on découvre, au fur et à mesure des déblaiements, enfouies dans les caves.

Sachant ces choses, on devinera de quel œil nous lûmes sur les murs de Lille, le mardi matin, une affiche du général major Wahnschaffe (1), dans laquelle ce dernier exprimait le désir d'entretenir des rapports corrects avec la population civile ! Voilà bien la finesse de l'ironie allemande !

13 octobre 1914.

(1) Certains passages de cette proclamation, celui par exemple où le général major déclarait garantir « aux citoyens toutes leurs propriétés », mis en face des vols impudents commis au cours de l'occupation depeint à merveille le cynisme boche.

LA PREMIÈRE SORTIE

Depuis hier soir 4 h. 35, la ville s'est rendue. Pendant des heures, des heures mortelles, les troupes ennemies ont défilé dans les rues en chantant ce *Deutschland, Deutschland über alles*, dont chaque mot était pour nous une injure, chaque syllabe un coup de poignard. Debout derrière nos fenêtres closes, dissimulés derrière les rideaux, nous avons vu passer dans le crépuscule rougeâtre, roides sur leurs chevaux, des dragons dont la pointe du casque semble provoquer le ciel, des uhlans, la lance au poing, des hussards de la mort à qui le bonnet à poil orné d'un crâne et de tibias, donnent l'air farouche d'animaux de proie, des canons énormes dont le passage secoue les maisons et qui ressemblent à des monstres tenus en laisse venant contempler les ruines qu'ils ont faites, de l'infanterie, une infanterie innombrable et qui s'avançant d'un pas mécanique et sec, défilait, défilait toujours... Puis la nuit venue, les régiments sans cesse en marche n'ont plus été pour nos yeux que des masses sombres, mouvantes et haïes...

Avec l'aube, l'attirail destructeur précisant sa puissance et son ordre, devint plus formidable encore. Camions automobiles, artillerie géante, cavalerie, infanterie, bicyclettes, voitures sanitaires, cuisines roulantes, convois interminables

de vivres, de provisions, de munitions, de matériel, tout ce qu'avait pu créer depuis des ans et des ans une nation faite pour la guerre comme l'assassin pour le crime, passait, passait, passait et à ce défilé de tout un peuple de conquérants foulant le sol de la ville prise, les incendies, exaspérés par le vent, offrait le seul décor qui pût lui convenir : un décor de flammes, de ruines, de désespoirs et d'écroulement.

Cependant, une journée nouvelle commençait, de quoi j'imagine l'âme la plus humble dût s'étonner car il est des choses, semble-t-il, qui devraient révolter jusqu'à la nature. Trois jours et trois nuits vécus les nerfs tendus au milieu de tous les périls, de toutes les espérances, de toutes les craintes avaient singulièrement exalté les instincts d'animaux que les meilleurs d'entre les hommes portent en eux durant la paix mais qu'ils ne connaissent bien que pendant la guerre. On avait soif de mouvement. Et puis surtout on voulait savoir. Contre toute vraisemblance et toute sagesse, on se persuadait que dehors on glanerait quelques nouvelles sur le sort qui était réservé à la population de Lille, sur la durée de ce que nous appelions la « retraite allemande », que sais-je?... Nous voici bientôt dehors... Un agent de police passant sur le trottoir nous affirme que la circulation est permise aux civils mais que les Allemands pourraient bien « arrêter les hommes ».

Avec la prudence du voyageur naufragé dans

une île inconnue et qu'il sait peuplée de cannibales, on hasarde quelques pas, puis quelques autres. Sur la large chaussée de la rue Nationale, les colonnes interminables cheminent toujours. Des nuées d'autos bondées de uhlans, le fusil à la main, glissent et disparaissent à des vitesses folles. Montés sur de superbes bêtes, des officiers dont le grand manteau gris retombe sur la croupe de leurs chevaux tiennent à la main une carte qu'ils lisent soigneusement. Mais cette randonnée infernale s'arrête à la limite des trottoirs sur quoi personne ne passe et c'est comme si deux torrents, l'un montant, l'autre descendant, roulaient entre deux déserts. Cependant quand, l'œil aux aguets, prêt à se réfugier dans une maison quelconque, au premier signe suspect, on a dépassé et laissé sur sa gauche le square Jussieu, il y a quelques rares civils audacieux dont l'imprudence, néanmoins, se mitige d'astuce. L'un d'eux s'avance vers moi en boitant et prononce mon nom. Je le reconnais, stupéfait, mais me rassure bien vite. Sa jambe trop courte n'est qu'un stratagème, d'ailleurs assez puéril, et qui, aux premières heures de l'occupation, fut fréquemment employé. Persuadé comme presque tout le monde que les Allemands ne resteraient pas longtemps à Lille et qu'avant de partir, ils rafleraient tous les hommes capables d'accomplir du service militaire, mon ami affichait ainsi, par mesure de précaution, une infirmité rédhibitoire.

Tirant sa jambe après lui et me conseillant d'en faire autant de la mienne, il me conduisit vers la Grand'Place. Là, des soldats accroupis devant des feux de bois font chauffer le café. Sur le sol traînent des boîtes de conserves éventrées et des papiers graisseux. Dans un coin, devant les cuisines roulantes, un soldat, armé d'un couteau de boucher, découpe un quartier de bœuf en morceaux tandis qu'un autre dispose en pyramide sur le trottoir un monceau de pommes de terre et de carottes. A droite de la statue de la Déesse qui domine de très haut cette bohême guerrière, s'alignent des autos qu'on est en train de graisser, des camions dont on alimente les réservoirs. Devant l'hôtel Bellevue, c'est une allée et venue incessante d'officiers à grands manteaux, de gros cigares à la bouche. On respire une odeur faite d'essence, de tabac, de victuailles, de cuir mouillé et de sueur humaine auprès de laquelle la fumée des incendies perd de son âcreté. A droite, en effet, la rue Faidherbe continue à brûler. Plus loin, c'est la quartier de la Gare, plus loin encore, ce sont d'autres rues, d'autres maisons, d'autres quartiers. D'instant en instant, un mur s'abat dans les brasiers et dans les airs s'ouvre alors un gigantesque éventail d'étincelles et de tisons rouges. Contre le sinistre immense, les pompiers continuent la lutte. Combat de pygmés contre les géants... De la rue Esquermoise, respectée par les obus, viennent des coups sourds et préci-

pités. Ce sont des soldats qui tapent à coups de crosse aux devantures des magasins afin de les faire ouvrir. Déjà, les réquisitions commencent.

Nous essayons de contourner ce campement, et de rue en rue, nous arrivons à la porte de Roubaix. Quel spectacle ! Parmi les débris des barricades élevées là en toute hâte au début de l'attaque, une vingtaine de chevaux, de ces petits chevaux arabes qui hier encore semblaient avoir des ailes, gisent sur le flanc, les jambes raidies comme si elles essayaient de repousser quelqu'un. Des naseaux, du sang suinte lentement et cela fait, entre les pavés disjoints, de larges flaques. Leurs cavaliers les ont abattus, hier, à cette place, à l'heure de la reddition, après les avoir fraternellement embrassés. C'est l'orgueil du goumier qui saigne à nos pieds, non loin de la porte monumentale par où l'ennemi est passé... Des cris, la voix de quelqu'un qui proteste, la voix d'un Français... Nous nous retournons. Deux soldats maintiennent un homme qui se débat. Un troisième lève la crosse et l'abat sur ses reins. Le groupe disparaît à un tournant. L'occupation commence.

Au centre de la ville, le mouvement est devenu plus intense encore depuis tout à l'heure. Convois et colonnes se croisent et s'entrecroisent. Des canons passent. Ils sont enguirlandés de feuillage et jettent sur le tableau de guerre une note de mardi-gras... Encore qu'on puisse aisément les compter, le nombre de Français qui

osent s'aventurer s'est accru, car l'exemple est contagieux. En route, nous rencontrons des personnes de connaissance. D'un accord tacite, on se réfugie dans une rue écartée afin de ne pas attirer l'attention car on ne pense qu'à la « rafle ». Chez tous, et malgré la gravité des préoccupations, se discerne cette sorte de détente qui suit les grandes tensions de nerfs. Chacun raconte ses propres impressions sans écouter celles de son prochain. Ce n'est qu'aux temps heureux que l'homme peut feindre de s'intéresser à autre chose qu'à lui-même. Pour ce qui est de la guerre, les avis exprimés sont unanimes. Les armées innombrables qui défilent depuis hier au soir, cette force organisée qui, en pleine action, conserve la rigueur froide et sèche d'un théorème, ce sont les « débris » de l'ennemi en déroute qui, poursuivis par les nôtres regagnent l'Allemagne ou du moins — concèdent les plus raisonnables — vont se retrancher sur la Meuse.

A l'appui de cette thèse si conforme à nos désirs, chacun cite ses observations : par exemple, que des bâches aperçues au passage des convois portaient des noms de localités de la Marne (Corbeil entre autres), que dans un même régiment voisinaient des uhlans et des dragons, que l'effectif des compagnies n'était pas au complet.

— Vous voyez bien, assurait l'un, que toutes les colonnes prennent la direction de Tournai. C'est la déroute. Et c'était à qui supputerait au

plus court le temps approximatif nécessaire à cette « déroute ».

« Deux jours, disait celui-ci. » « Un jour, corrigeait celui-là. » Et celui qui aurait osé émettre la réserve la plus timide eût été traité de « pessimiste » et conspué.

— Entendez-vous le canon? demandait un autre. Et avec un air entendu et un clignement d'yeux, il ajoutait : « Ils sont traqués, vous dis-je. Joffre a pris le commandement de l'armée du Nord. Cambrai est pris. Dans trois jours, nous aurons Maubeuge... Après... » Et d'un seul geste de la main, un geste circulaire, il nettoyait toute la Belgique de ses ennemis.

Cependant, les Allemands couvraient les murs de proclamations, recrutaient des otages, établissaient des lignes téléphoniques, recherchaient des immeubles commodes, commençaient déjà à installer leur kommandanture, rue Jean-Roisin, dans les bureaux du Crédit du Nord. Pour l'observateur perspicace, les signes d'une occupation probable se multipliaient. Seulement il ne les voulait point voir et regardant la situation à travers son désir, il préférait croire à une attaque décisive des Anglais dont on entendait gronder le canon. Enfin chacun ayant opiné, nous nous séparâmes jugeant plus prudent de rentrer chez soi.

Me voici de nouveau devant la grille du square Jussieu. Mais qu'est ceci? Devant moi, à la hauteur du boulevard de la Liberté, la rue Nationale est barrée par des uhlans et derrière

moi, venant de la Grand'Place, une centaine de soldats français, le fusil accroché en bandoulière, la baïonnette au fourreau s'avançaient encadrés d'Allemands armés jusqu'aux dents. Un commandement rauque et qui signifie sans doute : « Halte ! » déchire l'air. Les geôliers s'arrêtent et avec eux les braves défenseurs de Lille qui, couverts de boue, le visage creusé par la fatigue et noirci par la poudre, portent haut le front. En un clin d'œil, des mitrailleuses sont installées aux quatre coins prêtes à moudre la mort. Un autre commandement ! Nos soldats sont rangés sur la chaussée puis un officier s'approche du premier d'entre eux. Alors, employant ces syllabes dures qui en Allemagne constituent un langage, il se met à crier et à faire de grands gestes désordonnés avec ses deux bras en sorte que son espèce de laïus ressemblait fort à une bordée d'injures. Brutalement il saisit par le canon le fusil du héros prisonnier puis avec une précipitation, accompagnée de jeux de physionomie et de sons gutturaux qui semblaient témoigner d'une violente colère, il se met à frapper violemment le bord du trottoir avec l'arme jusqu'à ce qu'elle soit brisée. Cette opération fut répétée pour chaque prisonnier par des sous-officiers, mais j'avoue que je ne pus attendre la fin. Les poings crispés, un sanglot à la gorge, je réussis à me faufiler entre des sentinelles absorbées par la vue de ces briseurs d'armes exaspérés et contournant le square, je hâtais le

pas, essayant d'échapper par la fuite à la douloureuse vision de nos soldats humiliés. Course vaine. Derrière moi, me poursuivant sans relâche, courait le bruit des armes fracassées sur le trottoir et c'était en moi une souffrance physique, un déchirement de tout l'être et, comme si, sur mes genoux, on cassait les reins de la France.

14 octobre 1914.

LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION

Bien entendu, les envahisseurs tout à leur joie de pouvoir faire bombance dans la capitale des Flandres ne furent pas émus le moins du monde du tableau qu'ils avaient sous les yeux. Ayant incendié de loin par le canon (et sans avertissement) une ville peuplée de femmes et d'enfants, ayant repoussé dans les caves des malheureux qui cherchaient à s'en échapper, ayant éventré rue de Paris une pauvre vieille qui ne comprenait pas un ordre assez vite, ayant, en un mot, accompli une grande partie de la besogne pour laquelle ils étaient propres, les Allemands ne tardèrent pas à parachever leur œuvre.

Ici, il faut rendre à nos ennemis la justice qui leur est due et insister sur la façon méthodique, scientifique et admirable, avec laquelle ils organisèrent le pillage. Jamais professionnels du

vol ne dépassèrent et ne dépasseront ces concurrents imbattables.

Les premiers jours de l'occupation, tout alla à peu près bien. Il fallait, n'est-ce pas, donner confiance aux commerçants afin qu'ils rouvrent leurs boutiques. Nantis des sommes qu'ils avaient obtenu à titre d'a-compte sur l'indemnité de guerre, les boches payaient... avec l'argent des autres. Mais bientôt les instincts naturels reprirent le dessus. Ces messieurs payaient avec des bons ou par la simple affirmation : « Votre maire vous indemnisera». Ainsi se réglaient les comptes. Les bijoutiers et les fourreurs, les marchands de corsets furent littéralement dévalisés. Certes, je n'ose pas dire que désormais les Gretchen devinrent belles, mais j'affirme qu'elles purent se parer de bagues et de fourrures à bon marché ! Rien ne trouva grâce devant ces bandits. Quand ils avaient pris toutes les bicyclettes, ils emportaient les pièces détachées. Il y a des gens qui volent pour vivre, eux vivaient pour voler. Ceci n'empêchait pas d'ailleurs le général d'inviter, par voie d'affiche, la population civile « à reprendre la vie normale ! » en nous menaçant, bien entendu, de la peine de mort pour toute infraction au règlement.

Chaque matin, à la « Kommandantur », les otages se réunissaient à 10 heures (heure allemande). Tandis que la plupart restaient dans le vestibule, le préfet du Nord, le maire de Lille, Mgr Charost discutaient avec le gouverneur

Von Heinrich, lequel avait quotidiennement de pressants besoins d'argent. Chacun faisait face à ses prétentions avec les moyens que lui fournissait son caractère. Il arriva au prélat d'invoquer la justice divine et au préfet de parler au nom du droit des gens. A plusieurs reprises, M. Trépont fut sommé d'apposer sa signature au bas des affiches de la « Kommandantur » et s'y refusa (1).

— Nous avons des moyens de contrainte, déclara le gouverneur.

— Je les attends, répondit tranquillement M. Trépont. On n'osa pas les employer (1).

Telles sont les quelques distractions que les Allemands offrirent à la population civile de Lille durant les débuts de l'occupation. Heureusement la haine nous en donnait d'autres. Sur les visages teutons, nous guettions l'inquiétude. A l'attitude des officiers, nous devinions que la bataille de la Marne était perdue pour eux, au va-et-vient incessant de leurs troupes que la bête était traquée. Puis après une accalmie, la voix du canon s'entendit de nouveau très distinctement. Entendre le canon était pour nous la seule grande joie que nous pouvions souhaiter.

Le va-et-vient des troupes allemandes devint

(1) M. Trépont ayant refusé d'obéir à un ordre de l'autorité allemande fut arrêté le 17 février 1915 en même temps que M. Borromée, secrétaire général de la Préfecture, et interné en Allemagne dans une forteresse.

plus intense. Les mêmes soldats, les mêmes convois s'en allaient et revenaient quelques heures plus tard comme si toutes les issues étaient bouchées. Plus d'Allemands dans les cafés. Les officiers qui, la veille encore, vidaient des bouteilles de champagne à l'hôtel Bellevue et dans les riches rez-de-chaussées du boulevard de la Liberté qu'ils s'étaient appropriés, montaient précipitamment dans des autos qui traversaient la ville à toute vitesse.

Malgré de minutieuses précautions, les boches ne parvenaient plus à dissimuler leurs blessés qui affluaient de toutes parts. Quelques prisonniers anglais, portant haut la tête, passèrent sur la Grand'Place. L'un d'entre eux annonça un grave échec de l'ennemi ce qui provoqua les ricanements des soldats allemands, lesquels ne cessent de raconter qu'ils sont à Paris. Dans la soirée du 21, le duel d'artillerie devint furieux. Autour de la ville, ce fut un roulement ininterrompu qui continua pendant plusieurs jours.

Bien entendu, aucun journal n'arrivait jusqu'à nous et notre imagination seule pouvait reconstituer le grand drame qui se jouait autour de nous.

Quand, après avoir vu défiler les lourdes masses et entendu sans l'écouter la voix aigre des fifres, on apercevait, se détachant sur le ciel un aéroplane anglais ou français, les cœurs bondissaient dans les poitrines. Ce point menu dans

l'espace qui narguait les fusils allemands c'était le seul lien qui nous rattachait à la France vivante et libre. Il nous disait que non loin de nous, les armées alliées s'avançaient, que nos épreuves et nos souffrances n'avaient pas été inutiles et que nous pourrions bientôt saluer, en même temps que notre propre délivrance, la délivrance du sol français.

15 novembre 1914.

DIALOGUE ENTENDU DANS UN MAGASIN

PERSONNAGES.

Un officier allemand blond, rose et dodu, l'air vaguement féminin.

Une demoiselle de magasin.

L'officier. — Mademoiselle, je voudrais du satin rose.

La demoiselle. — Pour quel usage?

L'officier. — Pour faire une chemise.

La demoiselle. — Une chemise de jour ou de nuit?

L'officier. — De nuit.

La demoiselle. — Quel métrage? La dame est-elle grande ou petite?

L'officier, *gravement.* — C'est pour moi.

8 janvier 1915.

UNE JOURNÉE COMME UNE AUTRE

Tout à coup, ce matin, à 10 h. 55, les cloches des églises, les cloches de toutes les églises, qu'on n'avait plus entendues depuis plus de quatre mois, se sont mises à lancer par-dessus les toits de la grande cité léthargique, carillons après carillons, et c'étaient comme des vagues de gaieté, des valses de notes, des feux d'artifices de sons, des bousculades de rires. Rire cruel, hélas, et qui sonnait en nous comme un ricanement. Ces cloches en joie nous donnaient le frisson de l'inconnu, l'angoisse d'un nouveau péril. Chacun n'eut qu'une vision : celle des mains qui actionnaient ces cloches ; chacun ne pensa qu'à ceci : les Allemands font rire les cloches, ce doit être pour nous une heure de deuil. On referma avec soin sa fenêtre.

En ville, l'explication s'étalait en grosses lettres au coin de la rue Nationale et de la rue Jean-Roisin sur une affiche grossièrement rédigée à la main en français et en allemand. L'Empereur y annonçait « qu'avec l'aide de Dieu » les Allemands venaient de remporter une victoire décisive sur les Russes avec, comme butin, 6000 prisonniers et 40 canons. Devant l'affiche se presse une foule d'aspect goguenard. Ceux qui ont lu s'en vont. Quelques-uns — après avoir examiné les têtes — se permettent

une réflexion à voix demi-basse. « Encore une blague pour nous démoraliser ! » Un autre s'en va en haussant ostensiblement les épaules: « 6000 prisonniers, 40 canons, il n'y a pas de proportion. En voilà des menteries... » Deux messieurs en civil s'adressent à lui et leur accent vaut un acte de naissance : — Suivez-nous, monsieur ! — Vous suivre? — Police allemande ! Discrètement, ils s'éloignent en entraînant l'imprudent. Des soldats font circuler les curieux.

Non loin de là, éclatent des coups de fusil. Des passants s'abordent et s'interrogent. Il paraît que ce sont des soldats qui tirent sur les derniers pigeons de Lille, innocentes bêtes qui, en temps de paix, donnaient à la Grand'Place un air vaguement vénitien. Le promeneur qui, aujourd'hui comme hier, comme demain, est sorti à la recherche de l'inconnu, rencontre des amis. On fait quelques pas en causant. Après avoir attendu vainement chaque jour depuis le 12 octobre le départ des ennemis, on tombe généralement d'accord qu'ils resteront vraisemblablement jusqu'au printemps. Alors, l'offensive franco-anglaise les balaiera. Malheur à celui qui oserait placer ses espoirs à une échéance plus lointaine. Il serait immédiatement traité de pessimiste car les faibles préfèrent la volupté du mensonge à la saine vigueur de la vérité.

Des coups de canons, dont le bruit tout proche contraste avec le son grave des canons lointains,

font lever la tête. Trois aéros volent à une grande hauteur. Un « taube » venant de la direction Roubaix s'efforce de les poursuivre. Le ciel bleu est semé de petits flocons blancs qui ne se dissolvent que peu à peu et dessinent le sillage de nos avions. La voix du canon s'éloigne avec eux, devient plus sourde, se confond bientôt avec les bruits de la rue. Puis le ciel redevient désert et on ne perçoit plus que le roulement des grosses pièces, là-bas, au front.

Le promeneur rebrousse chemin, s'engage dans la rue Faidherbe, regarde longuement la gare, songeant au jour où il ira enfin y attendre ceux qu'il aime s'ils sont encore de ce monde. A sa droite, devant une boulangerie, une vingtaine de femmes du peuple attendent leur tour pour avoir un pain, mais voici que de la boutique trois soldats allemands sortent, des miches dorées sous le bras. L'un d'eux crie aux femmes, en français : « Tendez les mains. On va vous jeter des pains ». Quelques femmes obéissent, tendent les mains ou le tablier. Cependant, non loin du groupe, un autre soldat fait jouer le déclic d'un appareil photographique. Trois gros éclats de rires qui n'en font qu'un. Les trois soldats s'en vont... Les femmes baissent le tablier dans lequel rien n'est tombé. Un magazine allemand publiera bientôt la photo sous le titre : « Les barbares donnant à manger aux femmes de Lille ». Le promeneur rentre chez lui... Il ressortira bientôt persuadé

qu'il va apprendre des nouvelles sensationnelles dont il ne reconnaîtra la fausseté qu'en même temps qu'il apprendra d'autres nouvelles plus sensationnelles et plus fausses encore. Il ressortira. Il remontera de nouveau la rue Nationale. A un ami qui lui dira : « Il me semble que le canon s'éloigne », il répétera le plus sérieusement du monde ce que sa voisine lui a dit : à savoir que les boches sont découragés, que les Bavarois désertent, que les soldats du front eux-mêmes ne vivent qu'avec un peu de marmelade sur du pain, que les Anglais ont failli pénétrer à Lille la nuit dernière, que l'armée de von Kluck a été coupée, etc. Il verra ensuite à travers les vitrines des pâtisseries les officiers mangeant des petits fours sans les mâcher, buvant des tasses de café et fumant des cigarettes odorantes, tout en regardant défiler sur le trottoir des filles mal habituées à la liberté et à la toilette après de longs séjours dans des endroits clos où l'on vit court vêtu, des filles au regard canaille dont ils disent sérieusement dans leurs articles : « En France, les femmes du monde ne sont pas si élégantes qu'on nous l'a toujours fait croire »... De la pâtisserie sort un officier bien corseté, le monocle à l'œil. N'est-ce pas celui qui récemment, après avoir acheté un lot d'articles variés, donnait à la patronne, en guise de bon de réquisition, un papier détaché de son calepin sur lequel il avait écrit à la pointe du stylo : « Bon pour cent baisers ! »

Dans la rue Nationale passe de l'artillerie lourde.

Au coin de la Grand'Place, on se montre — d'un geste discret — un officier au visage particulièrement répugnant orné d'une balafre dont il paraît très fier. Entouré d'un groupe de gradés qui lui prodiguent les marques de la plus obséquieuse déférence, il dévisage les promeneurs, les signale du bout de sa cravache à l'attention de ses courtisans, parle haut et ricane. C'est, paraît-il, le kaptaine Himmel. La direction du service d'espionnage est sa principale fonction. Organisateur des perquisitions domiciliaires, pourvoyeur des geôles allemandes, il tient dans ses mains sales la tranquillité, la liberté et la vie des Lillois. Notre gouverneur von Heinrich administre, fait la fête, mais ne gouverne pas. Le kaptaine Himmel gouverne pour lui et on se montre, avec un mélange d'horreur, de crainte et de mépris, ce bourreau cynique.

Voici encore de l'artillerie. Derrière suivent des chariots sur lesquels s'entassent les objets les plus hétéroclites : cuisinières, baignoire, portemanteau, seaux de toilette. Sur l'un des véhicules, à l'arrière, deux soldats sont assis et tirent lentement sur de longues pipes de porcelaine. Entre deux bouffées, ils considèrent le va-et-vient des passants, les devantures des boutiques puis ils rient. Après tout, pourquoi ne riraient-ils pas? Ne sont-ils pas sûrs, ainsi qu'ils l'affir-

ment à tout venant, d'aller à Calais, à Dunkerque et de là à Parisse...?

La nuit commence à tomber. Le promeneur, désertant le centre de la ville, se dirige lentement vers son logis à travers les rues presque désertes... Non loin de chez lui, un colleur d'affiches barbouille un morceau de mur et s'apprête à faire savoir à la population un nouvel ordre — le centième ou à peu près — de faire ou de ne pas faire. Le promeneur s'approche mais l'obscurité l'empêche de savoir. Il saura demain... « Demain », ce mot évoque en lui un monde illimité de promesses, de possibilités, d'illusions, d'espérances et de rêves. En somme, voilà encore une journée de « tirée ». Le pas du promeneur devient plus allègre. Au loin, dans la direction du front, de plus en plus forte à mesure que les mille bruits de la ville s'éteignent, la voix du canon gronde sans répit.

17 février 1915.

IMPRESSIONS DE CITADELLE

L'ARRIVÉE

Hier soir, vers 5 heures, un agent de police s'est présenté au domicile de chaque otage. Il leur a présenté l'ordre laconique mais formel de l'autorité militaire, ordre auquel nous commençons à nous habituer. « A 7 heures (heure allemande),

le nommé X... doit se rendre à la citadelle où il demeurera interné jusqu'à nouvel ordre. » Il est probable qu'une fois de plus la population a dû commettre un grand crime pour lequel nous devons payer.

Au fond d'une cour spacieuse, il y a une ancienne chapelle désaffectée. Nous la connaissons bien. C'est là pour nous comme un deuxième domicile. J'y suis arrivé à l'heure dite. Assis en demi-cercle sur des chaises, plusieurs de mes compagnons sont là, silencieux. Devant eux, une sorte de géant boche, armé de pied en cap. Je crie un cordial bonjour. Le géant boche retourne alors vers moi un visage furieux et m'interpelle dans un langage véhément ou reviennent fréquemment les mots : « Nixt parler ! Nixt parler ! » La mesure est nouvelle. Qu'y a-t-il donc?

Les otages arrivent un à un. Le géant boche reçoit des renforts. Un sous-off. qui s'exprime en français nous annonce qu'il a reçu des ordres sévères. Il nous est défendu de parler.

Comme les Français sont naturellement ironistes, chacun de nous se hâte de poser des questions au sous-off., absolument débordé.

— Peut-on parler pour demander quelque chose?

— Peut-on dire merci?

— Peut-on jouer aux cartes?

L'interpellé pivote sur ses talons. Il va demander des instructions complémentaires au commandant. Les sentinelles commencent à gron-

der. Partagés entre une forte envie de rire, une profonde indignation et une certaine inquiétude, nous nous efforçons de disposer le mieux possible ce qui nous sert de lit. Bientôt des couchettes meublent la salle. A chaque extrémité, des soldats baïonnette au canon. D'autres font les cent pas.

Chacun sort du sac rempli à la hâte les éléments de son repas et pense, j'en suis sûr, aux bruits que vont faire les bottes des soldats, toute la nuit, sur le parquet.

La première journée.

Au réveil, on se dit bonjour avec les yeux, puisqu'il est défendu de parler. Sitôt debout, il se produit une sorte de miracle. Sans qu'on ait échangé une parole, sans qu'aucun mot d'ordre ait circulé, nous nous trouvons tous autour de l'interprête et chacun se met à articuler à haute et puissante voix les revendications collectives. Nous demandons de l'air et la permission de prononcer les mots indispensables. L'interprète ahuri va chercher le commandant qui arrive peu après. La scène se répète mais avec plus de méthode. Notre doyen d'âge, M. le Recteur Lyon, que nous avons chargé de parler pour tous, expose au commandant que nous ne sommes pas des criminels, qu'enfermer trente personnes dans une salle humide, sans air, leur défendre d'ouvrir la bouche, est un traitement indigne. Ren-

dons justice à ce commandant. Il écoute avec courtoisie la harangue revendicatrice et promet de faire une démarche spéciale auprès du gouverneur.

Nous apprenons bientôt que ce dernier l'a fort mal reçu. Néanmoins, le commandant prend sur lui de nous laisser respirer, ce qui est bien aimable de sa part. Les otages auront la faculté d'aller et venir en silence devant la façade de la chapelle sous la surveillance de soldats. Du moins, nous pourrons regarder ce qui se passe dans la cour de la citadelle.

Deux indiens déchargent là-bas des bottes de paille. Un peu plus loin, un officier, raide comme un piquet, passe devant des soldats qui le saluent... et il ne les salue point. On va, on vient. Cette promenade sur place est irritante. On s'ennuie. On attend des incidents ; les plus futiles sont les bienvenus. On les accueille avec des âmes d'enfant.

A midi, on mange. Les otages des communes environnantes viennent partager notre repas puis, sous une forte garde, regagnent leur local. A nouveau, on s'allonge ou on s'asseoit sur sa couchette. Je sors mon carnet et je prends des notes à la barbe du soldat, debout au pied de mon lit et qui a l'air indigné de ce qu'on n'ait pas défendu d'écrire. C'est la revanche de l'esprit.

Les jours se suivent.

Tout se répète. Le champ des observations n'est pas large. Nous allons et venons. Tantôt lentement, tantôt en vitesse. Si cette existence continue longtemps, nos pieds creuseront dans le sol une véritable tranchée. On s'arrête puis on recommence. A la volée, on échange avec ses compagnons quelques mots à voix basse, en ayant bien soin d'avoir un visage fermé afin que les soldats ne se doutent de rien.

Un hindou passe de temps en temps. Sous la longue capote qui le calfeutre, on devine l'agilité féroce du corps nerveux. A la fontaine, les boches, après avoir mangé, lavent la cuvette, qui sert à la fois d'assiette et d'objet de toilette. A la citadelle, la bouche vient immédiatement après les pieds.

Tout à l'heure, nos geôliers, fatigués sans doute de surveiller en silence des prisonniers qui ne parlent pas, se sont mis à causer entre eux. Immédiatement mes compagnons ont exploité la situation et nous nous sommes trouvés rangés en cercle, le nez vers le sol, autour d'une chenille qui rampait. L'un de nous supplie qu'on ne lui fasse pas de mal et évoque le souvenir des célèbres araignées de Silvio Pellico, puis s'empare délicatement de la bestiole et va la poser sur la feuille d'un arbre. Décidément, la prison rend meilleur.

Grand brouhaha dans la cour de la citadelle.



De magnifiques autos s'arrêtent. Beaucoup d'officiers, des saluts qui n'en finissent plus. Il paraît que c'est le duc de Bade. Quelqu'un murmure à côté de moi : « c'est la tournée des grands-ducs ».

Nous venons d'apprendre enfin pourquoi nous sommes là. Jacquet et ses amis Deconinck, Verhulst et Maertens, soupçonnés d'avoir donné les moyens de se cacher à un certain nombre de soldats français ayant pris part à la défense de Lille, la population tout entière a été condamnée à rester au logis de 5 heures du soir à 8 heures du matin et les otages à demeurer à la citadelle en attendant que d'autres mesures soient prises.

Dès qu'une nouvelle tête de boche fait irruption, nous nous attendons à faire nos paquets et à filer en Allemagne. Il pleut. Par contre, la surveillance se relâche. On commence déjà à échanger des phrases longues de plusieurs mots.

Quelques jours après.

C'est un petit monde bien curieux que ces trente personnes, la plupart représentatives et qui, avant la guerre, ou se querellaient sans trêve ou étaient séparés par toutes sortes de préjugés (1).

(1) Voici les noms des internés. La diversité de leurs professions est éloquente. Des adjoints au maire et

J'ai rencontré là le député socialiste Ghesquière, le visage déjà miné par la maladie. Comme si les violentes polémiques qui nous séparaient n'avaient jamais existé, nous nous sommes tendus les mains, fraternellement ; et chaque fois que nous pouvons causer ensemble, derrière le dos des hommes de garde, j'éprouve une douce surprise à découvrir dans ce vieux parlementaire, une âme candide et fraîche comme celle d'un enfant.

Plusieurs ecclésiastiques se trouvaient parmi nous, mêlés à des syndicalistes, des industriels, des intellectuels. Vivre en commun nous incline à mettre aussi nos idées en commun. On ne voit plus chez les autres que la noblesse de leur attitude ou de leur effort et les plus incroyants d'entre nous s'appliquent à ne pas faire de bruit, lorsque, dans cette salle de captivité où nous réunissent les malheurs de la France, des prêtres, agenouillés sur les dalles, s'abîment dans la prière du soir.

conseillers municipaux, un avocat, M. Brackers d'Hugo, des commerçants MM. Rémy, Duburcq, Leleu, Boutry, Ducastel, Lesot, Guiselin, un ancien typo M. Duponchelle, des ecclésiastiques : M. le chanoine Lecomte, vicaire général de l'évêché, M. Verleux, curé de Saint-Maurice, des députés : MM. Delory et Ghesquière, un recteur de l'Université, M. Lyon, des industriels MM. Maurice Wallaert, Ovigneur, Masquellier, un employé M. Delvinquier, un ingénieur M. Stahl, des commerçants : MM. Decoster, Guilbaut, Carlier, Bergot, Deraet, Franc, un juge de paix M. Merchier, des publicistes MM. Siauve-Evausy et Martin-Mamy.

Hier matin, j'ai entendu un petit dialogue exquis et touchant. Le député Delory, socialiste impénitent, offrait le « jus » de café au vicaire général de l'Evêché, le chanoine Lecomte. Lui tendant son verre, il lui a dit : « Mr le Chanoine, ça me rappelle les premiers temps du christianisme. »

Et notre excellent compagnon, le vicaire général, lui a répondu :

— C'est vrai. Alors les grands dignitaires servaient le peuple. Aussi, c'est moi demain qui vous servirai. »

Ah ! que la vie deviendrait facile si cette fraternité persistait après la guerre !

Le beau temps est revenu. La cour revêt des colorations exquises. Le soleil couchant sur les briques fait un rose léger et aérien.

Plus tard, un ciel bas et noir. Sur les façades invisibles, les fenêtres éclairées creusent de grands rectangles lumineux. Dans le silence, une canonnade furieuse se déchaîne soudain, puis se tait. Alors, on entend très distinctement les coups de fusil et le crachement des mitrailleuses. On devine l'assaut... les hommes qui tombent. Le contraste de l'action meurtrière et du calme qui nous baigne saisit l'âme et la broie. Chacun songe aux siens, à la patrie si proche et cependant si lointaine.

Tristesse.

Plusieurs otages sont tombés malades et malgré les démarches du maire et le diagnostic du médecin major, le gouverneur Von Heinrich refuse leur élargissement.

A midi, tandis que nous déjeunons sous l'œil vigilant des soldats, le député Ghesquière, vaincu par la souffrance, s'est affaissé sur sa chaise et nous avons dû le porter sur son lit (1).

Hier soir, je suis allé voir dans son coin un des nôtres, un vieillard de soixante-seize ans. Etendu sur son matelas, il écoute les encouragements de ses voisins de lit ; ses mains brûlent. Il ne parle pas. Il semble qu'il dort. Cependant quand on lui dit qu'on s'occupe de lui, qu'on va intercéder auprès du commandant, il secoue la tête obstinément et il répète : « Non. Non. »

Aujourd'hui, à 4 heures, le son des cloches, ce son autrefois familier et que nous n'avons plus entendu depuis de longs mois, nous est arrivé par dessus les arbres de la cour. Il est probable que les boches fêtent la chute de Varsovie.

Quelle soirée ! Dans un des bâtiments de la Citadelle nos geôliers ont dû organiser un concert pour fêter leur victoire. Les notes d'une valse langoureuse et d'une entraînante polka s'égrènent dans la nuit. Les hommes chantent.

(1) M. Ghesquière est mort quelques mois après.

Derrière nous, le canon scande cette bacchanale.

Je rentre dans la chambrée. Le bruit des talons martelle le silence. L'un après l'autre, le fusil accroché à l'épaule, la cartouchière à la ceinture, vêtus de force de la tête aux pieds, nos geôliers vont et viennent, scrutant d'un œil soupçonneux les otages désarmés qui, allongés ou assis sur leurs couchettes, dorment ou méditent.

Et puis, c'est encore une fois le réveil. Au fond de la salle, entre les hautes statures des sentinelles debout devant la porte ouverte, j'aperçois un pan de ciel qui passe du bleu au gris suivant les jeux des nuages. Les hirondelles coupent l'air avec des cris perçants. Elles ancrent en moi la pensée qu'il y a au dehors la ville et dans la ville une rue et dans la rue une maison où un être cher m'attend... Jusqu'à quand les Barbares vont-ils nous tenir enfermés?

4 août 1915.

PERQUISITION

Ils sont trois... trois policiers. Depuis plus d'une heure, ils fouillent dans mon cabinet de travail, ouvrent les tiroirs. A chacune de mes protestations, le chef, un sous-off., se contente de répondre : « c'est l'ordre... » Une feuille imprimée circulant en ville depuis quelques jours,

j'imagine que c'est au journaliste qu'ils en ont et qu'ils recherchent ici les traces d'un « crime » qui a été commis ailleurs.

Ils sortent. Je les suis à travers les bureaux' les ateliers. Ils examinent les machines, les caractères d'imprimerie. L'un d'eux qui est évidemment un typo, s'installe au « marbre », tire des épreuves comme s'il était chez lui, compare avec des papiers qu'il tient à la main... Le sous-off. paraît furieux. La promenade reprend, eux devant, moi derrière.

Dans la cour, un soupirail les arrête. Le sous-off. me montre l'échelle vermoulue par laquelle on descend à la cave.

— Passez devant, me dit-il.

Ayant des raisons sérieuses pour ne pas lui montrer un tel endroit, je me récuse et dis :

— L'échelle est cassée. Passez le premier.

Le sous-off. me regarde fixement, fait un pas vers l'endroit dangereux, puis répond d'un ton dégagé :

— C'est pas la peine.

Et il s'en va, suivi de ses hommes.

19 août 1915.

QUATRE HÉROS : JACQUET ET SES AMIS

Ce matin, devant une affiche — une affiche rouge comme le sang — j'ai lu : « Les personnes

mentionnées ci-dessous ont été condamnées par le tribunal du Conseil de guerre et fusillées, ce même jour, à la Citadelle, à savoir : le marchand de vins en gros Eugène Jacquet, le sous-lieutenant Ernest Deconinck, le commerçant Georges Maertens, l'ouvrier Sylvère Verhulst... » Je n'ai pas lu plus avant et, par les rues, j'ai marché vite, très vite, les poings crispés dans mes poches, avec le besoin d'user ma colère et mon indignation.

Ils ont assassiné Jacquet et ses trois amis, Jacquet dont je connaissais la tâche héroïque et dont je m'abstenais à dessein de parler dans mes notes. Je puis écrire son nom à présent et consigner ici son magnifique crime, Jacquet est mort...

Il y a un peu plus de deux mois — ce devait être au début de juillet — je l'ai vu pour la dernière fois dans des circonstances assez particulières. Traversant la cour de la Citadelle en compagnie de plusieurs otages qui venaient comme moi de purger une détention de quelques jours (1), j'avais tout à coup entendu une voix retentissante crier mon nom... C'était Jacquet qui, penché à la fenêtre de la salle qui lui servait de cellule, profitait de l'occasion, pour me charger de transmettre aux siens des nouvelles fraîches. Les mains en porte-voix devant la bouche, il me cria : « Dites-leur que tout va bien... »

(1) Le maire de Lille, M. Charles Delesalle, avait fièrement refusé de payer une contribution de guerre exigée par les Allemands.

Et à la barbe des sentinelles ahuries, il ajoutait : « *Ils* auront ma peau, mais ils n'auront pas mes os... » Tout Jacquet était dans ces mots, toute sa hardiesse claironnante, son ardeur combative, son ironie charmante, sa sérénité héroïque. Des bourreaux peuvent assassiner un homme de cette taille. Ils ne sauraient ni le réduire, ni le dompter...

* * *

A l'heure de la reddition, la petite garnison française qui avait vaillamment disputé Lille à l'immense armée ennemie n'était pas tombée tout entière aux mains allemandes. Plusieurs centaines de nos soldats, brûlant leurs uniformes et cachant leurs armes, avaient pu conserver une liberté précaire.

L'occupation se prolongeant, ils ne tardèrent pas à être traqués par une police soupçonneuse. Changeant chaque jour de domicile, quittant leur refuge quand il était éventé, ceux d'entre eux qui ne réussissaient pas à passer les lignes devaient lutter avec les plus grandes difficultés.

C'est alors qu'apparut Jacquet.

Le tour de son caractère, son culte pour l'activité, sa sympathie pour les combats de l'idée, le portaient vers l'organisation. Jusque-là, il faisait bénéficier de ses aptitudes ceux des groupements politiques qui s'accordaient à son idéal. A présent, c'était à la France, à la France tout

entière, qu'il allait dédier ses efforts. Pour assurer la sécurité des soldats échappés à l'ennemi, pour assurer leur existence matérielle et favoriser leur fuite, Jacquet allait offrir sa vie.

Le plus haut idéal s'accompagne toujours de contingence. Pour nourrir les soldats déguisés en civils, il fallait de l'argent ; Jacquet alla sonner aux portes et il en trouva. Qui donc aurait pu refuser son obole à cet intrépide quêteur?

Il semblait plus difficile de trouver des gîtes. Personne n'ignorait de quels implacables châtiments l'occupant punissait le crime d'avoir logé des soldats français. Jacquet recruta des gîtes comme il avait trouvé de l'argent.

Il fallait des collaborateurs. Jacquet trouva le premier d'entre eux sans le chercher et ce fut sa propre fille Geneviève (1) que les Allemands seront obligés d'épargner plus tard non par un sentiment de générosité dont ces brutes sont incapables, mais faute de preuves. Il en trouva d'autres parmi ses amis : Ernest Deconinck et Georges Maertens. Enfin, Jacquet s'adjoignit un ouvrier belge Sylvère Verhulst qui, par sa connaissance des routes et des issues, assura plus particulièrement les évasions à travers les territoires occupés. L'organisation pouvait fonctionner.

Un à un, nos soldats sont logés chez des per-

(1) Devenue depuis l'épouse de notre excellent confrère M. Marcel Deschamp.

sonnes sûres et ravitaillés en vivres et en vêtements.

Bientôt plusieurs officiers dont le commandant Caron, réfugié au domicile même de Jacquet, peuvent regagner la France libre et remettre leur épée au service de la Patrie. Des soldats suivent. Guidés par Verhulst, ils échappent à l'occupant et les amis de Jacquet, qui savent les mille précautions, les mille ruses dont il faut se servir pour permettre leur fuite, se demandent de quelle âme est pétrie ce Jacquet, ce Jacquet qui risque sa vie à chaque heure et qui ne cesse de sourire et de plaisanter !

***

Un jour — c'était le 11 mars dernier — Lille asservie et brutalisée depuis plus de six mois connut sa première joie et sa première vengeance.

Des avions anglais étant venus jeter des bombes sur une installation militaire allemande, un des avions fut obligé d'atterrir tout près des portes.

Je dis « un des avions », je ne dis pas « un des aviateurs », car si les boches accourus en hâte retrouvèrent l'appareil, ils ne réussirent jamais à retrouver l'occupant et ils durent se contenter d'afficher un avis à la population ainsi conçu :

AVIS

Deux aviateurs anglais, descendus le 11 mars dans le faubourg sud des Postes ont pu, jusqu'à présent, se tenir cachés (1).

La personne qui cachera ou aidera à cacher les aviateurs sera condamnée à la peine de mort et fusillée, et quiconque pourra nous donner des renseignements recevra une récompense en proportion des indications qui nous seront fournies.

(*Suivait le soi-disant signalement des aviateurs*).

L'aviateur anglais, le lieutenant Mapplebeck ne fut pas le dernier à prendre part aux éclats de rire qui secouèrent les Lillois. Pendant les quinze jours qu'il passa dans notre ville — domicilié chez Jacquet où il avait pris la place du commandant Caron — il lui fut loisible de lire l'affiche dont il faisait les frais.

Grâce à Jacquet et à ses amis, le lieutenant Mapplebeck réussit bientôt à s'évader et quelques semaines après l'hilarité des Lillois redoubla lorsque d'un avion, planant très bas, malgré le crachement des mitrailleuses et des canons boches, tombaient des papiers tous conçus dans les termes suivants :

(1) L'autorité allemande se trompait. Il s'agissait d'un aviateur seulement.

22 Avril 1915.

A M. le Commandant
des forces allemandes de Lille,

Le lieutenant Mapplebeck présente ses respects au Commandant des forces allemandes de Lille, et a le regret de n'avoir pu faire sa connaissance pendant son doux séjour passé près de lui.

Signé : Lt MAPPLEBECK.

Des boches qui ont une armée, des canons, une police et pas de conscience et qui sont convaincus que les populations tenues par eux sous le joug ne sont que des esclaves, ne sauraient pardonner une insubordination, surtout quand elle s'accompagne de quelque gaieté.

Lille avait ri. Le gouverneur de Lille allait se venger de ce rire. Le sort de Jacquet et de ses amis était scellé.

***

Arrêté une première fois en mai sous je ne sais quel vague prétexte, arrêté une seconde fois en juin parce qu'il avait encouragé les ouvriers réquisitionnés par les Allemands pour confectionner des sacs de sable, à ne pas travailler, Jacquet est inscrit d'office parmi nous. Comme nous il est astreint à passer trois jours

et trois nuits à la Citadelle en compagnie des autres otages de sa série. Comme nous, il devra aller apposer sa signature, le matin, à la Kommandantur. De cette façon l'autorité allemande l'a sous la main et peut suivre tous ses mouvements.

C'est le 10 juillet à midi, que j'appris l'arrestation de Jacquet. Quelques jours avant, je l'avais rencontré dans les couloirs de la Préfecture. Il m'avait conté, avec son habituelle bonne humeur, ses démêlés avec les boches et comme j'exprimais quelques craintes à son sujet il avait protesté : « Mes précautions sont bien prises. Ils ne sont pas assez malins ». Jacquet avait raison. Les boches ne sont pas malins, mais leur astuce, leur fourberie, leur obstination suppléent à leur clairvoyance. Il allait, hélas, s'en apercevoir.

Jamais, en effet, je crois, mieux que dans ce drame nos ennemis ne déployèrent plus de perfidie. En même temps que Jacquet ils arrêtaient sa fille aînée Geneviève et jusqu'à la fin du procès, jusqu'au poteau d'exécution, ils essaieront, avec une joie perverse, d'opposer le père à l'enfant. Canaillerie perdue ! La jeune fille restera imperturbable. Ni les menaces ni les habiletés n'auront raison d'elle. Et les tortionnaires devront la remettre en liberté.

Jacquet, lui, est emmené à Anvers en même temps que son ami Maertens. Quelques jours après, Sylvère Verhulst et le lieutenant Deco-

ninck les y rejoignent. Pendant un mois, tous les quatre seront tenus au secret le plus absolu. Nous apprîmes dans les premiers jours d'août que les quatre « prévenus » avaient été ramenés de la prison d'Anvers à la Citadelle de Lille. Le 17 septembre ils comparaissaient devant le conseil de guerre.

Il faudra connaître, pour les confier à une opprobre éternelle, les noms des bourreaux qui, ce jour-là, furent travestis en juges par le gouverneur de Lille. Nous ne connaissons à Lille que celui de leur président : commandant Driesen.

Bien entendu la séance de la cour martiale n'était que la régularisation administrative d'un assassinat prémédité. Pour les juges elle devait être également un spectacle. Dans ce but, avec une perversité inouïe, ils avaient ordonné à Mlle Geneviève Jacquet d'assister au procès comme témoin à charge, et à un moment, comme la jeune fille mettait dans sa déposition toute sa tendresse filiale, elle s'attira cette interruption du commandant Driesen : « Vous n'êtes pas ici pour témoigner en faveur de votre père, mais au contraire... » On restera stupéfait de ce qu'un être humain — même boche — ait pu inventer cette phrase-là...

Disons tout. Il s'est trouvé un allemand qui a eu l'honneur de s'apercevoir de l'infamie et de mesurer le scandale. L'oberlieutnant Meyer, avocat de Jacquet et de ses amis a essayé de

sauver les prévenus. Il les a défendus avec chaleur, avec conviction. Il a essayé de transformer les assassins en juges. Il a voulu préserver sa race d'une honte nouvelle, mais il y a des tâches impossibles. Jacquet, Deconinck, Maertens et Verhulst furent condamnés à la peine de mort le 18 septembre.

Le verdict est du 18 au soir. L'exécution a eu lieu le 22 au matin. Trois jours séparent ces deux dates, trois jours à la fois si longs et si courts.

La famille de Jacquet a essayé de voir le gouverneur, mais le bourreau de Lille, le kaptaine Himmel veille. Elle n'est pas reçue. Dans leur prison les quatre amis, avec une liberté d'esprit entière, attendent le jour sinistre. La bonne humeur de Jacquet — cette bonne humeur qui à une pareille heure devient un admirable stoïcisme — ne se laisse pas altérer, et quand ils voient le calme et l'entrain de leurs prisonniers, les geôliers sentent confusément qu'ils ont des héros devant eux.



Plus qu'une nuit. Demain à l'aube ces quatre hommes qui ont des cœurs passionnés puisqu'ils ont accompli de grandes choses, ne seront plus rien que de beaux noms et de sublimes symboles.

Jacquet écrit. Il écrit aux siens, aux siens qui ont obtenu l'autorisation de passer un quart

d'heure auprès de lui et qui vont venir. Il leur écrit tout ce qu'il n'aura pas le temps de leur dire. Il leur écrit son cœur.

CITADELLE DE LILLE
21 septembre 1915.

Ma bien chère Jeanne adorée,
Mes très chers enfants chéris,

On vient de nous signifier à l'instant que nous étions condamnés tous les quatre à mort et que nous serions fusillés demain matin à six heures à la Citadelle. J'ai appris cette nouvelle sans surprise. Mon avocat qui me causait pour la première fois, il y a exactement huit jours aujourd'hui, ne se faisait aucune illusion sur le sort qui nous attendait, et malgré sa plaidoirie émouvante et chaleureuse, il n'a pu nous sauver.

Il était du reste convaincu que nous étions condamnés d'avance. Le verdict le prouve, et l'ordre d'exécution ne doit subir aucun retard d'après l'ordre du Gouverneur qui refuse de laisser suivre le recours en grâce ! J'ai demandé au conseiller de guerre de me laisser voir mon avocat, c'est impossible. Je lui ai demandé de vous envoyer chercher, il m'a promis de le faire de suite. *Si je n'ai pas le bonheur de vous voir avant ma mort, vous pourrez dire qu'il a failli à sa parole. Il est certain que l'affaire Mapplebeck est la plus grave.*

Pauvre femme, pauvres enfants, tous modèles d'amour, de dévouement, d'affection dont vous

m'aurez donné les preuves jusqu'à la dernière minute, faut-il que je vous quitte quand vous aurez encore tant besoin de moi ! Toi, ma brave compagne, ma femme dévouée qui m'a toujours pardonné mes emportements, qui m'a toujours donné des preuves si sincères de ton amour, je vais t'abandonner avec une charge de cinq enfants, dont aucun n'est casé. Mais la Nation sera là, les amis aussi, et tu pourras dire que ton mari est mort comme un bon soldat face à l'ennemi, sans avoir jamais tremblé !

A l'instant mon avocat vient me rendre visite, je lui ai causé longuement, mais c'est fini.

Je fais un recours en grâce qui va être porté au Gouverneur, mais il a ordonné *que le recours en grâce à l'Empereur ne suspendrait pas l'exécution. Je ne le fais que pour prouver que nous n'avons pas été traités normalement, puisqu'il ne veut pas attendre la décision de l'Empereur. Mais cela ne fait rien. On ne meurt qu'une fois et je te garantis que nous allons mourir en braves. Nous n'aurons pas les yeux bandés et serons fusillés ensemble, debout.*

Il y a une heure que je t'écris et je vais continuer comme cela jusqu'à ton arrivée. Sois brave, ma chère Jeanne, ma femme chérie, que ton courage stoïque soit cité en exemple. Pardonne à tous ceux qui m'auront nui comme je leur pardonne moi-même.

E. JACQUET.

Les paroles qui furent échangées entre Jacquet et les siens, laissons-les dormir dans les cœurs d'une mère et d'enfants encore vêtus de crêpe. Mais rapportons du moins celles qui appartiennent à la Patrie. Quand Jacquet eut embrassé les êtres très chers qui sanglotaient, il leur dit : « Ne pleurez pas. Il y a des soldats qui meurent tout seuls sur le champ de bataille. Moi j'ai l'immense joie de vous voir avant la fin... Nous sommes des privilégiés... » Celui qui parle ainsi est de la grande lignée...

La porte s'est refermée. La dernière nuit commence. Les quatre amis, toujours pareils à eux-mêmes, se tiennent devant la vie précaire qui leur reste comme si elle devait n'avoir pas de fin. Deconinck s'étend sur sa couchette et s'endort. Verhulst et Maertens en font autant. Jacquet, lui, assis devant son papier, écrit aux siens, écrit sans se lasser. Il écrira ainsi jusqu'à la dernière minute.

CITADELLE DE LILLE
7 heures soir.

Ma chère femme adorée,
Mes bien chers enfants,

J'ai été bien heureux de vous serrer dans mes bras une dernière fois et de vous dire tout ce que j'ai pu malgré la difficulté que j'ai eue à le faire dans un moment aussi cruel! Vous êtes braves, et quand cette lettre vous parviendra, vous saurez que je suis mort aussi en brave !

J'ai admiré votre courage, votre résignation, votre volonté et enfin votre sublime dévouement qui vous poussent jusqu'à la dernière minute à essayer de me sauver. Mais c'est peine inutile. J'en ai toujours été convaincu. Nous étions jugés d'avance!

Mon avocat me l'avait dit clairement à notre première entrevue, et si les démarches qui ont été faites, ont été bien accueillies par le Gouverneur, il a peut-être promis d'examiner avec bienveillance notre cas pour se débarrasser de visiteurs gênants, mais au fond, il était décidé à sévir! Enfin, c'est la guerre!

Je viens de dire adieu à tous nos camarades d'Anvers. Ils sont tous venus à notre cellule et nous avons passé un bon moment ensemble.

Pauvres enfants! Mais comme vous allez être admirées, adorées, aidées, encouragées par tous. C'est une grosse consolation pour moi. On fera pour vous tout ce qu'il faut. Rappelle-toi que je veux qu'on fasse pour la famille Deconinck, pour Maertens, pour la compagne de Silvère, tout ce qu'il faudra.

Je vais avoir un bel anniversaire demain. C'est une guigne dans ma famille, on ne dépasse jamais la cinquantaine.

Soigne-toi bien, les enfants seront pour ma mémoire si bons pour toi que notre séparation te semblera moins cruelle, ne te laisse pas aller au désespoir! Surmonte-toi. Montre que tu es une vraie Femme *comme je suis un vrai* Homme.

Mme Silvère arrive. Elle veut espérer. Rentrez

chez vous. Faites votre deuil de moi et des démarches. Je vais donner cette lettre à Mme Silvère qui va te la porter.

Un millier de baisers encore à chacune de vous, mes chéries.

Ton mari qui mourra en pensant à vous.

E. JACQUET.

Je vais t'écrire toute la nuit.

***

Les heures passent. Deconinck, Maertens et Sylvère Verhulst, étendus sur leurs couchettes, sommeillent paisiblement. Et Jacquet écrit toujours.

CITADELLE DE LILLE
22 septembre, 1 heure matin.

Ma bien chère femme,
Mes bien chers enfants,

Je viens il y a quelques instants de te faire porter par Mme Sylvère une deuxième lettre qui faisait suite à celle que j'avais commencée et que j'avais remise à Geneviève. Voici la troisième et dernière.

Comme je te l'ai dit, je vais me livrer tête nue. Nous serons debout, les mains libres, les yeux non bandés. Voici les conditions. Nous crierons : Vive la République! Vive la France! et nous nous dispenserons de rien dire aux exécuteurs qui

paraissent consternés. Nous avons vu des soldats pleurer.

Nous venons de souper à onze heures. Nous avons dîné de bon appétit et nous partirons pour le dernier voyage sans broncher. Depuis le jour où nous avons été séparés des autres et mis dans cette cellule, il n'y avait plus de doute. On pouvait nous raconter des histoires, mais les allées et venues, là surveillance dont nous étions entourés depuis quelques jours indiquaient bien le verdict et le résultat... Nous avons été condamnés avant d'être jugés.

Et ma pauvre Geneviève qui n'a pas perdu son courage et sa confiance jusqu'à la dernière minute, qui m'a embrassé ce soir en partant encore essayer de me sauver. Quelle brave enfant. Quel beau caractère.

A toi, ma chère petite Lulu chérie et ma grosse Suzanne adorée, j'ai tant de chagrin de vous quitter aussi jeunes, mais je sais bien que vous serez bien gentilles, bien sages, que vous vous rappellerez de votre bon petit papa qui vous aimait tant et qui désirait tant vous voir grandir.

Vous travaillerez bien, vous deviendrez de grandes filles comme vos sœurs et vous consolerez votre chère petite maman de son gros chagrin. Vous la câlinerez, vous la gâterez et vous l'embrasserez tous les matins et tous les soirs deux bonnes fois pour moi toujours.

Au revoir mes chères petites cocottes, vous serez la gaieté de la maison, je le sais, et je vous

embrasse une dernière fois du meilleur de mon cœur. Embrassez tous les jours pour moi ma belle Geneviève et ma belle Thérèse, qui seront vos petites mères, et quand Léon reviendra il sera votre petit père. Au revoir, mes chéries.

A toi, à nouveau, ma chère femme chérie, je te souhaite ardemment de surmonter ton chagrin et d'être forte. Tu as des enfants, tu te dois à eux. Il faut que tu continues à les élever et que tu me remplaces. Tu t'organiseras une nouvelle existence, et au milieu de nos enfants chéris tu auras une vie heureuse de satisfaction et de souvenirs.

Tu seras honorée et tu pourras passer partout la tête haute, entourée du respect de tous.

Tu feras mes adieux à tous mes amis.

Voici l'heure fatale. Nous allons mourir en braves, les allemands tremblent de peur...

Au revoir mes chéries, je vous donne une dernière fois à chacune et à mon cher Léon un gros, aimant, amoureux baiser.

Adieu, adieu, mes belles enfants.

Adieu, ma chère Jeanne, adieu !

E. JACQUET.



Quand les premières blancheurs de l'aube montèrent à l'horizon, Deconinck, Maertens et Sylvère Verhust s'éveillèrent. Leur ami Jacquet écrivait encore. Cette fois, c'était au dos d'une photographie sur laquelle sa femme et ses cinq

enfants lui souriaient, qu'il traçait d'une main ferme l'ultime adieu, la suprême pensée d'un cœur.

Six heures sonnent. Tranquillement Maertens constate : « Mes amis, nous n'avons plus qu'un quart d'heure à vivre ». A tour de rôle ils signent les lignes suivantes :

22 Septembre 1915
6 heures matin.

Mes chers amis, camarades,

Nous voilà au but ! Dans quelques instants nous serons fusillés.

Nous allons mourir bravement, en bons Français, en brave Belge.

Debout ! les yeux non bandés, les mains libres.

Adieu à tous et courage.

Vive la République ! Vive la France !

Signé : JACQUET, E. DECONINCK,
G. MAERTENS, S. VERHULST.

Pas un muscle ne tressaille sur le visage des condamnés. Pas un tremblement n'altère leur voix. Ces quatre hommes — comme s'ils lisaient dans l'Histoire de demain — sont déjà statufiés.

Un instant après les murs de la Citadelle se renvoient l'écho d'une hymne vibrante et large : « Mourir pour la Patrie... » Ce sont les quatre amis qui chantent.

Une minute plus tard les murs de la Citadelle se renvoient l'écho de ces acclamations : « Vive la France ! Vive la République ! » et l'écho d'un feu de salve... Ce sont des boches qui assassinent. Ce sont des héros qui tombent.

22 septembre 1918.

LES HÉROS DE LA DÉFENSE

Quatre heures du matin. Une belle nuit, une de ces belles nuits où il y a tant d'étoiles au ciel, une de ces belles nuits où il y a tant d'ombre en bas et tant de clartés en haut, que le moins chimérique s'abandonne mollement à la rêverie. Pas un passant. Derrière les fenêtres obscures les gens endormis oublient pour quelques heures les souffrances de la guerre, la honte et l'humiliation de ne plus s'appartenir. Sur le trottoir, le talon sonne. Dans le lointain, boulevard de la Liberté, un tramway passe. Il transporte sans doute des troupes allemandes près du front. Devant la gare Saint-Sauveur, une sentinelle s'approche, nous dévisage, inquiets de voir à une heure si matinale ces deux civils se hâter dans la direction de la porte de Valenciennes.

— C'est là ! me dit mon compagnon.

En face de nous, sur le rempart à peine distinct, c'est un va-et-vient de lanternes suspendues en l'air au bout de bras qu'on ne voit pas

et rien qu'à cette vision, le cœur déjà est mordu. Par des marches taillées à même le talus nous montons vers les lumières, vers le grand carré où les fossoyeurs, le pic à la main, creusent le sol. A gauche, entre deux arbres, un groupe de soldats allemands fument et regardent. Séparés d'eux par toute la largeur de la fosse, chapeau bas, nous interrogeons anxieusement la terre, tandis qu'en nous se reconstitue le drame terrible... Voici... les nôtres étaient là, une poignée. Pour défendre Lille, ils n'avaient qu'un fusil, une baïonnette, quelques douzaines de balles et deux canons, tandis que l'ennemi innombrable encerclait la ville et que son artillerie formidable démolissait et incendiait. Du haut des remparts, nos soldats pouvaient voir en se retournant les quartiers de la ville qui brûlaient et autour d'eux pleuvaient les obus. Qu'importe. On leur avait dit de tenir. C'est très simple, ils tenaient. Instinctivement nous nous sommes tous penchés. Dans l'ombre, émergeant du sol crayeux, une forme sombre se dessine. Sur elle le prêtre projette la clarté pâle de la lanterne. Avec des précautions dont on croirait incapables les rudes mains des fossoyeurs, le corps est arraché à la terre qui s'était moulée sur lui. Une bière est descendue. Dans le linceul qui la tapisse le cadavre est étendu. Se détournant de lui les lanternes se remettent à voltiger dans la nuit. Le bruit du pic mordant le sol crayeux recommence. Une fois, deux fois, dix fois, une masse

sombre troue le sol. Les allemands regardent toujours... De temps en temps, incommodé par l'odeur, l'un d'eux s'éloigne, puis revient comme attiré par la cérémonie lugubre... A l'horizon montent des blancheurs indécises et bientôt dans la clarté du jour levé apparaît le dernier corps. C'est celui du maréchal des logis Emile Deleye.

« Il était venu chercher du café et du pain pour ses hommes à l'estaminet qui se trouve sur la place, explique quelqu'un. Une fois servi, il remonte sur le rempart. Il n'avait pas fait deux pas qu'une balle le frappe et l'étend raide. »

Au front des fossoyeurs la sueur coule. Du revers de la main, ils s'essuient. L'un d'eux qui avait disparu depuis un instant rapporte une bouteille de genièvre. Il en verse dans des petits verres qu'il tend à ses camarades puis il se retourne vers nous qui, autour des bières montons une garde d'honneur, et d'une voix grave, presque solennelle, le verre en l'air, il dit : « A votre bonne santé, Messieurs ! » A présent, le camion plat sur lequel ont été placés les cercueils protégés par des bâches, se dirige à travers les rues matinales vers le cimetière du Sud. Les Allemands sont partis. Les rares passants que nous rencontrons s'arrêtent, intrigués, se demandant ce que peut être cet étrange cortège. Quelques-uns, plus perspicaces, devinent et saluent. On croise un convoi militaire. Les soldats regardent. Quoiqu'essoufflés par la

marche rapide des chevaux, nous voudrions qu'ils aillent plus vite encore, tant nous sommes pressés de soustraire aux regards indifférents ces restes glorieux qui mériteraient d'avoir, pour cortège, tout un peuple.

A la porte des Postes, un gendarme allemand, armé de pied en cap, nous attend. Après avoir examiné soigneusement nos laissez-passer, il enfourche sa bicyclette et nous suit. Au cimetière, non loin du monument du Souvenir Français, à côté d'une sorte de rond-point où reposent déjà des soldats français et anglais, deux fosses d'une vingtaine de mètres de longueur sont creusées.

Six heures viennent de sonner. Le ciel est admirablement bleu. Tout autour de nous, les images funèbres disparaissent sous le soleil et les fleurs. Cris d'oiseaux, frôlements d'ailes, toutes les notes d'un large chant de vie, résonnent en ce matin de septembre qui ressemble à la naissance d'un magnifique printemps.

Un à un, il faut que de nouveau s'ouvrent les cercueils. Sur les quinze soldats tombés à la porte de Valenciennes, huit ont été reconnus, mais sept sont restés des héros anonymes. Un examen minutieux permet de retrouver dans la poche de l'un d'eux un porte-monnaie contenant 16 fr. 20, trois écus, une pièce de 1 franc et deux de 10 centimes, puis deux cartes de visite portant vraisemblablement le nom de personnes chez qui il logea, deux lettres sur lesquelles

nt se déchiffrer quelques lignes, et deux noms : l'un d'une sœur, l'autre d'une épouse. Avant la signature de cette dernière, une phrase a été respectée par l'humidité et cette phrase — ô ironie tragique — dit : « J'espère que je te reverrai bientôt ». Enfin voici une prière, une prière pour la France et une carte d'électeur. A grand'peine, nous y retrouvons un nom de ville : Coudekerque. Allons, ce brave sera du moins identifié dès la liberté reconquise et une femme aura la triste consolation de connaître la vérité, de ne pas attendre indéfiniment, sans savoir, l'impossible retour.

Mais quelle effroyable besogne ! L'homme enfonce ses mains dans cet amas d'étoffes pourries et de terre gluante à la recherche d'une poche. Parfois, une tête se détache du tronc. Celui-ci a la main droite crispée comme s'il allait tirer. Dans une poche, voici deux cahiers de papier à cigarettes, un peu de tabac au fond d'une blague. Dans une autre, une pipe et un couteau. Et à côté de ce cadavre balles Lebel et baïonnettes sont déposées, tandis qu'au-dessus de nos têtes apparaît soudain un aéroplane allié et que, furieusement, des canons invisibles et tout proches crachent la mitraille. Allons, ceci est bien. Il fallait que ces grands morts, exposés pour un rapide instant à la lumière, soient salués par le même fracas qu'ils entendirent en fermant les yeux. C'est fini. Sur une planche inclinée glissent les cercueils vers le repos défi-

nitif, vers la tranchée dont on ne revient pas. Celui du maréchal des logis est à l'extrémité de la rangée, le premier. Comme sur les remparts de Lille, le chef sera en tête de ses hommes.

A présent, le prêtre, debout sur le bord de la fosse, jette l'eau bénite sur les cercueils et récite les prières des morts, cependant qu'inclinés devant ces soldats tombés au champ d'honneur, nous les évoquons, bien vivants, agenouillés derrière le talus des remparts, la main sur la gâchette du fusil, le dos tourné à la ville en flammes, face à l'ennemi.

Le gendarme n'a pas cessé d'errer autour de nous. Il remonte sur sa machine. Jusqu'à la porte des Postes, fidèle à la consigne, il tournera autour de nous et nous enfermera dans les lacets d sa bicyclette.

18 octobre 1915.

DEHORS

Depuis une semaine, des ouvriers, juchés dans les arbres du boulevard de la Liberté, les émondent et les taillent. Tout autour, contenus tant bien que mal par les agents de police, femmes et enfants, des enfants surtout, guettent le moment où la branche tombe sur le sol. Alors les malheureux agents à qui l'occupant ont enlevé leur autorité en même temps que leur baïonnette, sont débordés. Tous ces gosses, petits garçons

aux pantalons rapiécés, petites filles aux jupes faites de pièces multicolores et juxtaposées, malheureux sur les visages desquels se lisent la misère et l'anémie, tous se précipitent, tirent chacun à soi une partie de ce qu'ils convoitent. Parfois, l'un d'eux, plus heureux ou plus adroit, réussit à tromper, par de savantes manœuvres, et ses concurrents et les gardiens de l'ordre, et bientôt une immense branche ambulante disparaît à grande vitesse au détour d'une rue adjacente. On voit le véhicule, mais le coursier, haut comme une botte, reste invisible.

Près des platanes la foule des gamins compte les coups de hache et attendent celui que suivra un long craquement et le bruit de la chute. Et ce sera alors la même ruée vers le bois, grâce auquel, ce soir, le pauvre foyer sera un peu moins triste et un peu moins froid.

Cependant, si l'on pousse plus loin sa promenade, des scènes à la fois plus discrètes et plus douloureuses s'offrent au regard de l'observateur. Au boulevard de la Liberté c'est la pauvreté qui s'avoue, le besoin qui s'étale. Dans les allées du bois, sur les bords de la Deule, c'est la pénurie qui se dissimule, la misère qui se cache. Ce vieillard qui a l'air de flâner, cette femme « en chapeau » qui semble se promener, ne sont pas venus ici pour des raisons si futiles. Aussi bien, ce n'est pas le temps qui les y aurait incités, car ces jours de fin d'année suent la pluie et la boue du matin au soir et ils sont rares ceux, qui entre les

arbres dépouillés, viennent endormir leur ennui au rythme de la marche. Non, ces passants furtifs, lorsqu'ils ne se sentent pas vus, se baissent soudain, ramassant des brindilles de bois. Avec ça, on allumera le feu ce soir dans l'âtre froid, et peut-être de petits enfants, des malades attendent-ils cette glane pour réchauffer leurs membres engourdis. Lui, les tasse dans ses poches, elle, dans un cabas suspendu à son bras. Sauf ce geste, rien n'indique leur détresse, rien, sinon cette sorte de gaucherie, de gêne qui est comme l'aveu du pauvre honteux. Un pas décèle-t-il l'approche d'un être humain, les bustes penchés se relèvent vivement et les malheureux affectent de s'intéresser aux jeux des nuages dans le ciel, à la course d'un chien qui gambade sur les pelouses, au glissement d'un bateau entre les rives de la Deule, ou au passage d'un détachement de soldats allemands qui, au son acide des fifres, se dirige vers Lambersart.

Et je ne connais rien de plus douloureux que cette détresse qui a de la pudeur et qui dissimule sous les apparences futiles de la promenade le plus aigu, le plus violent, le plus avide des besoins.

30 *décembre* 1915.

NOEL 1915

Noël noyé de pluie et de boue et qui ressemble au noyé qu'on vient de tirer d'une mare. Etrange

puissance des habitudes! Malgré les angoisses dont chacun est préoccupé, malgré les deuils, malgré les images terribles de la guerre, malgré le temps, nous obéissons à une sorte de mécanisme interne et comme la terre tourne, nous nous sentons à ce Noël comme aux autres une âme et un cœur de Noël. Tout l'après-midi, il y a eu dans les rues, des gens qui défilaient sans parler, tels des automates, s'arrêtant devant chaque vitrine, contemplant d'un air indéfinissable les boîtes de conserves plus ou moins frelatées, aux étiquettes solliciteuses comme des courtisanes, les pains douteux, les beurres malaxés, les mélanges les plus équivoques. D'habiles commerçants, désireux sans doute de rendre à leur manière un pieux hommage à la tradition, ont mis en valeur des « Chablis 1906 » et des « Saint-Emilion 1913 » de 6 à 10 francs la bouteille. Ils trônent au centre comme des dieux et les denrées plus humbles ont l'air d'être là pour parer l'autel... Mais pourquoi les étiquettes sont-elles si fraîches et les bouchons si neufs?

Entre les boutiques, il y a des portes. On les regarde aussi, car on regarde toujours ce qu'on ne veut pas voir. Tous les vingt pas, on y lit l'affiche rouge. « Fièvre typhoïde. Il est défendu d'entrer dans cette maison. Seuls peuvent entrer les habitants de l'immeuble, le médecin et le personnel sanitaire. » Et à côté de celle-là, à qui la langue française finit par donner je ne sais quel air inoffensif s'étale une autre affiche, noir sur blanc

comme les lettres de décès. En grosses lettres hurle un « Typhus » à qui un point d'exclamation fait un accompagnement comique, qui en l'occurence, fait frissonner. Au-dessous ce sont des « verboten », des « engen » et un tas de mots durs comme des crosses de fusil, hérissés comme des fils de fer barbelés, pointus comme des casques de dragons, des mots qu'on ne comprend pas et qui, pareils à toutes les choses inconnues, prennent des apparences sournoises et diaboliques ! Admirable langue que la nôtre ! Même quand elle édicte de froides prescriptions, même quand elle parle de décomposition, même quand elle annonce la mort, elle ne nous effare pas, ne soulève en nous aucun tumulte et reste le parfait instrument de la mesure et de la raison.

On passe... Des enfants s'arrêtent devant l'étalage d'un marchand de jouets, mais ne témoignent, ni par gestes, ni par cris impérieux, l'envie d'emporter ce cerceau accroché à l'entrée, ou ce cheval de bois qui semble souffrir de galoper toujours sans arriver jamais. Me trompai-je? Est-ce que pour eux aussi, Noël n'aurait plus l'odeur de la brioche et le goût de la joie? Est-ce qu'ils auraient compris, eux aussi, ce qui se passe à l'endroit où l'on se bat? Je ne sais ; cependant il m'a bien semblé que c'étaient eux, qui, pour s'en aller plus vite, tiraient leur mère par la main.

On passe... Sur les murs s'étalent les conseils : « Ne buvez que de l'eau bouillie..., etc. » A

chaque instant on rencontre une voiture d'ambulance. Si elle allait vite on n'aurait pas le cœur serré. Mais elle va au pas, lentement, comme la foule. Tout est lent aujourd'hui. Voitures marquées de la croix-rouge de Genève ou promeneurs hébétés de tritesse, nous portons tous en nous quelque chose qui va mourir. . Noël ! Noël !

30 décembre 1915.

LA MISÈRE

... A deux pas de la rue de Jullier, dans un quartier où vit ce qu'on pourrait appeler le peuple du peuple, une file de gens, une file de 150 à 200 personnes, qui, sur le trottoir, suit la ligne des façades. Les femmes, tête nue, croisent sur leur poitrine un fichu souvent déchiré, les hommes ont des vestons rapiécés, des pantalons élimés, trop courts ou trop longs. Sur la tête, une casquette crasseuse.

De ci, de là, quelques figures inquiétantes. Des vêtements qui voudraient essayer de n'être pas tout à fait des haillons. Tous, hommes, femmes, enfants, tiennent à la main, qui une casserole, qui un saladier, qui une bouilloire, qui une marmite, qui une cuvette dont l'émail s'en va par places et c'est, sous la pluie fine et lente de cette molle journée de janvier comme une lamentable et dérisoire exposition de vaisselle.



Nul bruit dans cette foule. Un silence, à peine troublé de temps en temps par deux interpellations qui se croisent ou par le resserrement qui suit les vides successifs. Ces malheureux, n'ayant que des besoins matériels n'ont, à cette heure, rien à se dire. Ils attendent, comme mangent les paysans, sans impatience, sans énervement. Tout à l'heure, ils seront probablement abondants en paroles, ils feront crever des rires énormes et sonores, ils s'épancheront en gestes violents, ils seront injustes, c'est-à-dire simples. A présent, ils savent que, derrière le mur auquel ils s'appuient, des servantes remplissent les récipients contre la remise d'un bon et que, pour chaque bon d'un sou, ils auront une ration de soupe, de légumes ou de ragoût. Ceci suffit à remplir leur présent et leur avenir. Comme ceux qui les précèdent, comme ceux qui les suivent, ils seront servis, car il y en a toujours assez. Ils seront servis à l'heure qu'il faut. Tout est bien.

Par ci, par là, au milieu de cette misère criarde, quelques visages craintifs se dissimulent, lorsqu'on les regarde, derrière leurs voisins. Visages de ceux qui n'ont pas l'habitude, visage de ceux que la vie n'avait jamais pu contraindre à avouer, que la guerre a fini par vaincre et qui ont dû dire, eux aussi : « Eh bien, oui, j'ai faim ! » Si l'on pouvait faire sur eux, non pas la froide enquête administrative qui, agissant au nom d'une égalité abstraite ne peut rien faire sans commettre

une injustice, mais l'enquête chaude et vivante de la vie, on apprendrait de terribles et émouvantes histoires, par exemple celle d'une mère qui, pour suralimenter son enfant tuberculeux, emploie le secours de chômage qui est lui alloué à l'achat d'œufs et qui se nourrit au Fourneau Economique pour quatre sous par jour, deux rations de soupe, deux rations de ragoût. A intervalles réguliers, l'agent de police placé en tête fait un signe et cinq personnes pénètrent dans la cuisine. Alors la file ondule comme un serpent puis s'immobilise à nouveau. Parmi ceux qui sont entrés, il en est un qu'à sa démarche automatique, à son pas délibéré, on reconnaît tout de suite : c'est l'*Habitué.* Celui-là est toujours venu et il viendra toujours. Le Fourneau a changé de local, le personnel a été renouvelé plusieurs fois, une municipalité plus ou moins pâle a succédé à une municipalité plus ou moins rouge, l'effroyable guerre a succédé à l'heureuse paix. Seul l'Habitué n'a rien changé à sa vie. Aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, il entend réduire au minimum ses dépenses de nourriture et porter au maximum ses dépenses de boisson. De l'estaminet qui est son salon, il passe au Fourneau qui est sa salle à manger. Quand il entre dans la salle, dont l'atmosphère tiède et parfumée caresse à la fois l'estomac et la peau, l'Habitué ne voit rien : ni les cuves de cuivre reluisantes d'où s'échappe l'odotante vapeur, ni les servantes agiles qui trempent

leurs longues mesures dans le riz au gras ou la lurée de pommes de terre au lard, ni les éplucheuses qui, en un tour de main, dépouillent les carottes et les navets. Non, l'Habitué ne voit rien. Il tend d'une main son récipient, de l'autre ses bons. Il commande comme à l'estaminet : « Deux rations de soupe ». On le sert. Il s'en va. Il s'en va mais il reviendra demain, après-demain, toujours, sans jamais se rendre compte qu'il doit sa pitance, non à je ne sais quelle providence mystérieuse, non à l'initiative de cette Société, dont un candidat socialiste lui a dit un jour qu'elle vivait de la sueur et du sang des pauvres, mais bien à ces femmes, à ces enfants, à ces vieillards, à ces faibles, à ces vaincus qui comme lui viennent « faire la queue » chaque jour devant le Fourneau Economique, car en effet, l'Habitué est le parasite qui vit de la misère méritante d'autrui et qui mange parce que d'autres méritent de manger. Et ceci est tellement vrai, que, si par miracle, la misère disparaissait aujourd'hui du monde, cet heureux miséreux deviendrait soudain effroyablement misérable.

Janvier 1916.

L'EXPLOSION DE LA POUDRIÈRE ALLEMANDE

Un fracas... puis une succession rapide de détonations, un vent furieux qui brisait les

obstacles ou glissait sur eux après les avoir ébranlés... En même temps une rafale souterraine, pareille à un tremblement de terre qui bousculait les lits, secouait les maisons et en démolissait près de mille, un immense bruit de vitres qui se brisaient, en tombant, les unes contre les autres... des cris jaillissant soudain... Brusquement, tous les habitants de Lille réveillés en sursaut, en cette nuit du 10 au 11 janvier, comme si un obus venait de tomber dans leurs demeures, furent debouts... Il était exactement 3 h. 30 du matin.

Quand l'homme est secoué par un grand danger, sa conscience devient bien vite lucide. Si un certain nombre de nos concitoyens, croyant à un nouveau bombardement, se hâtèrent vers leurs caves, les autres, la plupart, se souvenant soudain des cinq obus tombés du 5 au 6 près du dépôt de munitions boche des Dix-huit Ponts, conclurent qu'une bombe, suivant ces opérations de repérage, avait accompli son œuvre. Les énormes quantités de poudre enfouies dans les casemates, sous les blocs de pierre de taille, les couches de terre et de béton armé venaient de sauter.

Aussi bien, dans les rues où les gens descendaient à demi-vêtus, le même propos jaillissait de toutes les bouches : « C'est à Saint-Sauveur » et les flammes qui à cet endroit montaient vers le ciel attestaient la justesse de l'affirmation. Déjà, dans la nuit, oubliant l'interdiction de

sortir avant cinq heures, nous étions nombreux qui, le cœur étreint par les plus sombres pressentiments, nous dirigions vers le lieu présumé de l'explosion. Hélas ! un étranger qui aurait fait sa première sortie dans Lille n'aurait pas eu besoin de demander sa route. A l'importance des dégâts se repérait le chemin et à constater les effets de la catastrophe on pouvait la suivre à la piste. .

Rue Esquermoise, par les fenêtres ouvertes, les habitants s'interrogent. Sur le pas des portes, des hommes, des femmes, en tenue de nuit, une bougie à la main, s'interpellent. Rue de Béthune, les maisons que l'incendie du premier bombardement avait épargnées, ont leurs vitres brisées. Les panneaux des boutiques ont été arrachés. Le sol disparaît sous les débris des carreaux qui, dans la nuit, brillent comme des diamants. Place de la République mêmes constatations. Les grandes glaces de la Préfecture, les vitres du Musée, celles de l'Hôtel des Postes (aux fenêtres violemment éclairées par les Allemands et qui contrastent avec l'obscurité ambiante) ont subi le même sort. Quand on s'engage boulevard de la Liberté, l'inquiétude devient plus vive et à voir des portes cochères descellées, les cadres des fenêtres projetés sur le trottoir, les rideaux des appartements, qui, déchiquetés, flottent sur les façades, on ne peut s'empêcher d'être empoigné par l'idée que dans les environs immédiats de la poudrière... Mais on se défend

de songer à cela. On va, parmi les vitres brisées, on va dans la nuit, sous les nuages noirs, on va d'une marche prudente et sous la pression du pied, ce sont des craquements secs. Devant soi, plus loin, le ciel rougeâtre sert de but.

Un mouvement plus intense anime le boulevard des Ecoles. Entre les arbres, de temps en temps, on doit contourner des excavations d'où surgissent des blocs de pierre de taille, dont l'un atteint près de mille kilos. Ces blocs recouvraient les casemates. La déflagration les a projetés à 300 mètres comme des fétus de paille. La gravité de la catastrophe se précise. Plus une vitre aux fenêtres ou pour mieux dire plus de fenêtres. Les gravats, les briques se mêlent aux débris de toute sorte. Et soudain, des hangars de la Société anonyme d'Escaut et Meuse, par le portail grand ouvert, l'on aperçoit confusément des voitures d'ambulance qui, une à une, sortent, s'en vont, disparaissent... Nous les reverrons bientôt... Elles ne seront plus vides...

A l'intersection du boulevard des Ecoles et des rues d'Arras et de Douai, des ombres s'agitent dans la nuit. C'est la foule qui commence à se masser. Des soldats allemands, baïonnette au canon, la contiennent. J'essaie de passer... Un jeune chasseur boche m'en empêche. Son visage imberbe exprime une parfaite gaieté et c'est en riant que cette brute me dit : « Tous capout ! » Celui de ses camarades qui garde l'entrée de la rue de Douai appartient à la Landsturm et l'ex-

périence de la vie l'a rendu plus humain. Comme je lui mime mon inquiétude et mon désir d'aller là-bas, vers les horreurs devinées, il élève sa lanterne à la hauteur de mon visage : « Passez... » dit-il. Un peu plus loin, au milieu de la chaussée, des lumières vont, viennent, s'abaissent, se relèvent. Une conduite d'eau a dû crever. L'eau a inondé la chaussée et les gravats font une boue épaisse et gluante, dans laquelle le pied s'enfonce jusqu'à la cheville. Et, soudain, voici une voiture d'ambulance. Par l'arrière, découvert, une à une glissent les civières comme des cercueils. Sur les visages un drap a été jeté. Le jour qui va se lever bientôt sera-t-il vu par ces yeux que ferme à présent la souffrance ?

A mesure qu'on avance, parmi les maisons sans toits, sans fenêtres, sans portes, les rues de Maubeuge, de Trévise, Allain, de Lille, la proximité de la poudrière se fait sentir davantage. Comme dans l'Enfer du Dante, chaque mètre parcouru vous pousse vers de nouvelles horreurs. Des voix, des appels, des fantômes qui se hâtent, puis qui se penchent. Oh ! ces rondes de lanternes dans la nuit. Cette fois, elles demeurent sur le sol avec une insistance tragique. Quelqu'un a crié : « Le voilà ! » Des bras vigoureux déblaient. De l'amas de briques, une jambe nue, tuméfiée, saignante, roide, surgit soudain. Vains efforts ! L'irréparable est passé par là. Cette femme dormait. Elle dort encore. Elle dormira toujours ...toujours...

A présent des groupes se forment. Entre voisins, on fait une sorte de funèbre appel. « Et un tel? Et tel autre? » Celui-ci a pu se sauver, celui-là a été écrasé dans son lit. Tel autre a été transporté sur son toit par la violence de la secousse. Le veilleur de nuit de la filature Wallaert n'a pas été retrouvé. Où est-il? Personne ne le sait. Toutes les recherches ont été vaines jusqu'ici. On conte des cas véritablement miraculeux. La concierge d'un immeuble situé tout près de la poudrière a pu se dégager tout seule des ruines. Elle a dû marcher près d'un quart d'heure parmi les débris de verre et les décombres. De la ceinture aux pieds son corps n'est plus qu'une plaie, mais elle est sauvée. Ailleurs, il s'agit d'une famille de trois personnes. Pas une égratignure, mais la commotion a rendu la jeune fille paralytique et le père et la mère ont dû l'emporter dans leurs bras. Des sauveteurs passent. Il paraît qu'au coin de la rue Allain de Lille il y a une boutique. Au-dessus, dans l'écroulement du toit et des murs, un homme est enfoui. On entend ses gémissements. On va essayer de le dégager. Du ciel gris tombe maintenant une aube sale. Les ruines se précisent. Les murs de la filature Leblan, ceux de la filature Wallaert apparaissent, lugubres. Mais les hautes cheminées ont résisté victorieusement, Et c'est d'une affreuse ironie, ces colonnes de briques, seules debout parmi les ruines amoncelées.

Voici la poudrière. Bien entendu il n'y a plus rien que des décombres, là où s'étageaient les solides arcades. De ci, de là, quelques pierres, restées attachées les unes aux autres, attestent qu'il y eut un mur à cette place. Dans tout l'espace qui s'étend entre nous et les remparts et dont l'accès est interdit par un barrage, des pionniers et des civils allemands, armés de pioches et de pics, recherchent les cadavres des leurs. Devant moi, sur le sol, gisent d'antiques boulets conservés là comme souvenirs. L'un d'eux, m'assure-t-on, soulevé dans les airs est allé s'encastrer dans le mur d'une maison de la rue d'Arras, à la hauteur du deuxième étage. La rue n'est plus qu'un amoncellement de pierres et de briques. A cet endroit le nombre des victimes est grand. On parle d'une famille de huit personnes enfouies sous les décombres et qu'il est impossible de dégager.

A présent, tournant le dos à ce qui fut la poudrière, nous refaisons le trajet en sens inverse. Rue Danton, rue de Trévise, de Maubeuge, c'est le renouvellement du même spectacle tragique. Les voitures d'ambulance continuent leurs incessants va-et-vient. Au coin de la rue Philippe de Commines, un agent monte la garde devant la porte d'un estaminet et s'efforce de cacher aux regards deux cadavres de femmes étendus sur un matelas et c'est à voix basse qu'il répond à mon interrogation : « Oui, la mère et la fille. Elles dormaient. Elles ont eu les pieds arrachés. Tout

le sang est parti. » Non loin de là, dans un autre estaminet, dix cadavres sont étendus sur des matelas. Le chiffre de cent morts sera probablement dépassé. A chaque instant on en retire des décombres.

Rue de Valenciennes, par le plafond crevé d'une boutique, pendent des lits que leur enchevêtrement retient encore suspendus. Des gens dormaient sur ces lits. Sans doute ont-ils été écrasés pendant leur sommeil ! « Mais non, mais non, explique une brave femme. Ils n'ont rien eu. Seul, l'enfant a été blessé à l'œil. » A chaque pas, d'ailleurs, on peut constater des cas aussi extraordinaires. Rue de Valenciennes encore, on peut voir dans une salle à manger, tous les meubles empilés les uns sur les autres, comme si une main les avait disposés au centre de la pièce comme un immense bûcher. Mais dans un coin, sur une petite étagère, un vase à fleurs d'où jaillissent des œillets artificiels est resté intact.

Cependant, chaque voiture d'ambulance qui part est remplacée par une autre et le va-et-vient des civières continue.

A travers le drap blanc qui couvre les visages, s'entendent des plaintes étouffées et sur les trottoirs, ceux qui ont « réchappé », pressés les uns contre les autres comme pour mieux défier l'inconnu, forment des groupes tragiques. Leurs yeux encore dilatés par la terreur reflètent toute l'horreur du drame... Il est dix heures...

Et voici que soudain un pâle soleil se lève sur les ruines...

11 janvier 1916.

LE LENDEMAIN

Près de cent morts... Deux ou trois cents blessés, mille maisons détruites... Tel est le bilan. Et puis, il y a ceux qui se sont trouvés dans une zone relativement protégée, qui ont eu leur maison écroulée sur eux et qu'un ensemble extraordinaire de hasards ont protégé, ceux qui ont rampé à travers les briques, les « heureux » enfin, ceux qui n'ont plus de maison, plus de foyer, plus de meubles, plus rien que la vie ! Parmi ceux-là — et on peut les évaluer à plusieurs milliers — beaucoup ont été recueillis par des parents, des amis, des personnes charitables.

Là-bas, dans le quartier dévasté, tandis que la foule parcourt les rues, ceux des sinistrés qui ont eu quelques meubles épargnés déménagent. A grand'peine, ils ont pu trouver une voiture à bras — dont certains spéculateurs, de ces spéculateurs qu'aucune tragédie ne peut émouvoir, demandaient trente à quarante francs — et toute la famille se met aux brancards.

Çà et là, on ne sait pourquoi, des mobiliers entiers sont restés presque intacts dans des maisons cependant très touchées par l'explo-

sion et des hommes, affairés, essaient de les « sortir » avant que les plafonds ne s'écroulent. Par les trous béants des fenêtres — car l'escalier est détruit — apparaissent des meubles. A bout de cordes on les descend sur les trottoirs. Entre voisins, on se prête main-forte. A un rez-de-chaussée privé de sa façade, parmi les décombres, une femme, avec des gestes quasi-religieux, cherche à reconstituer, morceau par morceau, un petit vase de faïence bleue. A côté d'elle, muette, une petite fille ouvre de grands yeux étonnés sur l'intense mouvement de la rue. Au coin des rues de Douai et Philippe de Commines, je retrouve la boutique où la nuit dernière j'avais aperçu, par la porte béante, étendus sur un matelas, les cadavres de deux femmes, la mère et la fille. Un homme s'efforce d'installer une porte de fortune et de rendre la boutique habitable, malgré l'énorme déchirure du plafond. Demain, sur ce comptoir, on versera peut-être des chopes et des petits verres de genièvre. Eternelle obstination de la vie, jamais vaincue par la mort.

La foule grossit, Parfois, il y a des arrêts brusques. C'est que les curieux, lorsqu'ils rencontrent des groupes de sinistrés, se joignent à eux, les interrogent.

— Au début de la guerre, explique une femme qui a deux enfants accrochés à sa jupe, on a été sinistré à Fives où on restait. Le jour du bombardement, notre maison a brûlé.

Depuis on restait là... Et sa main, d'un geste las, montre la maison d'en face, quatre murs avec un toit à jour. Puis, résignée, elle s'en va et se perd parmi la cohue. Un peu plus loin, une voix de femme répète sur un ton gémissant comme une litanie : « J'avais une si belle maison ! »

Et des yeux, presque tuméfiés d'avoir veillé et pleuré, sans trêve, sans repos, coulent des larmes. Autour de nous circulent des gens, dont la tête entourée de linges, dit les blessures. Des décombres des maisons démolies on retire encore des cadavres.

La foule grossit toujours, surtout dans la rue de Maubeuge qui conduit à la porte d'Arras. Là en effet, les remparts offrent un endroit propice aux regards d'ensemble et il faut se hâter, car bientôt un écriteau indiquera aux civils qu'à s'aventurer là ils risqueraient d'être fusillés. Ils sont noirs de monde. Sur le ton sombre des vêtements civils se détachent les uniformes clairs des officiers allemands. La plupart fixent des lorgnettes à leurs yeux. Plusieurs prennent des vues photographiques.

En bas, à nos pieds, encadré par les talus bouleversés, les usines, les grandes filatures dont il ne reste plus que les murs et les hautes cheminées intactes, s'étend un immense espace jonché de débris parmi lesquels travaillent des pionniers allemands. Le nombre de leurs hommes ensevelis sous les décombres n'est pas exactement connu. Il ne le sera jamais. L'autorité

militaire ne voudra pas atténuer notre tristesse en nous faisant savoir le nombre de ses morts. De temps en temps une voiture d'ambulance, soigneusement close, part à grande allure. Il est indispensable que notre curiosité se contente de ceci.

Aussi loin que peut aller le regard, c'est une désolation parfaite. Au premier plan, des pierres, des poutres de fer tordues, du bois calciné, puis, des murs, des murs, des murs et puis un peu plus loin, des toits crevés et des squelettes de maisons dans lesquelles tant de mères, tant d'enfants vivaient hier encore. Près de la porte d'Arras, au coin du boulevard de Belfort, une importante usine de métaux est complètement démolie. Par les brèches des murs on aperçoit, surgissant du désastre, l'immense roue d'une dynamo.

Je refais le trajet en sens inverse, me mêlant aux groupes, écoutant les plaintes et les propos. On cite un certain nombre de gens, qui depuis les obus de la nuit du 5 au 6 avaient déménagé et qui devaient leur salut à cette précaution. Quelqu'un m'assure — le fait en effet a été vérifié — que parmi les morts, plusieurs étaient habillés. On en tire des déductions extraordinaires. D'autres narrent leurs émotions de la nuit. Un artiste peintre reçoit une grande vitre sur le visage, tandis qu'il dormait. Elle se brise exactement en deux parties et il n'a pas la moindre égratignure. Beaucoup de gens ont

été transportés hors de leur lit à des distances de plusieurs mètres. Rue de Douai, un jeune homme est couché. Un obus de la poudrière, lancé par la violence de l'explosion, traverse la fenêtre de sa chambre et tombe exactement à l'endroit où reposait sa tête... Mais, en même temps, la secousse imprimait au lit un mouvement de rotation et l'engin tombait au pied du lit sans faire de mal à l'occupant. Après un instant, et chacun ayant conté ce qu'il sait, le groupe se défait. Mais un autre se reforme un peu plus loin. Et de toutes ces conversations entre gens qui ne se connaissaient pas et ne se connaîtront plus, de cette activité intense d'hommes, de femmes, d'enfants, traînant derrière eux la petite voiture où s'étagent leurs richesses dérisoires, surgit l'affreuse, la totale, l'irrémédiable, l'éternelle misère humaine.

12 janvier 1916.

SUITE D'OBSÈQUES

L'émotion causée par la catastrophe de Moulins-Lille n'avait pu encore s'user au contact d'événements nouveaux et il n'était pas un foyer lillois où l'on pouvait parler d'autre chose que des femmes, des enfants, des vieillards déchiquetés par l'explosion ou écrasés par la chute des murailles. Le calendrier marquait la date du 15 janvier. La veille, dans la matinée,

milliers et des milliers de personnes avaient suivi jusqu'au cimetière du Sud les chariots plats, sur lesquels 90 cercueils étaient posés. Neuf heures du soir allaient sonner. En ces temps où la lumière constituait un véritable luxe, beaucoup de gens endormis goûtaient l'oubli de leurs deuils et de leurs misères. Soudain, le sifflement bien connu d'un premier obus troua l'air et le bruit de l'éclatement se répercuta dans l'atmosphère de la ville tranquille et à demi endormie. Quelques minutes après, un autre engin suivit, puis un autre, puis un autre. Ensuite un grand silence régna, ce silence qui est doublement silencieux parce qu'il est fait à la fois de danger et de nuit. Levés en hâte, les gens qui se trouvaient dans les quartiers situés près du lieu de chute remontaient des caves, hasardaient le nez aux fenêtres, guettaient des pas dans la rue obscure, interrogeaient les couples d'agents, qui, tranquillement, passaient par là.

— Où sont-ils tombés?

— On dit que c'est dans les environs de la Citadelle assurait l'un, boulevard Vauban, précisait l'autre. Et ils s'enfonçaient dans le noir, le noir que perçaient de temps en temps les fanaux lumineux des autos allemandes.

Plus rien. Un long moment s'écoule. Chacun s'aperçoit plus ou moins distinctement que l'instinct de conservation peut se présenter sous deux espèces contradictoires : l'envie de dormir

pour conserver sa santé et l'envie de veiller pour conserver son corps. Suivant son tempérament, on obéit à l'un ou à l'autre de ces appels. Les uns, habillés comme pour un départ, disposent autour d'eux, à portée de la main, des valises pleines à éclater. Les autres, se dépouillant des vêtements hâtivement passés se glissent à nouveau sous les couvertures, persuadés que le restant de la nuit sera calme. D'autres enfin — des opportunistes sans doute, des sages peut-être — adoptent un moyen ferme et s'allongent sur leur lit, vêtus de pied en cap, le chapeau à côté d'eux et le parapluie appuyé à la table de nuit. Les deux tiers de Lille se rendorment.

« Zzzi ! », « boum ! » L'endormi se dresse sur son séant ; s'il a la manie de l'observation, il regarde sa montre et constate qu'elle marque 11 h. 20 environ. L'éveillé prête l'oreille, se dirige vers la porte de l'escalier et attend le deuxième coup pour savoir si c'est sérieux et si ça vaut la peine de descendre. « Zzzi ! », « boum ! ». Qu'il soit chez lui ou dans sa cave, le curieux cherche à situer le bruit... « Zzzi ! », « Boum ! ».

— Ce doit être du côté du square Vauban !

« Zzzi ! », boum ! ». Bigre. En voilà un qui n'est pas tombé loin. Mais tout lasse. Au bout d'une demi-heure, ces chutes et les suppositions qu'elles provoquent deviennent d'une désespérante monotonie. Les enfants pleurent. Les grandes personnes bâillent.

De 11 h. 45 à minuit, accalmie, puis les

sifflements reprennent, mais moins distincts. A la fin, les moins intrépides cèdent au sommeil et ainsi est établi une fois de plus que les obus, comme les rois, ne doivent pas se montrer trop souvent au peuple s'ils veulent conserver leur prestige.

Le lendemain 16, dès que l'heure eut frappé de caducité le règlement allemand et que fut permis à 6 heures plus une seconde, ce qui était défendu à 6 heures moins une seconde, on s'en alla, selon l'habitude, vérifier de *visu* ce qu'on n'avait pu apprécier jusque-là que de *auditu*. C'était le seul moyen à nous offert de venger notre tête en bois et notre bouche amère.

— Trente-deux obus, Monsieur ! m'assu a un agent qui a l'obligeance de me conduire d'un énorme entonnoir du boulevard de la Liberté à un autre énorme entonnoir qui, creusé derrière le square Jussien, regarde, béat, le ciel.

Boulevard Vauban, un immeuble a un vif succès de curiosité. L'obus a pénétré par un vasistas au-dessus de la porte cochère avec une discrétion remarquable et pour ainsi dire sans laisser de traces de son passage. Par exemple, il s'est rattrapé dans la cave où il est arrivé après avoir traversé une voûte de béton armé d'une très grande épaisseur. Détail curieux. Les personnes qui habitaient la maison se dirigeaient vers la dite cave, quelques secondes avant que l'engin n'y arrivât lui-même. Ces personnes ont donc été miraculeusement sauvées parce qu'elles

n'étaient pas à la cave. Par contre, non loin de là, un obus tombe à un étage une seconde après que les habitants venaient de le quitter pour descendre dans les sous-sols. Ces personnes ont donc été miraculeusement sauvées parce qu'elles étaient à la cave. Allez donc savoir où se trouve la sagesse les jours de bombardement.

Quai de Wault, les dégâts sont sérieux. L'obus, après avoir traversé la toiture a démoli le deuxième étage et provoqué un incendie. Il y avait là deux personnes, une dame et sa fille qui dormaient. Elles ont pu fuir à demi-vêtues, sans une égratignure. D'ailleurs on ne signale aucun blessé. Après la guerre, il y aura un chapitre à écrire sur les miracles des obus.

Bien entendu, une foule de curieux s'amasse devant les endroits sinistrés. Des personnes qui paraissent avoir tout leur bon sens, vous abordent comme si elles vous connaissaient depuis toujours et vous demandent : « Monsieur j'habite rue X... Croyez-vous que je sois en sûreté? »

Dans un groupe, de braves femmes échangent des paroles désabusées : « Qu'est-ce qu'on verra encore?... »

— Vous croyez que ce sont les Anglais?

— Mais non, mais non, assure un grave monsieur qui porte des lorgnons d'or, ce sont les Allemands. Jamais les nôtres ne toucheront à la ville.

Mais ce monsieur au libre langage n'est pas

légion. D'une façon générale, les curieux se défient les uns des autres et les propos sont ouatés de prudence, car chacun sait qu'il n'y a pas que les obus qui peuvent aller à la Citadelle.

20 janvier 1916.

TRISTESSE ALIMENTAIRE

L'hiver pourri s'éternise. Il pleut. Une tempête qui sévit à l'état chronique vient aider la pluie. Jamais une si profonde, si noire, si affreuse tristesse n'a habité les rues pleines de boue. Chaque matin, quelques magasins de plus ferment leurs volets, ou du moins ceux qui leur restent. Les trous sont aveuglés par des planches clouées. Plus de marchandises. Depuis qu'il a été parlé du resserrement du blocus anglais, les transports ont été interdits et le commerce est devenu peu à peu comme un corps qui perd l'usage de ses membres un à un. Déjà, il faut parcourir plusieurs quartiers pour rencontrer une boucherie ouverte. Ce matin, au marché Saint-Nicolas, un seul de ces commerçants fonctionnait et il fallait « faire la queue » pendant plus d'une heure, pour obtenir à des prix de 11 francs le kilo un morceau de viande (1). Au long des trottoirs, le matin,

(1) Le prix de la viande devait atteindre bientôt 40 et 45 francs le kilo, celui des œufs 2.25, 2.50 pièce, des pommes de terre 3.50, 4 francs et plus.

on voit des théories de gens circulant, d'un pas lent, devant les étalages, cherchant parmi les rares marchandises, l'œuf du malade ou le beurre qu'il ne trouve pas. Tenace, malgré les insuccès, le client rentre, puis sort, après avoir entendu la réponse inexorable accompagnée de quelques réflexions pessimistes dans ce genre : « Ah! Madame, où allons-nous? » ou bien : « Vous croyez que ça va durer ? » ou encore : « Dans huit jours tous les magasins de la ville seront vidés ». Le client hoche la tête, puis s'en va et continue son errance. Qui sait? Peut-être un peu plus loin, trouvera-t-il ce qu'il cherche. Et en effet, il arrive qu'avec beaucoup de chance, on arrive à rencontrer quelqu'un qui vous offre un œuf à 0 fr. 70, un kilo de pommes de terre à 1 fr. 20, un litre d'huile à 12 francs, un kilo de macaroni à 5 francs. Heureux, trois fois heureux, celui qui a pu se procurer, grâce à ses relations, une livre de gras de bœuf à 8 francs le kilo.

Bien entendu, ceux qui achètent dans ces conditions forment l'exception. La grande masse doit se contenter uniquement de pain et des denrées vendues par le Comité américain et malgré l'ingéniosité de ce dernier, les rations sont maigres. Un peu de saindoux, un peu de riz, un peu de café... quelques pommes de terre... parfois un morceau de lard salé. Evidemment, avec ça, on ne meurt pas de

faim, (1) mais quand les mois s'ajoutent aux mois, quand on est soumis à ce régime depuis un an et demi, il y a des moments où les plus fermes se sentent envahis d'une pointe de mélancolie. Il faudra expliquer, plus tard, à ceux de l'autre côté, qu'il y a aussi un « héroïsme alimentaire » et que ceux qui en ont été capables ont bien mérité de la Patrie.

Devant les étalages, qui demain disparaîtront à leur tour comme d'autres déjà ont disparu, défilent les passants. De braves ménagères qui ne se connaissent pas, échangent entre elles des « recettes » destinées à varier les menus ou à remplacer les denrées absentes. Devant la mairie, je croise un médecin ami. Lui aussi a une recette et une recette qui, par ces temps étranges, vaut son pesant d'or. « Cassez un œuf, battez blanc et jaune avec 60 grammes de fécule jusqu'à ce que le mélange ait l'apparence du beurre ; étendez sur une tranche de pain, ça vous fera une excellente tartine de beurre. »

Il pleut toujours et des rafales de vent vous envoient des douches sur la figure. Au coin de la rue, une voix de femme qui, faute d'habitude, manque d'assurance crie sans se lasser : « Deux sous ! Pour préserver la carte d'identité, deux sous ! » et il y a tant et tant de misère

(1) L'affirmation, exacte à ce moment, cessa de l'être plus tard. Le nombre des décès causés par le manque de nourriture dans la région de Lille est énorme.

dans ce cri, qu'on se sent saisi à la gorge d'une immense pitié dans cette rue d'où les passants ont complètement disparu, dans cette rue de guerre où il n'y a que de la boue... de la boue et des boches.

15 février 1916.

UN BEAU DIMANCHE

Après des mois de pluie continuelle et un ouragan de plusieurs jours et de plusieurs nuits qui donnait aux ruines le dernier soufflet et faisait s'effondrer les pans de mur sur les tas de décombres, où déjà poussait une herbe drue, voici que soudain, accompagnant un bon froid sec et craquant, le soleil est venu illuminer ce dimanche de février. En ce moment où les vivres manquent, les repas ne sont pas longs. On n'a pas envie de flâner à table lorsque l'estomac n'a pris aucun plaisir. On s'est hâté vers le soleil, et les rues si vides, si mortes chaque jour un peu plus depuis l'occupation, ont repris pour quelques heures l'animation des jours d'antan, des beaux jours où l'on sortait en famille. En famille... Il n'y en a pas à présent qui ne soit dispersée ou mutilée et quand sur le trottoir on s'efface pour laisser passer la petite voiture, dans laquelle le petit enfant, amusé par le va-et-vient, jacasse ou rit, c'est en vain qu'on cherche le père à côté de la maman.

Le canon s'est tu. Il est remarquable que le canon se tait toujours au long des belles nuits et des beaux jours clairs. Il semble qu'il a honte et que pour travailler il lui faille un décor de boue et de nuit. Au long du boulevard de Roubaix, les gens se promènent en procession. Que de douleurs, que d'alarmes, que d'angoisses circulent ainsi lentement, et que de visages ridés qui peut-être n'étaient point ridés il y a dix-huit mois et que de cheveux aujourd'hui blancs qui n'étaient pas blancs hier.

De temps en temps passe un char bondé de soldats allemands qui viennent passer quelques heures à Lille, afin de voir cette grande cité dont on a tant parlé dans leur pays. De la voiture, ils regardent les piétons...

Depuis un moment, le bruit familier du canon anti-avion s'entend dans le lointain, puis se rapproche. Vers le ciel admirablement bleu se lèvent les têtes et au bout d'un moment on aperçoit distinctement parmi les flocons blancs des obus qui éclatent, les grands oiseaux qui viennent de l'autre côté. Ils sont trois, dessinent des huit, s'en vont, reviennent, insistent. Ils disparaissent enfin et il ne nous reste que le souvenir d'un petit morceau de patrie entrevu comme dans un songe.

Le soleil pâlit. Fidèlement, il accompagne vers le soir l'après-midi déclinante. A présent, les promeneurs tournant le dos à Roubaix se dirigent vers la porte de Gand et le centre

de la ville. Sur la Grand'Place, des groupes d'officiers, prussiens sans doute, se saluent, se serrent la main, se congratulent. On dirait des angles droits qui deviennent brusquement des angles aigus. Au coin de la rue Neuve, une matrone, escortée de deux filles, et qui ressemble à une Mme Cardinal encanaillée, rit à gorge déployée et tous les passants se retournent. Devant elles, et se retournant tous les trois pas avec un déploiement de torse avantageux, un soldat rose et blond avec des cheveux frisés, leur rit aussi en montrant les dents. Au détour d'uneruelle, dans le crépuscule qui maintenant descend doucement comme pour «ensevelir» cette journée froide et claire, le groupe hilare disparaît.

20 février 1916.

« FERMÉ POUR MANQUE DE MARCHANDISES »

Chaque jour ayant amené une hausse nouvelle, les propos des femmes, sur le pas des portes, sont devenus de plus en plus pessimistes.

— J'ai payé un kilo desucre 2 fr. 60, Madame!

— Et moi, quinze sous un kilo de pommes de terre. Où allons-nous?

— Moi, Madame, pour mon petit dernier qui est malade, j'ai acheté un œuf dix sous.

— Il n'y en a plus que pour les riches, à présent !

Trois semaines se sont écoulées. Une à une les boutiques ont fermé et les rues ont pris l'air triste des visages dont les yeux sont clos. Quelques rares commerçants s'entêtent, vendent des œufs à 15 sous, des pommes de terre à 25, du beurre à 25 francs le kilo, de l'huile à 10 francs, des nouilles à 5. Quelques-uns profitent de la situation pour écouler des marchandises antiques au cours d'à présent. Mais les femmes rôdent autour, se répandent en paroles incendiaires contre les accapareurs, réclament la taxe et ne rêvent que de démolir des boutiques.

La taxe — cette panacée des temps troublés — a tracé des limites précises. L'autorité allemande a décrété un prix maximum pour la vente des marchandises. Cette fois les derniers magasins ouverts ont voilé leur face sous les volets de bois agrémentés d'un « Fermé pour manque de marchandises » à la craie.

Sur la Grand'Place, j'ai rencontré le militant socialiste bien connu X... Sa face rayonnait. Il m'a dit : « Pauvres et riches mourront désormais de faim en même temps, le collectivisme est établi ! »

Prophétie trop hâtive! La vie, qui se rit des théories et des hommes, en temps de guerre comme en temps de paix, a trouvé moyen de troubler heureusement cette égalité négative. Elle a suscité le Fraudeur.

24 février 1916.

LE FRAUDEUR

Le Fraudeur est presque toujours une fraudeuse.

Pour passer sa marchandise, il doit ou acheter le boche ou l'éviter. Il faut donc qu'il ait une espèce de génie. Il faut aussi qu'il ait des jupes, car le vêtement masculin se prête mal à l'accaparement et au transport des denrées.

Acheter de la viande ou du beurre à Tournai et amener ce beurre ou cette viande à Lille, tel est le problème à résoudre. Or, comme on ne peut aller bien loin sans un laissez-passer en bonne et due forme, le fraudeur doit être associé à une série d'autres fraudeurs. Le quartier de bœuf passe ainsi de main en main, je veux dire de jupe en jupe. Chaque intermédiaire touchant une commission pour payer sa peine, couvrir ses risques, amortir son matériel et assurer son bénéfice, le gigot payé 20 francs en Belgique se vend 80 à Lille.

De ceci, et aussi de son manque de fraîcheur, le public se plaint et le fraudeur a une mauvaise presse. Quand, à la suite d'une mésaventure survenue en cours de route, il est incarcéré par l'autorité allemande pendant quelque temps, les ménagères attendant leur tour à la « queue » du « ravitaillement » déclarent nettement « c'est bien fait ». Car le fraudeur a ceci de particulier

que tout le monde le méprise mais que tout le monde le recherche.

3 mai 1916.

L'HOMME PRIMITIF

Plus de viande, plus de pommes de terre, plus de beurre, plus d'œufs, plus une boîte de conserves. On ne peut s'empêcher de songer à l'affiche apposée par les boches au début de l'occupation et préconisant la reprise de la vie normale...

Aux Halles centrales le pas du visiteur résonne comme sous les voûtes des églises désertes. Sur les étaux recouverts d'une épaisse couche de poussière, la main, appuyée à plat, laisse son dessin en creux. Depuis longtemps les quelques chats encore vivants ont fui ces endroits pour eux jadis providentiels. Ils ont d'ailleurs tous mal fini en gibelotte. Plus rien... plus rien... que le lourd silence habituel aux endroits d'où toute vie s'est retirée. Machinalement on cherche le cicerone qui, de son air indifférent va réciter : « Avant la grande guerre de 1914 se tenait ici un vaste marché..., etc. ». Plus rien... Des chaises s'empilent à l'endroit où s'étalaient naguère les choux-fleurs, les carottes, les laitues, toutes les herbes qui sentaient bon la campagne. A travers un grillage, on aperçoit, pendu au mur, dans la baraque d'un tripier, un couteau

dont la lame est rouge de rouille. Plus rien... Il faut manger cependant.

Il faut manger. Aussi dans chaque famille qui a la chance de posséder quelques économies, des titres ou des meubles à vendre, quelqu'un s'est improvisé « ravitailleur » et s'est donné la tâche de compléter le menu terriblement rudimentaire fourni par le Comité américain. A la femme incombe le soin d'aller chercher au local du quartier les rations quotidiennes. Contre présentation de sa carte, elle touche les denrées indispensables auxquelles elle a droit et cette opération, prévue, normale, mécanique, répond parfaitement à ses instincts de mesure et d'ordre. Aucun à-coup dans cette besogne.

L'inconnu, c'est à l'homme à y faire face, quand, pour une raison ou pour une autre, l'homme est présent.

L'un rassemble les matériaux nécessaires, les rassemble et les apprête ; l'autre s'élance à la rencontre de l'aventure. Ainsi, sous la pression de la guerre, du besoin, de la faim, l'humanité remonte vers ses sources, le couple reprend sa tâche traditionnelle. Tandis que la femme utilise, l'homme conquiert.

Qui dira jamais l'ingéniosité, la patience, la ruse, l'obstination de l'homme décidé à rapporter à la maison, pour adoucir le rude régime du vieillard ou de l'enfant, pour rendre aux joues de la compagne les bonnes couleurs d'autrefois, pour orner d'un peu de joie le repas du

triste dimanche, l'œuf frais, le petit morceau de viande ou le quart de beurre qu'une fraudeuse a passé sous sa jupe.

Il est parti le matin... Depuis les temps primitifs son équipement a changé. La peau de bête est devenue un pardessus strictement ajusté et un inoffensif parapluie remplace la hache de pierre, car le chasseur des temps modernes craint la pluie. Dehors, le spectacle est bien fait pour justifier le parallèle. Tout évoque le carnage: les soldats qui passent, armés jusqu'aux dents, les canons qui roulent sur les pavés ébranlés, les corps sanglants qu'on devine sous les bâches d'une voiture d'ambulance à l'immense croix-rouge. Parmi ces images violentes, le « ravitailleur » improvisé se hâte sans perdre un instant. Voilà plusieurs jours qu'un couloir, dans une rue, lui a paru étrange. Il est situé à côté d'une boucherie fermée et les gens qui en sortent sont encore en train, semble-t-il, d'arranger quelque chose au fond de leur poche. Lui, va et vient, puis se décide et pénètre dans une arrière-boutique à demi-obscure. Une femme, dont la mine florissante crie qu'elle est bouchère de son état, considère d'un œil soupçonneux l'arrivant qui hésite entre plusieurs tactiques et se décide enfin pour l'audace.

— Donnez-moi un morceau de bœuf ! dit-il avec assurance comme s'il était un vieil habitué.

— Vous savez bien qu'il est interdit de vendre, monsieur?

Alors, le « ravitailleur » emploie la prière. La proximité de l'objet convoité, le refus qu'on lui oppose, exaspèrent son désir de possession. Il décline son nom, son adresse. C'est pour sa femme malade. Il comprend que la marchandise passée en fraude soit vendue au prix fort. Il paiera ce qu'il faudra.

La bouchère n'a rien dit, mais décidément la tête du client inconnu lui revient. Par un petit escalier tournant qui s'enfonce dans le noir, elle a disparu un instant et bientôt la tranche d'aloyau — un peu faisandée à la vérité — tombe lourdement sur un des plateaux de la balance.

— 500 grammes tout juste.

— Combien?

— Dix francs.

Ce premier succès a mis le « ravitailleur » en goût. Ah ! s'il pouvait découvrir un morceau de beurre pour les tartines des enfants, que de joie à la maison ! A travers les rues, il reprend sa course, récoltant ici un refus, là un regret, ailleurs une promesse. Peu à peu, un sens quasi nouveau est né en lui et se perfectionne chaque jour. Avant de pousser une porte, il devine, presque à coup sûr, la présence des victuailles. La guerre a rendu à l'homme moderne le flair que la civilisation lui avait enlevé. Parfois, au coin d'une rue, à trois pas d'une affiche sur laquelle le gouverneur menace de prison et d'amende l'acheteur et le vendeur, un ami l'arrête. On parle de la guerre. Pour la dix-

millième fois depuis dix-huit mois on se pose mutuellement la question : « A quand la délivrance? » Puis, inévitablement, la conversation dévie sur la pénurie des vivres.

— Nous avons mangé hier notre dernière pomme de terre, gémit l'ami et avec les denrées du Comité américain, on ne va pas loin. Voilà trois mois que je n'ai pas mangé de viande. Cependant, j'en donnerais n'importe quel prix. Des gens assurent qu'on en vend en fraude. Est-ce vrai? »

Instinctivement, le « ravitailleur » a retrouvé le geste de défense de la brute du temps des cavernes. Au fond de sa poche, sur le papier contenant le précieux aloyau il pose une main résolue, puis après avoir protesté de son ignorance, il quitte l'ami et reprend sa chasse, cependant qu'une voix balbutie en lui de temps en temps : « Ça, c'est mufle ».

Sans arrêt, le ravitailleur poursuit sa tâche qui est de chercher, d'interroger, de tromper, de ruser. Quand, par chance, il a enfin trouvé la bonne piste, aucun repos ne lui est accordé, car en ce moment tout est précaire comme la vie. Le fraudeur ayant entendu la balle siffler à son oreille a abandonné un métier trop dangereux, l'intermédiaire ayant été perquisitionné par la police allemande et condamné à la prison, a renoncé à un commerce trop onéreux. Le « ravitailleur » doit élargir le champ de ses opérations et multiplier ses risques. Il pousse

jusqu'à Roubaix où une affiche l'avertit qu'il est défendu de sortir des denrées de la commune « même en petite quantité », sous peine de prison. Il en revient néanmoins avec un morceau de beurre dans son chapeau et fait à pied les onze kilomètres qui séparent les deux villes, car des enquêtes soigneuses lui apprirent qu'on était plus fréquemment fouillé dans le tram que sur la route. Son allure est celle du paisible promeneur. Avant d'arriver au Croisé-Laroche, endroit particulièrement dangereux, il inspecte les alentours, prêt à jeter son paquet dans un fossé à la moindre alerte. Puis, rassuré, car désormais la voie est libre, il arrive enfin chez lui exténué, crotté mais heureux, jouit de l'ovation familiale et dépose sur la table le butin si péniblement conquis, du même geste, dont jadis l'Ancêtre jetait sur le sol de la caverne, aux pieds de la femelle farouche, la proie encore chaude.

Ainsi ressuscite en l'an 1916 — sous l'aiguillon du besoin — une humanité primitive; ainsi s'effacent — sous le pouce terrible de la guerre — les fragiles ornements de la civilisation. Cependant, aujourd'hui ne ressemble pas tout à fait à hier. L'homme-brute des premiers âges, quand il avait abattu le gibier par la force et la ruse, s'en réservait le meilleur morceau. Son descendant du XXe siècle, lui, se défend de le manger, et quand sa femme, à la table familiale, le presse d'accepter un morceau de la viande

qu'il a rapporté, il dit en détournant la tête : « Non, je n'ai pas faim... » Car, depuis l'âge des cavernes l'homme a découvert l'altruisme et a créé l'amour.

16 mars 1916.

LE MASSACRE DES INNOCENTS

Un beau lundi, si éclairé, si ouaté de douceur, si parfumé d'herbe fraîche qu'on croirait vivre un lundi de mai égaré en mars. Les rues sur quoi ne regardent plus, depuis quelques semaines, que de rares boutiques maigrement achalandées et qui se vident une à une et qui se ferment une à une, les rues trempées d'une pluie éternelle et d'une boue épaisse, depuis de longs mois, et qui cheminent entre des maisons qu'on croirait désertes, tant il y a peu de joie et de bruit sous leurs toits, les rues depuis si longtemps presque vides, froides et tristes, se sont animées soudain d'une vie intense et c'est comme le soleil qui revient après la nuit d'une éclipse. Vieillards qui marchent lentement, comme s'ils se recueillaient entre chaque pas, étonnés de revoir encore, après l'interminable hiver, l'annonce merveilleuse du printemps ; mères qui poussent devant elles, avec des précautions infinies, la petite voiture où l'enfant révèle d'un geste, d'un sourire, d'un son de voix, tant d'images lointaines et chères, tous les habitants de la ville

sont dehors. Et — spectacle curieux, en vérité — à cette foule humaine qui, sans commencement ni fin, circule, circule, circule, une autre foule s'est mêlée et c'est une foule de chiens.

Foule bigarrée, pittoresque, bizarre, hétéroclite, comme toute foule digne de ce nom, et qui suit et qui va à son destin. Destin cruel, car tous les destins sont cruels et le plus heureux d'entre nous ne peut se flatter que d'avoir été malheureux un peu plus tard que son voisin.

L'autorité allemande l'a crié sur tous les murs, en une affiche noir sur blanc comme une lettre de deuil. Les Français qui ont des chiens sont sommés de choisir entre payer une taxe, les « remettre » à l'abattoir ou « les tuer » avant le 14 mars 1916 et rien, je crois, depuis le début de l'occupation, n'a exaspéré le peuple comme cet ordre, car le peuple sent très bien que condamner un chien à mourir, c'est un peu un assassinat... Quand il faisait massacrer les petits enfants de Judée, le tétrarque Hérode pouvait arguer à la rigueur que ces innocents seraient plus tard des hommes et ses ennemis et qu'ainsi son acte était une précaution. Hérode a commis le crime le plus abominable de l'histoire : il a tué des enfants. L'idée de tuer des chiens ne lui serait pas venue.

Le lieu du supplice a été inscrit sur l'affiche : « à l'Abattoir, rue Saint-Sébastien ». C'est vers ce point de la ville que se dirige le défilé des toutous, dont la plupart constituent de véri-

tables synthèses de tous les genres. Tête allongée et fine du collet, corps d'épagneul, pattes de basset ou chien mouton que de successives mésalliances font ressembler à une sorte de bouledogue vêtu d'une robe de chèvre du Thibet ou fox-terrier aboyeur, dont le tronçon de queue remue comme le moignon d'un amputé et qui descend — on le voit à la forme carrée de son museau — de quelque cabot sans nom, ou encore, chien inclassable qui se souvient encore, dans le port de la tête, dans la grâce du corps à la ligne infléchie, d'avoir été autrefois un aristocratique lévrier, mais sur la beauté duquel le hasard d'un misérable croisement, a jeté la tache comique des pattes courtes et fortes et d'une queue abondamment chevelue. Et cela fait un défilé de bêtes apocalyptiques, dont quelques-unes inquiéteraient vaguement, si on ne discernait dans leurs yeux cette flamme d'amour par laquelle ils se révèlent si souvent plus humains que leurs maîtres.

Par les rues ensoleillées, ils vont résignés, l'air ahuri comme s'ils se doutaient que c'est leur dernière promenade. Parfois l'un d'eux essaie de tirer sur la laisse. Alors, on s'aperçoit très bien que la pauvre vieille qui le traîne fait un héroïque effort de volonté pour ne pas se retourner, car si elle avait cette faiblesse elle sent qu'elle deviendrait lâche. Que voulez-vous? Elle l'a eu tout petit, elle l'a élevé. Elle est vieille et seule. C'était toute sa famille. A la

rigueur, elle aurait peut-être pu trouver les trente marks, mais quelqu'un dans son quartier lui a expliqué qu'avec cette somme, les boches fabriqueraient des obus. Elle va à l'abattoir elle aussi, elle va sacrifier ce qu'elle a à la France. Les champs de bataille ne sont pas seuls à connaître les héros.

Bientôt, les défilés — comme des rivières qui, toutes, se dirigent vers le fleuve — se rencontrent et s'unifient devant la porte de l'abattoir, la grande porte sur laquelle, symbole éloquent et précis, un homme de bronze, le bras levé, s'apprête à assommer, d'un coup entre les deux yeux, le bœuf qu'un aide lui amène.

Il est dit que rien ne sera épargné aux humbles toutous. Avant de mourir, il faudra qu'ils « fassent la queue ». Des soldats allemands assurent l'ordre, canalisent la foule des gens qui attendent leur tour. Spectacle infiniment touchant que ces gens immobiles dans le vestibule de la mort. Un homme tient son chien dans ses bras comme un nourrisson et, sans peur du ridicule, il lui parle doucement à l'oreille. Sans doute, lui rappelle-t-il les jours de peine et de joie qu'ils ont vécus ensemble. Cette attitude est d'ailleurs fréquente. Ceux qui aiment retrouvent d'instinct l'antique geste par lequel la mère berce l'enfant. Cela fait rire quelques brutes qui, groupées devant un estaminet, fument la pipe au soleil.

Le défilé continue. Il en arrive de toutes les

rues. Chose curieuse autant qu'émouvante, pas une de ces pauvres bêtes ne folâtre ou n'aboie, et entre elles, les politesses habituelles n'ont plus cours. Mornes, silencieuses, assises sur leur derrière, elles attendent dans une sorte d'immobilité comme si elles savaient que « c'était écrit ». Peut-être que sur ce point encore, les chiens nous sont supérieurs et que leur instinct les avertit — mieux que notre intelligence — du terme inéluctable de la vie. Qui sait? Peut-être que pour eux, la fatalité a une odeur.

Dix par dix, les patients — bêtes et maîtres — sont admis à pénétrer dans la cour. Ils franchissent le seuil, s'enfoncent vers le lieu où sous la cloche fatale le meilleur ami de l'homme sera bientôt asphyxié.

Puis le maître revient, seul. D'une main, il tient une muselière et une laisse, les seuls souvenirs d'une de ces rares amitiés où l'on reçoit tout sans donner grand'chose ; de l'autre, souvent, un mouchoir avec lequel il essuie une larme qui roule des yeux sur sa joue. Cependant, dans la rue, des individus essaient de créer un commerce nouveau. Quand ils aperçoivent un animal bien dodu, ils vont vers le propriétaire avec des airs cauteleux : « C'est pour un monsieur qui aime les chiens. Il sera bien soigné ». Mais les gens ne « marchent » pas. Tout le monde sait que les « pâtés » et les « conserves » de chiens se vendent couramment depuis plusieurs jours et que livrer son fidèle

compagnon à ces philanthropes cyniques, c'est le débiter soi-même en côtelettes et en rosbeefs.

Mais quelle est cette rumeur sourde, cette indignation, qui se retenant de jaillir, se fond en une sorte de gémissement étouffé? Un tombereau bas attelé de deux chevaux et que conduisent des soldats allemands, sort de l'abattoir, fend la foule qui, saisie d'horreur, s'écarte. Dans le véhicule, cinq ou six cents cadavres de chiens sont empilés les uns sur les autres, les pattes roides. Quelques-uns ont les yeux ouverts, des yeux qui regardent fixement sans rien voir. Et tous ces pauvres petits corps affalés, secoués par les cahots, sont animés d'une sorte de tremblement comme s'ils frissonnaient encore devant l'horrible image de la mort.

Devant le spectacle, quelques personnes qui « faisaient la queue » sont parties. Une vieille femme qui tenait son petit chien dans ses bras, s'enfuit aussi vite que le lui permettent ses jambes et parle à son cher fardeau. Sans entendre, je devine qu'elle lui dit : « Va, je me priverai un peu plus encore et je paierai. Je te garde. Ils ne t'auront pas. Le pain sera un peu plus sec, voilà tout ».

A présent, dans la foule, les cœurs dilatés par la vision précise de la tuerie épanchent leurs regrets en paroles. Quoique les chiens soient encore là, on en parle au passé et à écouter toutes ces femmes, on croit entendre des mères

parler d'enfants déjà perdus et qui tous, par hasard, étaient des enfants prodiges.

— Avant la guerre, quand son maître était là, il descendait deux étages pour prendre le journal et le rapportait dans sa gueule...

— Moi, quand mon mari est parti, le jour de la mobilisation, il m'a dit : « Tu sais, soigne-le bien... » « Moi, madame, quand je rentrais de mon travail le soir, il m'apportait mes pantoufles... et puis, il gardait la petite... » « Quand j'étais malade, il ne bougeait pas du pied de mon lit » « Quand mon homme reviendra, ça lui crèvera le cœur... » « Ah! si mon fils y savait ça, bien sûr... »

Ainsi se lamentait la foule le 13 mars 1916, en ce beau lundi de mars annonciateur de mai, tandis que sous l'œil amusé des barbares, les pauvres toutous, les Médor et les Black de Lille, attendaient leur tour d'être les victimes de ce massacre des Innocents.

18 mars 1916.

JOURNÉES DE PRINTEMPS

Depuis deux jours, deux jours tièdes, sans vent, avec un soleil obstiné, un ciel haut et bleu, les gens ne sont plus reconnaissables. Les plus accablés hier, débordent d'espérance et de joie. Ils vous content ce qui s'est passé lundi dernier à la Conférence des Alliés de Paris et

comme on ne sait ce qu'elle a décidé, chacun lui fait décider ce qu'il a décidé lui-même. La nouvelle de la mobilisation hollandaise a mis le comble au dérèglement de nos cerveaux. Après avoir affirmé — à la suite des journaux allemands — que la mesure résulte de la conférence, ce qui est infiniment probable, on bâtit sur elle un syllogisme autoritaire. La Hollande mobilise en vue d'une descente anglaise, donc l'Angleterre va débarquer 500 000 hommes en Hollande ; donc l'Allemagne, prise par devant et par derrière va devenir un vulgaire sandwiche. Ceux-ci déclarent que le grand coup va se produire du côté de Salonique. Enfin, de toute manière c'est la libération à brève échéance des territoires occupés et tout le monde est radieux. Une fois de plus, le soleil a accompli son habituel miracle. Il a orné le malheur, embelli les âmes, réchauffé les cœurs, agrandi le domaine des songes. Il n'y a qu'une chose qu'il ne peut pas rendre beau... c'est le visage du boche... Mais qu'importe. Le laid ne se voit plus et tous les lambeaux de phrases qui traînent derrière les passants n'expriment qu'une pensée, toujours la même : « Ça ne peut plus durer longtemps ». Il y a dans nos cerveaux une vapeur légère qui danse comme si des raisins fermentaient. Par un hasard curieux, on rencontre des soldats allemands dont l'un est boîteux et l'autre bossu. De quoi les optimistes concluent naïvement que l'Allemagne est à bout et qu'elle

utilise ses « raclures de tiroir ». Sur les bords de la Deule, la pipe aux dents, la gaule à la main, les pêcheurs, détachés de l'ambiance, contemplent l'eau religieusement, dans l'attente du mystère. Le canon s'est tu aujourd'hui comme s'il se sentait déplacé. Dans les allées du bois, va et vient une vraie foule de promeneurs. Leur démarche languissante avoue la courbature du printemps et les visages les plus amaigris, les plus pâles arborent, comme un drapeau, le sourire de l'espérance... Puissance de la vie, magnifique force de l'instinct...

2 avril 1916.

UNE SEMAINE DE TERREUR

Depuis quelques jours des bruits effrayants couraient les rues. On, cet insaisissable « on » que personne n'a jamais vu et qui vit cependant d'une vie plus forte que le plus vivant d'entre nous : « on » disait que dans ses bureaux le kaptaine Himmel confectionnait de longues listes de proscription. Y être inscrit signifiait la séparation d'avec les êtres, les choses, les souvenirs qui donnent des assises aux précaires apparences que nous sommes, une réalité au rêve de l'existence. Y être inscrit signifiait le départ vers de mystérieux endroits, la condamnation à je ne sais quels impitoyables travaux

forcés, comme si les siècles n'avaient pas succédé aux siècles, comme si rien n'avait pu adoucir la férocité des hommes, comme si le monde était resté immobile depuis les Huns, comme si Attila avait soudainement ressuscité. Les « raisonneurs », les « sages », ceux qui se piquent d'ignorer les passions et qui entendent appliquer aux choses de la guerre les méthodes objectives disaient : « Allons donc ! C'est impossible ! Pourquoi?... » Et ils souriaient. Bientôt, des précisions arrivèrent et dans le cœur de tout un peuple, chacune d'elles s'enfonça comme un poignard. « Cent mille personnes devaient être prises dans les trois villes : 25 000 à Roubaix, autant à Tourcoing, 50 000 à Lille. La mesure visait surtout les femmes et les jeunes filles au-dessus de quatorze ans ». Toutes les personnes arrêtées seraient immédiatement conduites dans un train en partance, pour aller repeupler des régions abandonnées par leurs habitants lors de l'invasion, afin de faciliter le ravitaillement. Telle était la raison alléguée. Les gens, toujours imaginatifs, la corrigeaient en affirmant que les évacués involontaires étaient destinés à servir de bouclier vivant à l'armée ennemie. On ajoutait que le maire, l'évêque, le sous-préfet, le recteur, avaient protesté. Les sages commencèrent à devenir crédules et ne souriaient plus en entendant ces terribles histoires. Eux aussi avaient des épouses et des filles.

Le 20 avril dans la soirée, une affiche fu

apposée sur les murs de la ville qui dissipa le dernier doute sur les intentions boches. Elle déclarait : « L'attitude de l'Angleterre rend de plus en plus difficile le ravitaillement de la population. Pour atténuer la misère, l'autorité allemande a demandé récemment des volontaires pour aller travailler à la campagne. Cette offre n'a pas eu le succès attendu. En conséquence, des habitants seront évacués par ordre et transportés à la campagne. Les évacués seront envoyés à l'intérieur du territoire occupé de la France, loin derrière le front, où ils seront occupés dans l'agriculture et nullement à des travaux militaires ». La proclamation ajoutait que chaque évacué pouvait emporter 30 kilos de bagages « qu'on fera bien de préparer dès maintenant » et terminait ainsi : « Comme il s'agit d'une mesure irrévocable, il est de l'intérêt de la population même, de rester calme et obéissante ». La journée du 21 se passa dans l'angoisse. Chaque heure qui s'écoulait apportait au public un détail nouveau, vrai ou faux. Dans l'après-midi, le bruit se répandit que l'ordre avait été donné à la ville par l'autorité allemande de préparer la nourriture d'une première fournée d'évacués; malgré tout on voulait douter encore. Il semblait impossible que l'intervention des autorités civiles et religieuses auprès du grand quartier général n'aboutissent point. Pas une mère ne pouvait croire que sa fille pût lui être arrachée, pas un enfant ne pouvait

croire qu'il pût être séparé de ses soutiens naturels. L'horreur, pensait-on, a des limites que personne, même un boche, ne peut dépasser. La menace qui était embusquée au coin de nos rues, un couteau à la main, on fermait les yeux pour ne la point voir. Soudain, le lendemain 22 avril, elle bondit sur la population et la saisit à la gorge. Essayons de préciser le forfait inouï. Jamais opération de police ne fut conduite avec une si parfaite méthode. Pour la raconter sans trembler, sans imprécations de colère, sans hurlements de douleur, il faudrait pouvoir d'abord vider son cerveau de ses souvenirs, puis s'ouvrir la poitrine et en arracher son cœur.

— Trois heures du matin. Un ciel qui pend en nuages noirâtres et qui semble être un ciel de boue. Dans cette nuit que troue çà et là un bec de gaz, des masses d'ombres s'avancent, qui marchent au pas et la 64e envahit le quartier de Fives... Timidement, au bruit rythmique des bottes, s'entr'ouvrent quelques fenêtres. Dans des cours, des chiens qui croient probablement qu'on va tuer des gens, hurlent à la mort. Hurlements encore trop gais pour accompagner les préparatifs d'un drame auquel le monde stupéfait se refusera de croire, lorsqu'il saura...

Avec une rapidité composée de mouvements mécaniques, toutes les rues du quartier sont cernées par des soldats en armes, baïonnette au canon. Aux points de jonction, sont installées des mitrailleuses. Sans doute, ont-elles lu la

proclamation. Sans doute savent-elles, elles aussi, elles surtout, qu'il « est de l'intérêt de la population même de rester calme et obéissante », et sont-elles prêtes à cracher leur mitraille au commandement. Ou bien — qui sait? — plus candides que d'autres, croient-elles se trouver là, non contre des civils désarmés, mais contre une bande de criminels dangereux réfugiés à Fives.

Une aube sale et qui semble sortir d'un mauvais lieu, se traîne à présent sur les nuages dont elle fait ressortir la noirceur. Un coup de sifflet retentit, puis soudain, sur les portes des maisons s'abattent les coups de crosse. La rafle est commencée. Au bruit, les dormeurs les plus obstinés se réveillent en sursaut. En hâte, les yeux affolés, bégayants de sommeil et de froid, les locataires descendent. Un soldat les compte, vérifie d'après la feuille d'identité apposée dans le couloir, envoie chercher les manquants, désigne au petit bonheur cinq ou six victimes de tout âge, de tout sexe, leur annonce, sans autres explications, qu'elles devront partir, leur donne un quart d'heure pour se vêtir et faire leurs paquets. Parfois, un officier passe après lui, fait droit à quelques réclamations s'il est bienveillant, ou ne les écoute point. Un instant après, les victimes sont conduites au bout de la rue, puis emmenées provisoirement à l'église de Fives, à l'école Cabanis et de là à la gare.

Des scènes inouïes éclatèrent dans les couloirs, dans les logis et qui n'ont pas besoin de l'accompagnement des mots pour atteindre le dernier degré de l'émotion. Notons-les en style de procès-verbal.

Un père veuf, dont le fils a été tué à la guerre, vit avec ses trois filles, trois filles a qui il a toujours su épargner les rudesses de la vie. Toutes les trois lui sont enlevées et comme le malheureux père fait remarquer au soldat qu'elles sont incapables de travailler aux travaux des champs, il s'attire cette réponse : « Elles apprendront ! »

Au fracas des coups de crosse, un conseiller municipal est descendu dans son couloir avec sa femme, sa fille et son fils, toute sa famille. « Celle-là » prononce le soldat en montrant l'épouse; « celle-là », ajoute-t-il en montrant la jeune fille; « celui-là », termine-t-il, en désignant le jeune homme. C'en est fait : le chef de famille reste seul. Il n'est plus ni époux, ni père, ni rien. Il ne lui reste qu'un droit qu'aucune affiche ne lui interdit jusqu'ici, celui de pleurer dans son logis vide.

Un homme de cinquante-sept ans, impotent, supplie de ne pas arrêter sa femme. Par bonheur le boche était bon enfant. Il consent à lâcher sa proie. « Vous partirez à sa place! » dit-il. « C'est bien, allons ». Arrivé à la gare il réclame, en langue allemande, la visite d'un médecin. « Je ne peux pas marcher... » « Vous ne voulez pas

marcher? » « Je tomberai en route. Tuez-moi tout de suite ». «La vie au grand air vous fera du bien. » «Je vous dis que mes jambes sont incapables de me porter. » « On vous fera marcher à coups de gourdins ! »

Ailleurs, deux jeunes filles, ouvrières couturières, vivent avec leur mère malade, qu'elles soignent. Elles sont prises. A ce coup, la pauvre mère a un coup au cœur et, perdant connaissance, s'affaisse dans le couloir aux pieds de l'officier. « Qu'on monte cette personne chez elle, ordonne-t-il, je n'aime pas ces manières-là ! »

Un peu plus loin, un des bourreaux constate qu'il manque une personne à l'appel. On lui explique qu'il s'agit d'une jeune femme atteinte de pleurésie aiguë et incapable de se lever. Accompagné de trois soldats, baïonnette au canon, il pénètre dans la chambre de douleur, qui sera peut-être dans quelques heures une chambre mortuaire. « Tout le monde est malade aujourd'hui à Lille! » s'écrie-t-il. La mère montre les ordonnances, les flacons, supplie qu'on envoie un médecin.

«Pas besoin, répond-il. Nous voyons ça nous-mêmes ». Il consent enfin — pour avoir l'air compétent — à laisser la malade dont l'agonie sera hâtée par l'émotion.

Un peu plus loin encore, la feuille d'identité dénonce dix locataires. Or, neuf seulement se trouvent là. Les soldats réclament le manquant. Quelqu'un répond d'une voix sanglotante :

«C'est mon oncle. Il est mort hier soir ». «Où est-il?» « Au troisième ». Trois soldats se détachent, montent, pénètrent dans la chambre indiquée qu'éclaire vaguement la chétive lueur d'un cierge. Sur le lit repose le corps. Sur la table de nuit, dans un verre rempli d'eau, trempe un rameau de buis. Deux des boches restent craintivement sur le pas de la porte. Mais le troisième est méfiant. Il va jusqu'au lit, appuie le revers de la main sur la joue glacée du cadavre, puis l'air satisfait, annonce à ses camarades : « Oui, il est bien mort ». Et les bottes redescendent.

Dans une autre maison, tandis que les soldats pénètrent dans le couloir, une vieille femme déjà penchée sur l'au-delà, reçoit d'un prêtre les dernières consolations. Dans la même chambre, sa fille tuberculeuse, alitée, incapable d'un mouvement, crache ses poumons avec sa salive. D'un lit à l'autre se multiplie une jeune fille de vingt ans. Garde-malade attentive, elle veille à la fois sur la grand-mère qui se meurt et sur la mère presque mourante. Les Allemands l'enlèvent malgré les protestations du prêtre. Il fallait que cette famille, elle aussi, donne quelqu'un.

La première rafle, nous l'avons dit, eut lieu le 23 avril, veille de Pâques. Le lendemain dimanche — ce dimanche, sacré pour les incroyants aussi bien que pour les croyants — il y eut repos. Les drames les plus poignants sont coupés d'entr'actes. Les criminels les plus endurcis ont besoin de repos. A la journée de pluie et de boue,

qui avait fait ressembler la ville à un immense sépulcre avec le ciel pour couvercle, succéda sans transition, une magnifique journée de précoce été. De rue à rue, de quartier à quartier avait circulé la bonne nouvelle : « Il n'y a rien eu ce matin ». Ceci et le soleil avaient ravivé un optimisme qui ne demandait qu'à refleurir, car l'homme est ainsi fait qu'il croit toujours à ce qu'il espère. Vers les allées fraîches du Bois, vers le square Vauban aux belles pelouses, vers le Nouveau boulevard, alla flâner la foule endimanchée et dans la matinée, on put croiser dans les rues le 64e régiment qui revenait d'entendre la messe à Saint-Maurice. Plus de fusils, la baïonnette au fourreau, l'air satisfait de paisibles promeneurs qui marcheraient en rang et iraient au pas.

Aux arbres les jeunes feuilles séchaient au soleil la pluie de la veille. Le dimanche de Pâques s'épanouissait dans un décor d'idylle. Le soir tomba, calme et doux. Soudain, à 9 heures, une colonne rouge monta vers le ciel avec un bruit d'épouvante. C'était l'Hôtel de Ville qui commençait à brûler et à 3 heures du matin, quand le 64e resserra ses filets autour du quartier Vauban, l'incendie lui prêta main-forte et couronna de ses sinistres lueurs la seconde rafle humaine. A partir de 9 heures, après des scènes déchirantes, un millier de personnes arrivaient par paquets dans des tramways à la gare du Sud, sous bonne escorte. Relativement peu d'hommes,

beaucoup de femmes, de jeunes filles, d'enfants en un coudoiement qui eût pu paraître pittoresque si l'émotion avait pu laisser subsister un autre sentiment qu'elle-même. De ci, de là, des silhouettes familières aux habitués des maisons spéciales et qui ont eu l'honneur d'être confondues par les Allemands avec d'honnêtes épouses et de braves mères. Quel spectacle! Il y a des visages que les larmes inondent encore, mais la plupart n'expriment rien autre chose qu'une immense, profonde, infinie stupeur. Une couverture roulée sous le bras, un filet d'où émerge le col d'une bouteille d'une main, un paquet ficelé d'une autre ; ces malheureuses, arrachées en plein sommeil par la guerre à leur foyer et marchant entre des baïonnettes vers leurs destinées d'esclave ont perdu, semble-t-il, toute notion du réel. Tout à l'heure, exaltées par le contact d'une foule fermentante, il y aura la réaction ; les regrets, les déchirements se changeront en révolte et quand le train s'ébranlera, quand le dernier espoir s'envolera avec le cri strident de la locomotive, toutes ces bouches se vengeront en chantant la *Marseillaise* devant les soldats ahuris. Pour l'instant non. Il est encore trop tôt. Se révolter contre le malheur, c'est avouer déjà une espérance et le haïr c'est en sentir le poids. Or, ces malheureuses ne le sentent pas encore. Elles en sont écrasées. Quand elles le percevront elles voudront aller plus vite vers lui, car se mesurer avec lui doit

hâter, semble-t-il, l'heure de la délivrance et s'enfoncer rageusement dans la nuit c'est déjà courir vers le jour.

Cependant, la population était certaine à présent des intentions allemandes et chacun attendait son tour. Essaierons-nous de traduire l'angoisse publique? Seul Dante le pourrait, lui qui a vu souffrir les damnés. Le soir, au repas familial, on se regardait sans oser parler, et chacun pensait : « Combien serons-nous demain autour de cette table? » Les rues étaient sillonnées de gens munis de valises et de sacs qu'ils venaient d'acheter. Dans un coin de tous les appartements les paquets étaient prêts. Chaque membre de la famille avait le sien. Un morceau de carton y était fixé, portant, conformément aux ordres de l'autorité allemande, le nom du partant, son adresse, et le numéro de sa carte d'identité. Tragique situation, d'autant plus tragique, que nos âmes de civilisés raffinés, cependant préparées à tout depuis seize mois, n'avaient pas prévu une telle chose. On avait subi les bombes qui tombent du ciel, crèvent les toits et dispersent les membres, les explosions qui bouleversent la terre et écartèlent les maisons, les incendies qui chassent les familles devant elles à grands coups de flammes, la faim, — non la faim brutale qui tue en quelques jours — mais l'autre, la sournoise, celle qui affaiblit, qui mine, qui corrode et aide la tare mystérieuse où le mal endormi à vaincre la

vie, l'humiliation qui diminue l'homme en le découronnant. On avait subi tout cela. On avait prévu pire encore ; l'ennemi se défendant dans la ville assiégée, faisant de chaque maison une forteresse, de chaque habitant un rempart. Mais personne n'avait su deviner qu'une nuit, après avoir barré les rues de mitrailleuses et garni les couloirs de soldats, l'ennemi ressuscitant les méthodes antiques, viendrait s'emparer de nos épouses et de nos filles, les réduire en esclavage, les emporter loin de leur maison au son joyeux de fanfares et les condamner sans jugement aux travaux forcés de l'exil.

Le mardi 25, le 64e travailla les rues des Postes, de la Justice, Brûle-Maison, etc., et enleva 2000 personnes, le mercredi 26, rue Princesse, Esquermoise, Basse, place Saint-Martin jusqu'à la porte de Gand et en enleva 1800, le 27 ce fut au tour de Wazemmes avec 2000.

On put voir au cours de ces rafles monstres des choses inouïes, entr'autres : une femme enceinte de sept mois relâchée seulement au moment où le train allait partir sur la réclamation du major, un mourant traîné jusqu'à la gare par des soldats trop zélés et remporté chez lui dans une civière, sur l'ordre d'un médecin allemand indigné.

Des traits dignes de l'antique volaient de bouche en bouche. On citait le cas d'un père qui déclarait au soldat qui voulait arrêter sa fillette de seize ans : « Si vous la touchez je me

tue devant vous ! » et qui réussissait ainsi à conserver son enfant. On en citait un autre, celui d'une jeune femme, qui sommée par un soldat de « faire son paquet » et de le suivre, tira un couteau de sa poche, se le plongea dans le sein et au prix d'une blessure assez grave, reconquit sa liberté.

Devant les faits et l'implacable continuité de l'entreprise allemande, l'angoisse atteignit la limite où elle cesse, pour ainsi dire, d'être perceptible et se transforme en terreur, comme aux temps où le vainqueur faisait le sac de la ville conquise et traînait ses habitants derrière ses armées; comme à l'époque où la lèpre et la peste fauchaient les gens dans les rues, comme aux heures où l'échafaud, dressé en permanence, coupait têtes après têtes sur les places publiques. Chacun d'entre nous était aux mains de l'attente, l'attente de ce qui va venir et dont nulle puissance ne peut préserver. Un mot : Fatalité qu'on prononçait naguère si souvent sans le comprendre, prenait à nos yeux sa véritable signification et en ce sens, nous nous refaisions une âme antique.

Le soir, en se donnant l'au-revoir quotidien, on pensait : « Ce sera peut-être demain ». Et l'on se couchait. La nuit, un bruit de bottes sur la chaussée, un aboiement de chien interrompait brusquement le sommeil. Un long moment on restait, l'oreille tendue, comme une bête toute hérissée pour la défense, puis soudain debout, on allait vers la rue, essayant de percevoir les

colloques engagés de fenêtre à fenêtre, interrogeant un agent; puis on se recouchait jusqu'à la prochaine alerte, songeant sans cesse que le coup d'œil d'un soldat va décider du destin des vôtres, qu'on va devenir, non un prisonnier mais une sorte de bête de somme, une sorte de matière inerte aux mains du plus fort et que les vertus d'autrefois : volonté, énergie, n'influenceront en rien l'avenir. A ce jeu qui se répéta chaque nuit pendant une semaine, aucun organisme ne résista et bientôt une terreur morne, indicible, pesa sur la ville, une terreur qui faisait souhaiter la fin, qui donnait envie d'appeler l'assassin et de lui crier : « Me voilà ! »

Le vendredi 28, le 64e s'empara de 1200 personnes dans le 3e arrondissement; le samedi 29, un nouveau lot de 1 800 fut prélevé dans le quartier Saint-Maurice. Enfin, dans l'après-midi, le bourreau de Lille, le kaptaine Himmel annonçait à la mairie que les évacuations étaient terminées. Neuf mille huit cent soixante-quinze personnes, dont les deux tiers de femmes et de jeunes filles, dont beaucoup atteignaient à peine quatorze ans, avaient été enlevées au cours de ces rafles monstres dont l'Histoire parlera et plusieurs heures après l'ultime opération, l'aspect des rues disait encore combien de tristesses nouvelles venaient de naître sous le ciel. Réunis en groupes sur le pas des portes, ceux et celles qui avaient eu la chance d'échapper au filet, établissaient leur bilan en commun, comp-

taient les disparus, s'inquiétaient de tel parent, de tel ami, de tel voisin. Des mères, parlant de leurs enfants, jusque-là adulés, choyés, caressés et maintenant aux prises, au milieu de toutes les promiscuités, avec le redoutable inconnu, essuyaient leurs larmes sans cesse renaissantes et la douleur humaine se lamentait en un formidable chœur... Puis, peu à peu, chacun rentra chez soi... La rue, après avoir vibré de mille rumeurs, devint déserte et le mélancolique silence du soir descendit lentement sur les foyers éteints et sur les maisons vides.

Les Barbares étaient passés !

5 mai 1916.

CONTRASTE

Ce matin, dans les rues ensoleillées — dans ces mêmes rues qui virent les obus, l'incendie, l'arrestation des habitants arrachés à leurs foyers et emmenés en exil — ce ne sont à chaque pas que des voitures à bras chargées de fleurs : pâquerettes modestes et qui, placées entre des narcisses au parfum violent et des roses voluptueuses, ont l'air d'innocentes enfants égarées dans un monde de courtisanes; jacinthes qui tendent leur calice comme une sébille parfumée afin que le ciel y laisse tomber sa rosée, pensées habillées de peluche et qui s'appuient sur des bottes de myosotis et des touffes de muguet,

comme si ayant conscience de n'être que décoratives, elles voulaient aspirer l'âme de leurs délicates sœurs, d'autres encore... Et au rythme des appels et des cris tentateurs des marchandes, ce luxe qui cherche des amateurs roule entre les haies des boutiques closes, dans une ville où il n'y a pour ainsi dire rien à manger, cependant qu'à deux pas, dans la rue Masurel, devant un immeuble où se paient les allocations aux sinistrés, aux chômeurs, des gens, en une longue file, résignés, attendent leur tour.

— Les belles fleurs ! Les belles fleurs ! scande une vieille marchande toute ratatinée par l'âge et qui ressemble à quelque sorcière attelée au char du printemps. Et toutes ces fleurs qu'on achetait autrefois si volontiers pour créer un décor somptueux à la joie et à l'amour, on ose à peine les regarder... Puis, le visage des êtres chers qu'on ne reverra plus se sculpte soudain, une vague odeur de cimetière vous trouble, les cris s'éteignent, les marchandes disparaissent comme des fantômes et la lente procession des pâquerettes, des jacinthes, des narcisses et des roses donne l'émouvante illusion de tombeaux qui marchent.

15 mai 1916.

UN REMBRANDT

Promenade à Roubaix. C'est un grand voyage qu'on fait de temps en temps pour se donner

l'illusion de la liberté. Sur la place où s'arrête le tramway, il y a des affiches, des multitudes d'affiches signées du commandant Hoffmann, une brute qui placarde un arrêté chaque fois qu'il est saoul, c'est-à-dire tous les jours.

Quand on a lu tous ces « J'ordonne », « Je veux », « J'exige », « Je défends », on pousse jusqu'aux halles, car l'Hoffmann qui défend tout, tolère jusqu'ici — qui saura jamais pourquoi? — la vente de la viande. Excellente aubaine pour les Lillois qui, malgré le règlement, viennent jusque-là, acheter un bifteck de temps en temps.

Les Halles. Du bœuf, du veau, du porc. Une féerie. Le soleil après la nuit. L'abondance après le jeûne. Un animal entier, ouvert du cou à l'arrière-train étale une magnifique viande rouge. On la contemple avec des yeux admiratifs et l'on apprécie la justesse du mot de Saint-Victor : « Rembrandt fait un écrin oriental d'un bœuf éventré. »

20 juin 1916.

LA VIE ET LA MORT DU JEUNE LÉON TRULIN, MARTYR LILLOIS

Le 7 novembre 1915, vers 4 heures et demie de l'après-midi, un soldat allemand poussa la porte d'un cabaret de la place des Patiniers, Lille.

— Mme Trulin, demanda-t-il ?

— C'est moi ! répondit une voix de femme.

— Votre fils Léon sera fusillé demain matin au petit jour !

Dialogue tragique...

Qui était ce Léon Trulin? Un adolescent, presque un enfant dont nous allons conter l'histoire. Quel forfait avait-il donc commis ? Le plus pur et le plus magnifique des crimes : sans être échauffé par cette ardeur collective, par cette ivresse sacrée qui se dégage des combats, isolé de l'action par des routes gardées militairement et des frontières hérissées de défenses, prisonnier comme tous les civils demeurés dans les territoires envahis, de sa propre volonté, consciemment, délibérément, — il faudrait écrire *froidement* si ce mot raisonnable placé à côté d'une si noble action n'était pas une incongruité, — il avait offert ses dix-huit ans en holocauste à sa patrie.

Avant de dire comment, approchons-nous de lui. Essayons de le replacer dans son cadre. Il ne faut rien céler d'un mort quand ce mort est grand, et les faibles, volontiers en quête d'une excuse afin de rester médiocres, doivent apprendre que la beauté morale n'exige ni escorte bruyante ni splendides décors. Une belle âme d'homme : voilà son palais.

SES ÉTUDES. — SES GOUTS.

C'est du peuple qu'a jailli Léon Trulin. Il est né le 2 juin 1897, à Att où son père

tenait une boutique de plombier-zingueur. Huit enfants, six garçons, deux filles naquirent après lui. Le père étant mort, le fils aîné âgé de vingt ans continua le petit commerce. La mère, ouvrière en fourrures, élevait en même temps deux filles. Famille unie où le travail était vénéré et les parents respectés. Soulignons ce détail d'un trait. Là où manquent ces principes, le déséquilibre et l'anarchie s'installent. C'est au foyer où ils sont installés que naissent les forts. Le fils aîné était décédé à son tour. Les femmes ne pouvant continuer le métier paternel, elles vinrent habiter Lille. Là comme à Att, la tâche fut continuée avec courage. Léon Trulin grandissait, n'ayant devant les yeux que l'humble spectacle des petits devoirs quotidiens toujours scrupuleusement accomplis. Sans doute souffrait-il d'être si jeune, si inutile au milieu de cette ruche où tout le monde travaillait pour lui. Sa sensibilité se fit la bonne servante de son cerveau ; il voulut servir lui aussi, il frémit d'impatience, souhaita que le temps comblât la différence des âges, rêva de porter à lui seul le fardeau, de remplacer le chef de famille, de prendre ses responsabilités.

A l'âge où les enfants sont encore des gosses, Léon Trulin était déjà un petit homme. A treize ans, il travaillait dans une maison de fourrures. De complexion assez chétive, il tombe bientôt malade, subit une opération et reste

plusieurs mois condamné à l'immobilité forcée, mais ces natures-là sont toujours vainqueurs du mal par quelque côté. Si le corps est enchaîné, la tête se venge. Léon Trulin dévore tous les livres qui lui tombent sous la main, avec une préférence marquée pour les récits d'aventures. Il se met à étudier l'anglais. Il voyage en imagination dans des pays fabuleux, chevauche à côté de Buffalo-Bill, franchit les pires obstacles. Le monde entier ne suffit plus à cet enfant de douze ans cloué sur son lit de douleur, et son imagination enfiévrée peuple sa modeste chambre d'une foule de héros.

Après plusieurs mois, la guérison, une guérison relative survint. Léon Trulin rentre alors dans une usine de métallisation. Mais son activité dévorante ne se contente pas des obligations communes. Le lot habituel des difficultés est trop léger pour lui. Il s'en crée de nouvelles afin d'avoir la joie de les vaincre, et déjà il ébauche et prépare ainsi le glorieux calvaire de sa fin. La journée terminée à l'usine, il la prolonge ailleurs, s'instruit, apprend la dactylographie, suit les cours de l'école des Beaux-Arts. D'ouvrier il devient employé. De l'atelier il va au bureau. Son rêve se réalise peu à peu, et, en regardant grandir son petit frère, René, il se sent devenir le chef de famille, celui qui doit conduire la barque au port contre la mer et les vents.

Léon Trulin a le culte de la famille. Il a éga-

lement le culte de l'amitié. Aussi l'amitié, — qui visite toujours ceux qui sont dignes d'elle, — lui avait fait le don royal d'un ami. Depuis leur plus tendre enfance, Léon Trulin et Raymond Derain ne se quittaient pour ainsi dire jamais. Ils ne se quitteront qu'à la porte de la prison, et les heures de l'instruction, celles des débats seront les seules pendant lesquelles ces deux inséparables se trouveront en désaccord, chacun d'eux voulant sauver l'autre. Depuis l'antiquité on n'avait peut-être plus entendu une aussi magnifique dispute.

L'appel de la Patrie.

Nous voici au 31 juillet 1914. La grande guerre éclate. Le sol de la Belgique est envahi. A défaut de la confession de Léon Trulin, — que nous n'avons pas, — il n'est sans doute pas défendu de deviner quel fut son état d'âme. Un être pour qui la droiture est un principe, le devoir une religion, a dû non seulement crier de douleur parce qu'il était belge, mais aussi parce qu'il était homme, devant ce fait brutal ; ses compatriotes, unis aux soldats français, écrivaient l'histoire avec leur sang. Léon Trulin fera son devoir, mais, comme toujours, il choisira le plus difficile et en acceptera toutes les conséquences. La guerre sera le formidable choc qui mettra en mouvement toutes ses qualités, puis les agrégera en un solide bloc contre

lequel se briseront et les menaces et la mort.

Le 30 juin, à 2 h. 20 de l'après-midi, Léon Trulin est parti de chez lui. A 4 heures, un commissionnaire apporte à sa mère un billet et s'en va en disant : « Il n'y a pas de réponse. » La mère lit sur le papier : « *Chère mère. J'ai été pris en prenant des photographies de tranchées, j'ai jeté mon appareil dans le fossé, je suis pisté, je pars défendre ma patrie. Que Dieu me protège. Chère mère, beaucoup de courage. Votre fils infortuné. Brûle ce papier. Léon.* » Et c'est tout. Pas de phrases. Pas un mot inutile. Déjà l'héroïsme a pris possession de cette âme qui entend se défendre désormais des épanchements du cœur et les palpitations du sentiment. Cet adieu est tendu comme un arc. Celui qui l'a écrit, on le sent, a tout envisagé, même le pire, et s'y est résigné par avance. L'acceptation de la mort transsude de ces mots brefs qui ressemblent à une sorte de faire-part télégraphique. La mère lit le billet et pleure. Elle pense que son enfant va essayer de franchir la frontière hollandaise, puis de gagner la France où il s'engagera dans l'armée belge. Elle songe qu'il est parti sans provisions, sans linge, qu'il est malingre, que la rude vie des tranchées va le rendre malade et qu'elle ne sera pas auprès de lui pour le soigner. La mère pense à ces choses, et elle pleure. Elle pleurerait bien plus si elle connaissait la vraie détermination de celui qu'elle chérit, si elle savait quel redoutable but il s'est assigné.

UNE AME DANS LA FOURNAISE.

Désormais ce jeune adolescent vivra la vie la plus rude, la plus hasardeuse, la plus dangereuse qui se puisse imaginer. Avec une ingéniosité qui doit à chaque instant se doubler de courage. il quittera une route pour se jeter dans un champ, se heurtera aux postes ennemis, les contournera pour les dépasser. La nuit, il dormira le plus souvent sous le ciel avare d'étoiles et prodigue de pluie, attentif au moindre bruit, s'égarant et se retrouvant, traversant ainsi, à travers les barrages allemands, malgré les sentinelles et les patrouilles, le nord de la France et toute la Belgique, recueillant en route les renseignements précieux, grâce auxquels les Français et les Belges pourront prendre des dispositions utiles et sauver les nôtres des fusils et des canons ennemis. Ceci n'est d'ailleurs qu'une partie de la formidable tâche. Pour arriver en territoire neutre, il faut franchir la frontière hollandaise que gardent les postes reliés entre eux par des fils de fer barbelés parcourus d'un puissant courant électrique. La nuit, pieds nus, afin de ne pas troubler le silence, rampant au ras du sol, retenant sa respiration, l'adolescent guette la seconde propice où les patrouilles montantes et descendantes s'étant croisées sont éloignées l'une de l'autre d'une cinquantaine de mètres. Alors, Léon Trulin se glisse

entre deux fils, sachant que, s'il les frôle, il est foudroyé, puis il s'élance, traverse en courant la zône qui sépare les obstacles de la frontière elle-même. Souvent, les balles sifflent autour de lui. Alors il se couche, laisse passer la rafale, se remet à courir, touche au but enfin. Qu'on se représente ce qu'une telle existence suppose d'énergie tendue, d'âpre volonté. Et surtout qu'on pense ceci : cet admirable gamin n'a rien de commun avec ces louches individus que les guerres traînent toujours à leur suite et qui, en se vendant aux uns, prouvent qu'ils sont prêts à se vendre aux autres. Non, Léon Trulin est un soldat sans uniforme, mais un soldat, et la discipline que lui impose son patriotisme est le seul mobile auquel il obéit. Son désintéressement est complet. Il sert son pays, et le sert si bien qu'il s'oublie lui-même. Léon Trulin appartient à cette rare espèce d'êtres qui, incapables de recevoir quelque chose des autres, ne sont capables que de se donner.

Faisant litière de son bien-être et de sa sécurité, imprudent jusqu'à la témérité, Léon Trulin devient d'une prudence extrême lorsqu'il s'agit de ceux qu'il aime. Il a tout prévu. Il sait qu'un jour ou l'autre il lui arrivera malheur, mais il entend souffrir seul. Pour qu'aucun soupçon de complicité ne puisse un jour rejaillir sur les siens, il se condamne à ne les plus voir. Durant l'été de 1915, il viendra deux fois à Lille, mais, se refusant la joie d'embrasser la

vieille mère, les sœurs et les frères, il se contentera de leur faire parvenir sa photographie. A présent, un de ses camarades, Marcel Gotti l'aide dans sa noble besogne. Celui-là a quinze ans ! Comme tous les caractères fortement trempés, Léon Trulin suscite les volontés.

Deux amis.

Dieu merci, le bien est épidémique comme le mal. L'enthousiasme aussi. Devant l'exemple de son ami, Raymond Derain se sent saisi de la fièvre de servir. Il est solide. La France a besoin de soldats. Il accompagnera Léon Trulin dans son voyage; il partagera avec lui les mille dangers du chemin, puis, la frontière franchie, il ira se mettre à la disposition de sa patrie. Brûlant des mêmes feux, animés du même enthousiasme, arrivés au dernier degré de l'exaltation patriotique, Léon Trulin et Raymond Derain se mettent en route, l'un servant de guide à l'autre, vers la frontière hollandaise. Ce qu'a été ce voyage, on l'a su par le rapport de la police allemande, car, entre temps, les deux jeunes gens avaient été vendus. Eux aussi, comme celui qui se sacrifia jadis pour les hommes, ils avaient eu leur Judas, car Judas est éternel. Sur leurs traces, les plus habiles limiers avaient été lancés. A peine sortis de Lille, ils étaient déjà suivis. A Att, où ils sont arrivés dans une carriole, dont Trulin seul est descendu un ins-

tant afin d'embrasser sa tante, la police marchait dans leur ombre. A Bruxelles, où il va rendre visite à son oncle, — car il semble que, par une sorte de prescience, Trulin entend dire adieu à tous ses parents, — la police était toujours là. De Bruxelles, les deux amis se rendent pédestrement à Anvers. La police leur emboîte le pas. Enfin, d'Anvers, toujours à pied, Léon Trulin et Raymond Derain se dirigent vers Putten, où ils comptent traverser la frontière après avoir attendu le moment propice. Comment se sont-ils débrouillés? Ont-ils senti la surveillance suspecte? Je ne sais. Le certain est que Trulin et Derain ont réussi à échapper à la filature. Se débarrassant du sac où était renfermée l'indispensable nourriture afin de pouvoir courir, les deux jeunes gens brouillent leur piste, errent dans les bois, buvant aux ruisseaux, vivant exclusivement de marrons, couchant dans les taillis parmi les brouillards de l'automne. S'ils le voulaient, ils pourraient retourner. Trulin n'a qu'à brûler les documents dont il est porteur et son cas ne sera pas grave. Ni l'un ni l'autre n'y songent. Ils sont de ceux-là qui savent que le devoir est toujours en avant et qui ne regardent jamais en arrière. « Il faut passer ou mourir, » déclare simplement Derain. Ce n'est pas Trulin qui le contredira. Ils passeront ou ils mourront.

L'inutile sacrifice.

Le 3 octobre, à la tombée de la nuit, ils se dirigent vers la frontière à Putten et, avec des précautions infinies, arrivent sans encombre jusqu'aux obstacles de fils de fer barbelés et électrisés. Depuis quelques jours, la distance séparant les postes a été diminuée et le barrage perfectionné. Les fils, très rapprochés et très hauts, ne permettent ni qu'on les enjambe ni qu'on se glisse entre eux. Léon Trulin se rend compte du danger. Il supplie Derain de s'en retourner, de le laisser passer seul. « Il faut passer ou mourir, » répond Derain incapable d'abandonner un ami à l'heure du péril. Tous deux s'arment de leur canif de poche, s'aplatissent sur le sol et, avec ces outils, entreprennent de creuser un passage sous les fils. D'instant en instant, ils perçoivent le bruit des patrouilles qui se dirigent l'une vers l'autre, se croisent et se dépassent. Alors ils interrompent leur travail, vont se cacher en rampant derrière quelque obstacle, puis reviennent creuser la terre, Depuis trois heures, ils sont là, inondés de sueur ne sentant pas la fatigue, soutenus par la pensée que de l'autre côté, c'est la liberté, le salut et surtout la belle et large route qui mène où l'on se bat... Mais sans doute un fil a été heurté. Une lueur brève jaillit dans la nuit. Des coups de feu éclatent, les balles sifflent, des pas lourds

s'approchent. Alors, l'amitié souffle à Raymond Derain le stratagème qui permettra peut-être à Trulin de passer et d'aller porter aux alliés les documents qu'il a en poche.

Derain quitte le trou où ils étaient terrés, fait le plus de bruit possible, se met à courir afin d'attirer sur lui l'attention et la poursuite des soldats. L'émouvante feinte, — digne d'être sculptée par un Corneille dans le marbre de la poésie, — ne réussit pas. Déjà Léon Trulin a dix baïonnettes dirigées sur sa poitrine et bientôt les deux amis, solidement encadrés, sont menés au poste militaire voisin. Sur Léon Trulin scrupuleusement fouillé, on découvre un portefeuille contenant cinq rapports, des plans de tranchées, de champs d'aviation, de dépôts de munitions. Le calvaire va commencer. Pour Léon Trulin il ne s'achèvera qu'à la mort.

Les étapes du calvaire.

Les étapes de ce calvaire, Trulin lui-même les a notées dans son petit carnet de poche avec une simplicité plus émouvante que tous les récits. Sur un des feuillets, je recopie textuellement ces lignes de sa main : « Arrêté le 3 octobre 1915 à Putten, frontière hollandaise, conduit à la prison des Béguines à Anvers au 4 octobre soir, sorti le 12 octobre, pour entrer le 12 octobre soir à la Citadelle de Lille. » Et en dessous, écrit à l'encre violette, quelques ins-

tants avant son exécution, et d'une main qui, je vous en réponds, ne tremblait pas : « Fusillé le 8 novembre 1915, 6 heures française matin. » Inclinons-nous. Lorsqu'il jetait le cri célèbre que l'histoire répétera, à travers les siècles, comme un éternel écho, le chevalier d'Assas vivait l'enivrement de la bataille. Léon Trulin, lui, son carnet sur ses genoux, son porte-plume à la main, est seul dans sa cellule après un mois d'émotions, de solitude, de privations. Il a dix-huit ans et il sait qu'il vit ses soixante dernières minutes. Inclinons-nous. Ce *curriculum vitæ* tracé de sa main atteint sans doute dans sa brièveté au plus haut degré du sublime.

C'est le vendredi 5 novembre que Léon Trulin et ses compagnons Raymond Derain, Marcel Gotti, Lucien Deswalt, Marcel Lemaire et André Hermann, ainsi qu'un cinquième, Marcel D..., comparurent devant le Conseil de guerre. La sentence est du 6 novembre. Léon Trulin est condamné à la peine de mort sans recours en grâce; Raymond Derain et Marcel Gotti aux travaux forcés à perpétuité, Lucien Deswalt, Marcel Lemaire et André Hermann, à quinze ans de travaux forcés. Un seul : Marcel D..., est acquitté. Quand on lui a signifié le jugement, Léon Trulin a dit simplement : « J'ai fait ça pour ma patrie. » Puis il a écrit sur son petit carnet : « Le 7 novembre 1915, à 4 h. 10, heure française, reçu arrêt de mort vers 3 h. 15. » Et au-dessous ces lignes : « Je meurs

pour la patrie et sans regret. Simplement je suis fort triste pour ma chère mère et mes frères et sœurs qui subissent le sort sans en être coupables.

« J'embrasse de tout mon cœur ma pauvre mère et j'espère que Dieu la préservera pour sauvegarder ses pauvres enfants qui lui sont si chers. J'embrasse aussi Émile, Edgard, Edmond, Adolphe, Éva, Célénie, René ainsi qu'Alida et Angèle et ses enfants et mes autres parents et amis.

« Je pardonne aux Allemands. J'ai fait mon devoir, mais ils ont été très durs pour moi. Chère mère, j'espère que vous me pardonnerez avant de mourir sans faiblesse avec beaucoup de courage. »

Sur un autre feuillet « à 5 h. 15 », il énumère les dons et distribue ses souvenirs : sa timbale, sa montre, un catéchisme, quelques marks pour brûler des cierges « en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, de saint Antoine mon ange gardien, saint Léon, sainte Jeanne d'Arc ». Et il ajoute : « J'ai confiance et je saurai mourir courageusement, et plus tard vous pourrez dire que je suis mort en bon chrétien et en bon patriote et Belge. »

Tandis que l'admirable condamné vivait ainsi sa dernière soirée, sa mère, à qui le policier venait d'annoncer l'affreuse nouvelle, était demeurée assommée de douleur, et ses sœurs, avec l'espoir d'empêcher l'irréparable, tentaient

les ultimes démarches et se heurtaient soit à des portes closes, soit à d'implacables consignes. Au siège du tribunal militaire, elles rencontrent enfin un officier et essaient de l'attendrir.

« Ce n'est pas possible. Vous n'avez donc pas de pitié. »

— Il sera fusillé demain matin.

— Vous êtes donc des bourreaux, s'écrient-elles, car la douleur égare la raison.

— Allez à la Kommandantur chercher votre laissez-passer. On vous autorise à le voir.

A la Kommandantur, le planton leur dit : « Votre billet est là-haut. » On le leur délivre. Ce papier, c'est le signe qu'aucun espoir n'est permis et que, la mort en marche, personne ne peut l'arrêter. Elles courent vers la Citadelle.

L'entrevue suprême.

Ici se place une de ces scènes comme Shakespeare aimait à les inventer. C'est dans la salle du corps de garde, une pièce empoisonnée par la fumée des pipes, parmi les rires et les plaisanteries des soldats, qu'a lieu l'entrevue suprême de la victime et de ses sœurs. Pour leurs derniers épanchements il n'est pas même consenti à ces cœurs l'aumône du recueillement et du silence. Léon Trulin arrive bientôt, un soldat devant, un soldat derrière, baïonnette au canon. Il est calme comme s'il ne s'agissait

pas de lui, et cet enfant qui va mourir s'efforcera seulement de consoler ses sœurs en larmes. « Il ne faut pas pleurer, leur dit-il. Vous pouvez être fières de moi. Il ne faut pas leur montrer vos larmes. Ça leur ferait trop de plaisir. J'ai demandé un recours en grâce, mais pour ma mère. Pour moi, je ne me serais pas abaissé à ça. » Paroles dont la beauté supprime d'un geste souverain le milieu grossier, les soldats buvant des chopes, fumant des pipes et riant entre eux. Léon Trulin demande la permission d'écrire, qui lui est accordée. C'est pour demander au consul de Belgique en Hollande des papiers qu'il lui laissa au cours de ses voyages. Il le remercie, s'excuse de ne pouvoir aller les chercher lui-même, car, dit-il, « je n'existerai plus ».

Pendant sa détention, sa famille lui avait envoyé des cigarettes, mais les paquets ne lui étaient pas parvenus. Il se plaint doucement de ce qu'on lui ait même enlevé les cigarettes qu'il avait achetées à la cantine. « Ils font payer le tabac, puis le reprennent, » dit-il d'un ton enjoué. Des soldats qui ont entendu se mettent à rire. Les sœurs de Trulin demandent à un sous-officier :

— Pourquoi ne lui avez-vous pas remis notre paquet?

— On le lui donnera demain, répond-il sans comprendre qu'il a l'honneur de côtoyer un drame dont l'histoire parlera. L'entrevue touche

à sa fin. Le sang-froid de Trulin ne s'est pas démenti une seconde. Il demande un verre de bière, qu'on lui apporte de la cantine, et exige que ses sœurs boivent après lui afin qu'elles connaissent bien toutes ses pensées. Et comme elles vont s'en aller et qu'il leur a fait ses ultimes recommandations, il les embrasse et, à voix basse, il dit à sa sœur aînée : « Jure-moi que René continuera ma tâche !... » C'est toujours le même amour de la patrie qui le possède.

Et maintenant, c'en est fait. Les silhouettes chères se sont effacées dans la nuit. Le voici seul, tout seul avec ses souvenirs d'enfance comme passé et comme avenir une unique et terrible nuit. Que s'est-il passé dans cette âme ? Les quelques lignes tracées par Léon Trulin sur son carnet suffisent à reconstituer la trame de ses pensées. C'est à sa mère, à ses sœurs, à ses frères, à l'avenir des siens, à leur douleur, que songe ce fils et non à lui-même.

« Courage, beaucoup de courage, écrit-il à ses sœurs, et prenez la défense de maman et de René. Faites-le pour moi, dans deux heures je n'y serai plus. » Et sur un autre feuillet : « Lundi, 8 novembre 1915, 4 heures du matin. Ma chère maman, puisque je n'y suis plus, prenez la sauvegarde de René et marchez la tête haute, et ne vous laissez pas accabler par le malheur et puisse-t-il devenir un fils modèle. Ton fils qui vous embrasse une dernière fois. » Enfin, pour essayer d'adoucir le chagrin qu'il va cau-

ser, il écrit au gouverneur allemand, lui demandant de rendre son corps à sa famille après l'exécution.

Vous entendez. Il a dix-huit ans, il est seul dans sa cellule, il va mourir dans une heure et il ne songe qu'aux siens. Pas une larme ne tombe de ces yeux, pas un sanglot ne secoue ce cœur.

Sur le seuil de la mort et de la gloire

L'aube du 8 novembre s'est levée. Dans la grande cour de la Citadelle, les tilleuls commencent à jaillir doucement de l'ombre. A 6 h. 20, un prêtre, l'abbé Paullet, celui-là qui lui avait appris le catéchisme naguère, est entré dans la cellule ou déjà Léon Trulin, à genoux, était en prières. Le condamné a levé la tête : «Vous êtes seul? » a-t-il demandé, car la pensée de sa mère ne le quittait point. « Non », a répondu le prêtre. Et entr'ouvrant sa soutane, il lui a montré l'hostie.

L'autorité allemande avait permis à tous les condamnés de se réunir une dernière fois, et comme Raymond Derain pleurait, c'est Trulin, son ami Trulin qui lui a dit : « Tu pleures, tu n'es pas un homme? » Puis il a distribué des cigarettes à tous, et à Marcel D... (1) il a dit :

(1) Avant de mourir, Trulin demanda que le nom de ce faux ami, de ce traître ne fût pas divulgué. Et cette magnanimité mon tre la divine indulgence de son cœur

« Je vous pardonne. » Un instant après, de deux gendarmes en armes, l'un l'autre derrière, il se dirigeait d'un pas vers le lieu de l'exécution. Un officier demanda :

— Aurez-vous du courage ?

— J'en aurai, répondit-il simplement.

On lui demanda encore :

— Voulez-vous qu'on vous bande les yeux ?

— Non, j'aime mieux ma liberté.

Au fond de la cour, près des glacis, un peloton de douze soldats attendait. Un mur faisant saillie cachait le cercueil. Devant une face de ce mur, il y avait sur le sol boueux une planche. Léon Trulin s'est penché vers l'abbé. Devant le décor sinistre et précis, ses dix-huit ans ont tressailli dans ses veines et le cri de l'enfant a jailli :

— Est-ce que ça fait souffrir ?

— Non, a répondu le prêtre, c'est instantané.

— Mais, déjà l'appréhension s'était dissipée, et Léon Trulin, résolument, se plaçait, debout sur la planche, face aux soldats. Il embrasse le prêtre, le congédie d'un « Partez » à la fois affectueux et ferme, puis, écartant sa chemise, il montre la place où bat son grand cœur. Une salve crépita. L'enfant sublime tomba sur les genoux, puis s'affaissa en arrière. Les Allemands l'avaient tué. Il était désormais immortel.

MÉDITATION SUR LÉON TRULIN

Des grandes mémoires que la guerre a léguées à l'avenir comme si par ce magnifique cadeau elle voulait faire pardonner à sa sinistre malfaisance, aucune peut-être ne se présente parée ainsi de toutes les fleurs de la pureté humaine.

Léon Trulin est presque un enfant : cependant il reconstitue le type de l'homme tel que l'intelligence la plus exigeante puisse le rêver ; il est chétif, malingre, cependant il nous offre l'exemple le plus parfait de la puissance ; il vénère sa mère, il adore les siens, cependant il sait les abandonner pour un but supérieur ; il fait partie des humbles, de ceux-là à qui ne furent jamais révélées les joies austères goûtées par les philosophes et les penseurs ; cependant il recrée à son usage toutes les hautes vérités par quoi l'existence des individus et des peuples s'orne de quelque noblesse. Pour cela il lui a suffi d'observer quelques principes élémentaires. Trulin, nous l'avons vu, a le sens de la famille, ce sens qui fait les nations saines et fortes. Il sait que pour celui qui veut accomplir un devoir important, il n'y a pas de petit devoir. Avant de mourir il se met en règle avec le Dieu auquel il croit, mais d'abord il s'est mis en règle avec sa famille, avec ses amis, puis enfin il a écrit :

« Je pardonne aux Allemands, » et ainsi il s'est mis en règle avec ses ennemis. Vous voyez: il n'entend laisser traîner aucune ombre sur la lumière qu'il va allumer. Cette âme si blanche ne tolère rien qui puisse altérer sa blancheur. Placé au centre de tous les devoirs, il n'en esquive aucun. A sa patrie, il ne voudrait pas offrir une victime médiocre. Avant d'aller à l'autel du sacrifice, il se couronne avec les plus belles fleurs du devoir. Depuis le début de la tragédie, depuis le jour où il se sépara stoïquement de cette famille qu'il aimait tant, afin de travailler à une Cause, on le voit, pas à pas, remporter une victoire sur soi-même et se détacher de son propre sort pour ne se préoccuper que d'autrui. Quand il se trouvera devant le canon des fusils, à peine s'il se verra une seconde, presque étonné de se reconnaître, tant il est devenu l'identification abstraite du devoir.

Chaque fois que nous voulons atteindre à la beauté morale, notre personnalité, toute pétrie d'instincts, nous ligote et nous mate. Elle est toujours là, guidant nos actes, moulant nos gestes, mêlant son égoïsme subtil ou brutal à celles de nos actions qui nous paraissent les plus désintéressées. Quand nous voulons nous surpasser, c'est avec elle que nous devons nous colleter, et, lorsque notre tête veut regarder en haut, nous entendons grogner notre ventre, lequel, par vocation et par goût, entend demeu-

rer près du sol. Eh bien, cet instinct impérieux qui nous domine, nous couche, nous assouplit, qui dresse sur les routes de l'idéal la terrible défense : « On ne passe pas ! » Trulin s'attaque à lui. D'un coup de sa fronde, ce frêle David abat le monstrueux Goliath, et la vie maîtrisée cède devant le devoir. Vaincre ses instincts, même les plus légitimes, et leur préférer une idée, voilà ce que, seuls, savent faire les héros.

Notez-le. Léon Trulin a fait si complètement le sacrifice de son existence qu'il est en quelque sorte désincarné et qu'il s'apparaît comme ailleurs qu'il n'est en réalité. Sur son carnet, ce carnet que j'ai eu devant les yeux et que j'ai feuilleté d'une main respectueuse, il lui arrive de parler de lui à la troisième personne. Cet enfant, sans le vouloir, a mis ainsi le sceau à la beauté de sa vie et à la grandeur de sa mort. Vivant, il pense à lui comme s'il n'était plus et parle de Léon Trulin comme si tout était consommé. Déjà, il se meut dans un monde qui n'est plus le nôtre. On est tout étonné qu'il puisse écrire et respirer comme nous; on est presque choqué que ce pur esprit ait avec nous, si vulgaires, certains points de ressemblance. Sur son calendrier de poche, le 7 novembre veille de l'exécution, dans l'après-midi, Léon Trulin, dès qu'il a connu la sentence, a dessiné une croix à côté de la date du lendemain 8. Par ce geste, il s'est supprimé de sa propre volonté, et ainsi il a été victorieux et de ses geôliers et

de la mort. Il semble désormais qu'au bout de leurs fusils les exécuteurs n'auront plus qu'une âme sur laquelle s'acharneront en vain leurs balles dérisoires.

Et pourtant non... La fin serait trop douce si le condamné n'avait pas senti le goût du poison et le mérite moins grand ferait la couronne moins belle. Il faut que la victime exhale au moins une fois le cri de la chair qui, craignant la douleur, se révolte. Il faut que quelque chose d'humain se mêle à l'ascension de cette âme ; il faut que l'enfant sublime se rattache à la plèbe par les liens du sang. Il convient qu'en allant au lieu du supplice Léon Trulin ait demandé au prêtre qui l'assistait : « Est-ce que ça fait souffrir? » Après tout, c'est là une aumône qu'il nous a faite. Ramenés ainsi dans le domaine de la sensation, notre domaine, nous sommes plus à même de nous souvenir de lui. Pour que les hommes comprennent les héros, il est nécessaire que les héros consentent à prendre une fois de temps en temps un visage d'homme et à descendre un peu. Ah ! Trulin, sois à jamais remercié, toi qui as prouvé qu'on peut se grandir sans miracle et que, pour devenir un surhomme, on n'a pas nécessairement besoin d'être un dieu !

Désormais, des heures et des heures sonneront, et puis il viendra un jour où du nom de Trulin, un à un, se détacheront les détails que nous venons de donner, parce que pour nous ils

prolongent, en la ressuscitant, sa jeune forme humaine... Oui, une à une, les contingences se détacheront de lui, comme se détachent les pétales d'une fleur, et il ne restera de lui que le parfum délicat de son très noble cœur. Après avoir été grand, il deviendra immense. Il deviendra presque mystérieux après avoir été un être de chair comme nous. Force impondérable mais éternelle, fluide toujours en mouvement, il circulera comme un sang immatériel dans les veines de l'âme française. Tel qui se fera tuer dans mille ans sur quelque champ de bataille afin de défendre la générosité, l'élégance, l'harmonie de notre civilisation ; tel qui donnera sa vie à l'humanité pour une belle cause sera le descendant spirituel de ce sublime enfant devenu animateur et créateur.

Alors, sortant de l'Histoire — devenue trop étroite — et rentrant dans la légende, Léon Trulin prendra place parmi ce petit nombre de héros que les peuples situent à mi-chemin du ciel et de la terre et à qui les hommes arrachent leurs visages d'hommes, tant ils les jugent plus grands qu'eux !

10 novembre 1915.

TOUSSAINT 1916

Des tramways bondés avec des grappes humaines suspendues aux marchepieds, un flot de femmes,

d'enfants, d'hommes s'écoulant incessamment sur les trottoirs de la rue des Postes, la chaussée elle-même envahie par les piétons et toute cette cohue, se hâtant sans heurt, comme si un service d'ordre disciplinait sa marche et réglait sa direction... Depuis deux ans, depuis l'envahissement, le cimetière du Sud était consigné... Aujourd'hui, par une tolérance spéciale de l'autorité allemande, l'accès en est permis et toute la population valide de Lille se rend vers les tombes où reposent ceux de nos soldats qui surent retenir trois jours durant, avec un Lebel dérisoire mais un courage surhumain, les canons lourds, les mitrailleuses et l'immense armée ennemie.

La pluie qui ne cessait de tomber depuis plusieurs jours s'est arrêtée et même, d'entre les nuages noirs, une lumière blafarde s'est glissée. A la porte des Postes, sous les voûtes de pierre, la foule s'étrangle puis débouche entre les glacis des fortifications, sur lesquels sont postés des soldats en armes. Chose étrange et qui révèle admirablement l'état des âmes, pas un éclat de voix ne jaillit de cette masse humaine, pas une bousculade ne se produit. La tristesse de l'heure, la grandeur du souvenir, la détente des cœurs imposent une sorte de respect mutuel qui se traduit par des précautions d'ordre matériel. On avance avec ses voisins, on ne cherche pas à les dépasser. Ainsi qu'il arrive chaque fois que l'âme se suffit à elle-même, on n'éprouve plus le besoin des vaines paroles. Il y

le mélange de types le plus extraordinair on puisse voir, mais le silence les possèdetous, car en cet instant il se produit un fait inouï : à savoir que *tous pensent*. Une idée : celle de la mort plane sur eux, les entoure, les habite, une dée que le plus brute est capable d'héberger.

Après avoir traversé la voie du chemin de fer, la foule s'engage dans le faubourg des Postes L'approche du but rend le recueillement plus profond encore et le pas plus lent. En vérité, cette foule ne serait-elle pas plutôt un cortège et n'est-ce pas — par anticipation — nous-mêmes que nous suivons?

Dans le cimetière chacun s'engage dans la même allée. Au-dessus des têtes et les dominant, un cavalier allemand va et vient. On se presse sur les côtés, on laisse passer les sabots de son cheval, puis le flot humain se refermant derrière lui efface le sillage qu'il a tracé. Deux mots dits à voix basse circulent de l'un à l'autre : « C'est ici ». Auprès du monument élevé à la gloire des morts de 70, autour d'une grande place fleurie s'alignent les tombes, les tombes toutes pareilles. Ne sont-ce pas les enfants d'une seule famille qui sont couchés là?

Sur les petites croix de bois un nom est inscrit. Parfois on y lit le mot : « Inconnu ». Alors, le cœur se serre davantage. Il semble aux vivants qu'il doit être affreux de n'avoir plus de nom et que les anonymes sont un peu plus morts encore que les autres. Parmi ces milliers et ces milliers

de gens qui défilent sans cesse et qui, depuis deux ans, ne mangent pas souvent à leur faim, on compterait ceux qui ne laissent pas une obole dans la boîte d'un gardien en uniforme tout neuf et qui réclame : « Pour l'entretien des tombes de nos petits soldats ».

Les sous tombent dans la boîte. Sur les tombes ce sont des fleurs : fleur unique que le malheureux a porté pieusement de la ville jusqu'ici, gerbe de chrysanthèmes achetée aux marchands en plein air qui jalonnaient la route, couronne de lierre, croix de branchages que des mains habiles ont voulu confectionner elles-mêmes, pour que le don soit davantage quelque chose détaché de soi. Mais que voit-on soudain? Ces fleurs, ces croix, ces couronnes sont à présent des paroles, des cris, des acclamations ! Comme par enchantement, une fois posées sur les tombeaux, elles apparaissent ornées d'un bout de ruban dont le blanc, le bleu et le rouge constituent, en ces jours douloureux, un acte de foi passionné, le véhément « quand même » de la France. Devant ces riens tricolores, la masse humaine, instinctivement, s'immobilise et les cavaliers allemands étant devenus invisibles, on éprouve pendant un instant — un rapide instant hélas! — l'illusion d'être libre, l'illusion d'être chez soi, enfin, dans ce lieu sacré.

Le défilé ne cesse pas. Derrière les têtes, d'autres têtes s'avancent à l'infini. Formidable coudoiement de toutes les classes, de tous les



caractères, de tous les rangs un instant unifiés! Étonnant miracle qui nous fond dans une émotion collective, qui supprime les individus pour ne laisser subsister que la race. En une seconde, pour une seconde, les efforts par quoi nos ancêtres nous ont augmentés, ornés et par cela même distingués, s'abolissent et l'égalité, la seule égalité possible, on la touche de la main. Elle se promène entre les tombes, elle surgit de la terre remuée. Ce vaste cimetière lui fait un palais de pierres, de marbre sculpté, de végétation luxuriante et fleurie. Tous, morts et vivants, secrètement exaltés par la vertu de nos soldats, nous ne sommes plus, en dépit de nos geôliers, que l'immense, douloureuse et victorieuse expression de la Patrie immortelle.

Il faut partir, car toutes les faces de cette journée ramènent l'âme à la même méditation et comme dans la vie, nos semblables, derrière nous, nous pressent d'une poussée irrésistible. Il faut partir, il faut laisser la place à ceux qui attendent justement leur tour de se découvrir et de saluer les héros.

On s'en va, on se dirige vers l'allée, où côte à côte, sont couchées les victimes de l'explosion de la poudrière. Devant une des tombes, une mère chante à son enfant mort la litanie des sanglots. Avec respect, les gens s'écartent un peu d'elle comme s'ils voulaient ménager de l'espace à une douleur qui s'accuse si va
si profonde. On s'en va. On retrouve à l

des cavaliers allemands droits sur leur selle. Sur notre gauche, le canon tonne avec une rage croissante. Jusqu'à la porte des Postes, où il se disloquera à travers les rues, le défilé continue. Plus qu'à l'aller encore, les têtes sont penchées et les bouches scellées et il sort de cette foule un profond attendrissement, une immense désolation...

1er novembre 1916.

DANS LA RUE

Depuis hier un temps superbe, un temps d'été qui se serait trompé de saison. Ciel bleu, soleil éclatant, tiédeur. La rue encore souillée par les pluies récentes. Un magnifique manteau de pourpre sur de la boue.

Près de la gare, c'est un défilé continuel de « travailleurs forcés », de ceux que les Allemands réquisitionnent comme on réquisitionne les choses et les bêtes.

Sac au dos, paquet à la main, ils sifflent et chantent; mais l'œil inquiet, la pâleur, le traînement de la jambe, le dos voûté disent les fatigues les révoltes, les rancœurs. Un soldat suit le troupeau humain... Et c'est plus douloureux que si tous ces hommes se tordaient les mains.

31 mai 1916.

HIVER

Il semble chaque jour qu'on a touché le fond de la misère humaine et puis le lendemain on s'aperçoit que ce n'était pas vrai.

Depuis quinze jours un terrible froid s'est abattu sur nous. La maigre ration de charbon acccordée par l'autorité occupante ne peut plus arriver jusqu'ici, les canaux étant gelés. Plus de charbon, plus d'eau. On annonce une diminution de la ration de pain. Les malheureux — c'est-à-dire presque tout le monde — sont obligés de se coucher à cinq heures de l'après-midi faute de lumière. Et ils doivent vivre avec un morceau de mauvais pain, 15 grammes de riz et 25 grammes de saindoux. On ne voit dans les rues que des visages jaunes, creusés par les privations et par les larmes.

Et malgré tout, dans toute la ville, il n'y a pas cent personnes qui ne croient à la victoire et qui lui sourient.

11 février 1917.

UN NOUVEAU VOL

Chaque matin, quand on sort de chez soi, on a pris l'habitude de regarder les murs d'abord. C'est un réflexe.

Aujourd'hui le mur nous annonce un nouveau vol de l'occupant. La population n'ayant pas obéi à l'injonction qui lui avait été faite récemment de livrer les cuivres, nickel et autres métaux le gouverneur nous fait savoir qu'on va venir les prendre à domicile.

Aussi une activité fébrile règne dans chaque maison. Sous les planchers, dans les murailles, entre les ressorts des sommiers, on case toute sortes d'objets. Un brave homme, rencontré tout à l'heure, me conte qu'il s'en vient du cimetière. Armé une petite pioche qu'il tient serrée sous son pardessus, il a creusé un trou entredeux tombes et il y a enfoui des casseroles.

— Bien sûr, me dit-il, que je vais leur donner de quoi faire des obus pour tuer mon fils qui est au front !

11 mars 1916.

UNE NOUVELLE SAIGNÉE

L'ennemi n'a pas encore assez saigné la population. Ces jours-ci, un grand nombre d'hommes de tous âges, ont reçu une convocation pour aller travailler par force dans les environs.

Aussi ce matin, la ville avait revêtu l'aspect caractéristique des jours de rafle. De très bonne heure, aux abords de la gare de Fives, c'était le cortège des familles : sœurs, mères, épouses accompagnant l'homme qui part. Les parents

portent les paquets. C'est la dernière aide avant la séparation.

La victime a le sac au dos. Il s'efforce d'avoir l'air gaillard. A la gare, les policiers boches vont et viennent, font circuler rudement ceux qui, à travers les interstices des planches, regardent sur la voie. Les mouchoirs sèchent les yeux. Dans les bras d'une femme, un enfant de cinq à six ans pleure. « Il reviendra... Il reviendra... » psalmodie la mère en pleurant.

Par la porte entre un vrai gosse. Sous son sac il ploie en deux. Des femmes du peuple s'indignent : « C'est pas un homme, c'est un enfant ! » Des clameurs s'élèvent, une rumeur court et grandit, des poings gesticulent... Mais des policiers s'approchent et le tumulte s'apaise...

A nouveau, sur la foule, pèse la terreur.

11 juin 1916.

LES VOLEURS A L'ŒUVRE

Les voleurs de cuivre sont venus ce matin. Un sous-officier, une serviette sous le bras, les a précédés. Inspection. Deux soldats, l'un humble, avec un air de parent pauvre à qui on a laissé les travaux ingrats, traîne péniblement le sac sonore. Des lunettes assez grandes pour deux paires d'yeux comme les siens, couvrent la moitié de son visage. Il semble assister avec tristesse à la dévastation de mon appartement et

suit son camarade, un grand diable qui devait être apache dans la vie civile et qui court à travers les pièces de l'appartement, tape sur les malles, frappe le plancher de son talon, ouvre les placards et inspecte les murailles.

Pas un mot. Ce voleur opère en silence et affecte d'ignorer la présence de ses victimes..

Il ouvre une porte, sort, revient un instant après avec une échelle qu'il applique à la fenêtre, grimpe, dévisse les embrasses des tentures, coupe les cordons, arrache les anneaux et les jette à l'autre qui, avant de les mettre dans son sac, nous regarde avec un œil de pauvre chien battu.

L'homme descend, et fait des gestes qui dénoncent une violente colère. Le butin est maigre. Il espérait mieux.

Les deux soldats s'en vont. Le sac les suit en rebondissant sur les marches de l'escalier.

En bas, le sous-officier revenu inscrit nom, adresse, etc. sur un registre bien tenu. Sur son écriture, il appuie soigneusement le papier buvard. Et c'est un vol organisé d'une façon tout à fait administrative.

13 juin 1917.

UNE GRANDE NOUVELLE

L'administration municipale va distribuer à la population 200 grammes de confiture et 200 grammes de fromage...

8 juillet 1917.

LES BELLES NUITS

Nous n'avions plus que le sommeil pour tout oublier et nous oublier nous-mêmes...

Depuis quelques nuits il est impossible de dormir. Le roulement du canon dans la direction d'Ypres, le tir boche sur les avions alliés et les explosions des bombes qui tombent des airs sur la ville, tout cela fait un bruit d'enfer.

Le matin, on se hâte d'aller voir les dégâts... Quelques maisons réduites en poussière, quelques habitants tués ou blessés, tel est le bilan quotidien. On se console en pensant que la nuit prochaine sera plus calme, mais la nuit prochaine ressemble à la nuit passée...

Aujourd'hui, après le déjeuner, treize obus sont passés par dessus la ville dans la direction de Lambersart. Accoudés à la fenêtre on écoute eur sifflement, en songeant que la trajectoire est comme un fil tendu soudain dans l'espace entre la France et nous. Quand le silence règne à nouveau, la tristesse devient plus profonde. Il semble qu'une fois encore on vient de perdre sa patrie...

16 août 1917.

CHOSE VUE

Dans une rue où, l'autre jour, les Allemands avaient « fait les cuivres »...

Sur le trottoir, un gosse aux cheveux bouclés traîne derrière lui un cheval de bois. Passe un soldat boche. Alors l'enfant serre son jouet entre ses petits bras et rentre précipitamment dans une boutique avec un regard affolé.

1er septembre 1917.

LE PAS DE PARADE

Il faut rendre à ses ennemis la justice qui leur est due.

Les Allemands nous ont apporté ici l'humiliation, la misère, la faim, le vol et l'assassinat juridique; mais ils nous ont apporté aussi la gaieté. Pour des Français c'est un cadeau important.

Donc quand les Lillois se sentent un peu déprimés, quand la tristesse les gagne, ils se rendent vers midi sur la Grand'place.

Là, derrière le dos de la Déesse de bronze, quasi-patronne de Lille, — derrière son dos car ils n'ont pas osé la braver en face — la landsturn vient faire sa « parade » quotidienne.

Il faut entendre par là qu'ils défilent devant

un officier juché sur sa bête et sanglé à un point qu'on dirait un corset à cheval. Ils défilent au son d'airs choisis (avec le tact qui caractérise la race teutonne) dans le répertoire français et même lillois : « le petit Quinquin » par exemple et ces grossiers personnages ne se rendent pas compte que le rythme spirituel de nos chansons, fait ressortir plus vivement encore la stupide raideur de leur vie mécanique.

Ils défilent... Un commandement rauque qui semble un rugissement d'enfer, déchire nos oreilles de civilisés et contente sans doute les oreilles des Barbares, puisque les Barbares s'arrêtent brusquement. Les vociférations se succèdent suivies de mouvements puis soudain, mues par on ne sait quel ressort, les jambes de tous ces hommes, allongées du haut en bas, raides comme des pieux, s'élèvent et s'abaissent et toutes ces jambes ne sont plus qu'une unique jambe et tous ces pieds ne sont plus qu'un unique pied...

Sur son cheval, l'officier a l'air béat d'une idole. Immobile, le sabre au clair, il hume l'encens pédestre que ses hommes font monter vers lui.

Cependant les Lillois qui s'enfuient des squares dès que la musique militaire s'y installe, n'ont pas le courage de renoncer à ces minutes de haute gaieté. Amusés et narquois ils regardent et rient. Ils rient parce que le spectacle est d'un comique irrésistible, et puis ils rient encore, parce que d'avoir ri ils se sentent vengés. Et

tout le long des trottoirs, à la fois audacieux et prudent, le public assiste à la parade comme s'il assistait à une représentation de guignol et chacun se sent à la fois libéré et rajeuni.

Depuis le début de l'occupation, il est fréquent de voir dans les rues des gosses réunis en petites troupes et qui, au passage des officiers boches, s'appliquent gravement à faire le pas de parade, à la grande joie des passants.

Les officiers boches regardent. Ils regardent et s'enorgueillissent de voir que la kulture allemande commence à porter ses fruits. Ils regardent et ne comprennent pas. On ne peut pas être un Barbare et comprendre l'Ironie.

Octobre 1917.

AVANT LE GRAND DRAME

Quelle situation tragique que la nôtre. Depuis près de quatre ans, l'ennemi utilise tout ce que nous possédons contre notre propre patrie et nos protestations, nos résistances elles-mêmes leur servent de prétexte pour accentuer leurs exigences. Notre cuivre qu'ils viennent voler dans nos demeurés, servira à fabriquer des obus et à tuer nos soldats, la laine de nos matelas habillera chaudement les leurs, notre argent prolongera leur résistance, tout ce qui est de nous se retourne contre nous, et par la volonté

de l'occupant nous devenons nos propres bourreaux.

Cependant sous nos yeux s'accomplissent les préparatifs du grand drame. L'Allemagne organise en ce moment son offensive du printemps. Elle l'organise avec une minutie extraordinaire, comme si elle sentait que c'est la dernière partie et qu'il faut, ou qu'elle la gagne ou qu'elle périsse. Tout sera mis en œuvre pour étrangler notre Patrie. Sous nos yeux s'aiguisent les couteaux et nous ne pouvons rien faire que regarder et qu'espérer. Notre France se rend-elle compte du danger qui la menace?

17 février 1918.

LE CORTÈGE LAMENTABLE

L'évacuation de certaines communes, en vue de la prochaine offensive, a été décidée par les Allemands. C'est aujourd'hui le tour du Marais de Lonne.

Devant la porte qui ferme la ville attend une vraie foule. Parents ou amis des évacués...

Un froid assez dur mais qui se fond au soleil comme de la neige. Les secouristes arrivent deux par deux, portant des civières qu'ils déposent au pied des talus. A les voir les cœurs se serrent, les conversations cessent, un grand silence plane.

A trente mètres de nous la porte, au delà un

bout de route, la route par laquelle les exilés vont arriver; devant, gardant les issues, des sentinelles boches. Entre eux et nous, un grand espace vide. Deux peuples, deux mondes séparés.

Un charretier qui vient du Marais et qui a pu exhiber un laissez-passer en règle chuchote en passant : « Ils sont arrêtés sur la route, au repos, près de la Chapelle ». Les gens du quartier savent ce que cela signifie. Dans vingt minutes ils seront là.

Bientôt, les cous se tendent. Au delà de la porte, sur la route en forme de coude, tourne la première charrette, une étrange charrette en vérité, sur laquelle on a placé tous les vieux et toutes les vieilles du Marais de Lomme.

Appuyés aux planches, arc-boutés sur leurs jambes tremblantes, petits, secs, ratatinés, leurs corps débiles remués par les cahots, ils secouent des têtes grosses comme le poing et comme ils sont placés sur deux rangs, face à face, les visages s'inclinent les uns vers les autres. Et comme pour emporter le plus de richesses possibles, ils ont revêtu leurs beaux vêtements noirs des jours de fête, on dirait de pauvres pantins cassés qui se font des révérences comme dans une figure de quadrille. Et c'est une dérision, la plus poignante de toutes les dérisions, celle qui vient rythmer les larmes d'un air de danse et agiter devant les tombes ouvertes le tambour de basque de la gaieté.

Quelques-uns tiennent dans leurs bras de

petits enfants. Ils les serrent contre eux, de peur qu'ils ne tombent et quand un cahot plus fort jette les vieux en avant, ils avancent un bras tandis que de l'autre ils serrent plus fort le petit-fils endormi et il y a quelque chose de tragique dans cette faiblesse dérisoire, qui à deux doigts dela tombe, ne veut se tenir debout qu'afin de protéger une autre faiblesse, mais vivante et victorieuse, celle-là...

Le cortège défile... Chariots militaires sur lesquels sont les malades, véhicules sommaires faits de caisses posées sur des roues, voitures d'enfants, brouettes à main, voiture d'infirme dans laquelle un malheureux paralytique, ligotté par des sangles, regarde fixement devant lui, sans voir... On est tenté d'envier son sort... Son cerveau n'enregistre pas la tristesse du spectacle...

Derrière, se hâtant pour suivre les charrettes, la population du Marais de Lomme, des femmes et des enfants surtout. Tous, du plus aisé au plus pauvre ont emporté le pain touché la veille « au ravitaillement » et ils vont, sans paroles, éreintés par les émotions, la nuit blanche, la marche, la douleur d'avoir tout quitté. Les femmes, habillées elles aussi de leur plus belle robe, de leur plus beau chapeau, comme si elles allaient à la ducasse (1)... Ainsi endimanchées, portant à la main les quelques

(1) Terme flamand synonyme de fête

kilos de linge et de provisions que l'autorité allemande leur a permis d'emporter, elles s'en vont, avec les enfants et les vieux vers des lieux inconnus et des destins précaires, cependant que derrière elles, tout ce qui servit de cadre à leur existence, tous les fruits du labeur familial et des vertus domestiques, restent la proie du boche, de la guerre et de ses terribles hasards.

Puis, derrière elles, des soldats armés de pied en cap ferment la marche et c'est comme un symbole placé là pour leur indiquer que tout est bien rompu avec le bonheur, que le passé n'existe plus et qu'elles sont condamnées désormais sans appel à regarder en avant, vers le redoutable inconnu.

Sur la place, le cortège a fait halte pour un repos. A travers les groupes circulent les secouristes, relevant les malades et les vieillards qu'ils couchent avec précaution sur les civières.

Sur le trottoir, sur la chaussée, c'est un amoncellement de paquets. Un gai soleil par-dessus toute cette misère. Les enfants — persuadés qu'on part pour une partie de plaisir — trouvent la promenade très amusante.

Il semble que tous les ballots posés sur le sol vont s'ouvrir, que les marchandises étalées en un immense marché vont solliciter le client.

Le signal est donné. A nouveau le cortège se reforme. Mais il y a un vide. C'est que les petits vieux et les petites vieilles ont été couchés sur

les civières... Sur l'une d'elles, une petite fille et un vieillard pieds à pieds, un visage jeune avec des cheveux blonds en face d'un visage creusé aux cheveux blancs.

Les femmes suivent, les paquets, les véhicules de fortune... Tout le cortège va, va, comme si derrière lui, la fatalité le poussait. Les malheureux vont rester à Lille quelques jours chez l'habitant. Chacun sera abrité le mieux possible dans des logis où il n'y a plus de matelas, plus d'éclairage, plus de charbon, pas d'argent. Ils partageront la maigre ration de l'hôte, puis referont les ballots, se remettront en rang ou reprendront place sur la civière. Ils seront ensuite menés ou vers la route ou vers la gare, entassés dans les wagons à bestiaux... Ils connaîtront enfin la même vie en Belgique, l'inconnu des villages, des routes et du destin...

8 mars 1917.

LEUR TACT

Ces gens-là sont évidemment d'une autre espèce que la nôtre.

Tout à l'heure entre mes mains, j'ai tenu une relique... C'était un casque de tranchée, un casque français, cabossé, boueux, troué par une balle. Je l'ai retourné. Au fond, adhérent au métal, une large tache de sang et des cheveux collés.

Précisons. Ce casque arraché à un poilu français — avec une cinquantaine d'autres — venait d'être envoyé à la mairie par les boches. Il était destiné à remplacer les casques de cuivre de nos pompiers réquisitionnés quelque temps auparavant par l'autorité occupante.

Il ya des choses qu'on ne peut pas commenter. On ne comprend plus. On est stupéfait. On serre les poings. On se tait.

9 mars 1918.

LES MAUVAIS JOURS

Les rues ont repris l'aspect des plus mauvais jours. Auxnouvellesexactes, hélas, de la prise de Montdidier, Etaires, Richebourg l'Avoué, Merville, le public qui ne connaît pas plus la mesure dans le malheur que dans la joie, ajoute celles d'Armentières et de Béthune.

Les défilés de prisonniers recommencent. Ils passent en silence. Arrêtés sur les trottoirs on les regarde en silence. Puis on passe. Des femmes, des enfants, se glissent entre les soldats boches, jettent à la volée un paquet de cigarettes ou un morceau de pain et s'esquivent. Souvent les policiers se jettent sur un des coupables, les bousculent et les arrêtent.

Tout le jour, c'est une suite interminable de convois, de tramways pleins de blessés.

Place de Strasbourg, les boches démolissent

le monument Testelin. Les symboles de bronze gisent sur le sol en morceaux. Contre la colonne de pierre, un mobile de 70 est encore debout avec son fusil dérisoire. A côté de lui — oui à côté de lui — un soldat à figure de voyou « travaille », un chalumeau onhydrique à la main, cependant que les passants, feignant dene point voir, poursuivent leur route...

10 avril 1918.

TRAGÉDIE

Cette carte qu'on regarde chaque jour depuis si longtemps... Vers Paris la pointe s'allonge comme une patte de fauve, cependant qu'ici nous voyons aller et venir l'ennemi de la patrie.

Ce qu'il y a de plus terrible dans notre sort, ce n'est ni la faim, ni la maladie, ni l'isolement, ni la tristesse, c'est l'impuissance.

12 mai 1918.

L'ESPÉRANCE

Ce soir, quand je suis arrivé à l'Hôtel de ville dans ce cabinet du maire où depuis quatre ans, presque chaque soir, se réunissaient des conseillers municipaux, des industriels, des notables de Lille, compagnons que la captivité de la Citadelle

et les malheurs du temps avaient fraternellement groupés, j'ai été reçu soudain, non par les poignées de main quotidienne, mais par des exclamations de joie.

On m'entraîne vers les cartes étalées sur les chevalets, et sur ces cartes où, pendant si longtemps nous n'avons lu qu'un langage de désespoir on me montre, déjà dessinée, une pointe des nôtres sur Roulers.

Il y a des joies qu'on a tellement attendues qu'elles vous laissent un instant insensible. Est-ce possible? Ce mouvement stratégique dans la direction de Tournai, que nous avions si souvent rêvé parce qu'il était pour nous le signe de la délivrance, voici qu'il se réalise ! Nos armées sont en marche. Nous avons le pressentiment que rien ne les arrêtera plus et déjà nous respirons mieux.

Mais que cette nuit va être longue !

29 septembre 1918.

SYMPTOMES

Nous avons bien raison d'être contents. Les boches sont affolés. Pendant toute la nuit des camions, chargés de caisses, ont circulé à grande vitesse sous mes fenêtres, dans la direction de la gare. En hâte les barbares dévalisent les maisons de banque. Devant certains immeubles que les soldats vident de leur mobilier, les Lillois, sarcastiques

et rajeunis, vont, viennent et se groupent.

Dans la rue ou je demeure les camions continuent leur va-et-vient. Le fracas des roues énormes sur le pavé croît, meurt et renaît sans cesse. Des officiers disent tout haut après avoir lu les dépêches affichées rue Nationale : « La guerre sera plus vite finie ! »

Sur la place de la République encadrés de policiers ; une cinquantaine d'insoumis boches, sans armes mais sac au dos, plaisantent, rient et interpellent leurs camarades. Quelqu'un traduit : « Guerre finie ! Guerre finie ! » Ces gens-là présentent soudain les symptômes d'une décomposition profonde. On a envie de dire : « Eh quoi, c'est ça nos bourreaux ! »

Déjà la ville a pris un aspect inaccoutumé. Les boutiques tenues par des Allemands sont fermées. A la Préfecture, les plantons ont disparu.

Le capitaine Himmel a fait appeler le maire et lui a annoncé que le départ de tous les hommes avait été décidé. Bientôt après, exactement à une heure, a paru sur les murs cette fameuse affiche tant redoutée — et cependant tant souhaitée — depuis quatre ans. Demain matin nous devons nous rendre au commissariat de police de notre arrondissement, munis de vivres pour plusieurs jours.

— « Ceux qui ne donneraient pas suite à ces ordres risquent d'être fusillés. Toutes les habitations seront visitées par des patrouilles. »

Ainsi se termine la proclamation... C'est bien. Suivant la parole célèbre, puisque c'est le moment de se montrer, cachons-nous !

30 septembre 1918.

INCERTITUDES

Plus de journaux, plus de communiqués. Aucune nouvelle. Isolement complet. A travers le store de la fenêtre, je guette les mouvements de la rue dans l'attente de « l'événement » qui peut arriver dans une heure, un jour, une semaine ou un mois, mais qu'on devine certain.

Le déménagement de l'ennemi paraît terminé. Les courses des camions chargés vers la gare ont cessé. De temps en temps seulement une charrette chargée d'obus se dirige vers le front.

Des amis obligeants et qui, grâce à leur âge, peuvent continuer à circuler, viennent m'exhorter à la patience et chaque coup de sonnette me fait tressaillir. N'est-ce pas la police qui vient me chercher?

Non. Les policiers ne viennent pas. Je les aperçois, du haut de mon observatoire, qui barrent les rues et arrêtent les hommes dont les papiers ne sont pas en règle. Les opérations des Alliés seront-elles menées assez rapidement pour que nous puissions échapper à nos bourreaux? On prête l'oreille. Le bruit du canon emble se

rapprocher. Je quitte la fenêtre, mais j'y reviens vite. Après quatre ans de tombeau il semble que la résurrection doit s'accompagner de quelque prodige. Mais rien. Le silence.

10 octobre 1918.

AVANT LA JOIE

Plus d'eau ! Plus d'électricité ! Tout autour de nous c'est le fracas des voies ferrées et des ponts que l'ennemi fait sauter. Le gouverneur de Lille, von Grœvenitz et son éminence grise le kaptaine Himmel ont disparu. Vont-ils revenir, comme l'autre jour pour réclamer au maire 2 000 caleçons et 2 000 chemises !

Une affiche boche — peut-être la dernière ! — dit : « Dans l'intérêt de la population civile, j'ordonne qu'à partir du 16 octobre les magasins restent fermés. Tous les habitants de Lille doivent rester dans leur logement de 8 heures du soir à 8 heures du matin, ceux qui seront rencontrés dans la rue seraient arrêtés. Les portes d'entrée des maisons doivent être fermées sans clef aussi la nuit ». Et ce charabia est signé d'un nommé Nehles, capitaine. Soirée lugubre. La rue est pleine d'un silence qui intimide tant il est profond, le silence qui doit régner dans les sépulcres.

A l'intérieur des maisons, qu'éclaire une mèche

plantée dans un morceau de saindoux, on se demande ce qui va arriver. Que l'occupation puisse se terminer sans bombardement, sans incendie, voilà ce qui paraît impossible. On sait que les boches ont placé des canons au square Vauban et la défense faite à la population de fermer les portes à clef semble annoncer un combat de rues. On s'attend à tout.

16 octobre 1918.

LIBRES !

Et voilà, c'est très simple...

On a vécu pendant quatre ans dans un tombeau, sans nouvelles de sa Patrie et des êtres chers, on a assisté, les poings serrés à la dévastation de son foyer, on a connu l'humiliation d'entendre les cris de joie des ennemis de la France, on a été humilié, volé, insulté, incarcéré, on a eu froid, on a eu faim, on a souffert. on a pleuré. Et puis, un matin — ce matin — on a entendu une voix de femme au dehors qui criait, par une fenêtre ouverte : « Y en a plus un dans la rue !... » Une autre voix — celle d'un vieil agent de police — a répondu : « Y en a plus un dans toutela ville!... » Puis un coup de sonnette a tinté dans mon logis. C'était une lettre du secrétaire général de la mairie, Paul Assoignion, un de ces amis avec qui on a vécu

les heures mauvaises et qui en deviennent inoubliables. Fidèle à sa promesse, il me donnait le signal de ma première sortie et m'envoyait ces simples mots : « Le drapeau français flotte à l'Hôtel de ville. Le maire a ceint son écharpe. On vous attend. Je vous embrasse. Vive la France ! »

Et voici — après une course éperdue — cette salle où presque chaque soir, pendant quatre ans, nous avons mis en commun nos espérances et nos tristesses. On s'embrasse. On s'étreint. On prononce des mots sans suite. Des larmes coulent de nos yeux, mais ce sont des larmes de joie.

Soudain, le maire de Lille me dit : « Quand paraissez-vous? » En une seconde j'ai devant moi la vision des ateliers dévastés et des machines inertes, mais aussi celle des cachettes où pourra se trouver encore quelques caractères, quelques provisions de papier et d'encre, et songeant à nos frères de misères qui depuis quatre ans ont été privés de journaux français, je réponds : « Bientôt ».

17 octobre 1918.

LE PREMIER JOURNAL FRANÇAIS

ÉPILOGUE

Mon journal est paru. Lille, pavoisée de drapeaux a entendu — comme autrefois — les cris

sonores des vendeurs assaillis et bousculés par une foule en délire. Mon journal est paru... Tout est oublié...

18 octobre 1918.

POST-SCRIPTUM

LE BOURREAU DE LILLE

LE KAPTAINE HIMMEL

Une balafre sur un long corps aux ondulations de serpent. Elle part du coin de la bouche, monte vers l'oreille gauche, creusée comme par un burin dans une peau malsaine. Et c'est le kaptaine Himmel, bourreau de Lille.

Cette balafre dit l'homme. En effet, on peut par chance, apprivoiser, séduire ou apitoyer un Boche lorsqu'il est dépourvu de balafre. A force de chercher, il est possible de trouver un point sensible par lequel on pourra peut-être arriver à je ne sais quel vague vestige d'un cœur ; mais la balafre enlève à l'avance tout espoir parce qu'elle est la marque infamante de la barbarie et qu'avec un barbare, il n'y a qu'un langage efficace : celui du poing ou du fer.

Mais complétons le portrait. Cette balafre qui joint la lèvre mince à l'oreille n'est pas la seule particularité dégoûtante du visage. Voici les yeux. Je vous les recommande. Longue-

ment fendus, d'un vert glauque qui coule de côté, ces yeux donnent l'impression qu'ils vont se vider de leur eau sale comme deux mares en miniature. Essayez de les fixer. Je vous en défie. Vous ne les aurez jamais au bout de votre regard droit d'honnête homme. Toujours fuyants; ils entendent soustraire à votre jugement l'âme coupable qu'ils cachent. Ces yeux sont les complices fidèles et muets de la hideuse balafre.

Et maintenant ajoutez à l'homme porteur de ces stigmates, une cravache qui cingle l'air parce qu'en ce moment elle n'a pas d'être vivant à cingler, une cravache qui accompagne la balafre, la commente et l'explique, une cravache que les Lillois n'oublieront jamais parce qu'ils l'ont vu évoluer à tous les moments tragiques, aux heures des vols ignobles du pillage systématique, du rapt organisé. Et, enfin, détail que le romancier le plus imaginatif n'inventerait pas, détail qui mêle l'ironie au drame et l'identifie plus étroitement avec la vie, cette balafre, ces yeux, cette cravache, ces trois attributs de la cruauté, du mensonge et de la violence sont toujours accompagnés d'un chien mouton débonnaire au poil noir bouclé, aux yeux remplis de fidélité et de tendresse et rien n'est plus émouvant que de voir toujours côte à côte cet homme qui a des instincts de brute et cette bête qui a des vertus d'homme.

Les fonctions du kaptaine Himmel? Toutes.

Policier de son métier, il domine et régit

tous les services et gouverne jusqu'aux gouverneurs. Ces derniers, que ce soit von Heinrich, lequel ressemblait à un marchand de cochons militarisé ou l'insignifiant von Grævenitz, le dernier en date, sont de vagues rois fainéants qui ne déploient d'activité qu'en faveur de leurs plaisirs. Le kaptaine Himmel, dans la coulisse, tire les ficelles, satisfait les grands chefs par des complaisances, leur offre toutes facilités pour agrémenter une vie polissonne, ferme les yeux sur les trafics d'ordre commercial, les use ou les compromet. Pendant quatre ans, pas un haut emploi qui n'ait changé à plusieurs reprises de titulaire. Seul le kaptaine Himmel fut inamovible. Sans doute reconnut-on impossible d'en trouver un autre dans tout l'empire allemand, aussi dépourvu que celui-là des qualités par quoi un homme est un homme.

Rendons-lui cependant une justice. Ce policier n'était peut-être pas tout à fait responsable. Ses relations, ses mœurs, sa conduite dénoncent du sadisme dans son cas. Le Bourreau de Lille avait une maladie de peau sur sa face dont il s'excusait en disant qu'il avait été brûlé par les rayons X. Mais il avait une maladie de conscience, dont il ne chercha d'ailleurs jamais à s'excuser car il en ignorait l'existence, qui le poussait à trouver dans ses méfaits une sale volupté.

Son rire cynique disait sa joie intérieure et il circulait affectant des allures de gavroche, raillant à haute voix, n'interrompant sa promenade

que pour caresser sa bête innocente, aggravant les tortures de ses victimes par l'étalage de son bonheur.

— Madame, disait-il à une Lilloise qu'il avait convoquée à son bureau et qui, depuis longtemps faisait des démarches pour être évacuée en France non occupée, madame, vous seriez heureuse, je crois, d'aller retrouver votre mari et vos enfants à Paris.

— Oh ! oui, monsieur.

— Eh bien, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous êtes réclamée par l'ambassade espagnole...

— Oh, merci, monsieur...

— Et que vous ne partirez pas... Nous avons besoin de jolies femmes à Lille.

On le voit. La brute aimait la plaisanterie et savait se reposer de ses travaux par des délassements agréables.

Le kaptaine Himmel est parti définitivement. Je dis « définitivement », car du 1er octobre, jour de l'alerte, au 17 octobre, jour de la délivrance, ce courageux soldat partit et revint souvent. Avec le jour, il s'enfuyait vers Tournai, d'où il revenait le lendemain pour repartir ensuite. Chose inouïe : tous les Lillois regrettent son départ. Ils l'auraient pendu haut et court sur la Grand'place sans aucune espèce de remords.

30 octobre 1918.

DEUXIÈME PARTIE

APPENDICE DOCUMENTAIRE

Nous avons rassemblé, dans les pages suivantes, une série de documents officiels choisis parmi ceux qui se rapportent aux faits saillants de l'occupation.

Les premiers : avis et proclamations des gouverneurs de Lille constituent l'aveu indiscutable des exactions, des pillages et des crimes allemands. On peut dire que c'est la signature des coupables.

Les seconds : lettres et protestations des autorités civiles ou religieuses, montrent que le maître provisoire, s'il put exécuter ses actes de brigandage, ne put jamais les légitimer et qu'une voix française s'éleva toujours pour élever, contre les abus de la force, la protestation du droit outragé.

Les uns et les autres, enfin, justifieront, mieux que des commentaires, des impressions qui furent à la fois celles de l'auteur et celles d'une malheureuse population livrée pendant quatre ans aux mains des barbares par les hasards de la guerre et les vicissitudes du destin.

PIÈCES ANNEXES

ARRÊTÉS, AVIS ET PROCLAMATIONS

DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

La première proclamation de l'autorité allemande à Lille.

13 octobre 1914.

Aux habitants de la ville de Lille.

1° L'armée allemande ne fait la guerre qu'aux armées françaises, anglaises et belges, pas à la population qui ne prend pas part à la guerre. Elle garantit aux citoyens toutes leurs propriétés, pourvu qu'on ne commette pas d'actes d'hostilité contre les troupes allemandes.

2° Afin que la population soit tranquille, seront pris comme otages :

Mgr. Charost, évêque de Lille ;

MM. Trépont, préfet du Nord ; Delory, député du Nord ; Ghesquière, député du Nord ; Delesalle, maire de Lille ; Crépy-Saint-Léger, adjoint ; Rémy, adjoint ; Liégeois-Six, adjoint ; Duburcq, adjoint ; Baudon, adjoint ; Brackers d'Hugo, adjoint ; Duponchelle, conseiller municipal ; Ovigneur, conseiller municipal ; Lesot, conseiller municipal ; Richebé, conseiller municipal ; Ducastel, conseiller municipal ; Leleu, conseiller municipal ; Boutry, conseiller municipal ; Guiselin, conseiller municipal.

Ces otages devront se présenter à la mairie, chaque

jour, à 10 heures du matin (heure française), 11 heures (heure allemande).

L'autorité militaire allemande se réserve le droit de prendre comme otages encore d'autres personnalités.

3° Le maire doit déposer demain la somme de 5 millions de francs comme cautionnement. Cette somme sera rendue à la ville si la population se montre raisonnable et ne commet aucun acte d'hostilité. La question de la contribution de guerre sera réglée plus tard par l'autorité militaire allemande.

4° Il y a grand danger à toucher aux obus non éclatés qui seront trouvés dans la ville. La population doit indiquer à la mairie les endroits où on en trouvera.

5° Je désire que la vie régulière recommence aussi vite que possible, que l'industrie et le commerce ne soient pas interrompus, que la police garde ses fonctions.

Les cultivateurs des environs pourront entrer librement dans la ville comme d'ordinaire. J'espère que des relations correctes s'établiront entre la population et les soldats allemands.

6° Tout ce que l'autorité allemande reçoit et tout ce que les soldats demanderont pour leur propre usage sera payé comptant, au besoin une taxe sera établie par une commission spéciale.

Toute réquisition est interdite.

WAHNSCHAFFE,
Général major.

La deuxième proclamation.

15 octobre 1914.

A la population.

J'ai repris à la date d'aujourd'hui, c'est-à-dire le 14 octobre 1914, le commandement d'étape de la ville de Lille. A cette occasion, je fais remarquer ce qui suit

1° La proclamation de M. le général Wahnschaffe reste rigoureusement en vigueur.

2° Toutes les armes, les munitions et matières explosibles sont à déposer de suite à la mairie. Celui qui retient ou cache chez lui de tels objets sera fusillé.

Toutes les personnes qui détruiront ou endommageront les ponts, viaducs, passerelles, tunnels, aqueducs ou canaux, les lignes télégraphiques ou les chemins de fer, ainsi que celles qui obstrueront les routes, etc., etc., *seront punies de la peine de mort.*

Les communes auxquelles les coupables appartiendront ainsi que celles dont le territoire aura servi à l'action incriminée, seront passibles, dans chacun de ces cas, *d'une amende égale au montant annuel de leur impôt foncier.*

3° Toutes les automobiles devront être remises à la citadelle le plus tard au 15 octobre, contre reçu du commandement d'étape. Les contrevenants seront punis *d'une amende de 1 000 francs pour chaque cas.*

4° Celui qui loge ou qui cache chez lui, sans autorisation du commandement d'étape, des personnes appartenant à l'armée française ou à une des nations en guerre avec l'Allemagne ainsi que des personnes suspectes, *sera fusillé.*

5° Les réquisitions ne peuvent être exécutées qu'exclusivement par des assignations de la mairie, ceci après avoir été confirmé par écrit de la part du commandement d'étape.

6° Les soldats qui seront nourris chez les habitants auront à recevoir par jour, et par homme :

750 grammes de pain ;

375 grammes de viande crue fraîche ou salée ou 200 grammes de viande fumée, bœuf, porc, mouton, lard ou saucissons ;

125 grammes de riz, d'orge, de gruau, ou 250 grammes de légumes ou de farine, ou 500 grammes de pommes de terre ;

1 500 grammes de pommes de terre ;

25 grammes de sel ;

25 grammes de café moulu ;
25 grammes de café vert.

Ces vivres doivent être donnés tout cuits et préparés en trois repas, à des heures se conformant au service de la troupe.

7° La circulation entre Lille, Roubaix et Tourcoing est permise sans avoir besoin de laissez-passer (1).

8° Il est défendu, sous peine de mort, de lancer des dirigeables, des aéroplanes, des ballons montés ou vides, de lâcher des pigeons voyageurs, d'installer des appareils radiotélégraphiques ou de s'en servir, de faire des signaux optiques ou de faire sonner les cloches.

9° Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdit.

10° Tous les restaurants doivent être fermés à partir de 9 heures du soir (heure française), 10 heures (heure allemande). A la même heure, les habitants doivent être rentrés chez eux.

11° Pendant la journée, les volets de toutes les habitations et maisons de commerce doivent rester ouverts.

Lille, 14 octobre 1914.

SCHMIDHUBER,
Colonel et Commandant d'Étape.

La première proclamation de von Heinrich, gouverneur de Lille.

29 octobre 1914.

1° J'ai repris le haut commandement de la place forte de Lille, des communes de banlieue et des communes situées dans l'enceinte des forts.

2° Les autorités civiles de cette région, en particulier,

(1) Elle fut interdite un peu plus tard.

le préfet et les maires, restent dans leurs fonctions en ce qui concerne l'ordre public et le bien-être de la population.

3° Le général von Grævenitz est chargé de régler les relations entre les troupes et la population civile dans la ville de Lille. Son bureau est installé dans les bureaux du Crédit du Nord.

4° Pour éviter l'emploi de mesures graves, qui pourraient endommager davantage la superbe ville et ses florissants faubourgs, j'invite la population à s'abstenir de tout geste, de tout acte d'hostilité contre les troupes allemandes.

5° La population est soumise aux lois de guerre, c'est-à-dire que, selon le code de guerre allemand :

a. Sera puni de la peine de mort :

Toute personne civile, y compris les fonctionnaires civils du Gouvernement français, qui aidera les troupes ennemies de l'Allemagne ou qui portera préjudice aux troupes allemandes, ou aux troupes alliées de l'Allemagne.

b. Sera puni des peines les plus graves :

Quiconque dérobera ou endommagera un objet quelconque appartenant : 1° à un soldat allemand ou faisant partie des troupes alliées de l'Allemagne ; 2° à un malade ; à un blessé, soit sur le champ de bataille, soit sur le parcours du champ de bataille à l'hôpital ; 3° à un prisonnier de guerre confié à sa protection.

c. Sera puni des peines les plus graves :

Toute personne qui, dans la région confiée à mon administration, commettra contre les membres de l'armée allemande ou les autorités désignées par S. M. l'Empereur d'Allemagne un acte répressible d'après le code de guerre de l'empire allemand.

6° Les articles non modifiés de la proclamation du général Wahnschaffe (13 octobre) et celle du colonel Schmidhuber (15 octobre) restent en vigueur.

7° Jusqu'à nouvel ordre, Mgr l'Évêque, M. le Préfet et M. le Maire, auront à se présenter chaque matin à 11 heures (heure allemande) à la commandature, en vue de pourparlers communs.

8° Le nombre des otages de la ville de Lille et des communes situées dans l'enceinte des forts est fixé à soixante. Alternativement, dix otages (cinq de Lille et cinq des communes environnantes) devront passer la nuit à la citadelle. La désignation des otages sera faite sur mon ordre par le maire ou le préfet. M. le Préfet me présentera, le 1er novembre, les nouveaux otages.

9° Je rappelle les articles suivants des proclamations désignées par l'article 6 :

a. La déposition de toutes les armes, y compris les armes tranchantes et les armes d'estoc, est obligatoire. Ceci concerne même les maisons non habitées des communes de mon domaine administratif.

b. La conservation parfaite des ouvrages d'art, chemins de fer, ponts, viaducs, tunnels, aqueducs, canaux et routes, ainsi que des lignes télégraphiques et téléphoniques.

c. Obligation est faite de tuer tous les pigeons (voyageurs ou autres).

10° Les réquisitions ne sont permises que sur la présentation de bons de la mairie (ces bons représentant une autorisation de la commandature).

11° Le cours du change a été fixé comme suit :

100 marks valent 125 francs.

12° Tous les ordres de mobilisation du Gouvernement français pour l'armée et la marine sont annulés. Les jeunes gens qui ont reçu des ordres de mobilisation doivent se présenter sans retard au bureau de la commandature. Quiconque n'exécute pas cet ordre ou cache un mobilisable ou l'aide à prendre la fuite sera très sévèrement puni.

13° Toutes les horloges publiques et celles des cafés, hôtels et auberges, doivent dès aujourd'hui être réparées, mises en marche et indiquer l'heure allemande.

14° A l'exception des hôtels *Bellevue*, *Royal*, *Moderne* et de l'*Europe*, qui resteront ouverts jusqu'à 11 heures du soir, tous les hôtels, cafés, auberges, etc., doivent être fermés à 9 heures du soir (heure allemande). Les locxua

qui seront trouvés encore ouverts après l'heure fixée seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

15° Le tirage et la distribution des journaux, circulaires et imprimés de toute espèce renfermant des nouvelles actuelles n'ayant pas été soumis à ma censure et publiés sans mon consentement exprès donné par écrit, sont formellement interdits.

16° La population sera rendue responsable de tous les délits dont le coupable ne pourrait être connu.

Lille, 29 octobre 1914.

Von Heinrich,
Général d'artillerie et 1er Kommàndànt.

Les Réquisitions.

(Affiche apposée sur les murs par l'autorité allemande.)

Par ordre de l'Autorité allemande, les bons de réquisition seront désormais établis par la

Festungs-Intendantur, Lille.

La mairie de Lille ne devra plus en délivrer, mais elle devra apposer son cachet et sa signature sur les ordres de réquisition munis du timbre de l'*Intendantur.*

Les bons de réquisition devront être renvoyés à la mairie de Lille dans les quatre jours après la livraison de la marchandise.

La préface du pillage.

L'Autorité allemande a fait placarder en ville les deux ordres suivants :

Toutes les fabriques et tous les négociants en gros de

matières brutes et de produits fabriqués ou en fabrication ont à présenter à la

Festungs-Intendantur, Lille,

25, Grande-Place, jusqu'au 12 décembre 1914, une liste exacte de leurs provisions.

Von Heinrich,
Général d'artillerie et 1er Kommandant.

La vente en gros de toutes les marchandises aux personnes étrangères (non françaises) et aux personnes résidant en dehors de la banlieue de Lille, ne sera permise qu'avec l'autorisation de la

Festungs-Intendantur, Lille.

Lille, 4 décembre 1914.

Von Heinrich,
Général d'artillerie et 1er Kommandant.

Le tact allemand.

Communiqué de l'Autorité allemande. (publié dans le Bulletin de Lille du 20 décembre 1914).

Le 17 décembre, après un long silence, le son des cloches s'est de nouveau fait entendre à Lille. Le Gouvernement avait donné l'ordre de célébrer la grande victoire remportée par les troupes allemandes sur la principale armée russe qui est maintenant en pleine retraite.

La justice allemande.

L'Autorité militaire allemande a fait placarder en ville l'affiche suivante :

Avis. — L'Autorité militaire allemande a fait fusiller, aujourd'hui, à Hénin-Liétard, deux officiers français, les

nommés : Paul Théry et Eric Beutom, qui, cachés pendant plusieurs semaines à Douai, déguisés en femmes, ont essayé de franchir les lignes allemandes.

Le gouvernement militaire allemand se voit forcé d'attirer, une fois de plus, l'attention du public sur l'article VI, de la proclamation qui est ainsi conçue :

« Tout officier ou soldat ennemi rencontré sur le théâtre des opérations ou en arrière des troupes allemandes, ayant quitté son uniforme et revêtu des habits civils, sera considéré comme espion et traité comme tel. La personne qui aura fourni lesdits habits ainsi que les personnes qui, ayant connu le fait, n'auront pas avisé les autorités militaires, seront punies comme complices. »

Cet article ne sera cependant pas appliqué aux personnes qui, ayant eu connaissance d'un fait dont il est fait mention dans l'article précité, en auront informé l'autorité allemande, jusqu'au *samedi 16 janvier 1915.*

Le 7 janvier 1915.

Le Général commandant l'Armée.

Le Conseil de guerre du 19e d'armée a condamné le 7 janvier 1915, *à la peine de mort,* l'aubergiste Demont, de Saint-André, et *à cinq ans de prison*, le domestique Henri Lagron, de Saint-André, pour avoir essayé d'entraîner un soldat allemand à la désertion et avoir voulu lui procurer des effets civils.

De même, le neveu de Demont, le cultivateur Wambre, de Wambrechies, a été renvoyé devant le Commandanture d'étape de Roubaix. Il est soupçonné d'avoir cherché à s'insinuer auprès de soldats allemands; les recherches ne sont pas encore terminées.

Demont a été fusillé le 8 janvier 1915, au matin, dans la propriété de M. Ch. Verley-Bollaert.

14 janvier 1915.

Avis.

Le Conseil de guerre allemand a condamné à mort :

1° Le tisserand Hanquart, de la Tache ; 2° l'administrateur Neuféglise, du château de Villers, pour le motif qu'on a trouvé des armes chez eux.

24 janvier 1915.

Le Général commandant le Corps d'armée.

L'autorité militaire et les hommes.

L'Autorité allemande a fait placarder en ville l'affiche suivante :

Tous les Français, Belges et Anglais âgés de dix-sept à cinquante ans, habitant la commune de Lille, ont à se présenter à l'Ancienne Bourse (entrée Grande-Place), de 10 à 1 heure et de 3 à 6 heures (heures allemandes), pour se faire inscrire et recevoir un certificat d'inscription :

Ceux de dix-sept ans, le 27 janvier;

Ceux de dix-huit à vingt ans, le 29 janvier ;

Ceux de vingt à trente-cinq ans, le 1er février ;

Ceux de trente-cinq à cinquante ans, le 3 février.

Quiconque sera arrêté sans s'être fait inscrire sera immédiatement prisonnier.

Le but de cette présentation est l'établissement d'une liste pour obtenir un aperçu de ces personnes.

Le Gouverneur de Lille.

Nota. — Tout homme répondant au présent appel recevra un récépissé qu'il devra toujours porter sur lui, afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des patrouilles.

11 avril 1915.

Avis aux otages.

Les soixante otages de la ville de Lille et des communes suburbaines forment six séries de dix otages et, chaque jour, les otages d'une série devront donner leur signature à la Commandature.

M. Merchier, otage de Lille, ayant omis de signer avec sa série, a été frappé d'une amende de 50 marks ou dix jours de prison.

M. Merchier s'est rendu à la Citadelle vendredi 9 avril pour y subir la peine de dix jours de prison.

Comme c'est la première fois qu'un otage ayant omis de signer est frappé d'une peine, nous avertissons les otages de la nécessité qu'il y a, pour eux, de ne pas oublier la signature à la Commandature.

Hôtel de ville, 12 avril 1915.

Même les enterrements!

Le 4 février 1915, le *Bulletin de Lille* publiait l'avis suivant :

L'Autorité militaire allemande a avisé M. le maire de Lille par la lettre, dont nous donnons la traduction ci-dessous, de quelle façon serait surveillée, sous le régime nouveau des laissez-passer, la circulation des convois funèbres se rendant au cimetière du Sud.

Lille, 29 janvier 1915.

Monsieur le maire de Lille.

Les ordres suivants seront portés à la connaissance de la population par la voie du *Bulletin de Lille :*

D'abord le Gouvernement devra être immédiatement avisé de tout convoi funèbre qui devra passer par la porte des Postes pour se rendre au cimetière du Sud.

Un laissez-passer pour tout convoi devra être demandé au Bureau Central des passe ports (*Pass-Zentrale*).

Sur le vu de ce laissez-passer, le convoi funèbre pourra, à l'aller et au retour, franchir la porte des Postes.

Lorsque le convoi aura franchi la porte, il est défendu aux assistants, sous peine de punition, de le quitter, tant à l'aller qu'au retour.

Dans le trajet de la porte des Postes au cimetière et vice versa, le convoi sera escorté de soldats de la police militaire allemande, qui veilleront à l'exécution des ordres ci-dessus.

SŒDING, *capitaine.*

Le comique se mêle au drame.

Lille, 23 janvier 1915.

Justice militaire allemande.

Conformément au paragraphe 18 sec. 2 de l'ordonnance impériale du 28 décembre 1899 relative aux poursuites extraordinaires contre les étrangers, je soussigné, maître justicier, condamne à la peine de 6 semaines de prison, à purger du 1er février au 15 mars 1915, à la prison française de Lille : la française Jeanne Dufrenne, née le 6 décembre 1896, domiciliée 92, boulevard de la Liberté, convaincue d'avoir, le 10 janvier 1915, grossièrement troublé le repos et l'ordre dans la ville de Lille, et, en particulier, d'avoir inquiété les troupes allemandes casernées ici, par des injures, des cris et gesticulations. d'avoir aussi, notamment par les cris répétés de « Vive la France » ! excité l'attention publique et provoqué des attroupements, et en outre, de

s'être rebellée contre les soldats de la police militaire qu'elle injuria en les traitant de « sales prussiens » et de « tas de chameaux ».

VON HEINRICH,
Général d'artillerie et Gouverneur.

La correspondance et les journaux.

Avis importants.

Il est strictement défendu aux populations du territoire occupé par l'armée allemande, d'entretenir des relations ou communications avec celles du territoire ennemi non encore occupé ainsi qu'avec celles des territoires neutres.

Des infractions à cette prescription, à moins qu'elles ne relèvent des lois, plus sévères, contre la trahison en cas de guerre, seront punies de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans, des cas moins graves d'emprisonnement jusqu'à six semaines, ou de saisie de biens totale ou partielle.

Lille, 4 février 1915.

Le Général commandant l'Armée.

Dans ces derniers temps, des aviateurs français ont fait tomber dans le territoire occupé par la sixième armée allemande des sacs noirs avec les couleurs nationales françaises. Les habitants sont tenus de porter à l'autorité militaire allemande la plus proche les trouvailles de ce genre qu'ils pourraient faire, sous peine d'être traités comme espions.

AVIS

Dans ces derniers temps, des avions français ont jeté, à diverses reprises, des journaux français. L'Autorité allemande rappelle que les personnes qui les trouveraient

doivent porter ces journaux à l'autorité militaire la plus proche, sous peine d'être suspectées d'espionnage et de s'exposer à des pénalités.

Le premier crime des Lillois : ils ont acclamé des prisonniers français.

Proclamation.

La population de Lille a prouvé hier, au moment où les prisonniers ont été amenés en ville, qu'elle n'a pas encore compris la situation présente.

Son attitude n'a repondu, en aucune façon, à celle que l'autorité allemande exige d'elle. Je prends donc les mesures suivantes :

1° En plus des contributions déjà imposées à la ville, elle devra payer, pour le 20 mars, à 9 heures du matin, une amende de 500 000 francs.

2° La faveur accordée par moi aux otages, le 28 décembre 1914, est retirée aux otages de la ville de Lille. Dix otages de la ville devront, alternativement, de nouveau, à partir du 6 mars, passer la nuit à la Citadelle ; cette mesure sera en vigueur jusqu'au 20 mars.

3° Du 6 mars au 20 mars inclusivement, tous les habitants, sans exception, devront être rentrés chez eux à 6 heures du soir et ne devront en sortir qu'à 7 heures du matin.

4° Le port de couleurs nationales, quelles qu'elles soient et quelle que soit la forme sous laquelle on les porte, est formellement interdit. Cette mesure s'étend aux nœuds, cocardes, mouchoirs, etc.

5° Il est formellement interdit, par la proclamation du général commandant l'armée, d'adresser la parole aux prisonniers et de leur remettre soit des lettres, des vivres ou des objets quelconques.

6° Tout rassemblement de plus de dix personnes est interdit.

7° Toute manifestation dans la rue est absolument défendue.

8° Les habitants doivent s'abstenir de critiquer publiquement les nouvelles publiées par l'autorité allemande. Toute observation désagréable sera punie très sévèrement.

9° Si l'attitude de la population donne encore, à l'avenir, lieu à des répressions, j'étendrai, entre autres choses, les mesures indiquées aux articles 2 et 3.

10° Toute infraction à cette proclamation et à celle du 29 octobre 1914, ou toute excitation à l'infraction, sera punie d'une peine d'emprisonnement d'un jour à un an à moins que le Code allemand n'inflige une peine plus grave.

Lille, 6 mars 1915.

Le Gouverneur.

" Cris hostiles et provocateurs "

Par application du paragraphe 18, chapitre 2 du décret impérial du 28 décembre 1899 sur la procédure contre les étrangers, le Maître-Justicier a condamné à trois mois de prison, à purger à la prison civile de Lille à partir du 3 mai 1915 :

Mme Stricanne Julie, de nationalité française, demeurant à Lille, 103, rue Saint-André, pour avoir proféré, à la vue de soldats allemands blessés, des cris hostiles et provocateurs, disant, entre autres, en français, à une voisine : « Ces tas de fumier vont encore nous donner le choléra. » Cette peine est infligée en vue d'éviter le retour de faits de cette nature pouvant inquiéter les troupes allemandes.

Signé : Dr Behrend,
Conseiller de guerre.

Avis aux otages.

M. le maire a été avisé le dimanche 20 juin après-midi, que, par décision de S. E. M. le Général gouver-neur, la faveur qui avait été accordée aux otages de ne plus coucher à la Citadelle leur était retirée, et que, le soir même, cinq otages devaient se rendre à la Citadelle. C'est ce qui a eu lieu dès dimanche. En conséquence, jusqu'à nouvel avis, cinq otages devront chaque jour se rendre à 7 heures du soir (heure allemande), à la Citadelle, pour y rester jusqu'au lendemain matin à 7 heures (heure allemande).

24 juin 1915.

L'autorité occupante veut obliger les ouvriers français à travailler contre leur patrie.

Proclamation.

A partir du 1er jusqu'au 14 juillet inclus, la population française des communes de Lille et Hellemmes doit être, sans exception, chez elle de 6 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin (heure allemande). Toute infraction sera punie d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Les restaurants et magasins toutefois peuvent rester ouverts comme par le passé.

Des laissez-passer pour les communes à l'ouest de la route Lille-Bondues et de Lille même ne seront plus délivrés pour le moment.

Je me vois forcé de prendre ces mesures parce que, depuis quelques jours, des ouvriers français ont refusé de continuer les travaux qu'ils avaient, jusqu'à présent, exécutés pour l'autorité militaire allemande. Il leur a été dit par des meneurs « sans conscience » que leur conduite était contraire à l'article 52 de la Convention de La Haye.

Cette conception est absolument fausse : L'article 52 dit expressément que l'exécution de travaux pour l'armée d'occupation peut être exigée s'ils sont « de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur Patrie ».

Ce n'est nullement le cas pour les travaux exigés.

On procédera très sévèrement contre les meneurs.

Le cordonnier Jacoby a été, le 26 juin, condamné à mort pour avoir menacé d'une arme des ouvriers français qui voulaient travailler pour l'autorité allemande et essayé de les empêcher de continuer à travailler.

Par contre, les ouvriers qui veulent travailler seront l'objet de protection maintenant et dans l'avenir.

Les ouvriers sont touchés en premier lieu par l'arrêt du travail, car ils perdent leur salaire ; et en second lieu, toute la population contre laquelle je prendrai d'autres mesures plus sévères, dans le cas où le travail ne serait pas repris à bref délai.

Lille, 30 juin 1915.

Le Gouverneur.

Encore les otages.

Le 3 juillet 1915, dans la matinée, M. le maire de Lille a reçu de l'autorité allemande l'injonction suivante :

« A partir de ce jour, 3 juillet à midi, cinq otages devront se trouver jour et nuit constamment à la Citadelle.

« Après trois jours, ces otages seront remplacés pour trois jours par les otages de la série suivante.

« Une liste des séries d'otages doit être remise de suite à la Commandature : cette liste fera ressortir quelle série d'otages doit se présenter aujourd'hui à midi à la Citadelle.

« MM. Delory, Ghesquière et Jacquet, qui étaient arrêtés, seront mis en liberté, mais ils devront faire partie des otages. »

Nota. — Ce sont les otages de la deuxième série qui se sont rendus à la citadelle le 3 juillet, à midi, pour en sortir 16 juillet à midi. Ils seront alors remplacés par les otages de la troisième série qui, sortant le 9 juillet à midi, seront remplacés par ceux de la quatrième série, etc.

La liste des otages de Lille, divisée par séries; est ainsi composée :

Première série. — *Du 18 au 21 juillet midi :* MM. Brackers d'Hugo, adjoint ; Ovigneur, conseiller municipal ; Duponchelle, conseiller municipal ; Leleu, conseiller municipal ; Boutry, conseiller municipal.

Deuxième série. — *Du 3 au 6 juillet midi et du 21 au 24 juillet midi :* MM. Jacquet, représentant de commerce (pour le 21) ; Delvinquier, propriétaire ; Ducastel, conseiller municipal ; Lesot, conseiller municipal ; Guiselin, conseiller municipal.

Troisième série. — *Du 6 au 9 juillet midi et du 24 au 27 juillet midi :* Delory, député ; Lyon, recteur ; Rémy, adjoint ; Deburcq, adjoint ; Masquelier, membre de la Chambre de commerce.

Quatrième série. — *Du 9 au 12 juillet midi 27 au 30 juillet midi :* MM. Ghesquière, député ; Lecomte, vicaire général ; Martin-Mamy, publiciste ; Crépy-Saint-Léger, adjoint ; Stahl, membre de la Chambre du commerce.

Cinquième série. — *Du 12 au 15 juillet midi :* MM. Wallaert Maurice, membre de la Chambre de commerce ; Decoster, membre de la Chambre de commerce; Guilbaut, conseiller d'arrondissement ; Carlier, conseiller d'arrondissement ; Bergot, conseiller prud'homme.

Sixième série. — *Du 15 au 18 juillet midi :* MM. Assaud, fondé de pouvoir du « Crédit du Nord »; Deraet, membre de la Chambre de commerce ; Virleux, doyen de Saint-Maurice ; Merchier, juge de paix ; Franc, conseiller prud'homme.

Cette liste d'otages est complétée :

1° Par les otages *hors série*, savoir : Mgr Charost, évêque de Lille ; MM. Anjubault, sous-préfet ; Delesalle, maire de Lille ;

2° Par les otages *suppléants*, savoir : MM. Salé, proviseur au lycée Faidherbe ; Guérin, membre de la Chambre de commerce, rue des Stations, 75 ; Dambrine, adjoint, rue d'Esquermes ; l'abbé Podevain, rue de l'Arc, 14 ; l'abbé Laversain, rue Solférino, collège Saint-Joseph ; Siauve-Evausy, publiciste, 6, rue de la Louvière.

MM. Baudon et Liégeois-Six, adjoints, qui sont également otages, sont malades et dans l'impossibilité physique de participer aux obligations imposées aux otages.

(*Bulletin de Lille*, 8 juillet 1915.)

A propos de " l'affaire Jacquet ".

Proclamation.

Des habitants de Lille ont commis de graves infractions aux proclamations en logeant chez eux pendant longtemps des membres de l'armée ennemie. En plus des mesures qui seront prises contre les coupables, je me vois obligé d'ordonner ce qui suit :

1° Les otages de la ville de Lille et des communes d'Hellemmes, de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Flers, Wattignies inclus l'Arbrisseau, Fâches-Thumesnil et Lezennes seront immédiatement maintenus à la Citadelle.

2° Des laissez-passer ne seront accordés que dans des cas tout particuliers.

3° A partir du 27 juillet, jusqu'à nouvel ordre, la population française de la ville de Lille et des communes nommées sous n° 1 devra rester, sans exception, chez elle, de 6 heures du soir à 5 heures du matin (heure allemande).

Toute infraction sera punie d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an.

Les restaurants et magasins pourront rester ouverts comme par le passé.

Lille, 27 juillet 1915.

Le Gouverneur

La création de la " carte d'identité ".

Proclamation.

1° A partir du 1er septembre 1915, tous les hommes sans exception, de quinze à cinquante-cinq ans inclus, qui habitent le territoire du Gouvernement de Lille, seront tenus de porter toujours une carte d'identité munie de leur photographie qu'ils devront présenter à toute réquisition. Cette carte sera délivrée par la Mairie conformément à un avis publié par l'autorité municipale.

Exception est faite pour les citoyens allemands.

2° Il est de l'intérêt des hommes et jeunes gens non compris dans les catégories de quinze à cinquante-cinq ans de porter toujours sur eux leur acte de naissance ou toute autre pièce établissant exactement leur âge. Ils peuvent, s'ils le désirent, se procurer aussi une carte d'identité.

3° Tout individu qui atteindra sa quinzième année après le 1er septembre devra se procurer aussitôt une carte d'identité à la mairie.

4° La police militaire sera à l'avenir chargée de procéder à des vérifications fréquentes opérées à l'improviste afin de se rendre compte que ces ordres sont exécutés.

5° Toute infraction aux arrêtés précédents sera punie d'une amende pouvant atteindre 10 000 marks ou d'emprisonnement. Les propriétaires des maisons et les habitants qui donneront asile à des hommes de quinze à cinquante-cinq ans non munis de cartes d'identité seront passibles des mêmes peines.

6° Quant aux règlements concernant les revues d'appel, ils restent en vigueur. Les jeunes gens de dix-sept à vingt ans et ceux qui sont inscrits dans les première et deuxième catégories doivent garder leur certificat d'inscription et se conformer aux ordres indiqués.

Lille, 1er août 1915

Le Gouverneur.

Un crime.

Avis important.

Le mineur Paul Busière, de Liévin, a été fusillé le 23 août, en vertu d'un arrêt du Conseil de guerre, pour avoir recélé des pigeons voyageurs.

En cette circonstance, le Général commandant l'armée rappelle à la population civile que :

1° Toute personne qui détiendra ou recèlera des pigeons ou pigeons voyageurs sera punie de mort.

2° De la même peine sera passible toute personne qui, ayant trouvé des pigeons voyageurs ou des objets, correspondances ou écritures de n'importe quel genre, jetés par un aviateur, les gardera ou les cachera, au lieu de les remettre immédiatement entre les mains du commandant de place allemand le plus proche.

3° Dans le cas où des circonstances atténuantes seraient admises, la peine des travaux forcés à perpétuité ou de dix à quinze ans sera appliquée.

4° Toute tentative, provocation ou complicité seront suivies des mêmes pénalités.

Le 1er septembre 1915.

Le Général commandant l'Armée.

Le rapt des femmes et des jeunes filles.

Voici le texte de l'affiche par laquelle l'Autorité allemande annonçait — en termes hypocrites — le crime monstrueux qui souleva contre ses auteurs l'indignation universelle.

Proclamation.

L'attitude de l'Angleterre rend de plus en plus difficile le ravitaillement de la population.

Pour atténuer la misère, l'autorité allemande a demandé récemment des volontaires pour aller travailler à la campagne. Cette offre n'a pas eu le succès attendu.

En conséquence, des habitants seront évacués par ordre et transportés à la campagne. Les évacués seront envoyés à l'intérieur du territoire occupé de la France, loin derrière le front, où ils seront occupés dans l'agriculture et nullement à des travaux militaires.

Par cette mesure, l'occasion leur sera donnée de mieux pourvoir à leur subsistance.

En cas de nécessité, le ravitaillement pourra se faire par les dépôts allemands.

Chaque évacué peut emporter avec lui 30 kilos de bagages (ustensiles de ménage, vêtements, etc.) qu'on fera bien de préparer dès maintenant.

J'ordonne donc : Personne ne peut, jusqu'à nouvel ordre, changer de domicile. Personne ne peut non plus s'absenter de son domicile légal déclaré, de 9 heures du soir à 6 heures du matin (heure allemande), pour autant qu'il ne soit pas en possession d'un permis en règle.

Comme il s'agit d'une mesure irrévocable, il est de l'intérêt de la population même de rester calme et obéissante.

Lille, avril 1916.

Le Général commandant.

Comment ils mentent.

Théâtre Allemand de Lille.

Pour répondre au désir de la population civile, la Kommandantur autorise la population civile française à assister aux représentations données au théâtre allemand.

La vente des billets se fera, le jour même de chaque représentation, à la Caisse quotidienne du théâtre : le matin, de 10 à 1 heure et l'après-midi, à partir de 4 heures.

Lille, 1er juin 1916.

Kommandantur Lille.

(Bien entendu, pas un Français n'avait désiré aller au théâtre allemand » et pas un Français ne s'y rendit.)

Quelques " échantillons " de la justice allemande.

L'autorité militaire allemande a condamné :

1° L'agent de police Barré Honoré-Eugène, demeurant à Lille, boulevard du Maréchal-Vaillant, 17, à 7 JOURS DE DÉTENTION MOYENNE, *pour s'être livré à une critique déplacée d'un acte de l'autorité allemande ;*

2° Sénéchal, Aimable-Alphonse, surveillant de magasin, demeurant à Lille, 10, avenue de l'Hippodrome, à 20 JOURS DE DÉTENTION MOYENNE, *pour avoir, par gestes et par parole, vis-à-vis d'un militaire allemand, témoigné des sentiments hostiles aux Allemands ;*

3° Veuve Stœnhouver, Anna-Julia, née Hénock, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Giélée, 69, à 25 MARKS D'AMENDE OU 5 JOURS DE DÉTENTION, *pour avoir, par*

négligence, déclaré inexactement le vin dont elle avait la garde contrevenant ainsi à la proclamation du 30 mars 1916.

17 septembre 1916.

L'autorité militaire allemande a infligé les condamnations suivantes :

1° *Pour avoir été trouvés en possession d'appareils photographiques, sans permission de l'autorité allemande* 200 MARKS D'AMENDE OU 20 JOURS DE DÉTENTION :

a. Pierre Verley, banquier, Lille, rue Royale, 49.

b. Marie-Jules-Charles-Robert Clabaut, architecte et ingénieur, rue Meurein, 124.

2° *Pour avoir prêté leur local pour des combats de coqs non autorisés par l'autorité allemande :*

a. Louis Gille, cabaretier à Lille, rue des Guinguettes, 37, 100 MARKS D'AMENDE OU 20 JOURS DE DÉTENTION ;

b. Berthe-Marie Rose, née Hevin, cabaretière à Lille, rue Léon-Gambetta, 251, 60 MARKS D'AMENDE OU 20 JOURS DE DÉTENTION.

3° *Pour ne pas s'être fait inscrire sur la liste des mobilisables, contrairement à la proclamation du 17 septembre 1916*, 8 JOURS DE DÉTENTION MOYENNE :

a. Albert-Julien Eeckhout, ouvrier à Lille, rue de Madagascar, 7 ;

b. Louis-Georges Dequesne, ouvrier à Lille, rue Mirabeau, cour Léonhard, 4 ;

c. Cornélis Médard, aide de brasserie, à Lille, 21, rue d'Arcole ;

d. Verburght, Désiré-Georges, cocher à Lille, rue de la Prévoyance, 61 ;

e. Oscar-Jules-Clovis Hedin, ouvrier à Lille, rue Druelle, 49.

4° *Pour ne s'être fait inscrire sur la liste des mobilisables et n'avoir pas demandé de carte d'identité*, 14 JOURS DE DÉTENTION MOYENNE :

a. Jules Ostyn, Lille, tisserand à Lille, rue des Bois-Blancs, 30 ;

b. Léon Degueselle, ouvrier à Lille, rue de Russie (Jardin);

c. Renaud Lepez, garçon de café à Lille, rue Allard-Duguuquier, 9.

12 octobre 1916.

Les Allemands obligent les civils à travailler contre leur patrie.

Ordonnance concernant la restriction des charges publiques de secours et l'aide à porter en cas de calamité publique.

§ 1. Les personnes capables de travailler peuvent être contraintes de force au travail, même hors de leurs domiciles, dans les cas où, pour cause de jeu, d'ivrognerie, d'oisiveté, de manque d'ouvrage ou de paresse, on serait forcé de recourir à l'assistance d'autrui pour leur entretien ou pour l'entretien des personnes qui sont à leur charge.

§ 2. Tout habitant du pays est tenu à prêter secours en cas d'accidents et de péril général, de même pour remédier aux calamités publiques, dans la mesure de ses forces, même hors de sa résidence ; en cas de refus, il pourra y être contraint de force..

§ 3. Quiconque, étrant contraint au travail selon § 1 ou 2, refuse l'ouvrage ou la continuation de travail qui lui est assigné, est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et d'une amende jusqu'à concurrence de 10 000 marks ou d'une de ces deux peines, à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus sévère.

Si l'action a été commise en complicité ou de concert avec plusieurs personnes, chaque complice sera puni comm

auteur d'une peine d'emprisonnement d'une semaine au moins.

§ 4. Sont compétents les autorités militaires allemandes et les tribunaux militaires allemands.

Grand Quartier Général, le 3 octobre 1916.

Der Generalquartiermeister,
J.-V. von Sauberzweig.

(Un peu plus tard, la méthode allemande se perfectionna, et tous les civils, quels qu'ils soient, asistés ou non, furent contraints au travail.

Ceux qui s'y refusaient étaient exposés au soleil sans nourriture et sans eau puis enfermés dans des caves. Une fois par jour un soldat allait demander aux patients, mourant de faim et de froid, s'ils étaient enfin disposés à obéir. Dire le nombre de civils qui trouvèrent la mort parmi ces supplices est impossible.)

Un comble !

La police militaire allemande a infligé, dans ces derniers temps, les condamnations suivantes :

1° Emma-Cornélie Debelgh, Lille, place des Reignaux, 21, *une amende de 5 marks ou un jour de détention moyenne*, pour avoir déversé des cendres sur les ruines de maisons détruites de la rue des Ponts-de-Comines, se rendant ainsi coupable d'un grave désordre.

28 décembre 1916.

La main sur les banques.

Proclamation.

En vertu de mon ordonnance relative au sequestre des banques, en date du 27 octobre 1916, tome V, nº 32313, ont été mis sous séquestre :

1º Les établissements du Crédit Lyonnais ;

2º Le Crédit du Nord, à Lille, et les succursales de cette banque en territoire occupé ;

3º Verley, Decroix et Cie, à Lille, et les succursales de cette banque en territoire occupé ;

4º A. Scalbert, à Lille ;

5º J. Joire, à Tourcoing, avec les succursales de Lille.

Ont été nommés séquestres, avec résidence à Lille :

1º Pour le Crédit Lyonnais : Oberleutnant d. R. Schneider.

2º Pour le Crédit du Nord : Oberleutnant d. R. Paul Seligmann.

3º Pour Verley, Decroix et Cie, Oberleutnant d. R. Steinohrt.

4º Pour A. Scalbert, Leutnant d. R. Rich. Waldhelm.

5º Pour J. Joire, Leutnant d. R. Otto Merckens.

Grand Quartier Général, 16 décembre 1916.

Décret contre le refus de travail, etc.

§ 1. Sera puni d'un emprisonnement de trois ans au maximum et d'une amende pouvant atteindre 10 000 marks ou d'une de ces deux peines, à moins que les lois et décrets existants ne prévoient une peine plus sévère :

a. Quiconque aura refusé d'accepter ou de continuer le travail, pour lequel il a été désigné en raison des prescriptions existantes ;

b. Quiconque ne sera pas entré au service après s'y être

engagé vis-à-vis d'une autorité ou d'une administration allemande, d'un entrepreneur travaillant pour les autorités allemandes ou d'une exploitation mise sous séquestre : de plus, quiconque aura abandonné un service de ce genre sans observer le terme de congé convenu ou valable d'après le droit allemand ;

c. Quiconque n'aura *pas* rempli ou n'aura pas rempli *à temps*, par sa faute, un contrat de travail ou de livraison conclu avec une autorité ou une administration allemandes ou un entrepreneur travaillant pour les autorités allemandes ;

d. Quiconque, travaillant pour une autorité ou une administration allemandes ou pour un entrepreneur travaillant pour les autorités allemandes, ou pour une exploitation séquestrée, aura contrevenu à dessein au règlement de travail ou aux ordres reçus, ou aura négligé coupablement ses devoirs.

§ 2. Si une action précisée dans le § 1 est commise par plusieurs personnes conjointement, chacun des coupables sera puni de six mois à cinq ans d'emprisonnement.

§ 3. Dans les cas prévus par les §§ 1 et 2, le coupable pourra être condamné à la peine de réclusion (*Zuchthaus*) :

a. Si l'action a été commise simultanément par plusieurs personnes qui se sont préalablement concertées, soit au même, soit à divers endroits ;

b. Si le coupable ou l'un des coupables a commis des voies de fait ;

c. Si l'action est suivie d'une interruption importante du travail ou d'un dommage considérable fait à la propriété de l'administration militaire ou de l'entrepreneur travaillant pour elle, ou de l'exploitation séquestrée.

§ 4. Quiconque aura eu connaissance d'une source digne de foi, d'un de ces actes énumérées dans les §§ 1 à 3 et aura négligé d'en avertir sans retard une autorité allemande, sera puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus, si l'action punissable a été réellement commise.

§ 5. Quiconque aura sciemment aidé ou assisté l'auteur

ou les auteurs des actions énumérés dans les §§ 1 à 3, sera puni de la même peine que l'auteur même.

§. 6. Quiconque aura provoqué un autre à commettre une des actions énumérées dans les §§ 1 à 3 ou donné des instructions pour la commettre sera puni de réclusion ou d'emprisonnement dans les cas moins graves.

Si l'action a été commise en présence d'une assemblée de personnes, dans une réunion, par un prêtre pendant le service divin ou par un fonctionnaire en service, l'auteur sera puni de réclusion.

§ 7. Dans les cas où un grave dommage militaire a été causé, la peine de mort sera applicable.

§ 8. Les tribunaux mlitaires et les commandants militaires sont compétents pour les poursuites.

Quartier général de l'armée, 24 avril 1917.

DER ARMEEOBERBEFEHLSHABER.

Les voleurs n'oublient rien.

(L'ordonnance ci-dessous expliquera le dénuement des populations françaises lorsqu'elles étaient enfin débarrassées de leurs bourreaux.)

Ordonnance

Concernant la livraison d'articles de ménage et d'installation fabriqués de cuivre, de laiton, laiton rouge, tombac, bronze, maillechort, alpaca, nickel et étain.

La saisie des objets ci-dessus indiqués est ordonnée :

1° Pour la région française de la VI[e] armée par l'ordonnance du Commandement en chef de la VI[e] armée du 16 juillet 16.

2° Pour la région des étapes de Tournai par l'ordonnance

du Commandant en chef de la VIe armée du 29 mars 17

3° Pour la région des étapes de Mons par l'ordonnance de l'Inspection des étapes I du 2 avril 17.

Est ordonné ce qui suit en exécution et en modification partielles desdites ordonnances.

1. — Sont sujets à la saisie tous les objets de ménage et d'installation dans le sens le plus étendu des termes.

Font partie, entre autres, des objets sujets à la saisie et livraison, les articles suivants :

I. Heurtoirs, garnitures, boutons, poignées, loquets *sans mécanisme* (plaques de fond comprises) appliqués aux grandes portes, aux portes de corridors et chambres, portes des magasins, aux portes tournantes, aux portes-tambours et d'ascenseurs, etc.; barres et grillages de protection de toute espèce, appliquées aux fenêtres et portes, aux tramways, automobiles, bateaux, étalages, portes de magasin, portes tournantes, portes-tambours, portes d'ascenseur, etc. ; *plaques* diverses de protection appliquées aux portes, buffets d'estaminet, comptoirs et pilastres ; *barres* des cloisons de séparation (piliers et supports compris) dans les magasins, aux étalages, etc.; *lettres* destinées à composer les noms, firmes et désignations de toute grandeur (les plaques, etc., des chemins de fer, bateaux, machines, etc., y comprises, à l'exception des plaques indiquant la puissance des machines); *enseignes* des coiffeurs ; *placages* de piliers et panneaux de façade à moins qu'elles ne fassent corps avec les murs ; placages intérieurs et extérieurs des grandes portes, portes de corridors, chambres-magasins, portes-tambours, portes tournantes, portes d'ascenseurs, etc., de cadres et panneaux de portes, de fenêtres, étalages, de vitrines, cadres et montres, de guichets de caisses, cabines d'ascenseur, entourage d'ascenseur et de cabines de téléphone, à l'exception, dans tous les cas de placage, des parties construites pour supporter le poids, piliers, tambours et toitures de marquises, enseignes de boîtes à lettres, boîtes à lettres ne faisant point corps avec le mur.

II. *Crochets* de garde-robe, porte-chapeaux, porte-manteaux, embrasses et patères de rideaux, contrepoids des cordes, de rideau, tringle et anneaux de rideaux, portes et portières, porte-manteaux à pied, étagères pour habits et chapeaux et porte-parapluies en tringles, baguettes et tubes ; *boutons* d'ornement (vissés, appliqués, chevillés) de grilles, rampes d'escalier, appliquées aux crochets de garde-robe en fer et en bois, aux étagères pour vêtements et chapeaux, aux garnitures de garde-robe, aux porte-parapluies et lits ; panneaux et barres des rampes et des grilles de balcon ; tringles de tapis d'escalier avec leurs boutons (boules), barres de sûreté d'escaliers et balustrades longeant le mur, c'est-à-dire non libres, leurs bouts et montants.

III. Chandeliers, nippes, machines à café et thé, théières, cafetières, bouilloires à café et thé, surtouts de table, vaisselles, tablettes, vases, pots à fleurs, frappe-vins, coupes, cruches de luxe, timbales, bols, plateaux à gâteaux, chevalets (à couteaux), huiliers, fournitures de bureau, services de fumeurs, lampes, chandeliers de piano à visser ou à accrocher.

IV. Chaudrons et chaudières, fourneaux, parties de fourneaux, chaudières installées à demeure (fixes) de toute espèce, cuveaux pour marmelade et glaces, marmites, appareils servant à la cuisson des fruits, poêles, moules de pâtissier, casseroles, frappe-boissons, plats, mortiers et pilons, pelles, entonnoirs, cruches, pots, seaux, couvercles, moules, passoires, cuillers (étain), fourchettes étain, balances communes (à colonne), poids et mesures (ces derniers à partir de 100 grammes inclusivement).

V. Lessiveuses, cuves et récipients d'eau chaude, serpentins d'eau chaude, chaudières à compression, pompes (pompes non utilisées installées dans les maisons et leurs tuyaux y compris), chaudières dites « boilers », baignoires, bordages et poignées de baignoires et bains, porte-essuies, porte-éponges, porte-savons, crochets pour linge, paniers pour linge, réservoirs à eau, bouchoirs de poêle, caisses à charbon, pincettes, outillage de repassage, bassinoires,



revêtement de calorifère, soupapes de ventilateur, grilles de ventilation, poignées et barres servant à ouvrir les soupapes de ventilateur et pour tiroirs de ventil, etc.

VI. Placage de piliers et panneaux de buffets, comptoirs, etc. ; tamies et autres parties (non montées à demeure) de buffets.

VII. Articles d'étalage, de vitrines et d'installation de magasin tels que : poêles à visser, récipients pour déposer des cigares, supports décoratifs, supports en fil, étagères et pinces, porte-gants, porte-chapeaux divers, porte-carte, pieds en métal, pieds porte-buste, crochets en laiton, châssis métalliques, plaques de caisse en laiton, bras métalliques portant des plateaux en verre ou servant de porte-parapluies, entourages (grillages) de tables d'emballage, fourreaux (canons) pour parapluies, etc., bras ondulés (pour parapluies), coupes à épingles, étalages de vitrines avec accessoires, récipients et appareils pour la vente de café, thé, cacao et chocolat, entonnoirs de moulins à café, coupes-paniers-caisses à dragées, couvercles métalliques à bocaux, bordures et coupes ornementales, vases décoratifs, pelles servant au pesage.

2. — A Lille, le Commandement impérial règlera lui-même, de concert avec la section économique de l'Inspection des étapes 6, la saisie desobjets fabriqués de métaux à économiser sujets à la saisie d'après la présente ordonnance.

3. — Les contraventions à ces dispositions seront punies d'après les dispositions pénales des ordonnances citées en tête.

L'Autorité se réserve, en outre, l'imposition de fortes contributions pénales aux communes dans lesquelles la saisie aura rencontré des difficultés pour des raisons quelconques.

A. H. Qu., den 14. Juni 1917.

Der Oberbefehlshaber
VON BELOW,
General der Infanterie.

Ils volent les matelas.

On viendra chercher la laine consignée dans les maisons habitées.

A ce sujet j'ordonne :

A. — Quiconque aura en sa possession de la laine ou des mélanges de laine soit pour lui, soit pour d'autres personnes ou communautés (donc : remplaçants, gérants, domestiques), devra vider les matelas, traversins et coussins pour son compte et placer cette laine, y compris les autres matières, et, le cas échéant, d'autre laine se trouvant encore en sa possession, à un seul endroit de son habitation et la tenir prête pour l'enlèvement. Dans les places occupées par des militaires avec autorisation de la commandanture, la laine ne doit pas être enlevée et réunie par la population.

La laine ainsi préparée sera estimée et pesée sur place et deux reçus seront remis au propriétaire présent ou à son remplaçant, représentant la valeur de la laine enlevée. Le reçu rouge doit être remis à la Mairie endéans les trois jours. Dans le cas où le propriétaire est sujet allemand, ou sujet d'une puissance alliée ou neutre, le reçu rouge sera remis au WIRTSCHAFTSAUSSCHUSS, Abt. Matratzenwolle, rue Nationale, 77, également endéans les trois jours. Le reçu vert de légitimation pour les visites ultérieures de la police et pour l'obtention des matières de rechange. Dans le cas où le propriétaire, un parent ou autre remplaçant n'existent pas à Lille, les reçus rouge et vert seront déposés à la Mairie pour l'ayant droit.

L'Autorité allemande effectuera des recherches dans les habitations pour constater si toute la laine a été tirée et réunie. A cette occasion, toute laine trouvée qui ne serait pas réunie ou retirée de son enveloppe soit par négligence, soit intentionnellement, sera saisie sans bon. En outre, les matelas, traversins et coussins qui contiennent

de telle laine seront enlevés par contrainte, l'Autorité allemande n'étant pas en mesure, faute de temps, de les faire vider convenablement sur place.

Ils volent l'argent !

Avis.

Conformément à l'article 49 de la Convention de La Haye et à l'instar des autres parties de la France occupée, la Ville de Lille est frappée d'une contribution de guerre pour couvrir les dépenses de l'Armée et de l'Administration dans le pays occupé.

Comme l'Administration de la Ville a déclaré de n'en vouloir effectuer le paiement, j'ordonne :

1° Pour chaque jour de retard dans le paiement, une amende quotidienne de 10 p. 100 de la contributin échue doit être payée ;

2° Tous les habitants doivent rester chez eux, — à partir du 8 décembre 1917, jusqu'à nouvel ordre, — de 4 heures de l'après-midi à 8 heures du matin (heure allemande). Des infractions peuvent être punies de prison allant jusqu'à trente jours ou d'une amende pouvant atteindre 300 marks. Les revues d'appel régulières sont fixées, pour la durée de la punition, à 9 heures du matin.

Je me réserve encore de prendre d'autres mesures.

Lille, le 6 décembre 1917.

Le Gouverneur de

Ils enlèvent les hommes.

Avis.

1° Le 1er octobre, à 7 heures et demie du matin (heure allemande), tous les hommes, nés du 1er octobre 1858 au 1er octobre 1903 inclus, doivent se présenter, munis de leur carte d'identité, au Commissariat de police de leur arrondissement :

Ceux qui habitent Canteleu : au poste de police, rue de Cassel ;

Ceux qui habitent Esquermes : au poste de police, rue du Faubourg-de-Béthune ;

Ceux qui habitent les faubourgs de Douai, d'Arras et des Postes, à l'Asile de nuit.

Ne devront pas se présenter les hommes ayant reçu un permis de séjour ; ils devront toujours porter sur eux ce permis.

2° Chacun pourra emporter des bagages à main.

3° A partir d'aujourd'hui, personne ne pourra plus déménager ; tout habitant doit rester chez lui la nuit, dans son domicile légal. Les permissions de découcher accordées à des habitants isolés sont annulées.

4° Ceux qui ne donneraient pas suite à ces ordres risquent d'être fusillés. Toutes les habitations seront visitées par des patrouilles.

1er octobre 1918.

Le Gouverneur de la Place de Lille.

La dernière affiche des Barbares.

Avis.

Dans l'intérêt de la population, j'ordonne qu'à partir du 16 octobre les magasins restent fermés.

Tous les habitants de Lille doivent rester dans leur logement de 8 heures du soir à 8 heures du matin; ceux qui seraient rencontrés dans la rue seraient arrêtés.

Les portes d'entrée des maisons doivent être fermées sans clef aussi la nuit.

Par ordre du gouverneur

15 octobre 1918.

Signé : NELHES, *capitaine.*

LES PROTESTATIONS DES AUTORITÉS CIVILES ET RELIGIEUSES

Pourquoi fut arrêté le Préfet du Nord.

(L'échange des deux lettres qu'on va lire précéda et amena l'arrestation et la déportation en Allemagne du Préfet du Nord, M. Félix Trépont, resté à son poste.)

GOUVERNEMENT DE LILLE.

Lille, 6 février 1915.

A Monsieur le Préfet.

A l'exception de Lille, toutes les communes appartenant au rayon de la forteresse de Lille sont excessivement lentes dans le paiement de la contribution de guerre imposée. Si les communes les plus riches voulaient aider les plus pauvres, le reste de la contribution de guerre qui s'élève actuellement encore à 3 767 439 francs, devrait être déjà payé. La somme échue le 5 février 1915 s'élevait à 1 405 000 francs ; sur celle-ci on n'a versé que 76 600 francs.

J'ai le ferme soupçon que vous encouragez les communes dans leur résistance passive. Je vous impose e devoir d'exercer sur les communes toute votre influence

afin qu'elles remplissent leur obligation vis-à-vis de l'autorité allemande ponctuellement et totalement.

Si, au 12 février 1915, les sommes arriérées ne sont pas payées par les communes, je procéderai contre vous.

J'ai menacé les communes mêmes de leur défendre l'importation de charbon si les sommes échues ne sont pas versées au 12 février 1915.

Le Gouverneur de Lille,
Von Heinrich.

---

11 février 1915.

Le Préfet du Nord à son Excellence Monsieur le Général von HEINRICH.

En me demandant, par votre lettre du 6 février, de mettre en demeure les communes appartenant au rayon de la forteresse de Lille de se solidariser pour payer la contribution de guerre, vous reconnaissez que la plupart d'entre elles sont dans l'impossibilité de se libérer de la charge que vous leur avez imposée.

En effet, nombre de ces communes n'ont qu'une population ouvrière qui, par suite de l'arrêt de l'activité industrielle, ne vit guère que des secours de l'Assistance publique. Certaines, placées sur la ligne de feu, désertées par les habitants, sont en ruines. Toutes, épuisées par les réquisitions, se trouvent dans la situation la plus précaire. Leurs municipalités se voient dans la cruelle nécessité de rechercher des prêteurs qui les mettent à même d'acheter à l'autorité allemande la farine strictement indispensable à l'existence de la population.

D'autre part, s'il n'est pas équitable d'user de moyens de coercition à l'égard de communes qui ne possèdent plus rien, serait-il juste de frapper d'un supplément de contri-

butions les communes qui sont parvenues à s'acquitter et de les punir ainsi de l'effort qu'elles ont fait pour satisfaire aux exigences de l'autorité allemandes.

Au surplus, la constitution d'un syndicat de cette nature serait illégale. Après les tentatives faites en ce sens, j'avais cru l'idée abandonnée.

Je ne puis en conséquence en favoriser la création.

Premier magistrat du Gouvernement de la République dans le département du Nord, je dois à tous l'exemple du respect des lois.

La fonction que j'exerce m'impose des responsabilités dont j'accepte toutes les conséquences, avec le sentiment que j'accomplis simplement mon devoir.

Le Préfet du Nord,
FÉLIX TRÉPONT.

Évacuation forcée d'indigents.

(Les listes furent prises par la force et 3 000 *indigents envoyés vers la France dans des conditions déplorables.)*

Lille, 22 mars 1915.

A Son Excellence le Général von HEINRICH, Lille.

Excellence,

M. le capitaine Himmel vient de me faire part de votre désir d'obtenir de la mairie une liste de 1 200 à 1 500 indigents susceptibles d'être rapatriés en France.

Je regrette de ne pouvoir fournir cette liste, car ma situation de magistrat élu de cette population m'interdit absolument de m'associer à une mesure qui aurait pour but d'éloigner de leur foyer, contre leur gré, un grand nombre de mes concitoyens.

Je ne doute pas, Excellence, que vous ne reconnaissiez qu'il s'agit ici pour moi d'un devoir de conscience auquel je ne puis me dérober.

Veuillez agréer, Excellence, mes civilités distinguées.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Contre la Patrie. — Le travail forcé.

Les Allemands ayant pris un arrêté obligeant les civils à travailler contre leur propre patrie, durent vaincre une résistance désespérée de la population et des autorités françaises. On sait qu'ils ne reculèrent devant aucun moyen pour avoir raison de cette résistance et qu'ils n'hésitèrent pas à priver de toute nourriture ceux qui refusaient de travailler.

Les documents qui suivent permettront de suivre les phases de ce combat inégal entre un peuple désarmé et des ennemis implacables. Ils montreront, de plus, que, non contents d'obliger les civils, par des tortures inouïes, à travailler contre leur patrie, les Allemands, au mépris des engagements signés par eux, emmenaient les malheureux sur le front, à la portée des projectiles.

Lille, 19 juin 1915.

Le Maire de Lille à Monsieur le Gouverneur de Lille.

Monsieur le Gouverneur,

M. le général de Graevenitz m'a transmis hier soir la copie de votre lettre relative aux ouvriers qui confectionnent les sacs à sable pour les tranchées.

Vous me dites qu'une certaine agitation, dont l'écho n'est même pas venu jusqu'à moi, règne à ce sujet dans la population ouvrière et tend à paralyser le travail.

Vous me demandez en conséquence « d'user de toute mon influence pour déterminer les gens à reprendre le travail ».

Je regrette devoir vous faire respectueusement remarquer qu'il m'est impossible d'entrer dans vos désirs.

Obliger un ouvrier ou un patron à travailler est absolument contraire à mon droit ; lui conseiller de travailler, absolument contraire à mon devoir, que me dicte impérieusement l'article 52 de la Convention de La Haye.

Vous avez reconnu vous-même la justesse de mes observations lorsqu'il s'est agi, au début de l'occupation, de trouver des ouvriers pour les tranchées et vous n'avez pas insisté pour que je m'y entremette. Ce sont les mêmes raisons que j'invoque aujourd'hui.

Quant à la solution que vous proposez de donner à la ville elle-même le soin de confectionner les sacs, elle ne peut même pas être envisagée, car mon devoir de maire français me l'interdit plus formellement encore.

Quelque risque personnel que je puisse encourir, je regrette donc de ne pouvoir vous donner satisfaction.

Vous êtes soldat, Excellence, vous placez trop haut le sentiment du devoir pour vouloir exiger que je trahisse le mien. Si j'agissais autrement, vous n'auriez pour moi au fond de vous-même que du mépris.

Veuillez agréer, Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

GOUVERNEMENT DE LILLE.

Lille, 20 juin 1915.

A Monsieur le Maire de Lille.

J'ai reçu votre lettre du 19 juin dans laquelle vous me dites que vous n'aviez point le droit de forcer un ouvrier au travail et qu'il était contraire à votre devoir de lui conseiller d'exécuter les travaux désirés par le Gouvernement, comme étant en contradiction avec la convention de La Haye.

Je n'ai nullement voulu que vous usiez de contrainte envers les ouvriers ; j'ai plutôt espéré que vous ouvririez une voie de conciliation pour protéger la ville et les ouvriers contre des désagréments.

Je ne saurais nullement partager votre opinion que la confection des sacs soit contradictoire au paragraphe 52 de l'accord du 18 octobre 1907. Je vous invite de nouveau à insister auprès des patrons et des ouvriers. Je suis convaincu que la plupart des ouvriers ne demandent pas mieux que de pouvoir gagner leur vie.

Au cas où le 22 juin, à 10 heures du matin, le travail ne serait pas repris, je me verrai obligé de prendre des mesures plus rigoureuses.

La faveur que j'ai accordée aux otages de la ville, je l'ai fait cesser à partir d'aujourd'hui. Cinq otages devront passer la nuit à la Citadelle depuis 7 heures du soir à 7 heures du matin, jusqu'à la reprise de la confection des sacs.

Signé: VON HEINRICH.

---

21 juin 1915.

Le Maire de Lille à Monsieur le Gouverneur von HEINRICH, Lille.

Monsieur le Gouverneur,

Je reçois votre lettre de ce jour, et m'empresse d'y répondre. Je ne puis que vous confirmer ma lettre du 19.

Depuis plus de huit mois je crois avoir fait preuve du plus grand esprit de conciliation et vous n'hésiterez pas, je l'espère, à reconnaître la loyauté parfaite que j'ai apportée dans mes rapports avec l'autorité occupante.

Les ouvriers qui travaillent dans les tranchées « prennent part aux opérations de la guerre contre leur Patrie ». Je n'ai pourtant jamais cherché à les en empêcher, estimant que chacun de mes concitoyens ne relève que de sa propre conscience.

Mais quand il s'agit de mon devoir personnel, il n'y a pas de conciliation ni de transaction possible. Mon devoir dans la circonstance est tellement net que je ne pourrais m'y soustraire sans forfaire à l'honneur.

Vous me dites que si le travail n'est pas repris demain, des punitions rigoureuses seront infligées à la ville.

Pourquoi voulez-vous rendre responsable une immense population innocente, et ne pas exercer vos rigueurs contre celui-là seul qui assume et accepte les responsabilités de ses actes?

Veuillez agréer, Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille.

COMMANDANTURE DE LILLE. N° 9261.

Lille, 3 juillet 1915.

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

Ci-inclus la lettre du Gouvernement datée du 2 juillet n° 1/858.

P. O.
SODING,
Capitaine.

Gouvernement de Lille. N° 1/858.

Lille, 2 juillet 1915.

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

Comme le travail n'est pas encore repris, 600 000 sacs ont été commandés en Allemagne.

Pour payer ces sacs à sable, 375 000 francs sont à verser à l'Intendance en argent ou en billets de banque d'État et ce jusqu'au 10 juillet à midi.

Signé: Von Heinrich.

Lille, 4 juillet 1915.

Le Maire de Lille à Monsieur le Gouverneur de Lille.

Monsieur le Gouverneur,

Je reçois votre lettre du 2 juillet.

Parce que quelques ouvriers, *de leur plein gré et après réflexion*, refusent de confectionner de leurs mains des sacs à sable pour les tranchées, à l'heure où leurs maris ou leurs frères se font tuer héroïquement devant ces mêmes tranchées ;

Parce que le maire refuse d'*intervenir* et de *conseiller* de faire ce qu'il considère en son âme et conscience comme un crime contre sa Patrie, vous sévissez contre une immense population innocente qui jusqu'ici a fait preuve, malgré ses souffrances, du plus grand calme.

Vous m'enjoignez en outre de verser à l'Intendance, le 10 juillet, une somme de 375 000 francs pour la confection de 600 000 sacs en Allemagne.

Je regrette ne pouvoir acquiescer à cet ordre.

D'abord, vous savez que je n'ai plus en caisse d'espèces françaises ou allemandes.

De plus, je ne reconnais pas que cette dépense puisse m'être imposée.

Il ne s'agit pas en effet de frais d'entretien de vos troupes auxquels je dois pourvoir, mais de véritables dépenses de guerre auxquelles mon devoir m'interdit de contribuer.

Je vous le répète encore, Excellence, j'ai fait et je ferai tout ce que prescrit mon devoir, mais n'irai pas au delà.

Ma bonne volonté est à bout, et ma santé très ébranlée s'épuise sous le poids d'incessantes préoccupations. En internant mes adjoints à la Citadelle, vous rendez encore pour moi le fardeau plus écrasant.

Agréez, Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU NORD

Cabinet du Préfet.

Lille, 18 décembre 1916.

Le Sous-Préfet d'Avesnes faisant fonctions de Préfet du Nord, à la Commandanture, Lille.

En exécution de l'ordonnance du Grand Quartier Général allemand portant la date du 3 octobre 1916, le commandant de place du Marais de Lomme vient de procéder à l'arrestation du maire de la commune par suite du refus de ce magistrat municipal de faire pression sur ses administrés pour les décider à travailler au parc des pionniers. En outre, cet officier, s'immisçant dans l'application de nos lois d'assistance sociale et dans le maniement de nos deniers publics, exige que la municipalité suspende la distribution des secours légaux aux récalcitrants et à leur

famille, injonction équivalant à laisser mourir de faim avec leur femme et leurs enfants les Français qui ne consentent pas à s'employer pour l'ennemi. L'adjoint au maire, par devoir d'humanité, ayant néanmoins effectué entre les mains des indigents les paiements défendus, s'est vu à son tour emprisonner.

En rappelant à l'autorité supérieure allemande mes lettres du 17 avril et du 26 octobre 1916 relatives à la fois à la déportation et à la contrainte au travail des populations occupées, je tiens à protester de nouveau contre de pareilles mesures, en opposition manifeste avec les articles 46 et 52 de la Convention de La Haye, prises à l'égard de non-combattants.

Signé: ANJUBAULT.

Lille, 17 juin 1917.

Le Maire de Lille
à Son Excellence Monsieur le Général
von GRAEVENITZ, Lille.

Excellence,

Depuis quelques jours me parvenaient aux oreilles des bruits auxquels je refusais d'ajouter foi. Ces bruits prennent aujourd'hui un tel caractère d'authenticité que mon devoir m'oblige à vous adresser une énergique protestation.

Mes concitoyens enlevés la semaine dernière auraient été, en partie du moins, transférés dans des localités telles que Don, Dourges ou Hénin-Liétard qui ne sont éloignées du front anglais que de 8 à 10 kilomètres.

L'évacuation forcée de ces villages par toute la population civile prouve d'ailleurs suffisamment à quel danger ils sont exposés.

Or, vos journaux nous ont appris qu'une convention avait été passée avec les Gouvernements français et alle-

mand, interdisant d'utiliser des prisonniers en deçà d'une zone de 25 à 30 kilomètres derrière le front.

Cette convention n'a pas, que je sache, été abrogée.

Si cette mesure d'humanité a pour but de protéger des prisonniers militaires, à plus forte raison intéresse-t-elle des ouvriers civils, violemment arrachés de leurs foyers et dont une partie sont ou des vieillards (ou de quatorze à dix-sept ans) presque des enfants.

J'ignore la nature du travail auquel ils sont assujettis et je veux croire qu'on ne les oblige pas à des actes contraires à leur conscience patriotique et interdits par la Convention de La Haye.

Je vous serais obligé, Excellence, de transmettre cette protestation au commandement supérieur, et serais heureux que des éclaircissements me permettent prochainement de rassurer les familles alarmées de mes malheureux concitoyens.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Lille, 18 juin 1917.

Le Sous-Préfet d'Avesnes, faisant fonctions de Préfet du Nord, à la Commandanture, Lille.

Depuis quelque temps des Français, entre quatorze et soixante ans, sont par milliers dirigés contre leur gré sur des localités situées non loin de la ligne de feu où, sous peine de trois ans de prison et de fortes amendes, ils sont astreints à des travaux de défense militaire, notamment au creusement de tranchées et à la construction de voies ferrées. S'ils ne consentent pas à accomplir la besogne exigée, ils sont, à ce qu'on m'affirme, l'objet de sévices.

Ces hommes sont des non-combattants. Or, le respect de la personne des habitants sans défense d'un territoire

occupé est un principe fondamental du droit des gens moderne ; il en résulte que ces habitants ne sauraient être faits prisonniers.

Mais, puisque l'autorité allemande les considère comme tels, elle devrait au moins les faire bénéficier des dispositions des articles 4, § 2 et 6, § 1 de la Convention de La Haye qui prescrivent de traiter les prisonniers militaires avec humanité et de ne les contraindre à aucune besogne ayant rapport avec les opérations de la guerre.

Au surplus, qu'on tienne ces hommes pour des non-combattants ou bien qu'on les assimile à des prisonniers, on ne saurait les obliger à travailler contre leur Patrie sous les projectiles sans méconnaître : dans le premier cas, le droit international public (articles 46 et 52 de la Convention précitée) ; dans le second cas, l'accord récemment intervenu entre les Gouvernements français et allemand qui proscrit l'emploi de la main-d'œuvre des prisonniers dans la zone de feu.

J'élève donc auprès du haut commandement de l'armée allemande une protestation formelle contre ces mesures qui atteignent moralement et physiquement mes compatriotes.

Signé : ANJUBAULT.

Lille, 26 juin 1917.

L'Évêque de Lille
à Son Excellence Monsieur le Général
von GRAEVENITZ,
Gouverneur de la Ville de Lille.

Une angoisse cruelle s'ajoute aux épreuves qui ont frappé sans trêve notre infortunée population. Elle a su que la plupart des jeunes gens, enlevés dans ces derniers jours, ont été dirigés de suite à proximité de la ligne de feu.

Les familles dont les fils sont au front ont la fierté de penser qu'ils servent leur pays. S'ils meurent, ils meurent pour lui, les armes à la main. Seule, cette pensée justifie le terrible impôt du sang. Les familles dont les fils sont en captivité ont la consolation de les savoir sauvegardés.

Nos familles du Nord ne connaissent du sacrifice subi que l'amertume. Leurs fils sont à la fois captifs et sous le feu. S'ils meurent, ils meurent désarmés, et au service de l'ennemi, soit par suite de privations que nul n'a pu encore alléger, soit sous les coups de leurs compatriotes ou de leurs alliés. Je demande s'il n'y a rien qui appelle une protestation plus énergique de la conscience et du cœur?

Le Gouvernement allemand vient de formuler avec force cette protestation à l'Angleterre. Il s'est félicité d'avoir été entendu. Il a annoncé avec une juste satisfaction que les prisonniers de guerre allemands avaient été retirés à 30 kilomètres au moins de la ligne de feu. Comment se peut-il qu'à ce moment-là même des milliers de Français soient jetés dans la zone mortelle? Beaucoup d'entre eux sont des enfants. Aucun d'entre eux n'a tiré contre les vôtres un coup de fusil.

Je ne puis croire que cette situation se prolonge. Elle m'a inspiré les desiderata qui suivent et par lesquels je tente de porter secours à mes fils malheureux.

1° Le commandement supérieur aura à honneur, je le lui demande au nom de la morale de l'Evangile, de ne pas faire à autrui ce qu'il ne veut pas, avec raison, qu'on lui fasse à lui-même. Il reconnaîtra qu'il est juste que les non-militaires soient retirés de la zone de feu ; que les civils soient retirés de la zone d'évacuation civile ;

2° L'autorité allemande voudra bien, je pense, admettre que les prisonniers du travail sont aussi dignes d'égards que les prisonniers de guerre. S'ils n'ont pas consenti à signer un louage de travail au service de l'Allemagne, c'est parce qu'ils estiment que leurs bras et leur énergie appartiennent à leur pays et constituent une partie de sa force. Ils ne croient pas plus pouvoir les livrer volontairement

que le soldat ne peut livrer à l'ennemi le poste tenu par lui, pour que celui-ci l'utilise.

Ils ont été, pour ce motif, faits prisonniers. Leur héroïsme, qui se mesure aux privations très dures et très longues endurées par eux, est plus obscur, mais non moins méritoire que celui des champs de bataille où la gloire exalte les courages. Il est donc équitable que ces prisonniers de l'intérieur soient traîtés sur le même pied que les prisonniers militaires transférés dans l'Empire.

Ce principe, pour être traduit en pratique, conduirait à ceci :

1° Que les ouvriers recevraient d'abord de l'occupant qui les enrégimente la ration réglementaire intégralement et dans tous les cas assurée ; 2° qu'ils recevraient régulièrement un supplément alimentaire fourni par un comité analogue à ceux qui ont été institués pour venir en aide aux prisonniers de guerre. C'est plus qu'équitable, car, à la différence de ces derniers, ils sont soumis à une dépense constante de forces.

Nous pourrons alors espérer que les privations qui exténuent ces adolescents et qui les déciment prendront fin. Un des contingents forcés de mes diocésains, enlevé en novembre 1916, avait un effectif de 500 partants. Je n'ose dire, quoique le chiffre me soit garanti, combien d'entre eux sont morts ;

3° Un sentiment élevé d'humanité vient de faire adoucir le code militaire pénal allemand. Je demande que le même sentiment s'étende à nos jeunes compatriotes qui ne croient pas pouvoir subir le travail même forcé.

Cette demande paraît digne d'être accueillie. Car ces pénalités du code militaire visent des actes conscients d'indiscipline, et un refus d'obéissance à la patrie allemande qui a le droit de compter sur ses fils.

Or, il est manifeste que ces jeunes Français ne peuvent pas se sentir là-bas dans la position d'un soldat en face de son chef ou d'un citoyen en face des exigences sacrées de son pays. Ils ne sont pas des anarchistes ; ils ont au contraire

le sentiment d'être des serviteurs de leur patrie jusqu'au sacrifice absolu d'eux-mêmes, car ils se sont dit que s'ils travaillaient, même par la force, ils allaient libérer un ouvrier allemand et le rendre disponible pour le front ;

4° Je veux espérer enfin que l'esprit de justice qui a dicté le retour d'Allemagne des ouvriers belges transférés outre-Rhin, se manifestera à l'égard des ouvriers français déportés et les rendra progressivement à leurs foyers. S'il est admis de plus en plus que les peuples disposent d'eux-mêmes et ne peuvent pas être absorbés contre leur gré dans une nationalité étrangère, ils ne peuvent pas davantage, tant que la nation subsiste officiellement, être absorbés dans le service et dans l'intérêt d'un autre pays.

Telles sont les demandes et les espérances dont je prie Votre Excellence de transmettre l'expression au commandement supérieur. Puisse-t-elle nous aider, par son intervention, comme l'a fait récemment le Gouverneur de Belgique, à donner satisfaction aux vœux de tant de familles angoissées.

Lille, 11 juillet 1917.

Le Maire de Lille
à Son Excellence le Général von GRAEVENITZ,
Lille.

Excellence,

En réponse à ma lettre du 17 juin, relative à l'enlèvement d'une partie de la population appelée à travailler pour l'autorité allemande, vous m'avez répondu le 30 juin que ma protestation était sans objet (*belanglos*), puisque l'armée avait interdit l'emploi de ces ouvriers dans la zône dangereuse.

Or, les nombreux témoignages qui m'arrivent confirment, d'une manière indiscutable, que ces ouvriers sont employés

pour la plupart dans des villages situés à peine à 8 ou 10 kilomètres du front, tels que les villages d'Auby, Arleux, Don, Dourges, Hénin-Liétard, Courrières, Estevel.

J'avais attendu quelques jours dans l'espoir qu'en conformité avec votre lettre, des ordres seraient donnés pour les évacuer à une distance plus lointaine du front.

Rien ne me paraissant changé à la situation, je me vois forcé d'insister auprès de vous pour que l'accord passé entre nos deux Gouvernements soit scrupuleusement observé.

Le Maire de Lille.

Lille, 9 août 1917.

Le Sous-Préfet d'Avesnes faisant fonctions de Préfet du Nord, à la Commandanture, Lille.

Le pupille Delerue, de constitution débile et considéré comme prétuberculeux par le service médical de l'Assistance publique de Lille, a été évacué sur Waziers (Nord) et contraint de s'employer à l'aménagement d'abris souterrains et à la pose de fils de fer barbelés. D'après les renseignements recueillis, ce pupille, en raison de son refus de travailler contre sa Patrie, aurait été, à plusieurs reprises, exposé tête nue au soleil durant de longues heures et presque privé de nourriture. A bout de forces, Delerue a quitté Waziers pour échapper à ces mauvais traitements et s'est rendu à Lille. Je réclame en conséquence le retour à la maison départementale des orphelins d'Esquermes de ce malheureux garçon, actuellement détenu par la police militaire.

Renouvelant en outre ma protestation du 18 juin 1917, je m'adresse au haut commandement de l'armée allemande — qui, si j'en juge par le démenti publié le 22 juillet 1917 dans la *Gazette de Cologne*, doit ignorer les faits de cette



nature — pour que soit prescrite une enquête dans les localités où de nombreux Français, forcés d'accomplir des travaux militaires, se plaignent de semblables souffrances.

Signé: ANJUBAULT.

Lille, 17 mai 1918.

Le Maire de Lille à Son Excellence le Général von GRAEVENITZ, Lille.

Excellence,

C'est avec une profonde surprise que j'ai appris qu'au moment même où vient d'être signée à Berne une convention, ratifiée par nos deux Gouvernements, concernant entre autres le traitement des populations dans les pays occupés, un nouvel et important contingent de travailleurs forcés venait d'être désigné.

Cette convention est entrée en vigueur le 15 mai écoulé et, si nous n'en connaissons pas le texte intégral, vos journaux nous ont appris qu'elle précise à l'avenir, pour l'enlèvement de travailleurs forcés, des modalités plus humaines et plus conformes au droit des gens.

Or, j'apprends que, dans la dernière série désignée, figure un nombre important ou de jeunes gens de moins de dix-huit ans qu'on arrache ainsi à leur famille et à leurs travaux scolaires, ou d'hommes vivant de leurs ressources et échappant par leur âge à la mobilisation.

Le droit des gens ne me paraît donc nullement respecté en la circonstance et je dois élever une énergique protestation que je vous prie de transmettre au commandement supérieur.

Le Maire de Lille.

KAISERLICHE KOMMANDANTUR, LILLE.

N° 4551 N. O.

20 juin 1918.

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

Votre lettre du 17 juin a été soumise aux autorités supérieures. Voici la décision apportée, en haut lieu, sur cette question :

Concernant les habitants appelés au travail, aucune modification ne peut être appliquée. Notifier au maire de Lille que, dans ses lettres à l'autorité allemande, il doit avoir un *ton plus poli*. Ceci est exigé par le respect et les égards à prendre devant l'autorité militaire allemande.

Pour le Gouverneur en permission,
HEINRICHS, colonel,

(Quoique notre travail se borne à la ville de Lille, il est impossible de ne pas soumettre à la conscience humaine le document suivant lu à Halluin le 30 *juin* 1915, *à* 11 *h.* 30 *du soir.)*

Au Conseil Municipal et aux Notables de la Ville d'Halluin.

Messieurs,

Les événements qui se passent sont connus à tous ces messieurs.

C'est la conception et l'interprétation de l'article 52 de la Convention de La Haye, qui a créé les différends entre vous et l'autorité allemande.

De quel côté est le droit? ce n'est pas à nous à le discuter, parce que nous ne sommes pas compétents et nous

n'arriverions jamais à nous entendre sur ce point-là. Ce sera l'affaire des diplomates et des représentants des différents États, après la guerre.

Aujourd'hui, c'est exclusivement l'interprétation de l'autorité militaire allemande qui est valable, et, en raison de cela, nous demandons que tout ce que nous avons besoin pour l'entretien de nos troupes soit fabriqué par les ouvriers du territoire occupé.

Je puis vous assurer que l'autorité militaire allemande ne se départira pas, sous aucune condition, de ses demandes et de ses droits, **même si une ville de 15 000 habitants en devrait périr.**

Les mesures introduites jusqu'à ce jour ne sont qu'un commencement, et chaque jour il y aurait des mesures plus sévères, jusqu'à ce que notre but soit atteint.

C'est le dernier mot et le bon conseil que je vous donne ce soir : « Revenons à la raison et faites en sorte que tous les ouvriers reprennent le travail sans délai, autrement vous exposez votre ville, vos familles et votre personne même, aux plus grands malheurs ».

Aujourd'hui et peut-être encore pour longtemps, *il n'existe pour Halluin, ni Préfecture, ni Gouvernement français, il n'y a qu'une seule volonté et c'est la volonté de l'autorité militaire allemande.*

Le Commandant de Place,
Signé : SCHRANCK.

Texte de l'ordre envoyé par l'autorité allemande.

(Voici le texte de la convocation ou plutôt de l'ordre qui était porté à domicile par la police la veille du départ.)

En vertu de l'ordonnance du « Général Quartier » du 3 octobre 1916......................................

devra se rendre le mardi 17 octobre 1916 à 1 heure après-midi (H. A.) devant l'entrée principale du Palais Rameau, boulevard Vauban. Celui qui n'obéira pas à cet ordre sera amené par la police militaire ; en outre, il sera passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et d'une amende jusqu'à concurrence de 10000 marks ou d'une de ces deux peines à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus sévère.

Chacun devra emporter, autant que possible, deux chemises, deux caleçons, deux paires de chaussettes, un manteau, une cravate, une paire de gants, une serviette, deux couvertures, un bol et ustensiles pour manger.

Lille, en octobre 1916.

Le Gouverneur de la Place.

Le message de la France.

(Pour soutenir leur énergie, les habitants de la région de Lille avaient non seulement leur patriotisme, mais aussi les encouragements qui leur venaient de la Patrie.

Voici le texte d'une proclamation jetée devant Marquillier, près La Bassée, le 31 juillet, par un aviateur français.)

Habitants de la région de Lille.

En refusant d'exécuter les travaux militaires imposés par l'ennemi, vous êtes dans votre droit et vous accomplissez votre devoir de Français. La Convention de La Haye, ratifiée par toutes les nations civilisées, vous donne raison.

Les mauvais citoyens qui accepteraient des travaux d'un intérêt militaire immédiat ou lointain se rendraient gravement coupables envers la Patrie. Ils s'exposeraient en outre à la rigueur des lois, lorsque le drapeau français flottera de nouveau sur Lille.

Ce moment n'est pas éloigné.

Les forces des Alliés croissent sans cesse. Celles de l'Allemagne s'épuisent au contraire avec le temps ; elles ne suffiront bientôt plus à la tâche.

Tout vous dit d'espérer.

Les Otages de Lille à la Citadelle.

26 juillet 1915.

(Lorsque les otages de Lille furent enfermés à la Citadelle pour punir la population coupable d'avoir donné asile à des soldats français [affaire Jacquet], l'évêque de Lille, Mgr Charost, avait pu leur faire parvenir la lettre suivante.)

ÉVÊCHÉ DE LILLE.

Lille, 5 août 1915.

Chers messieurs,

Je profite d'un léger « écart » de mon vicaire général (1) pour vous envoyer l'expression de mes chaudes et fidèles sympathies.

Nous nous rendons tous compte en ville de ce que vous endurez silencieusement pour le bien public ; la reconnaissance de la ville vous entoure et vous restera. Vous vous acquérez une considération qui s'attachera à votre nom et à ceux de vos enfants, et qui survivra longtemps à vos dures épreuves.

Vous donnez à tous la leçon dont nous avons le plus besoin actuellement : celle de l'endurance. Vous en donnez une autre qui ne sera pas moins utile à ceux qui ambitionnent chez nous les mandats ou les fonctions publiques :

(1) M. le vicaire général Lecomte avait pu obtenir quelques heures de « permission. »

celle qu'on se grandit moins par la dignité attachée à ces places que par l'abnégation et la servitude qu'elles vous imposent.

Veuillez agréer, chers messieurs, les meilleurs et bien dévoués sentiments d'un otage qui n'est pas comme vous à la peine, mais qui vous félicite et vous envie.

ALEXIS-ARMAND,
Evêque de Lille.

(*Aussitôt libérés, les otages adressèrent à l'évêque de Lille la réponse suivante qui — le fait est à noter — portait les signatures d'hommes appartenant à tous les partis politiques.*)

Lille, 7 août 1915.

Monseigneur,

Au moment précis où nous nous proposions, dans notre salle de captivité, de vous écrire pour vous remercier de la noble et affectueuse lettre que notre très cher compagnon, M. le vicaire général Lecomte, nous apportait de votre part, notre libération avait lieu, cette libération dont M. le Maire et vous avez été les bons ouvriers. Du moins, dès notre retour dans nos foyers respectifs, notre première pensée ira à vous. Nous voulons vous dire la douce et patriotique émotion que nous ont causée vos paroles de réconfort et d'encouragement. Ces grandes idées de devoir et d'honneur qui n'ont cessé de nous soutenir, au milieu de nos trop réelles souffrances morales, se présentaient, grâce à vous, comme vivantes à nos yeux. Elles guident, nous le savons, votre existence ; nous nous efforçons, à votre exemple, de les suivre. Parmi les épreuves qui nous attendent peut-être encore, nous ne perdrons pas du regard l'image que votre lettre évoque si puissamment : celle de la Patrie bien-aimée.

Nos remerciements seraient incomplets s'ils omettaient cette attention d'ordre tout temporel, qui a bien son prix

cependant : les gâteries venues de vous qui ont couronné notre dernier repas à la Citadelle. Ce repas, aussi bien, n'allait pas sans une pointe de mélancolie ; il préludait à notre séparation.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression respectueuse de notre gratitude.

(Suivaient les noms des otages :)

DELORY et GHESQUIÈRE, députés ; LYON, recteur de l'Université ; chanoine LECOMTE, vicaire général ; MARTIN-MAMY, publiciste ; BRACKERS D'HUGO, adjoint au maire ; OVIGNEUR, DUPONCHELLE, LELEU, BOUTRY ; conseillers municipaux ; LIÉGEOIS-SIX, adjoint au maire ; DUCASTEL, LESOT, GUISELIN, conseillers municipaux ; MASQUELIER, administrateur de la Banque de Prêts ; DUBURCQ, adjoint au maire ; DECOSTER, industriel ; STAHL, ingénieur ; CARLIER, conseiller d'arrondissement ; BERGOT, commerçant ; DERAET, commerçant ; VIRLEUX, curé doyen de Saint-Maurice ; MERCHIER, juge de paix ; FRANC, commerçant ; GUILBAUT et Maurice WALLAERT, membres de la Chambre de Commerce ; DELVINQUIER, propriétaire ; SIAUVE-EVAUSY, publiciste.

Les Déportations d'Otages.

(A deux reprises, le Gouvernement allemand, prenant prétexte de ce que le Gouvernement français refusait aux Alsaciens l'autorisation de retourner dans leur pays, fit déporter, une première fois, des otages lillois au camp d'Holzminden. Voici leurs noms :)

M. et Mme DUHEM ; M. et Mme CARLIER ; M. et Mme MASQUELIER ; M. et Mme Paul LE BLAN ; M. et Mme Ch. VER

LEY ; M. et Mme CAULIEZ ; M. et Mme GREAU ; M. et Mme Félix FAUCHEUR ; M. Georges CRÉPY ; M. GIMAT ; M. GODRON ; M. GUICHARD ; M. STAHL ; M. Maurice WALLAERT ; M. Jean DELMER ; M. DELORY ; M. H. BARROIS.

(*Ces personnes avaient reçu, en guise d'avis, la lettre suivante :*)

KOMMANDANTUR LILLE.

Lille, 31 octobre 1916.

Monsieur et Madame,

Le Gouvernement français prétend, malgré le traité de janvier 1916, retenir encore une grande partie d'Alsaciens emmenés lors de l'avance française, entre autres de grands personnages et de nombreuses femmes et enfants.

Comme l'époque fixée pour le remplissement de ses devoirs est passée, le Gouvernement allemand se trouve dans l'obligation de transférer des citoyens français dans un camp en Allemagne. Par conséquence, vous devrez vous rendre le 1er novembre 1916, à 7 h. 30 du soir, à la gare du Nord pour le voyage en Allemagne.

Il faut prendre vos dispositions pour un séjour prolongé. Toutefois, il ne vous est permis que de prendre des bagages les plus nécessaires.

Si vous ne tenez pas compte de cet ordre, on vous conduira de force sous réserves de punitions ultérieures.

Signé : VON GRAEVENITZ,
Lieutenant-général et commandant.

Certifié conforme :
HIMMEL,
Capitaine.

***

(*La question des Alsaciens-Lorrains n'ayant pas reçu une solution conforme aux désirs allemands, de nouveaux otages*

furent enlevés de Lille dans les premiers jours de janvier 1917 *et transportés : les femmes à Holzminden, les hommes en Lithuanie. Ils n'en revinrent que plusieurs mois après. Voici leurs noms :)*

Mmes Calmette, Malaquin, Thilliez, Lemoine, Barrois, Saint-Léger, Gaston Le Blan, Marcel Franchomme, Lardinois, Henri Wallaert ; Mlles Decroix-Scrive ; MM. Louis Gigan ; Julien Thiriez, industriel ; Maurice Houbron, négociant, juge au tribunal de commerce ; Maurice Duhem, industriel ; Ernest Bonduel, avocat ; Alphonse Buisine, professeur à la Faculté des sciences ; Charles Mouchet, professeur à la Faculté de droit ; Philippe Bériot, industriel ; Gustave Decoster ; Henri Hennebicque, directeur des contributions directes ; Nicolas Blandin, directeur des douanes ; Maurice Delesalle, industriel ; Henri Tessé ; Guilbaut, membre de la Chambre de commerce ; Auguste Delesalle, industriel ; Max Lesourd ; Jean Bernard, industriel ; Paul Féron-Vrau, industriel ; Emile Faucheur, industriel ; Léon Descamps.

Les Otages de Roncq.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Préfecture du Nord.
Cabinet du Préfet.

Lille, 13 janvier 1916.

Au Haut Commandement de la 6e Armée.

Je suis informé que M. le commandant de place de Roncq exige, depuis le 5 janvier dernier, le séjour en permanence de deux otages dans un local attenant à un

dépôt de munitions, ces otages devant être remplacés toutes les douze heures.

J'ignore les motifs qui ont pu provoquer la mesure en question, mais, quels qu'ils soient, ils ne peuvent la justifier au regard du droit des gens. Les règles du droit international public stipulent en effet que le belligérant ennemi ne peut contraindre, sous aucun prétexte, des non-combattants à le protéger contre les attaques de leurs compatriotes. Faire séjourner des civils auprès d'un dépôt de munitions pour éviter sa destruction est un cas d'espèce ressortissant à la règle susvisée.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, le commandant de la 3e armée, dans le but d'éviter que les transports par chemin de fer soient entravés, avait contraint le premier président de la Cour de Nancy à monter sur la locomotive d'un train militaire. Cet acte a été réprouvé depuis à la fois par la doctrine et la jurisprudence, notamment par des auteurs allemands au nombre desquels figure le juriste Bluntschli.

Persuadé que la légitimité de ma protestation sera reconnue par le haut commandement de la 6e armée, je sollicite instamment son intervention pour que des instructions soient données en vue de faire rapporter, le plus tôt possible, la décision prise à l'égard des otages de Roncq.

Le Sous-Préfet d'Avesnes
faisant fonctions de Préfet du Nord,
Signé : ANJUBAULT.

L'enlèvement des femmes et jeunes filles.

(On a pu lire dans la première partie de ce volume le récit fait par un témoin des abominables rapts perpétrés par les Allemands.

Nous réunissons ici les pièces principales du dossier, pièces qui resteront dans l'Histoire comme des accusations éternelles.)

Lille, 15 avril 1916.

Le Maire de Lille à Son Excellence le Général von GRAEVENITZ, Lille.

Monsieur le Gouverneur,

Retenu chez moi par la convalescence, j'apprends avec une indicible émotion une nouvelle à laquelle je veux encore me refuser à croire.

L'on me dit que l'autorité allemande aurait l'intention d'évacuer sur une autre partie des territoires occupés une notable portion de ma population.

Après les déclarations solennelles que vous avez affichées sur nos murs que la guerre n'était pas faite aux civils, que les droits, les biens et les libertés de la population seraient garantis, à la seule condition qu'elle se maintienne dans le calme, je n'aurais jamais pu croire qu'une pareille mesure put être envisagée.

S'il en devait être autrement, je me permettrais, Excellence, comme premier magistrat élu de cette cité, d'adresser la plus énergique protestation contre ce que je considérerais comme une violation absolue du droit des gens, universellement reconnu.

Détruire et briser des familles, arracher par milliers de leurs foyers des citoyens paisibles, les forcer à abandonner leurs biens sans protection, serait un acte de nature à soulever la réprobation générale.

Nos soldats, comme les vôtres, font vaillamment leur devoir sur le front, mais toutes les conventions internationales s'accordent à laisser les populations civiles en dehors de ces effroyables conflits.

Je veux donc encore espérer, Excellence, que pareille éventualité ne se produira pas.

Veuillez agréer, Excellence, mes civilités distinguées.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Grand Quartier Général, Charleville.

Renouvelons énergique protestation et élevons cri d'indignation contre enlèvement forcé qui disloque familles : jeunes filles arrachées à leurs parents et vieillards privés de leurs soutiens. Population bouleversée.

Lille, 22 avril 1916.

Anjubault, *Sous-Préfet d'Avesnes faisant fonctions de Préfet du Nord.*

Alexis-Armand, *Evêque de Lille*

Ch. Delesalle, *Maire de Lille.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Préfecture du Nord.

Cabinet du Préfet.

Lille, le 17 avril 1916.

Le Sous-Préfet d'Avesnes faisant fonctions de Préfet du Nord, à la Commandanture, Lille.

Je suis informé de divers côtés que l'autorité allemande procéderait par la force à l'enlèvement de Français et de Françaises pour les diriger, par milliers à ce qu'on assure, vers d'autres régions de la France occupée.

Le prétexte invoqué, savoir la nécessité de cultiver des terres actuellement en friche, ne saurait justifier la mesure prise. Si, depuis plusieurs siècles, la liberté individuelle des non-combattants n'a jamais fait l'objet de stipulations spéciales dans les accords internationaux, c'est parce qu'elle est hors de cause. Toutefois l'article 46 de la Convention de La Haye prescrit le respect des droits de la famille, qui va se trouver désorganisée par la séparation violente de ses membres. Ce même article protège aussi la propriété privée, c'est-à-dire la propriété des choses : *à fortiori*, la propriété de la personne du non-combattant, c'est-à-dire sa liberté individuelle, ne saurait-elle être violée.. Ce principe a été spontanément reconnu par l'autorité allemande dans ses proclamations lorsqu'elle a déclaré, au début de l'occupation, qu'elle ne faisait pas la guerre aux populations civiles.

L'exode forcé, dans les conditions susvisées, de nombreux habitants du pays occupé ne peut être comparé qu'à la déportation avec travaux forcés, peine réservée par notre code pénal aux crimes les plus graves.

Ce serait faillir à mon devoir que de ne pas m'élever formellement contre une semblable décision, de nature à ajouter aux souffrances de la population la plus cruelle des douleurs morales, celle que peut causer la destruction du foyer familial.

Signé : ANJUBAULT.

A Son Excellence Monsieur le Général von GRAEVENITZ, Commandant de la Place de Lille.

Excellence,

Il est de mon devoir de vous signaler qu'un état d'esprit frémissant se manifeste dans la population.

Des enlèvements nombreux de femmes et de jeunes

filles, des transferts d'hommes et de jeunes gens, d'enfants même, ont été effectués dans la région de Tourcoing et de Roubaix, *sans procédure ni cause judiciaire.* Ces malheureux ont été dirigés sur des localités inconnues. Des mesures aussi extrêmes et sur une plus grande échelle sont projetées pour Lille.

Vous ne serez point étonné, Monsieur le Général, que j'intervienne auprès de vous, au nom de la mission religieuse qui m'a été confiée. Elle m'impose la charge de défendre respectueusement mais fermement le droit naturel que le droit de la guerre ne peut jamais enfreindre et la morale éternelle que rien ne peut suspendre. Elle me fait un devoir de protéger les faibles et les désarmés qui sont ma famille à moi, et dont les alarmes et les douleurs sont les miennes.

Vous êtes père : vous savez qu'il n'est point de droit plus respectueux et plus sacré dans l'ordre humain que celui de la famille. Pour tout chrétien, l'inviolabilité du lien qui l'a instituée est en elle. Les officiers allemands qui logent depuis longtemps dans nos habitations savent combien l'esprit de famille tient à nos fibres les plus intimes dans la région du Nord. Il fait, chez nous, la douceur de la vie. Ainsi disloquer la famille en arrachant des adolescents, des jeunes filles à leurs foyers, ce n'est plus la guerre, c'est pour nous la torture, et la pire de toutes, la torture morale indéfinie.

L'infraction au droit familial se doublerait d'une infraction aux exigences les plus délicates de la moralité. Celle-c est exposée à des dangers dont la seule idée révolte toute âme honnête, du fait de la promiscuité qui accompagne fatalement ces enlèvements en masse mêlant les sexes, ou tout au moins des personnes de valeur morale très inégale. Des jeunes filles d'une vie irréprochable, n'ayant commis d'autre délit que celui d'aller chercher un peu de pain ou quelques pommes de terre pour nourrir une nombreuse famille, ayant, au surplus, purgé la peine légère que leur avait value cette contravention, ont été enlevées. Leurs

mères, qui avaient veillé de si près sur elles et qui n'avaien que cette unique joie de les garder près d'elles, dans l'absence du père ou des grands fils partis ou tués à la guerre, sont seules maintenant. Elles portent ici et là leur désespoir et leur angoisse. Elles ne vivent plus. Je dis ce que j'ai vu et entendu.

Je sais, Excellence, que vous êtes étranger à ces rigueurs. Vous êtes naturellement porté vers l'équité. C'est pourquoi je prends la confiance de m'adresser à vous. Je vous prie de bien vouloir faire remettre d'urgence au haut commandement militaire allemand cette lettre d'un évêque dont il se représentera la profonde tristesse. Nous avons beaucoup souffert depuis vingt mois. Mais aucun coup ne serait comparable à celui-ci. Il serait de plus aussi immérité que cruel et produirait dans toute la France une impression ineffaçable.

Je ne puis croire qu'il nous sera porté. J'ai foi en la conscience humaine. Je garde l'espoir que les jeunes gens et les jeunes filles appartenant à d'honnêtes familles et redemandés par elles leur seront rendus, et que le sentiment de la justice et de l'honneur prévaudra sur toute considération inférieure.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

ALEXIS-ARMAND,
Evêque de Lille.

Le 17 avril 1916.

A la Commandanture de Lille.

Les soussignés, seuls membres du Parlement français se trouvant actuellement dans la partie nord de la zone occupée, s'émeuvent des dispositions qui semblent marquer un changement d'attitude du commandement supé-

rieur vis-à-vis des populations de cette région. Celles-ci s'alarment d'autant plus qu'elles ne sont pas fixées sur les mesures dont elles sont menacées et cherchent vainement quels motifs plausibles pourraient être invoqués pour les inquiéter. Nous nous demandons avec elles comment se concevraient et se justifieraient des atteintes portées à la liberté individuelle, la dislocation des foyers par la déportation des nombreux habitants des deux sexes dans les régions rurales éloignées, sous prétexte de travaux agricoles pour lesquels ils n'ont aucune aptitude, tout ce qui, en un mot, ressemblerait à des actes de guerre contre une population civile paisible qui vivait, jusqu'à ce jour, sous l'impression des déclarations rassurantes du pouvoir occupant.

Toutefois, les raisons de doute subsistent parce que de pareilles mesures, non seulement heurteraient les droits les plus élémentaires du droit des gens, mais aussi seraient en contradiction flagrante avec tous les principes proclamés par l'Etat-Major allemand lui-même dans son exposé des lois de la guerre. N'y lisons-nous pas, en effet, à propos de la situation de l'armée ennemie vis-à-vis des habitants civils de l'État occupé, que ces habitants ne doivent pas être considérés comme des ennemis au sens actif du mot?

Faut-il ajouter des précisions?... Nous les trouvons aux articles 50 et 51 que nous reproduisons *in extenso* :

« Art. 50. — *Principe :* La guerre ne se poursuit pas seulement entre les personnes qui ressortissent de l'état de guerre actif, celles régies par l'état passif y participent aussi.

« Mais la conception actuellement prépondérante a cessé de considérer l'habitant du pays envahi comme un ennemi. Il est considéré comme un homme pourvu de droits (*rechts subjekt*) soumis cependant à certaines restrictions, charges et mesures de coercition et obligé à une obéissance provisoire vis-à-vis d'un pouvoir de fait ; mais, pour le surplus, il peut vivre à l'abri des vexations et, comme en temps de paix, sous la protection des lois.

« Art. 51. — *Droits des habitants d'un territoire occupé:* Droit donc de ne pas être molesté dans leurs corps ou dans leurs biens, ni dans leur honneur, ni dans leur liberté. Tout meurtre injustifié, toute vexation direste ou due à la négligence, toute lésion, toute atteinte à la famille, à l'honneur, aux bonnes mœurs, tout trouble de la paix domestique et, en général, toute attaque ou violence criminelle contraire au droit, sont aussi punissables que s'ils avaient pour objet des habitants du pays de l'envahisseur.

« En outre, c'est un droit des habitants du pays ennemi que cet envahissenr ne soit autorisé à apporter des restrictions à leur liberté individuelle que lorsque les nécessités de la guerre l'exigent absolument, et que toute vexation inutile et allant au delà de ces nécessités doit être épargnée. »

Et à quelles conditions en sera-t-il ainsi? C'est l'article 52, qui le définit ; pourvu que les habitants remplissent les obligations qui consistent à tenir une conduite réellement pacifique, à ne prendre aucune part à la lutte, à s'abstenir de tout dommage aux troupes de la puissance occupante, et à ne pas refuser obéissance aux organes du gouvernement ennemi.

Existe-t-il un indice quelconque pouvant faire supposer que les habitants auraient fait la moindre tentative à se soustraire aux obligations qui sont la contre-partie du respect de leurs droits solennellement proclamés ?

Nous nous adressons à la loyauté du commandement supérieur de l'armée occupante pour reconnaître qu'aucun grief de cette nature ne saurait être produit.

Cette constatation nous amène donc à douter de la consistance réelle des bruits qui sont venus jusqu'à nous et jettent le désarroi dans la population ; tout nous porte à croire qu'il ne s'agit là que de suppositions tendancieuses, ne correspondant à aucune résolution ferme et réfléchie.

Nous exprimons à nouveau notre assurance que, dans le cours de cette guerre dont nos populations civiles pâtissent plus que ceux-là même qui y participent activement, il ne sera pas donné au monde d'assister à cette horreur de la

déportation en masse d'hommes, de femmes et d'adolescents inoffensifs, à la dislocation des familles et à la promiscuité démoralisante qui en résulterait.

Personne ne saurait froidement songer à provoquer ainsi l'indignation du monde entier et à marquer cette guerre, déjà si cruelle à tant d'égards, d'une souillure indélébile.

C'est sous l'évidence de cette assurance que nous prions le représentant le plus qualifié de l'autorité allemande dans le chef-lieu du département du Nord, d'appuyer près du commandement supérieur l'appel que notre conscience et nos fonctions officielles nous font un devoir de lui adresser.

Le Sénateur,
Maire de Tourcoing,
DRON.

Les députés
se trouvant dans la région occupée,
DELORY, GHESQUIÈRE, INGHELS, RAGHEBOOM.

Rapports des Commissaires de police.

VIII[e] ARRONDISSEMENT.

Lille, 22 avril 1916.

Les opérations d'évacuation pour Fives ont commencé ce matin à 3 heures et sont encore actuellement en plein cours.

Toutes les rues sont gardées militairement et la circulation n'est permise que dans des conditions déterminées, mais extrêmement restreintes.

Jusqu'à présent, il est 10 heures, on ne signale aucun incident.

Plusieurs groupes ont déjà été dirigés vers la gare de Fives.

Les réclamations sont reçues et tranchées par des offi-

ciers qui se sont installés dans le poste du VIIIe arrondissement.

Le Commissaire de Police,
BOINET.

Lille, 22 avril 1916.

Les opérations d'évacuation ont été terminées à Fives vers midi moins un quart.

Deux à trois mille personnes ont été évacuées sans préférence particulière de sexe.

Au cours des opérations, deux personnes, une dame et une jeune fille, dont je n'ai pu connaître encore les noms, ont été arrêtées pour avoir tenu le propos suivant au sujet de l'évacuation de leur domestique encore souffrante : « Comment voulez-vous qu'on dise, après cela, que vous n'êtes pas des barbares ? »

Je ne connais pas jusqu'à présent d'autre incident.

Le Commissaire de Police.
BOINET.

Ve ARRONDISSEMENT.

Lille, 24 avril 1916.

Des opérations d'enlèvement d'hommes et de femmes ont eu lieu ce matin dans le Ve arrondissement.

Les barrages partaient de l'entrée de la rue Solférino, numéros pairs, à la rue des Stations, les numéros pairs de cette dernière rue, la droite de la rue d'Ysly jusqu'à la porte de Béthune, le boulevard de la Moselle et le quai Vauban.

Des groupements ont été formés au collège Saint-Joseph, rue Solférino et à l'école des garçons de la place Catinat et conduits à la gare Saint-Sauveur, soit en tramway, soit à pied. Une partie a été aussi emmenée de la place Catinat à la gare par un train de ceinture préparé pour la circonstance boulevard de Lorraine.

Les personnes évacuées appartiennent en grande majorité à la classe ouvrière ; les autres sont des servantes de grandes maisons, des jeunes gens de condition moyenne, *plusieurs étudiants* et des hommes susceptibles d'être mobilisés. Très peu dépassent la cinquantaine.

Leur nombre peut être évalué à environ 1 200.

Quant à présent, on ne connaît pas de maisons abandonnées ou de vieillards restés seuls.

Aucun incident particulier n'est parvenu à ma connaissance.

Au départ du train de ceinture pour la gare Saint-Sauveur, la musique militaire a joué.

L'opération a pris fin vers 10 heures du matin et les troupes quittèrent le quartier quelques instants après.

A noter que la dame de M. Guiselin, conseiller municipal, son fils et sa fille ont été emmenés.

Pour le Commissaire central,
C. POLET.

VII[e] ARRONDISSEMENT.

Lille, 25 avril 1916.

Mille cinq cents personnes des deux sexes prises dans le VII[e] arrondissement, y compris les faubourgs d'Arras, de Douai et des Postes, ont été emmenées ce matin, à partir de 4 h. 30. Groupées d'abord à l'hôpital Saint-Antoine, boulevard Victor-Hugo, à l'usine Dujardin, place Jacques-

ner et chez M. Tesse, négociant en huiles, rue d'Arras, elles ont ensuite été dirigées vers la gare Saint-Sauveur, une partie en tramway et le reste à pied. Au départ de l'usine Dujardin, la musique militaire s'est fait entendre.

A midi et demi, la rentrée en gare était terminée.

Vers midi, un train a été formé pour emporter 105 évacués, tous mécaniciens ajusteurs. Parmi eux, la plupart sont des ouvriers des usines Dujardin et Crespel, place Guy-de-Dampierre. Un repas leur avait été servi à 11 heures.

Les autres ont mangé une heure et demie plus tard.

Ces derniers doivent quitter Lille ce soir, vers 5 h. 30.

Il n'est pas, à ma connaissance, que des maisons soient restées abandonnées ou des vieillards laissés seuls.

Pas d'incident particulier à signaler.

Le Commissaire Central,
C. POLET.

I[er] ET II[e] ARRONDISSEMENTS.

Lille, 26 avril 1916.

L'autorité allemande a, comme les jours précédents, procédé à des évacuations dans une partie du I[er] arrondissement (rues de la Barre, Sainte-Catherine) et tout le II[e] arrondissement.

L'opération a commencé à 3 h. 30 du matin, pour prendre fin vers 8 h. 30.

Environ 1 200 personnes des deux sexes, après avoir d'abord été groupées dans les écoles de la rue de Thionville, quai de la Basse-Deûle, rues Princesse et Négrier, ont été ensuite conduites en tramway à la gare Saint-Sauveur, d'où quelques-unes ont été renvoyés à leur domicile.

Il ne s'est produit aucun incident plus particulièrement regrettable qui ait été porté à ma connaissance.

Il ne m'est pas signalé non plus que des maisons soient restées abandonnées ou des vieillards laissés seuls.

On suppose que ces évacués quitteront Lille ce soir, vers 6 heures.

C. Polet.

Lille, 26 avril 1916.

Le train emportant les évacués, train composé de 40 wagons, a quitté la gare Saint-Sauveur ce soir, à 5 h. 30

Le Commissaire Central,
C. Polet.

Lille, 27 avril 1916.

Le matin, une partie des habitants du VIe arrondissement ont été évacués.

L'opération a commencé à 4 heures dans le quartier de Wazemmes pour prendre fin vers 11 h. 30 au faubourg des Postes ; elle s'est étendue également à certains quartiers des IVe, Ve et VIIe arrondissements.

IVe. — Partie comprise entre la rue des Postes, numéros pairs, jusqu'à la rue Henri-Kolb, rue Henri-Kolb à la rue Gambetta, rue Gambetta à la rue Solférino, rue Solférino à la rue des Postes.

Ve. — Partie située entre les rues Solférino, Gambetta Meurein, des Stations à la rue Solférino.

VII. — Quelques rues du faubourg des Postes et numéros impairs.

Les personnes emmenées ont été conduites dans différents établissements : école libre, rue Henri-Kolb ; école

maternelle, rue des Rogations; établissement des bains, rue des Sarrazins; hôpital Sainte-Eugénie et, de là, en tramway, à la gare Saint-Sauveur.

On estime à 2 500 le nombre des personnes des deux sexes qui ont été emmenées, mais plusieurs centaines ont été renvoyées chez elles de la gare.

Aucun incident ne s'est produit entre la population et la troupe.

A Wazemmes, les femmes évacuées chantaient la *Marseillaise* et une chanson de circonstance : « Vive la classe 1916 ! A Wazemmes les femmes sont soldats ».

Il n'y a pas eu de musique.

Lille, 27 avril 1916.

Les Allemands procèdent depuis le matin à l'enlèvement de personnes des deux sexes, domiciliées sur le VIe arrondissement, une partie du Ve et quelques rues du IVe arrondissement.

Jusqu'ici aucun incident particulier n'a été porté à ma connaissance.

Lille, 27 avril 1916.

Les évacués ont quitté la gare Saint-Sauveur cet après-midi, à 4 h. 30 et 5 heures. Le premier train comprenait 42 wagons et le second 36.

On évalue à 2 400 le nombre des personnes emmenées par ces denx trains.

Lille, 27 avril 1916.

Au cours de l'évacuation du 25 courant, un sieur Pionnier Edmond, né à Lille, le 5 septembre 1869, ébéniste, demeurant rue de la Plaine, 16, a été emmené par l'autorité allemande. Cet homme ne jouit plus de la plénitude de ses facultés mentales depuis plusieurs années, n'a pas été interné néanmoins en raison de ce que sa femme, Castrique Julienne, née à Steewerck, le 6 février 1861, est paralysée des deux jambes. Cette dernière se trouve seule, sans enfant et dans une situation très malheureuse. Si elle n'était aidée de ses voisins, elle mourrait certainement sur sa chaise d'où elle ne peut bouger. Quand son mari était là, il suffisait, malgré son état, à lui donner les soins nécessaires et le retour de ce dernier près de sa femme serait à souhaiter.

La femme Pionnier explique comme suit l'enlèvement de son mari :

« Le 25 avril courant, à 6 heures du matin, nous nous trouvions au premier étage quand un soldat a frappé à la porte de la rue. Mon mari est descendu ouvrir et est remonté avec le militaire. Après avoir consulté la feuille de recensement, ce dernier fit signe à mon mari de descendre. J'avais exprimé le désir de voir l'officier pour le mettre au courant de notre situation, mais je ne l'ai point vu.

« J'ai remarqué que le soldat ne comprenait pas le français.

« Mon mari ne travaillait plus depuis cinq ans en raison de son état de santé. Je suis paralysée des membres inférieurs et il faut que je sois portée à bras de mon lit sur une chaise. »

Le Commissaire central,

C. Polet.

Lille, 28 avril 1916.

Des évacuations ont eu lieu, ce matin, sur le IIIe arrondissement, une partie des Ier et IVe arrondissements.

Commencées vers 4 heures, elles prirent fin vers midi demie.

L'opération s'est étendue sur :

1° Tout le IIIe arrondissement ;

2° Ier arrondissement : rue de Paris jusqu'à la rue du Sec-Arembault ; rue de la Clef à droite ; place des Patiniers à rue des Arts ;

3° IVe arrondissement : rue de Paris, côté droit, de la ue du Sec-Arembault à la place Simon-Vollant ;

4° Ve arrondissement : quartier des Bois-Blancs.

Comme les jours précédents, les personnes évacuées ont d'abord été groupées en différents points, puis conduites ensuite à la gare Saint-Sauveur, en tramway.

Etant donné que les opérations se sont étendues sur des quartiers assez éloignés les uns des autres, jusqu'ici il n'a pas été possible d'évaluer, même approximativement, le nombre de personnes enlevées. Celles-ci appartiennent principalement à la classe moyenne et laborieuse de la population : ouvriers de métiers, servantes, petits commerçants, etc.

Certains officiers ne prenaient pas de jeunes gens au-dessous de dix-huit ans, d'autres à partir de seize ans, jusqu'à cinquante-quatre ans.

Les évacués du quartier des Bois-Blancs ont chanté la *Marseillaise*.

Aucun incident plus particulier.

Les personnes évacuées aujourd'hui sont au nombre d'environ 1 100.

Le train qui les a emportées a quitté la gare Saint-Sauveur à 5 h. 40.

Signé : Polet.

Lille, 29 avril 1916.

Les évacuations ont lieu sur le IXe arrondissement, ainsi que sur une partie des VIIIe et IVe arrondissements.

Lille, 29 avril 1916.

Des évacuations d'hommes et de femmes ont eu lieu, ce matin, de la pointe du jour à 11 h. 30, par l'autorité allemande.

Ces opérations ont porté sur toute l'étendue du IXe arrondissement, une partie du VIIIe arrondissement (rues de Flers, du Pont-du-Lion-d'Or, etc.) et IVe arrondissement, rues Gauthiers-de-Châtillon, Auguste-Angelier, Jean-Baet, Barthélémy-Delespaul, des Postes, place Sébastopol et rue Inkermann.

On ne peut encore évaluer jusqu'ici quel a été le nombre des personnes emmenées aujourd'hui.

Aucun incident particulier n'est parvenu à ma connaissance.

Lille, 29 avril 1916.

Les évacués d'aujourd'hui sont au nombre d'un millier.

Le train est parti de la gare Saint-Sauveur à 5 h. 20.

Le service de ravitaillement pour les évacués à la gare n'est pas commandé pour demain dimanche, ni lundi.

Le Commissaire central,
C. Polet.

Kommandantur Lille.
N. O. J. N., nº 7853.

Lille, 18 avril 1916.

Secret.

Mode d'opérer des patrouilles de perquisitions.

1º Le devoir des patrouilles de perquisition est de perquisitionner les maisons l'une après l'autre, dans le quar-

tier à elles désigné et d'arrêter les personnes désignées pour l'évacuation.

Celles-ci sont à biffer sur la liste qui se trouve dans le couloir de chaque maison et qui doit porter tous les habitants de la maison.

Il leur est permis, sous surveillance, d'emporter les ustensiles de ménage les plus nécessaires (environ 30 kilogrammes par personne). Particulièrement, il faut veiller à ce qu'ils prennent des ustensiles pour manger. Ensuite, les gens sont amenés au lieu de réunion.

2° L'exécution des mesures commandées doit être poursuivie avec énergie; elle s'opérera non sans rudesse. Cependant, toutes les duretés inutiles et les brutalités sont à éviter. De la façon dont les conducteurs opéreront, cette exécution dépendra si oui ou non l'évacuation pourra être opérée sans troubles; ceux-ci sont redoutés.

Annexes 1 *et* 2 :

3° Les personnes des habitants de la maison sont reconnaissables aux cartes d'identité que tous les gens âgés de quatorze à cinquante-cinq ans doivent avoir. Les femmes ont des cartes bleues, les hommes des rouges. (Echantillon ci-joint.)

4° *Sont à arrêter* seulement les personnes d'un âge de quatorze à cinquante-cinq ans, capables de travail, et en général des hommes et des femmes par partie égale. Des modifications à cette mesure sont commandées d'autre part.

5° Des hommes ainsi que des enfants du sexe masculin et féminin à partir et au-dessus de dix-sept ans peuvent être séparés de leur famille.

Sont à ne pas arrêter: des femmes qui ont des enfants au-dessous de quatorze ans.

Des enfants qui n'ont pas encore dix-sept ans restent par principe avec leur mère, ou, s'il n'y a ni mère ni grand'-mère, avec leur père.

Exemple : une famille d'ouvriers se compose du père (quarante-cinq ans), de la mère (trente-huit ans) et de

cinq enfants d'un âge de dix-huit, dix-sept, quinze, dix et huit ans.

Sont à emmener : le père et les deux plus vieux enfants. Si les enfants de huit et dix ans n'existaient pas, ainsi toute la famille serait à enlever pour que, dans ce cas, l'enfant de quinze ans soit pris avec sa mère. Si la mère n'existait pas, le père serait laissé avec les enfants, à moins qu'il n'y ait une grand'mère à qui l'on pourrait confier les plus jeunes enfants.

6° *Ne sont pas à enlever :*

a. Des gens plus vieux que cinquante-cinq ans ou plus jeunes que quatorze ans (comme indiqué plus haut sous 3°) ;

b. Des gens avec des infirmités et maladies corporelles et qui sont incapables de travail ;

c. Des gens appartenant à des nations alliées ou neutres (Voyez carte d'identité) ;

d. Des gens qui ont des certificats se rapportant à 3° et 6° (annexes) ;

e. Des gens qui, paruniforme : casquette ou brassard (par exemple : policiers, pompiers, employés de tramway) ou qui par certificats (en particulier cartes d'identité), prouvent qu'ils sont occupés par les autorités françaises (mairie, préfecture, tribunaux) ou par les établissements publics français (par exemple : usine à gaz, eaux, électricité, orphelinats, asiles d'aliénés, hôpitaux) ;

f. Des gens plus âgés avec des femmes qui appartiennent aux meilleures professions, ainsi que ingénieurs, avocats, professeurs, ecclésiastiques et instituteurs ;

g. Tous les médecins et pharmaciens avec femmes ;

h. Toutes les demoiselles et dames de meilleure condition, si elles ne veulent pas accompagner volontairement leurs maris. Elles peuvent cependant ne pas être enlevées si elles ont des enfants au-dessous de quatorze ans.

Des fils qui ne sont pas désignés sous 6°, *h* sont à enlever s'ils ont plus de dix-sept ans.

7° Après la perquisition de la maison et la mise en sûreté

des évacués, il faut noter sur le carnet des patrouilles :

La rue, le numéro, le nombre des hommes et celui des femmes.

Si quelqu'un devait être renvoyé, le rapport serait à présenter.

PLAN DE RÉPARTITION.

Dr Excellence	1
1 II. N. O. au moins 1	3
P. J. R. Etat-Major régiment	2
— — bataillon	3
— compagnies 4 × 12	48
Réserve	13
Total	70

Les enlèvements à Roubaix

(Voici, à titre de rapprochement, les instructions données par l'autorité allemande à Roubaix.)

Tous les habitants de la maison, à l'exception des enfants au-dessous de quatorze ans et leur mère, ainsi qu'à l'exception des vieillards, doivent se préparer de suite pour être transportés dans une heure et demie.

Un officier décidera définitivement quelles personnes seront conduites dans le camp de réunion. Dans ce but, tous les habitants de la maison doivent se réunir devant leur habitation. En cas de mauvais temps, il est permis de se tenir dans le couloir. La porte de la maison devra rester ouverte. Toute réclamation sera inutile. Aucun habitant de la maison, même ceux qui ne sont pas transportés, ne pourront quitter la maison avant 8 heures du matin, heure allemande.

Chaque personne aura droit à 30 kilogrammes de bagages. S'il y a un excédent de poids, tous les bagages de cette personne seront refusés sans égard. Les colis devront être faits séparément pour chaque personne et munis d'une adresse lisiblement écrite et solidement fixée. L'adresse devra porter le nom, prénom, numéro de la carte d'identité. Il est tout à fait nécessaire de se munir, dans son propre intérêt, d'ustensiles pour boire et manger, ainsi que d'une couverture de laine, de bonnes chaussures et de linge.

Chaque personne devra porter sur soi sa carte d'identité. Quiconque essaiera de se soustraire au transport sera impitoyablement puni.

ETAPPEN-KOMMANDANTUR.

Pour obtenir des dépositions favorables.

(Devant l'indignation mondiale soulevée par le rapt des femmes et des jeunes filles dans les pays envahis, les Allemands voulurent essayer de se disculper en obtenant de leurs propres victimes des dépositions à décharge.

Le document suivant les montre dans la double attitude de tortionnaires et de falsificateurs.)

PRÉFECTURE DU NORD.
Cabinet du Préfet.

Lille, 11 juin 1917.

Le Sous-Préfet d'Avesnes faisant fonctons de Préfet du Nord, à la Commandature, Lille.

Le 1er juin dernier, près de 50 femmes de Tourcoing, ayant subi l'évacuation forcée du mois d'avril 1916, étaient

convoquées à la Commandanture. Pour permettre à l'autorité allemande de réfuter des accusations formulées, paraît-il, dans la presse touchant le traitement dont elles auraient été objet durant leur séjour dans les Ardennes, elles furent invitées à fournir leur témoignage. Interrogées sur quelques points de détail, ces femmes ont été mises en demeure, quelques heures plus tard, de signer leurs dépositions. Comme elles n'avaient pu donner à leur déclaration le caractère d'une relation complète, les questions posées ne portant pas sur l'ensemble des faits dont elles estimaient devoir parler, les Tourquennoises en cause n'ont pas consenti à apposer la signature réclamée : à la suite de ce refus, 44 d'entre elles se sont vu incarcérer dans les sous-sols d'une usine servant de prison allemande.

Si les lois pénales permettent de punir les faux témoins ou ceux qui se bornent à dire seulement une partie de la vérité, nulle législation répressive ne contient de dispositions contre le témoin qui veut révéler la vérité tout entière.

Aussi, en protestant contre les rigueurs nouvelles infligées à des malheureuses qui ont déjà souffert d'avoir été arrachées, l'an dernier, à leur foyer, je demande à l'autorité supérieure allemande de prescrire leur mise en liberté.

Signé : ANJUBAULT.

Les réquisitions.

(Aux mains des Allemands, le système des réquisitions était devenu un véritable instrument de brigandage et de spoliation. Le maire de Lille le leur ayant fait remarquer, l'autorité occupante lui envoya une lettre que nous plaçons au dossier et qui fait étalage du cynisme le plus éhonté.)

Lille, 12 mai 1916.

Le Maire de Lille
à Son Excellence le Général VON GRAEVENITZ,
Lille.

Excellence,

Permettez-moi de vous signaler un abus dans le système actuel des réquisitions, contre lequel je suis obligé de m'élever avec énergie.

Non seulement on nous refuse la plupart du temps des bons de réquisitions réguliers et on les remplace par des certificats de livraison pour des objets dont, après la guerre, il sera impossible de retrouver l'existence ou la détérioration, mais, aujourd'hui, on va plus loin.

On nous réquisitionne tel objet ou telle marchandise; quand nous disons que tel objet n'existe plus, on nous répond qu'on va le faire venir d'Allemagne et que nous aurons à payer la facture.

Un tel abus est inadmissible.

Vous savez que, depuis ces vingt mois d'occupation, nous nous sommes efforcés de remplir loyalement devant l'autorité occupante les devoirs que nous imposent les conventions internationales, mais nous ne pouvons aller au delà.

Notre ville, vous le savez, est aujourd'hui presque com. plètement dépouillée de tout ce qu'elle possédait. Le total des réquisitions s'élève à un chiffre formidable.

Or, en me basant sur les conventions, j'estime que *votre pouvoir de réquisition cesse là où l'objet de la réquisition fait défaut.* C'est là un principe qui ne me paraît pas discutable.

Je ne doute pas, Excellence, que vous ne reconnaîtrez vous-même la légitimité de ma thèse et que vous voudrez bien donner des ordres en ce sens.

Veuillez agréer, Excellence, mes civilités distinguées.

Le Maire de Lille.

Lille, 8 juin 1916.

A Son Excellence le Général von GRAEVENITZ,
Lille.

Excellence,

On nous a demandé, par l'ordre ci-joint n° 1631, d'envoyer des ouvriers pour démonter des machines chez M. Joncquet.

Nous regrettons ne pouvoir accéder à ce désir, les conventions ne nous obligeant à fournir des services que *pour les besoins de l'armée d'occupation.* Cette demande n'entre point dans ce cadre, puisqu'il s'agit de matériel à envoyer en Allemagne.

Veuillez agréer, Excellence, mes civilités distinguées.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

BUREAU DES RÉQUISITIONS.

Lille, 29 octobre 1915

A la mairie de Lille.

En réponse à votre lettre du 27 octobre, j'ai à vous informer que les réquisitions en question ont été examinées et trouvées correctes. D'ailleurs, des réquisitions sont permises d'après l'usage de la guerre et le droit des gens.

Personne ne conteste que le poids en tombe sur le commerçant individuel. Cependant, comme il s'agit d'une guerre préparée depuis très longtemps par ses ennemis et imposée à l'Empire allemand, ce sont donc les dirigeants de la France qui en portent la responsabilité. D'ailleurs, aucun homme sensé n'est d'avis que si nos ennemis

— Anglais et Français blancs et de couleur avec leurs jolis alliés les Russes et les Japonais et d'autres peuplades sauvages — avaient envahi l'Allemagne, il y aurait eu, somme toute, des réquisitions organisées.

C'est encore en cela que paraît la supériorité absolue de l'Allemagne civilisée sur les autres États et que les autorités allemandes, comme en tout, ont introduit de l'ordre dans la question des réquisitions.

Et si même les bornes — ce qui n'est pas le cas ici — avaient été dépassées, ce ne serait qu'une des manifestations inévitables de la guerre. Et comme cette guerre enfin n'est que le résultat du sentiment de vengeance attisé depuis quarante-cinq ans par les Français, les commerçants des territoires occupés par nous n'ont qu'à s'en prendre à ceux qui les ont précipités dans la ruine, au lieu d'en accuser les autorités allemandes.

Sur les bons de réquisition ci-joints, les prix doivent être portés selon estimation allemande.

Cela dit, l'incident est clos.

Baron DE DUNGERN,
Capitaine de cavalerie.

Lille, 27 juin 1917.

A Son Excellence Monsieur le Chancelier de BETHMANN-HOLLWEG, Chancelier de l'Empire allemand.

Excellence,

Après trente-trois mois d'occupation, la région industrielle de Lille-Roubaix-Tourcoing, la plus populeuse et la plus active de France, est à peu près totalement ruinée.

Notre population a supporté, avec une patience et une

dignité auxquelles il est impossible que l'autorité allemande ne rende pas hommage, des contributions de guerre et des réquisitions sans cesse renouvelées qui ont enlevé une très grande partie des matières façonnées et la totalité des matières premières.

Restaient les métiers de tissage ou de filatures déjà dépouillées d'ailleurs de leurs pièces annexes de cuivre ou de métal. Or, on commence « par ordre supérieur » à les briser au marteau dans les usines de Tourcoing et de Roubaix, et ces débris en sont jetés par les fenêtres.

Ces destructions consternent le pays. Il avait été solennellement répété et affiché que la guerre n'était pas faite à la population civile. Or, elle voit le matériel de nos usines, entretenu à gros frais par les patrons, traité exactement comme s'il était du matériel de guerre. Elle voit, cette population ouvrière, la plus dense de France, disparaître son gagne-pain. Actuellement débilitée par les privations, décimée par la tuberculose, elle se trouve atteinte dans ses moyens d'existence, jusqu'après la guerre. Et elle se dit que la fin de cette affreuse guerre ne pourra la réjouir, car elle ne sera pas la fin de ses maux.

Il faudra, en effet, de longues années pour reconstituer l'outillage industriel, pour refaire la main-d'œuvre dispersée. Il faudra que les émigrations que ce peuple a dû subir pendant l'occupation, et dont il attendait anxieusement le terme, recommencent. Car si ces destructions se poursuivent, elles vont anéantir non seulement la fortune du Nord, accumulée par soixante ans de labeur, mais le travail local lui-même qui devait la refaire. Elles vont enlever à des naufragés l'unique planche de salut qui leur reste.

Votre Excellence jugera sans doute que ces perspectives ne seraient pas propres à avancer la paix à laquelle elle convie les belligérants, ni à rendre cette paix solide quand on sera parvenu à la conclure. Elle est trop éclairée pour admettre que les guerres les plus destructives sont les plus courtes. Cet axiome néfaste aura pesé d'un poids fatal sur la durée et sur les suites lointaines de cette conflagra-

tion mondiale. Les guerres qui se terminent et qui se font oublier le moins malaisément sont celles où l'on a fait entrer le plus de justice et d'humanité possibles.

C'est pourquoi je prends la confiance de faire un respectueux appel à la haute et puissante intervention de Votre Excellence. Dieu fasse que ma voix soit entendue et que Votre Excellence veuille sauver un des foyers de production dont le maintien importe à l'équilibre industriel et au mouvement économique général. Il s'agit de l'existence d'un des principaux centres de ce monde du travail qui aura un rôle international dans l'Europe de demain, et qui attire de plus en plus la sollicitude et la prévoyance des vrais hommes d'État.

C'est dans cet espoir que je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

A. Charost,
Evêque de Lille.

Les impôts forcés.

(*Un volume ne suffirait pas pour publier les lettres allemandes réclamant de l'argent à la ville et les lettres de la ville pour protester contre des exigences toujours croissantes.*

Nous nous contentons d'en reproduire quelques-unes et d'ajouter que le total des sommes prélevées par la force à Lille s'éleva au total de 284 *millions.*)

Lille, 20 juin 1916.

Le Maire de Lille, à Son Excellence le Général von GRAEVENITZ, Lille.

Excellence,

Je reçois votre lettre du 18 courant m'info
la ville de Lille est frappée d'un impôt de 20

lesquels elle devra verser à la caisse de la Commandanture, au plus tard le 30 juin, la somme de 6 millions et demi.

Je regrette devoir vous informer que mon devoir de premier administrateur de cette cité *ne me permet pas de me plier à des exigences que je considère comme absolument contraires à l'esprit et à la lettre de la Convention de La Haye.*

L'article 49 que vous invoquez ne vise, en dehors de la rançon de guerre que nous avons déjà payée, que les frais d'entretien de l'armée occupante et les frais d'administration du territoire occupé.

De ces derniers, il ne saurait être question, puisque, depuis le début de la guerre, ils ont été laissés complètement à notre charge.

Quant aux frais d'entretien, nous avons, de ce chef seul, payé pour vingt et mois la somme de 31 millions, soit une moyenne par mois de 1 400 000 à 1 500 000 francs.

Or, vous venez aujourd'hui, sans raison plausible, exiger, pour les six mois d'avril à septembre, une somme de 23 750 000 francs, soit 4 millions par mois.

Cette somme, qui *triple le forfait imposé*, excède d'une façon exorbitante la force contributive de notre ville déjà totalement épuisée.

De plus, vous me demandez le cinquième en bon argent, alors que vous savez pertinemment que je n'ai plus aucun moyen de m'en procurer et que toutes les sources sont taries. C'est exiger l'impossible.

Quant à la responsabilité que vous voulez m'imposer pour les autres communes, je dois la repousser énergiquement et ne puis que vous rappeler, comme je l'ai fait l'an dernier, que cette solidarité nous est interdite par la loi française. Chaque maire, devant le Gouvernement, est responsable de sa propre gestion.

Si nous avons accepté l'année dernière de régler le solde des communes en retard, ce fut sur la promesse formelle qui nous fut faite que ces avances consenties par nous seraient ratifiées par les délibérations des conseils municipaux intéressés. La promesse d'ailleurs ne fut pas tenue,

car les projets de délibérations envoyés par nous au commandement supérieur ne nous ont jamais été retournés revêtus de l'approbation nécessaire.

Je regrette donc, dans ces conditions, de ne pouvoir accepter la teneur de votre lettre et vous prie d'en informer de suite le haut commandement. Mon devoir m'oblige à une attitude loyale dont je ne me suis jamais départi — mais non à une soumission passive.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

COMMANDANTURE LILLE,
Section 11 *B.* N° 18

Lille, 21 juin 1916.

A Monsieur le Maire de la ville de Lille.

Comme je l'ai fait déjà à différentes reprises ces temps derniers, je me vois forcé de protester contre le ton de votre lettre du 20 juin 1916, qui ne convient pas du tout. Je ne veux recevoir des leçons de vous sur l'esprit de la Convention de La Haye, interprétée par vous d'une manière tout à fait arbitraire et je vous prie de vous en tenir au texte même de la loi sur la guerre continentale. Vous vous convaincrez alors que l'impôt forcé imposé au territoire occupé de la France reste tout à fait dans le cadre de cette Convention.

Il est inexact, ainsi que vous le prétendez, que l'impôt forcé est levé pour six mois; ce n'est que le second depuis l'occupation, de sorte que les deux impôts se répartissent sur deux ans. Si vous les comparez aux impôts directs français, vous trouverez que la contribution se monte pour un an à environ le double des contributions, somme qui ne dépasse pas les ressources financières du pays.

Il est absolument inutile de discuter sur le montant de

la contribution forcée. Je regretterais que l'administration municipale persistât dans son refus, car je serais obligé d'appliquer des mesures de rigueur qui frapperaient la ville beaucoup plus lourdement que la contribution forcée elle-même.

Par contre, je suis prêt à intervenir en haut lieu pour que la partie à payer en bon argent soit réduite. Les sommes considérables réunies par chacune des communes pour le paiement des denrées alimentaires, et aussi un échange de lettres qui a eu lieu entre le maire de Lens et le receveur municipal Welhoff, nous donnent la preuve qu'il est possible de se procurer du bon argent.

J'attends le paiement exact de la contribution et je demande en outre que vous déclariez accepter la manière qui vous a été proposée par M. le capitaine Müller au cours de la conférence d'aujourd'hui, d'après laquelle la ville de Lille paiera la part imposée aux communes faisant partie de son groupe financier, sur avis de ces communes, à leur compte et à leur charge.

Von Graevenitz.

Commandanture Lille.
Section 11 *J.* N° 6362.

Lille, 26 juin 1916.

A Monsieur le Maire de Lille.

En réponse à votre lettre du 26 juin 1916, je vous informe que je ne puis m'engager dans une autre discussion sur le fondement légal de l'impôt forcé. J'ai dit assez clairement dans ma lettre du 18 juin 1916, en vertu de quel article de la Convention de La Haye la contribution était imposée.

Autant que je puisse juger de l'état d'esprit de la population, celle-ci s'émeut, parce qu'elle ne comprend pas que vous l'exposiez à des mesures très rigoureuses par votre refus de payer cette contribution.

J'attends maintenant le paiement ponctuel dans les délais prescrits.

VON GRAEVENITZ.

Lille, 26 juin 1916.

Le Maire de Lille, à Son Excellence Monsieur le Général von GRAEVENITZ, Lille.

Excellence,

Je réponds, sans tarder, à votre lettre d'hier sur les termes de laquelle je ne puis me dire d'accord avec vous.

Je ne poursuis d'ailleurs, dans cette discussion, qu'une argumentation purement juridique et il n'est jamais entré dans ma pensée d'y introduire un ton qui ne fut pas convenable.

Si, dans ma lettre du 23, j'appuyais ma résistance sur les termes si précis du Kriegsbuch allemand, c'est que vous-même m'aviez invité formellement à me conformer à ces textes.

Aujourd'hui, vous n'en reconnaissez plus la valeur, bien que les commentaires du grand État-Major allemand aient conservé toute leur autorité, puisque, si le Kriegsbuch est daté de 1902, il interprète des articles qui sont restés identiques dans la Convention de 1899 et l'annexe de 1907.

Puisque vous me renvoyez à la Convention de La Haye, je suis donc obligé de reprendre les arguments de ma lettre du 20.

Sur quels articles de cette Convention vous appuyez-vous pour imposer, après vingt et un mois d'occupation, une contribution forcée de 23 millions?

Est-ce sur l'article 48? Je ne puis le supposer, car cet article vous permettrait seulement de prélever, pour la seconde année, le montant des impositions directes, comme vous l'avez fait pour la première année.

En outre vous auriez à nous tenir compte des frais d'administration qui ont été laissés complètement à notre charge.

Reste donc l'article 49 dont la formule, moins précise, n'implique pourtant pas une interprétation purement arbitraire.

Cet article, en effet, ne vise exclusivement que les besoins de l'armée d'occupation.

Or, ces besoins — qui se sont manifestés depuis vingt et un mois sur une base sensiblement égale — ne peuvent pas avoir subitement triplé ou quadruplé.

Presque toutes les communes ont contribué déjà, pour leur part, à ces frais d'entretien et les pièces justificatives des dépenses leur ont été fournies. Pour la ville de Lille, un forfait avait été établi.

Si ces justifications n'étaient pas produites et si le pouvoir occupant pouvait, sans aucun motif plausible, augmenter considérablement ses demandes, où s'arrêterait la limite des contributions réclamées et nous serait-il encore interdit de protester, même si vous nous demandiez une somme plus considérable que celle d'aujourd'hui?

Le droit de l'occupant serait alors indéfini, et il eût été, dans ces conditions, inutile de légiférer à La Haye.

Il y a, dans cette interprétation, une question d'équité qui me paraît indiscutable.

C'est d'ailleurs l'avis unanime du conseil municipal que j'ai consulté et ma population ne comprendrait jamais que les exigences de l'occupant s'accroissent en même temps que les forces contributives de la ville s'épuisent.

La faculté d'émettre de la monnaie fiduciaire ne se justifie que dans la mesure où la capacité financière d'une ville peut la supporter.

Je manquerais donc à mon devoir si je laissais dépasser cette mesure et si je ne défendais, jusqu'au bout, ce que je considère comme les limites de mon droit.

Le Maire de Lille,
CH. DELESAI

Lille, 13 juillet 1917.

Le Maire de Lille, à Son Excellence le Général von GRAEVENITZ, Lille.

Excellence,

J'ai reçu votre lettre du 4 juillet n° 13917 dont le contenu m'a causé une profonde stupéfaction.

A peine venons-nous de vous verser le solde d'un impôt forcé de 24 millions, que vous nous réclamez le versement d'une nouvelle somme de 33 millions.

Durant la première année de l'occupation, alors que la ville était encore en possession d'une grande partie de ses ressources, vous lui avez réclamé, sous diverses formes, la somme de 28 millions. Durant la seconde année, un total de 30 millions.

Et pendant la troisième année, quand la ville est dans la plus extrême détresse, que son commerce est anéanti, ses magasins fermés, ses industries détruites, vous doublez le tribut et l'élevez à la somme de 60 millions.

De pareilles exigences, *sans cesse croissantes*, sont aussi exorbitantes qu'injustifiées.

Elles sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Convention de La Haye.

Elles sont en contradiction absolue avec le commentaire qu'a fait, de cette Convention, le grand Etat-Major allemand lui-même, comme je l'ai clairement démontré dans ma correspondance de l'an dernier.

Ces contributions, fixées sans aucune justification, reposent sur la base la plus arbitraire.

Au lieu de diminuer, elles s'accroissent au fur et à mesure que s'accumulent, sur une malheureuse ville, les réquisitions, les ruines et les dévastations.

Pour finir, vous nous menacez de sanctions les plus rigoureuses en cas de résistance à vos volontés et notamment d'une amende de plus *d'un million par jour de retard.*

Dans ces conditions, s'il n'y avait en péril que ma sécurité personnelle et celle de quelques notabilités, je n'hésiterais pas à répondre par un refus formel à des exigences qui m'apparaissent comme un abus de la force et une violation du droit.

Mais il y a en jeu le sort d'une population anémiée par trois années de souffrances que je ne me sens pas le courage d'exposer à de nouvelles rigueurs.

En conséquence, je viens vous déclarer, au nom du conseil municipal dont je suis l'interprète, que la ville de Lille, courbée sous l'oppression, isolée du monde extérieur, ne pouvant appeler devant aucun tribunal de l'arbitraire auquel elle est soumise, paiera la nouvelle contribution aux dates indiquées, mais qu'elle paiera *le couteau sous la gorge.*

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Lille, 27 novembre 1917.

Le Maire de Lille, à Son Excellence le Général von GRAEVENITZ, Lille.

Excellence,

J'ai reçu votre lettre du 23 courant m'informant que la ville de Lille est à nouveau frappée d'un impôt forcé de 65 millions, dont 20 sont exigibles à la date du 7 décembre prochain.

J'ai soumis la teneur de cette lettre au conseil municipal qui, par une décision prise à l'unanimité, a refusé de souscrire à cette exigence nouvelle.

En mars de cette année, vous nous avez imposé une contribution de 30 millions qui dépassait déjà celle de l'année précédente et nous avons protesté.

Néanmoins, quatre mois plus tard, et sans aucune justi-

fication, vous doubliez encore cette contribution première et l'établissiez, pour l'*année* 1917, au total de 57 millions.

Nous vous avons déclaré alors que nous ne paierions que le couteau sous la gorge. Or, l'année n'est pas encore terminée et vous nous réclamez une nouvelle somme de 20 millions pour le 7 décembre.

Cette fois, la mesure est comble et nous manquerions à tous nos devoirs si nous nous inclinions devant ces exigences dont l'arbitraire dépasse toute limite.

Non seulement notre ville est totalement épuisée, mais elle s'est déjà endettée de plusieurs centaines de millions. Puisque vous invoquez l'article 49 de la Convention de La Haye, j'en appelle à votre grand État-Major qui, en commentant cet article, a déclaré lui-même que « *les contributions en argent peuvent n'être justifiées que fort rarement par les nécessités de la guerre* ».

Si une contribution normale et régulière nous était imposée, par douzièmes, sur l'année 1918, nous serions peut-être moins fondés à protester, mais, dans les conditions où se présente votre demande actuelle, nous la considérons comme absolument inacceptable.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

KAISERLICHE KOMMANDANTUR LILLE.
1re division, n° 23780.
OBJET : *Impôt forcé.*

... Lille, 3 décembre 1917.

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

En réponse à la lettre du 27 novembre 1917, on communique que si la ville s'obstine au refus de paiement exprimé dans cette lettre et ne paie pas les 20 millions de francs qui échoient le 7 décembre, pour cette époque elle devra payer

une amende de retard de 10 p. 100 des montants échus et que, de plus, il sera interdit, aussi longtemps que les montants échus soient payés, à la population de sortir de 4 heures de l'après-midi à 10 heures du matin.

En outre, la Kommandantur est chargée de vous faire savoir que la ville et ses représentants responsables doivent s'attendre à la peine la plus rigoureuse si elle se laisse aller encore à une critique inconvenante des ordonnances des autorités allemandes.

De plus, j'attire l'attention sur les graves conséquences auxquelles s'expose l'administration municipale si elle n'empêche pas que sa protestation contre le nouvel impôt forcé ne soit transportée en fraude vers l'étranger neutre ou ennemi et publiée dans la presse de ces pays. Ceci serait considéré comme un acte hostile contre la force occupante et serait puni avec toute la rigueur des lois de la guerre.

L'ordre d'impôt décidé par le commandement supérieur de l'armée pour la ville est joint. On demande d'en confirmer la réception.

Von Graevenitz,
Général de division et Commandant.

Une pièce annexe.

Le vol des cuivres.

(Quand parut l'affiche enjoignant aux habitants de Lille d'aller porter leurs cuivres et autres métaux à l'autorité allemande, une indignation des plus violentes secoua la population et, malgré les menaces, l'abstention fut générale.

Furieux d'être mis ainsi en échec, l'occupant résolut alors d'aller voler à domicile les métaux qu'on lui refusait. Il dut consacrer plusieurs mois à cette besogne de police, et si la

délivrance avait eu lieu un peu plus tôt, la résistance des Lillois aurait rendu à la France un immense service.

PRÉFECTURE DU NORD.
Cabinet du Préfet.

Lille, 17 août 1916.

Le Sous-Préfet d'Avesnes, faisant fonctions de Préfet du Nord, à la Commandanture, Lille.

Des affiches placardées dans les environs de Lille, notamment à Roubaix et à Tourcoing, ordonnent aux habitants, sous menace de peines sévères, de déclarer à la Commandanture les objets de cuivre, nickel, étain, ou alliages de ces métaux qui se trouvent en leur possession.

On chercherait en vain dans les accords internationaux et leurs commentaires le droit pour l'occupant de s'approprier, lorsqu'ils appartiennent à des particuliers, de semblables biens mobiliers ; ceux-ci restent donc protégés par l'article 46 de la Convention de La Haye.

En outre, les métaux réquisitionnés sont manifestement destinés à la fabrication de projectiles ou de matériel militaire. Exiger de leurs possesseurs qu'ils en fassent la remise, c'est les contraindre à fournir à l'armée allemande les éléments d'engins de guerre ; c'est, en violation de l'article 52 de la Convention précitée, les faire participer à des actes de guerre contre leur Patrie.

Je veux croire que l'autorité supérieure allemande, eu égard à ces considérations, prendra les mesures nécessaires pour que des Français ne se trouvent pas placés dans l'alternative, ou bien de subir d'excessives rigueurs, ou bien de manquer au plus sacré des devoirs.

Signé : ANJUBAULT.

A Son Excellence Monsieur le Général, Commandant de Place, à Lille.

Les récentes ordonnances de l'autorité allemande prescrivent aux Français de la région occupée de déclarer et de livrer leurs cuivres à l'occupant. Elles posent par là, pour tout un peuple, un cas de conscience aussi poignant qu'il est clair et exclusif du doute.

Guide et confident d'office des consciences catholiques, je suis celui qui voit de plus près les obligations supérieures par lesquelles elles se sentent enchaînées et les angoisses sacrées qui les font reculer devant l'acte exigé d'elles. Je leur dois d'attirer votre attention sur le caractère infiniment respectable que celles-ci présentent.

Ce peuple entend la voix du devoir qui parle en nous à tout homme venant en ce monde. Il est, dans sa masse, religieux ; il sait que cette voix est d'en-haut. Elle lui est rendue plus émouvante encore par un appel de la Patrie et de ses propres fils qui s'y mêle.

Elle n'a pas besoin d'un mot d'ordre qui la propage. La conscience collective est plus prompte et plus stricte que la conscience individuelle. Elle interdit de faire passer le bien privé avant le bien public. Elle réprouve, chez tous les peuples, celui qui, sous la pression de l'intérêt personnel, coopère à une action gravement nuisible à ce bien public. Et celui-ci n'est rien moins, dans l'espèce, que notre pays envahi, son salut et son honneur ! Un monument élevé dans nos murs apprend à chaque génération le décret national proclamant que Lille a bien mérité de la Patrie. La génération actuelle se dit qu'il n'y aurait plus qu'à l'abattre et à ajouter cette ruine aux autres, si elle se prêtait à desservir la Patrie, aujourd'hui comme alors en péril. Et quel est l'ennemi qui ne comprendrait l'angoisse des pères et des mères de famille? Ils songent à leurs fils qui chaque jour exposent leur vie pour arriver jusqu'à

eux. De quel front oseraient-ils penser aux morts et soutenir demain le regard des survivants s'ils faisaient ou amorçaient la livraison des engins de guerre qui les décimeront?

Je me suis borné à représenter exactement l'état d'âme public. J'ai l'espoir que cette situation méritant au plus haut point d'être prise en considération, orientera l'autorité allemande vers une solution qui sauve la conscience et l'honneur d'un peuple à qui il ne restera bientôt plus que cela.

ALEXIS-ARMAND,
Évêque de Lille.

L'enlèvement des cloches

Les Allemands avaient enlevé les cuivres et les autres métaux, les matelas, les matières premières, les machines, les animaux, les statues des places publiques. Ils avaient enlevé les gens. Seuls les objets servant au culte restaient encore. Leur tour vint bientôt. On va le voir par la lettre de protestation qu'écrivit à cette occasion l'évêque de Lille.

L'Évêque de Lille à Son Excellence Monsieur le Général von GRÆVENITZ, Commandant la Place.

Je suis informé qu'à Wavrin, Tressin, Ascq, Lomme et Flers, l'autorité allemande a fait procéder, de force, à l'enlèvement, dans les églises, des tuyaux des orgues et des cloches. Des injonctions, annonçant des faits du même genre, ont été adressées aux curés ou aux maires de Tourcoing, Saint-André, Lille, etc...

J'ai l'absolu devoir, en présence de cette main mise sur

des choses sacrées, d'élever la protestation énergique et solennelle de l'Église. Je lui ai juré publiquement, au jour de ma consécration épiscopale, de sauvegarder de tout mon pouvoir ses biens dont je devenais responsable.

I. Si je suis obligé de défendre les biens matériels de mon diocèse, combien plus les objets consacrés au culte divin? Or, nos cloches sont élevées à une fonction liturgique si haute qu'elle fut inaugurée par l'une des bénédictions les plus imposantes de l'Église. Le peuple s'assemble tout entier pour en être témoin, et il l'appelle le « baptême des cloches ». Les donateurs qui appartiennent à nos familles les plus notables tinrent à honneur d'être parrains. C'est ainsi que la première des cloches de ma cathédrale eut pour marraine M[me] la maréchale de Mac-Mahon, duchesse de Magenta, épouse du président, alors en charge, de la République.

Les cloches n'ont pas seulement été baptisées. Elles ont reçu les onctions saintes, comme le ciboire et le calice de l'autel, comme l'autel lui-même, des propres mains de l'évêque. Car ce rite a un caractère auguste, réservé au pontif seul. Il est donc indéniable que l'enlèvement et la destruction des cloches présentent un caractère infiniment douloureux de profanation.

Celle-ci révolte d'autant plus la conscience qu'elle transforme en instrument de guerre et de mort un bronze que l'Église avait oint de l'huile sainte des mourants, pour qu'il pût tressaillir aux douleurs et aux deuils des hommes. Elle avait fait couler sur lui lechrême, pour qu'il fût une voix d'en-haut chargée de répéter le message de paix que le ciel jeta à la terre à l'avènement du Christ.

Sous l'empire de cette idée, la loi française n'a pas cessé, même sous le régime de la séparation, d'être respectueuse du caractère religieux des cloches. Elle refuse la libre disposition aux maires. Elle limite sur ce point, à des cas très peu nombreux et strictement définis, leur intervention. Nos tribunaux ont toujours assuré l'exacte observation de cette immunité.

II. Ai-je besoin, après cela, d'invoquer la pièce annexe de la Convention de La Haye ? Celle-ci édicte, à l'article 56, que les biens des établissements consacrés au culte seront, comme la propriété privée, « soustraits à la saisie ». L'autorité militaire allemande avait si bien compris le caractère inéluctable de cette stipulation que, dans son arrêté concernant la déclaration des cuivres, elle avait formellement excepté le matériel du culte. Son exposé précis peut encore se lire sur tous nos murs. La position prise publiquement par elle, à cet égard, n'avait-elle pas pour nous la valeur d'une garantie ?

III. Je ne puis enfin passer sous silence que, dans ce pays de Flandre, si riche en grands souvenirs, bon nombre de nos cloches ont une valeur historique et artistique de premier ordre. Elle leur a valu de rester inviolées dans les guerres multiples dont notre région a été le théâtre. La Révolution française à son tour, bien qu'elle fût en lutte contre l'Europe entière et contre le passé de la France lui-même, laissa intacte ces monuments des vieux âges. Pour me borner à quelques exemples et ne pas sortir de Lille, je note qu'une des cloches de l'église Sainte-Catherine porte le millésime de 1 403 ; elle est antérieure à ce vénérable édifice et à son clocher, le plus ancien de la ville. Une des cloches de Saint-Maurice fut fondue au début du règne de Philippe II, roi d'Espagne (1557) ; une autre du même clocher remonte aussi au XVI[e] siècle. Les cloches de ma cathédrale sont issues d'un concours où les sommités artistiques de France présentèrent leur dessin. Le relief et le fini de leurs gravures et de leurs armoiries en ont fait des modèles classiques. Je suis certain que tout connaisseur, député à leur examen par l'autorité allemande, demandera qu'elles soient indemnes.

Je prie Votre Excellence de faire parvenir ces observations au Grand Quartier Général. Je ne puis supposer un instant qu'il n'en reconnaisse pas la gravité. Il m'accordera que tout doit être fait pour éviter que les générations prochaines ne disent de cette guerre : « Ce fut un temps si

affreux que, systématiquement, les choses divines elles-mêmes n'y furent pas respectées. »

22 février 1917.

ALEXIS ARMAND,
Évêque de Lille.

Le sac du Musée de Lille.

Sûrs d'être victorieux, les Allemands, non contents d'avoir vidé les usines et pillé les appartements, entendaient s'enrichir également de notre patrimoine artistique.

A cet effet, sous l'hypocrite prétexte de placer les trésor du musée de Lille en sûreté ils décidèrent de les emporter, et les emportèrent malgré les protestations du maire et du conseil municipal.

Lille, 27 mars 1917.

Le Maire de Lille à Son Excellence le Général von GRÆVENITZ, Lille.

Par votre note du 25 mars (N° 7288) vous m'informez qu'en prévision d'un bombardement anglais l'autorité allemande, soucieuse de mettre à l'abri les richesses artistiques de notre ville, a projeté le transfert à Valenciennes d'une partie des tableaux du Musée préalablement emballés par les soins de la ville.

Spécialement chargé par mes fonctions de veiller à la sécurité du patrimoine artistique de notre ville, je regrette ne pouvoir entrer dans vos vues.

Notre palais des Beaux-Arts, par son isolement, par la solidité de sa construction, et notamment de ses voûtes, offre à nos collections des garanties de sécurité qu'on ne rencontrerait nulle part ailleurs.

Le bâtiment a du reste fait ses preuves lors du terrible

bombardement d'octobre 1914, où tout le quartier voisin fut incendié et où l'édifice lui-même reçut soixante-dix obus.

Grâce à la solidité du bâtiment facilitant les précautions prises par le conservateur, les trésors artistiques qu'il abrite sortirent indemnes du désastre.

Quoi qu'il advienne, ils ne courront certainement pas dans l'avenir de dangers plus grands.

Aussi, l'administration municipale, consciente de la responsabilité qui lui incombe dans la préservation des richesses confiées à sa garde, ne saurait-elle approuver le transfert que vous lui prescrivez d'accomplir.

Et je suis obligé de déclarer en son nom que la ville ne peut déférer à vos ordres, en prêtant une assistance quelconque à une mesure qui lui paraît devoir être plus dangereuse qu'utile.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1917

ANNÉE 1918

POST-SCRIPTUM.

DEUXIÈME PARTIE

CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

Corbeil. Imprimerie Crété.

4

